

Cahiers pour l'histoire du CNRS 3

Auteur(s) : CNRS

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

161 Fichier(s)

Les relations du document

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Citer cette page

CNRS, Cahiers pour l'histoire du CNRS 3, 1989

Valérie Burgos, Comité pour l'histoire du CNRS & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-Sorbonne Nouvelle-ENS)

Consulté le 17/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/ComiteHistoireCNRS/items/show/179>

Présentation

Date(s)1989

Mentions légalesFiche : Comité pour l'histoire du CNRS ; projet EMAN Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Editeur de la ficheValérie Burgos, Comité pour l'histoire du CNRS & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-Sorbonne Nouvelle-ENS)

Information générales

LangueFrançais

Collation24

Informations éditoriales

N° ISBN2-222-04359-X

N° ISSN1144-5785

Description & Analyse

Nombre de pages159

Notice créée par [Valérie Burgos](#) Notice créée le 05/10/2023 Dernière modification le 17/11/2023

CAHIERS POUR L'HISTOIRE DU
CNRS

1939
1989



CNRS
Editions du CNRS

Couverture : maquette réalisée par « Ateliers Image In », Paris.

**CAHIERS
POUR L'HISTOIRE DU CNRS
1939-1989**

1989-3

**ÉDITIONS DU CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
15, quai Anatole France — 75700 PARIS**

CAHIERS POUR L'HISTOIRE DU CNRS

Comité de Rédaction :

Madame Luce GIARD,
Monsieur Dominique JULIA,
Monsieur Jacques LAUTMAN,
Monsieur Dominique PESTRE,
Monsieur Antoine PROST,
Madame Claire SALOMON-BAYET

Secrétariat de Rédaction :

Jean-François PICARD, Elisabeth PRADOURA, Gérard DARMON

Toute correspondance et manuscrits doivent être adressés à Elisabeth PRADOURA ou Jean-François PICARD, Centre de Recherches Historiques, 54 boulevard Raspail, 75006 Paris.

Ventes au numéro :

A la librairie du CNRS, 295, rue Saint Jacques, 75005 Paris,
tél : (1) 43.26.56.11

Par correspondance : Presses du CNRS, 20-22, rue Saint-Amand, 75015
Paris, tél : (1) 45.33.16.00 — Téléc : 200 356 F.

Le numéro : 70 F.

© Centre National de la Recherche Scientifique, Paris 1989
ISBN 2-222-04359-X

SOMMAIRE

Guide de survie en milieu hostile par <i>Odile Welfelé</i>	7
L'histoire d'une politique des inventions, 1887-1918 par <i>Yves Roussel</i>	19
Génèse très contrastée de la société Kaiser-Wilhelm (1911) et du CNRS (1939) par <i>Pierre Radvanyi et Monique Bordy</i>	59
La mission du CNRS en Allemagne (1945-1950) par <i>Marie-France Ludmann-Obier</i>	73
Chronique de la recherche ethnologique dans son rapport au Centre national de la recherche scientifique 1925-1980 par <i>Gérald Gaillard</i>	85
Le comité national de la Recherche Scientifique : sociologie et histoire (1950-1967) par <i>Jean-Christophe Bourquin</i>	127



Odile Welfelé

*Conservateur aux Archives Nationales
Responsable de la mission « Recherche »*

Guide de survie en milieu hostile Les archives publiques : une espèce à protéger ?

Un document créé par une unité administrative lambda a autant de chances d'aboutir un jour aux Archives nationales ou à tout autre dépôt d'archives historiques qu'un spermatozoïde, même muni d'un parachute, de remplir sa fonction vitale¹.

Ce rapprochement a quelque raison de surprendre. Quoi de plus éloigné de cette microscopique cellule que ce bout de papier ? L'une et l'autre remplissent des rôles préétablis : la fécondation pour la première, la transmission d'informations pour la seconde. L'une est à l'origine de la vie, l'autre sert à en garder des traces. Toutefois, en cas de conflit externe violent, le besoin sexuel tend à s'effacer au profit de nécessités immédiates. Le souci de la mémoire, lui, se fait impérieux. Il reflète le désir de survie, celui d'apporter un témoignage des événements subis, témoignage à la fois conservatoire et probatoire.

Nul n'oserait donc prétendre crûment que les archives soient destinées à quelque œuvre de fécondation, malgré le lien nutritif indéniable qui se tisse entre chercheurs et documents. Le document, quel que soit son support, emprunte un chemin périlleux qui le conduira peut-être à être un maillon supplémentaire à la chaîne des connaissances historiques. Cette dernière ressemble fort à un tricot dont un certain nombre de mailles auraient été sautées ou mangées aux mites, mais dont la forme et le dessin d'ensemble resteraient perceptibles. Ce périple rempli de dangers raccourcit considérablement l'espérance de vie moyenne d'un document. C'est en ceci que la comparaison initiale est pertinente : leur milieu naturel de reproduction, à savoir l'administration, est particulièrement hostile à l'arrivée à l'âge adulte des archives.

1. Woody Allen. *Everything you wanted always to know about sex...*, 1972.

LES FLÉAUX NATURELS

Les archives affrontent dès leur naissance une armée de prédateurs. Grâce à certaines stars, le triste sort des tortues des Galapagos ou des bébés-phoques est mieux connu. Certes les chasseurs d'archives ne portent ni couteaux, ni fusils et le dépeçage des dépouilles ne se fait pas dans un bain de sang. Ils ne traquent pas nécessairement l'archive pour la dévorer, quoique certaines espèces animales ou végétales en soient friandes. Les rats affectionnent le cuir des reliures et le parchemin des registres et, semblable à une des dix plaies d'Egypte, divers insectes (lécismes, psoques, blattes, termites) s'attaquent gloutonnement aux précieux papiers. Ils ne la chassent pas non plus pour s'en vêtir. Les nouvelles fibres synthétiques remplacent avantageusement le papier journal que nos aïeux glissaient entre peau et chemise.

Hormis ces fléaux enrayables par les moyens habituels (blé empoisonné, désinfection), le feu est, dans l'esprit commun, le premier au Panthéon des catastrophes. De fait les flammes peuvent opérer des ravages irrémédiables. Mais notre marée noire à nous, c'est l'inondation : mêlée à l'inévitable poussière, l'eau transforme un dossier en un magma illisible et un rayonnage en zone champignonnière. Elle peut arriver de toutes parts et pour des causes aussi variées qu'imprévisibles : la fonte des neiges qui atteint un dépôt construit dans des parkings non étanches, une piscine, un bassin ou une pompe qui débordent parce que les systèmes de sécurité ont rendu l'âme, les joints des sanitaires et des vidanges qui lâchent. Le couloir d'accès à un dépôt a ainsi senti la graisse de mouton froide pendant plusieurs mois, ce qui ne donne pas spécialement du cœur à l'ouvrage.

Les problèmes de conservation matérielle — car il y a aussi la qualité intrinsèque des supports papier ou magnétiques, celle de l'encre et des films — relèveraient à eux seuls d'un article spécialisé. Il suffit de dire que les papiers sont généralement plus en sécurité aux Archives nationales que nulle part ailleurs, quand ils ont réussi à en franchir le seuil.

CONSERVER OU JETER ?

Le papier est aussi traqué par des ennemis plus sournois. Le manque de place, les déménagements multiples, les lignes budgétaires absentes, les mutations, les révolutions électorales et l'informatisation.

Il est arrivé, si rarement qu'on les cite comme des cas aberrants, que des architectes de grands complexes administratifs oublient de munir les batteries d'ascenseurs d'escaliers de secours ou de prévoir des sanitaires. Mais personne ne songe à installer des pièces d'archives, ou à leur donner une surface décente et non tout juste bonne à accueillir deux ou trois balais.

Si on considère les faits suivants : un employé du secteur tertiaire génère annuellement, — c'est une moyenne —, une pile de papiers d'un mètre de haut. Par un mouvement bien naturel, il souhaite les garder quelque temps à ses côtés — ça peut toujours servir, ne serait-ce qu'à faire la preuve quantifiable de son activité —. L'équation production-écoulement, ou autrement dit émission de papiers-stockage des mêmes papiers mène inexorablement à un dilemme crucial : garder ou jeter ?

Certains chefs de service optent courageusement pour la deuxième solution. Car il faut un certain courage pour jeter. Mais il s'applique le plus souvent dans des conditions bien particulières. La fumée légendaire qui s'échappe des toits des premier, septième et huitième arrondissements, — quartiers particulièrement dotés en ministères —, en périodes électorales n'est que la face émergée d'un autodafé permanent. Un responsable qui quitte son poste, — qu'il change d'affectation ou parte à la retraite —, a tendance à pratiquer la politique de la terre brûlée. Il dévaste sans merci ses bureaux en pilonnant tout ce qui pourrait révéler à son successeur quoi que ce soit de son activité passée, ou il emporte des dossiers qui lui permettront de négocier dans sa nouvelle fonction les relents de la précédente, ou encore il souhaite apporter son moellon à l'édifice de l'Histoire et se munit des matériaux nécessaires. Ces deux derniers cas ne constituent pas des maux sans remèdes pour l'archiviste qui, optimiste par vocation, espère toujours le retour au berceau des enfants prodiges. Dans le premier, à moins de recoller les lambeaux déchiquetés ou d'intercepter les sacs-poubelles, ce qui n'est guère envisageable et, en tout cas, mal ressenti, il ne reste à l'archiviste que ses yeux pour pleurer.

Malgré tout, la règle générale tend vers le premier parti de l'alternative : garder. Le pilon quasi immédiat serait à l'origine d'une remise en cause pénible sur l'utilité du travail. Garder est en général moins stressant. Au premier abord. Car deux questions ne tardent pas à se poser : comment et pourquoi ? Il n'est pas si facile de donner une réponse sensée. Les responsables gardent donc un mutisme obstiné sur ce point ou en confient la responsabilité à leurs adjoints ou secrétaires. Ces derniers, chargés d'un poids trop lourd et qui n'est d'ailleurs pas inscrit dans leurs compétences, entassent ces documents n'importe où, n'importe comment. Une peur aussi ancienne que l'administration s'attache à leurs pas : avoir à descendre « à la cave ». Les papiers moisissent, au sens propre et figuré, sur des rayonnages dans le meilleur des cas, et, dans le pire, sur de la terre battue. Autrement dit, le souci de conservation mène rarement à l'établissement d'un plan d'archivage.

BOUDU SAUVÉ DES EAUX

Paradoxalement, ce qui sauve à l'occasion les archives, c'est leur isolement. Ensevelies sous la poussière, comme Pompei sous la lave, elles peuvent retrouver une seconde jeunesse et passer du stade de résidu dégoûtant à celui de source passionnante et riche de sens.

Comment ? Le dernier né des remèdes-miracles s'appelle la culture d'entreprise. Joyeux fourre-tout paré de toutes les vertus économiques et sociales, participant à la qualité et à l'essor de la communication interne et externe, bref au bonheur de tous, il est en gros destiné à utiliser le passé pour mieux appréhender le présent et éventuellement préparer l'avenir. Des colloques et ouvrages, toujours plus nombreux², témoignent du développement de cette pratique. Il faut tout de même remarquer que si l'on y explore avec soin les multiples facettes des liens complexes de l'Université avec l'Entreprise, on y omet souvent la question essentielle : avec quoi alimenter cette culture d'entreprise ? Les sources sont-elles abondantes, régulièrement enrichies et exploitables ? Sans archives dûment constituées, il n'est pas d'histoire d'entreprise sérieuse et guère de culture consensuelle.

Venu de temps plus anciens et paré de la noblesse de l'érudition, l'historien remplit à sa façon ce même rôle maïeutique. Issu de l'Université ou du CNRS, il sait donner aux papiers une valeur ajoutée. « Monsieur Plus » des archives, il a pour elles les yeux de Rodrigue. L'archiviste, fier et content de sa progéniture, est un aide dévoué pour qui sait apprécier cette merveille fragile qui a surmonté tant de vicissitudes.

ABYSSUS ABYSSUM INVOCAT

Le défaut de ce tableau idyllique est qu'il presuppose des archives sinon en ordre parfait, du moins extraites du cul de basse fosse qui leur sert habituellement de résidence. Or la nature a mal fait les choses et oublié d'inscrire dans les gênes constitutifs des documents celui du classement automatique.

Contrairement à l'idée reçue, les nouvelles méthodes d'archivage (micro ou mini informatique, DON, CD-ROM) ne sont pas la panacée, pas plus que les anciennes (microfilmage par exemple). Introduire des données en vrac dans un ordinateur et les ressortir dans un certain ordre est réalisable. Encore faut-il avoir déterminé au préalable quelles sont les données utiles, quelle séquence on veut leur donner, sous quel nom on pourra les retrouver et de quelle manière on y accédera. Le « on » personnifiant, si je puis dire, autant le gestionnaire, que l'archiviste ou le lecteur. L'ordinateur est une machine qui fait bien des choses plus vite et mieux que l'être humain, à condition d'avoir été muni de la programmation adéquate. Un vocabulaire choisi, des possibilités de tris, le souci d'échapper au bruit (trop de réponses à une question donnée) et

2. Le dernier colloque en date s'est tenu au ministère de la Recherche, le 23 mai 1989, sous la forme d'une table ronde intitulée : « Culture d'entreprise et histoire », organisée par le CNRS (I.H.T.P.).

Deux ouvrages récents sont sortis sur Saint-Gobain, par ailleurs doté d'un remarquable service d'archives.

Public-Histoire, agence d'historiens-conseils, a été créée en 1983, première du genre en France.

au silence (problème inverse). Informatiser n'a jamais dispensé de travailler intelligemment. Les problèmes inhérents au classement se situent en amont et on ne peut donc en faire l'économie.

ABONDANCE DE BIENS NE NUIT-ELLE PAS ?

Une sélection naturelle plus ou moins drastique fait que l'archiviste ne voit jamais passer sur sa table de tri l'exhaustivité des documents produits. Il ne s'en plaint d'ailleurs pas. Mais quand une cohorte de cartons, de dossiers ou de sacs-poubelles échoue à ses portes, il est pris d'étranges frissons. L'archiviste gère douloureusement une double pulsion, contradictoire et aussi attachée à sa fonction que les Danaïdes à leur tonneau : la peur du vide et l'angoisse du remplissage.

La première a déjà été fort bien analysée par Michel Melot dans son article : « Des archives considérées comme une substance hallucinogène »³. Une autre analyse pseudo-médicale classait les archivistes dans les obsédés de la rétention, au même titre que les inspecteurs des impôts, les plombiers et les récupérateurs d'ordures.

C'est pourquoi un néophyte pourrait croire l'archiviste rempli de bonheur devant un dépôt rempli jusqu'au plafond de cartons dûment inventoriés. Il n'en est rien. Même si la perfection était de ce bas-monde, la satisfaction n'en fera jamais partie. Face à ce spectacle l'archiviste est angoissé. Sortes de vers solitaires installés douillettement dans les dépôts, certaines séries de documents s'étendent sournoisement et grignotent insensiblement une place considérable. Le temps consacré à leur gestion s'alourdit et les murs ne sont pas encore doués d'élasticité. Bien sûr les nouvelles techniques si séduisantes permettraient de les compresser, mais leur coût rend ces sirènes moins attrayantes. La question du coût n'est pas le seul obstacle. Les normes juridiques en vigueur imposent généralement une conservation stricte du document papier, l'archivage sur autre support étant réservé à la gestion courante.

L'archiviste en arrive à se poser la question du bien-fondé de cette conservation. L'administration sollicitée donne un avis basé sur les règles de son propre fonctionnement. D'une administration à l'autre les doubles pullulent. Théoriquement. En fait la main droite ignore ce que fait la main gauche et la rue de Grenelle ne s'occupe pas des normes d'archivage suivies par la rue Descartes⁴. Les rythmes de production et d'écoulement vers les archives varient de bureau à bureau. Il est donc rarement possible de travailler sur des ensembles de contenu et de limites chronologiques strictement comparables.

En tout état de cause, qu'en est-il des documents devenus obsolètes aux yeux de l'unité productrice, mais qui pourraient représenter un

3. Publié dans le numéro 36 de la revue *Traverses* sur le thème : « l'archive ».

4. Ces réflexions ne visent naturellement pas les services d'archives des ministères de l'Industrie et de la Recherche.

gisement inestimable pour la postérité ? L'archiviste a fait les premiers forages et il attend celui qui installera derricks et raffineries : l'historien. Si aucun n'arrive à l'horizon, tel Anne cherchant à sauver sa sœur des griffes de Barbe Bleue, il partira en croisade, tentant d'attirer le chaland par des articles, des conférences, des colloques. Quelquefois il trouve preneur. D'autres, car les contes ne finissent pas toujours bien, Barbe Bleue abaisse sa hache et l'archiviste active son pilon, sans pouvoir être sûr de ne pas avoir assassiné Mozart.

L'ARCHIVISTE ET SES DOUBLES

D'ailleurs je dis l'archiviste depuis le début. Ce mot ancien recouvre une réalité mouvante. Certes il lui arrive encore de revêtir la blouse grise qui le protégeant de la poussière contribue à l'en rapprocher. De nos jours, le rat d'archives cède la place à d'autres personnages. Epicier de quartier ou directeur de grandes surfaces selon les endroits et les besoins, il gère des stocks, jette ce qui est périmé, fait entrer de nouveaux biens de consommation et en fait la promotion. De plus j'oseraï revendiquer l'appellation honnie de « missionnaire » (abrégé douteux de « conservateur en mission »). Sa connotation religieuse n'est pas de mise dans la bonne société. Toutefois nous ressemblons un peu à ces Pères blancs qui préchaient un Dieu lointain et complexe à des populations plongées dans un animisme autrement plus efficace quand il s'agissait d'invoquer la pluie et le tonnerre. Comme eux, nous parlons d'une cause noble et élevée : le patrimoine historique à une population administrative indifférente dans sa plus grande part. Les délais de décantation et de mise à jour d'archives exploitables sont souvent plus longs que le temps moyen d'une carrière. Tout bureaucrate n'a pas forcément envie de miser sur des chevaux qui ne franchiront la ligne d'arrivée que dans 20, 30 ou 60 ans.

LE NERF DE LA GUERRE

L'habileté rhétorique de l'archiviste est mise à dure épreuve dès qu'il touche le tabou majeur : l'argent. Quand un audit fait ressortir qu'il faut plusieurs mois pour organiser l'archivage, et résorber les arriérés perdus dans des sous-sols hostiles, voire dangereux (dépourvus de lumière, régulièrement inondés, infestés de chats sauvages et de leur corollaire, les puces), financer des vacations et le réaménagement des locaux, opérations toujours (trop) coûteuses, les responsables baissent les bras et s'en remettent à leur bonne étoile, c'est-à-dire au dévouement inépuisable de l'archiviste. Il y a bien sûr des exceptions notables et qui méritent un coup de chapeau. La cause peut être gagnée quand les problèmes réels de prix de revient sont abordés. Des archives conservées dans un bureau

coûtent sept fois plus cher que celles rangées dans un dépôt⁵. Les premières bénéficient d'un taux de location au mètre carré plus élevé : il est rare que les dépôts soient munis de moquettes, chauffés et éclairés en permanence et nettoyés tous les soirs, sans compter que les magasins peuvent être construits dans des zones moins onéreuses. L'identification qui fait partie intégrante d'un archivage bien conçu permet de retrouver les documents nécessaires, limitant ainsi le temps passé quotidiennement à la poursuite de papiers (20 % en moyenne) et les études réalisées en double, triple exemplaire parce qu'on a perdu la trace de la première. De surcroit, moins de 10 % des documents seront gardés. Correctement identifiés ils pourront être gérés au maximum de leur utilité.

Un préliminaire efficace aux discussions financières est de mettre la main à la pâte. De missionnaire l'archiviste devient chirurgien de brousse. Appelé d'urgence par un service étranglé par les papiers ou prêt à s'en vider par une amputation radicale et excessive, il soulage, taille dans le vif, met les attelles et emporte ce qui est sauvable sur son brancard. Avec brio, il refait une beauté à ces documents si menacés et peut compter sur une reconnaissance du ventre, négociable en monnaie sonnante et trébuchante.

L'archiviste a peu d'armes pour convaincre, hormis sa force de persuasion ou son charisme. Il ne faut pas sous-estimer l'importance de l'affectif dans les relations de travail. Les archives, parente pauvre et quelque peu souillon, ont particulièrement besoin d'amour, sentiment imprévisible mais puissant.

Quand l'interlocuteur qui tient les cordons de la bourse est aussi un passionné d'histoire, généalogiste ou mémorialiste de son secteur d'activités, il se laisse attendrir par les désarrois de l'archiviste et se rend à ses raisons.

De même si les archives savent participer à des opérations de communication en prêtant des documents qui illustreront une brochure, une exposition, voire une station de métro⁶, elles sortent de leur réduit obscur et prouvent, s'il en était besoin, que les vestiges du passé sont visibles.

FAUTE DE GRIVES, ON MANGE DES MERLES

Malgré quelques succès éclatants, l'archiviste gère le plus souvent la pénurie. À certaines périodes, l'Histoire est prise de prurits d'un genre nouveau. L'afflux des demandes revient à une longue queue devant une vitrine vide. Il n'y a rien ou presque. Peu de papiers ont été sauvés de

5. Etude réalisée à l'A.F.M.E. (Agence Française pour la Maîtrise de l'Energie).

6. Les archives du Salon des Arts ménagers ont été utilisées par la société Brandt pour la réalisation d'une brochure sur l'histoire de la société. Elles ont participé à l'exposition sur « les années UAM » (Union des Artistes Modernes), qui s'est tenue au musée des Arts décoratifs du 27 septembre 1988 au 29 janvier 1989.

Les archives du ministère de l'Agriculture ont contribué au réaménagement de la station Parmentier.

l'holocauste et pas nécessairement les meilleurs. Alors l'archiviste propose avec complaisance des produits de substitution : « Je n'ai pas le dossier A X27, mais vous pouvez regarder le JB 007 ». Et la vie est ainsi faite que l'historien trouve parfois son bonheur, donnant à l'archiviste la récompense à son labeur aride. A moins que ce dernier ne se rappelle avec remords une opération de pilonnage faite durant les temps obscurs.

A CŒUR VAILLANT, RIEN D'IMPOSSIBLE

Le lecteur conscientieux ne trouvera ici qu'un guide très sommaire des sources d'archives qui ont alimenté cet article. Pour plus de détails, il lui faudra contacter l'une ou l'autre des missions d'archives dont la liste est dressée en annexe.

Ce texte ne prétend pas non plus donner des réponses aux difficultés que le chercheur peut rencontrer. Conservateurs réticents à communiquer leurs fonds et leurs fichiers, inventaires incomplets ou inexistant, cotes manquantes, documents égarés, sans parler du parcours des dérogations, tout ceci relève de l'imaginaire du chercheur et ne saurait, selon la formule consacrée, faire référence à des événements ou des personnes existant ou ayant existé. La pénibilité des travaux en pimente l'intérêt et conforte l'érudit dans son héroïsme.

L'héroïsme est un terrain d'entente pour l'archiviste et l'historien des périodes contemporaines qui arpentent l'un après l'autre les mêmes jungles, munis des mêmes armes dérisoires et irremplaçables de l'expérience, de l'intuition et de la culture.

Odile Welfelé,
Conservateur des Archives nationales,
Missions d'archives du C.N.R.S.
et du ministère de la Recherche.

ANNEXE : SOURCES ET ADRESSES

Cette annexe va survoler de manière très succincte les deux pôles qui fournissent le principal matériau pour édifier une histoire institutionnelle de la Recherche : le CNRS et le ministère de la Recherche. Les fonds qui vont être évoqués ont tous été collectés dans le cadre des missions des Archives Nationales¹ et versés au CAC².

Les archives contemporaines sont soumises à des règles de consultation particulières : les documents de moins de trente ans ne sont pas communicables librement. Le chercheur intéressé doit déposer une demande de dérogation, dans laquelle il présente sa recherche, demande qui est instruite conjointement par l'Administration versante et la direction des Archives de France. Le délai de libre communicabilité passe à 60 ans pour les documents intéressant la Défense Nationale et à 120 ans pour les dossiers nominatifs.

Les fonds du CNRS sont assez représentatifs de la constitution cahotique des archives, et *a contrario*, de l'utilité du contrôle exercé par les Archives Nationales. La masse conservée (3 kilomètres linéaires au CAC, plus de 2 au dépôt du Quai Anatole France) est hétérogène tant par l'intérêt des informations contenues dans les dossiers que par la qualité variable des instruments de recherche. Pendant plusieurs années, l'archivage au CAC a été fait directement par les services et ce laps de temps a suffi à créer un arrière important, qui n'est pas encore totalement résorbé.

Les fonds sont composés de documents provenant de l'Administration Centrale. Aucun laboratoire, ni responsable scientifique, à une exception près³, n'ont déposé de documents aux archives.

La préhistoire du CNRS peut être étudiée grâce à un versement volumineux et dense⁴. Il permet de suivre la politique de mobilisation scientifique menée par Jules-Louis Breton dans le cadre de l'ONRSI⁵, l'enquête sur les laboratoires lancée dans les années 30, le fonctionnement du CNRS de 1939 à 1950, et dans une moindre mesure, le fonctionnement des Caisses créées antérieurement au CNRS. Pour l'immédiat après-guerre ce fonds peut être complété par quelques liasses d'un autre versement⁶. Les papiers de Jules-Louis Breton se trouvent aux

1. CNRS, mission des Archives Nationales.

Odile Welfelé, Conservateur

Louis Cosnier, Chef du Service Archives 15, Quai Anatole France — 75700 PARIS — (1) 47.53.10.35., 47.53.11.11.

Ministère de la Recherche, mission des Archives Nationales. Ghislaine Bidault, documentaliste — 1, rue Descartes 75231 PARIS CEDEX 05 (1) 46.34.34.58.

2. Centre des Archives Contemporaines des Archives Nationales, 2 rue des Archives — 77309 FONTAINEBLEAU CEDEX — (1) 60.72.59.00.

3. Les archives de Marc Foex, ancien directeur du laboratoire des ultra-réfractaires d'Odeillo ont été versées par sa fille, Madame Millequant, en 1987.

4. Cote CAC : 800284.

5. Office National des Recherches Scientifiques et des Inventions (1922-38).

6. Cote CAC : 780283.

Archives Nationales⁷, de même que des documents sur les caisses existant avant 1939⁸.

Grâce au travail de mademoiselle Peyrouzet, une série de documents émanant de la *Direction Générale* a été archivée : procès-verbaux et dossiers de séance des Conseils d'Administration (1941-83) et du Directoire (1950-79), préparation des rapports d'activité (1950-84)⁹.

En 1985, un reclassement a été opéré sur les archives de la direction des relations et de la coopération internationales (*DRCI*). Pour la période 1949-82, elles comprennent des accords de coopération scientifique, des enquêtes et des notes de synthèse sur les échanges scientifiques internationaux, des comptes rendus de missions.

Trois séries sont actuellement en cours de reclassement : révision des versements faits au CAC, intégration des documents conservés au dépôt du Quai et refonte des inventaires.

— La gestion administratives des *laboratoires* est dispersée dans différents versements. On y trouve les textes de création, des rapports d'activité, les rapports scientifiques, administratifs et financiers, des procès-verbaux des séances de comités de direction¹⁰.

— Documents *financiers et budgétaires*.

— Documents venant de la *direction du Personnel et des Affaires Sociales* (statuts des chercheurs, évolution du recrutement).

Le reclassement de ces grandes séries mènera à la constitution de fonds homogènes, pas nécessairement clos, mais pourvus en tout cas d'instruments de recherche utilisables.

La célébration du cinquantenaire a permis de ramener au jour des documents qui sont encore conservés par les services. Ils devront à terme venir enrichir le patrimoine historique du CNRS. Les archivistes n'ignorent pas la réticence des services à leur donner des documents anciens, qui éveillent un attachement quasiment sentimental. Toutefois les travaux sur le cinquantenaire qui ont pu être réalisés grâce aux archives prouvent qu'une structure appropriée à la conservation et à la consultation de ces mêmes archives facilite l'approche historique qui en est faite.

Cet article est aussi l'occasion de rappeler que les dépôts d'archives ont une vocation de neutralité. La notion de fonds, c'est-à-dire l'ensemble des documents produits par un service dans le cadre de ses activités, y est prépondérante. Ce qui implique que la consultation des archives est réservée strictement au service producteur et dépositaire, ou, dans certains cas, au service héritier des attributions. Seul ce service peut autoriser la communication de documents à un autre qui en ferait la demande. Si le service des archives est sollicité, il se charge de la transmission de la demande, s'assure de l'accord du service versant, et le cas échéant, se charge de la mise à disposition des documents dans des conditions qui en assurent la confidentialité.

7. Section des archives personnelles et familiales : 398 AP. Plus un fonds en cours de classement à la mission CNRS.

8. Section contemporaine F 17 — 13595, F 17 17431 à 17500.

9. Cotes CAC : 780305, 800369.

10. Cotes CAC : 780309, 780358, 790243, 800484.

Les fonds du *ministère de la Recherche* sont d'un volume total à peine inférieur (1,3 km^l au CAC, 1,4 km^l au dépôt du ministère), mais sans doute plus accessibles, ne serait-ce qu'en raison d'une meilleure qualité des inventaires et de la présence d'outils annexes (index par mots-matières, état des fonds de la DGRST 1958-1981). Les circonstances historiques de la mise en place de la mission d'archives ont aidé à la constitution de ce fonds.

Les activités du Conseil supérieur de la Recherche Scientifique et du progrès technique, créé en 1955, et du dispositif interministériel créé en 1958¹¹ et qui a duré jusqu'en 1981, peuvent y être étudiées.

L'autre grand axe de recherche envisageable est l'étude des techniques qui peut se faire à travers les dossiers d'aide à la recherche et d'aides au développement. D'un encombrement certain, les dossiers voient leurs informations dispersées entre trois séries : comptable, administrative et scientifique, pour lesquelles les recoupements sont difficiles, voire impossibles, ce qui oblige, pour le moment, à une conservation intégrale, dans l'espoir qu'elle soit aussi exhaustive.

11. Décret du 28 novembre 1958 : CIRCST (Comité Interministériel de la Recherche Scientifique et Technique), CCRST (Comité Consultatif de la RST) et DGRST (Délégation Générale à la RST).

Le ministère de l'Industrie, 101 rue de Grenelle, 75007 PARIS (Conservateur : M^{me} Joly, 45.56.39.82) et le ministère de l'Education Nationale, 14 rue du Général Lassalle, 75019 PARIS, (Conservateur : M^{me} Nathan, 42.41.02.20), sont également détenteurs de documents intéressant la Recherche.



L'histoire d'une politique des inventions 1887-1918

I. INTRODUCTION

Ecrivant l'histoire de l'organisation de la science au cours du XX^e siècle, nous usons, parfois inconsidérément, des catégories que le paysage contemporain légitime : ainsi mettons-nous naturellement en scène des « chercheurs », personnages dont l'identification ne nous paraît jamais problématique, et dont la valeur scientifique est heureusement déterminée par une instance étrangère à l'historien ; ce dernier épouse sans rechigner le tracé des frontières du scientifique et du non scientifique, du fondamental et de l'appliqué, trop vite soucieux de céder sa liberté à la sanction de la science qui lui est contemporaine.

De même l'historien se laisse-t-il séduire par une évidence paresseuse. On sait le rôle déterminant tenu par l'Etat dans le dispositif français d'organisation de la Science. Somme de découvrir le sens de cette intervention, qu'il est tentant de répéter avec notre siècle que « la recherche est la clé de l'innovation technologique, elle-même source de la prospérité économique » ! Cependant cela suffit-il à livrer le pourquoi de l'intervention gouvernementale ? Le lecteur moins naïf garde à l'esprit le caractère sophistiqué d'une telle réponse, le haut niveau de rationalité que suppose cette justification. Aussi l'historien préfère-t-il parfois repérer avec plus de circonspection des « besoins » en matière de découvertes, des demandes qui se constitueraient de manière explicite, et qui mèneraient l'Etat à se soucier de la recherche appliquée, et par extension de la recherche fondamentale.

Un tel repérage est regrettable, car il conforterait d'emblée notre modélisation de la Société en une allégorie vitaliste : la Société continue d'être cette entité en croissance, dont l'évolution génère des besoins, que l'Etat, tête pensante de l'animal, veille à satisfaire. Lecture au combien maladroite car elle rend aveugle aux incohérences de l'histoire politique, à la rareté et la non-reproductibilité des décisions administratives, à la multiplicité des institutions gouvernementales. Confrontés à la dispersion des événements, gardons-nous de prêter trop vite attention à l'ordre rétrospectif qu'entend y faire régner la raison politique ; pas seulement la nôtre, mais aussi et surtout la raison de ceux dont nous faisons l'histoire.

Ces avertissements peuvent sembler excessifs. Nous les illustrerons pourtant par deux exemples d'énoncés apparemment légitimes, et qui font cependant courir le danger d'une incompréhension en profondeur des mécanismes qui président à l'élaboration de certaines rationalités politiques. Le premier exemple nous est donné par une hypothèse de Jean François Picard et Elisabeth Pradoura¹. Ceux-ci décrivent rapidement la « Commission d'examen des Inventions intéressant l'armée » comme le premier organisme chargé de recherche appliquée à des fins militaires, créé en 1887 à la suite du traumatisme de la défaite devant les armées et la science allemande. De ce qui va suivre, il ressort que cette commission n'a mené aucune recherche, que les dossiers qu'elle a pu traiter et même accepter ne se voyaient jamais reconnaître la qualité de scientifique par les savants de l'époque, et qu'il est excessif de présenter sa création comme répondant à un véritable « besoin en inventions » que la défaite de 1870 aurait particulièrement rendu sensible. L'impression donnée par le fonctionnement de cette commission est plutôt celle d'un trop plein d'inventions, qu'il faut gérer dans le respect de certaines règles républicaines. La véritable demande qui se fait jour alors, et qui est autant une demande du public qu'un besoin de l'administration, est une exigence de transparence et d'équité à l'égard de l'inventeur.

De même, l'évolution de cette commission et l'apparition d'une direction des Inventions au cours de la première guerre mondiale est systématiquement *justifiée* et *expliquée* par le formidable défi que cette guerre a jeté à la science, en faisant appel à un armement moderne et des technologies en constant renouvellement. Le caractère raisonnable de cette justification n'est pas ici mis en doute : c'est effectivement la raison que les acteurs de cette évolution ont eux-mêmes invoquée. Mais le caractère explicatif de cette interprétation nous paraît plus problématique.

Les conditions de possibilité d'une nouvelle institution telle que la direction des inventions, le mécanisme de sa création ne peut être réduit à la seule nécessité de répondre au défi technologique lancé par la guerre mondiale. Pourquoi des hommes ont-ils consacré leurs efforts à la naissance de cette institution, à l'organisation systématique de l'innovation dans le domaine des technologies militaires ? Pourquoi des hommes politiques ont-ils intégré cette exigence d'organisation au corpus de leurs thèses et réflexions à finalité gouvernementale ? Pour ces derniers, notre réponse doit avant tout s'écrire en termes politiques : la définition d'une politique de l'invention prenait place comme élément constitutif de leur stratégie personnelle ou collective au sein de l'activité gouvernementale. Rétrospectivement, l'historien se trouve affronter le dilemme suivant : quels étaient les « besoins » objectifs de la Nation, quels sont ceux dont la définition relevait du seul argumentaire politique ? Interrogations probablement impuissantes, mais qu'on ne peut ignorer par des réponses désinvoltes et de trop bon sens.

Le second exemple se propose à nous sous la forme d'un mystère : quelle importance accorder à cette figure énigmatique désignée par le terme d'« inventeur » ? Personnage ambigu qui semble s'être effacé de

1. Picard (J.-F.), Pradoura (E.); « La science et l'Etat en France, la longue genèse du CNRS (1901-1945) » communiqué en 1988.

notre modernité, où l'innovation technologique n'est autorisée qu'aux détenteurs d'un savoir scolairement sanctionné, et à ce titre déjà possesseurs d'une identité autonome. Sujet évanescant d'une véritable réverie politique qui va durer jusqu'à la seconde guerre mondiale : Harry Paul parle d'une mythologie de l'invention, enracinée dans la foi en la capacité imaginative propre au génie français, que les institutions devaient s'efforcer de faire fructifier².

Il est indubitable que les premières tentatives de gouvernement de la science ont été destinées à soutenir et coordonner l'activité des inventeurs. La plupart des auteurs considèrent ces tentatives comme des impasses qui n'ont fait que retarder l'avènement d'une politique de recherche digne de ce nom, génératrice en particulier du salariat pour les chercheurs. Cependant, les tentatives de gouverner l'invention et les inventeurs ont déterminé un champ d'expériences où se sont forgées les formes modernes des institutions scientifiques : constat difficile à admettre, car il réactive une douloureuse interrogation, un de ces secrets des familles trop récemment censuré. Quelle est donc la parenté entre ces héros de deux épopées l'une à l'autre anachronique, quelle familiarité inavouable reconnaître entre l'inventeur et le chercheur ?

Voilà des thèmes étendus, aux confins de plusieurs disciplines, que les quelques pages qui vont suivre ne prétendent pas épuiser. Il nous a cependant paru utile de présenter un premier état de nos recherches, attentif à la lecture et aux travaux que ces réflexions pourront susciter.

Nous avons d'abord souhaité établir une chronologie précise des faits politiques et administratifs relatifs à la politique des inventions³. Les lignes qui suivent concernent donc des événements encadrés par les années 1887 et 1918, période qui voit successivement la création de la Commission d'examen des inventions intéressant l'armée (1887), de la Commission d'examen des inventions intéressant les armées de terre et de mer (1894), de la Commission supérieure d'examen des Inventions (août 1914); puis, à l'occasion du passage de Paul Painlevé au Ministère de l'Instruction publique, l'institution d'une Direction des Inventions intéressant la Défense Nationale, à laquelle est rattachée la Commission supérieure des Inventions (novembre 1915); enfin, la nomination de Jules-Louis Breton au titre de sous-secrétaire d'Etat des inventions (décembre 1916), dont l'activité perdurera jusqu'à l'armistice, nonobstant la transformation du sous-secrétariat d'Etat en une Direction attachée au Ministère de l'Armement (novembre 1917).

La rédaction de cette historique fait uniquement appel à des documents d'archives. Cette limitation est cause de quelques ignorances que nous signalerons au fur et à mesure. L'accès à ces documents est orienté par un fait d'importance : en 1922 sera créé un établissement dont la vocation est très précisément d'assurer la continuité en temps de paix

2. Paul (H.): « From knowledge to power, the rise of the scientific empire in France 1860-1939 »; Cambridge University Press, 1985. pp. 320-339.

3. On trouvera une chronologie similaire proposée par Françoise Delaveau dans « La Recherche et l'Etat en France de 1901 à 1939 » mémoire de DEA paru en 1985 (université de Paris VII) et de nombreux repères chronologiques dans les textes de J.-F. Picard, E. Pradoura (op. cit.); et H. Paul (op. cit.). Mais il a par exemple été assez laborieux de faire le lien entre les dates citées et le contexte parlementaire de ces événements.

de cette politique des inventions. Il s'agit de l'Office National des recherches scientifiques, industrielles et des inventions, qui, se reconnaissant l'héritier de cette politique, a récupéré partie des archives de cette période (Archives de l'ONRSII, fonds FI7 versé par le Ministère de l'Instruction Publique aux Archives Nationales [AN])⁴.

Cette orientation doit être pleinement mesurée; les archives qui s'offrent à notre lecture sont d'abord l'effet d'un archivage délibéré des acteurs de notre histoire. Mutilé par les hasards et les accidents de la conservation, reste cependant manifeste un tissu d'héritages et d'omissions rationnellement consentis. A cet égard, le terme de « politique des inventions » est aussi une manière de désigner cette lignée de textes qui renvoient l'un à l'autre sous le mode de la répétition, constituant un ensemble souvent autonome et que l'on a tôt fait de dérouler, en gardant à l'esprit le caractère élaboré de leur témoignage.

L'activité des diverses commissions d'examen pendant la période 1887-1914 a pu être précisée par la consultation des documents conservés par le service historique de l'armée de terre [SHAT]. La période qui débute avec le déclenchement de la seconde guerre mondiale et s'achève en décembre 1916 est la plus problématique. Nous nous sommes provisoirement satisfaits des données recueillies dans les archives personnelles de Painlevé (A.N. fonds 313/AP) dont l'inventaire est d'ailleurs très incomplet. La période 1917-1918 est la plus abondamment couverte, l'archivage quasi exhaustif des documents administratifs se répartissant entre les archives de l'ONRSII, les archives personnelles de Breton (AN fonds 398/AP) et le regard un peu distancié que livrent les archives du ministère de l'armement et des fabrications de guerre (SHAT série 10 N).

II. LES ORIGINES 1887-1914

2.1. *L'Armée face à ses fournisseurs*

On a tôt fait d'attribuer à l'invention militaire le privilège d'une vieille histoire. A l'évocation d'Archimède défendant Syracuse assiégée, ou de Léonard de Vinci esquissant le projet d'un char d'assaut, notre imagination s'enflamme et porte au crédit de l'ingéniosité humaine un nombre de propositions guerrières à la dimension de cette longue tradition. Saisis par la vision d'une multitude de projets, nous nous interrogeons alors : comment les institutions militaires ont-elles affronté cette inépuisable quantité d'inventions ? Ont-elles su trouver en leur sein les quelques esprits perspicaces capables de se consacrer à l'examen et à l'indispensable tri des ces propositions, les unes le plus souvent chimériques, les autres peut-être géniales.

4. Les recherches que nous avons consacrées à l'histoire de l'ONRSII ont fait l'objet d'une communication orale lors du séminaire animé par A. Prost et consacré à l'histoire du CNRS. (Paris 1; juin 1988).

Mais craignons l'effet trompeur de cette rêverie. La principale préoccupation d'une armée n'est probablement pas la découverte d'une arme inégalable, d'un projectile aux formes nouvelles, d'un appareil démesurément assassin. Assurément, au début de ce siècle, la principale préoccupation de l'armée française est plus modeste : le souci premier et quotidien de l'Administration de la Guerre se rapporte avant tout à l'équipement de ses soldats. Comment les armer convenablement, comment se fournir dans les meilleures conditions en chaussures, uniformes, nourriture, équipement de campagne. Ces besoins énormes et la nécessité d'y répondre ont une conséquence inattendue : l'Armée, rempart de la souveraineté nationale, est en outre, par l'effet de ces préoccupations d'intendance, un client et un consommateur aux yeux de nombreux Français.

Aussi la manière dont l'armée engage ses marchés, choisit ses fournisseurs et détermine ses besoins est un élément de première importance dans le récit qui nous occupe. Ce fonctionnement, par la diversité des organismes et des responsables qu'il met en œuvre, par le secret qui est de rigueur en matière militaire, a pu rester largement inconnu. Ou bien encore la connaissance que l'on peut en avoir est très souvent marquée par le caractère négatif des accusations régulièrement portées à l'encontre de certains services administratifs, de la manière dont ils pouvaient défendre leur fournisseurs contre toute concurrence indésirable, de leur hostilité envers l'innovation et le dérèglement de leurs habitudes. Inversement on oublie que la nécessité d'évaluer et d'éprouver les fournitures et matériaux consommés a permis l'existence de laboratoires et d'un personnel scientifique permanent, situation d'autant plus remarquable qu'elle n'était pas si ordinaire dans l'ensemble des services de l'Etat.

Ce n'est pas ici le lieu d'une histoire approfondie de ces organismes. Nous venons à les connaître de manière indirecte, nous posant à l'origine la question suivante : qu'est-ce qu'un citoyen français pouvait en 1890 espérer vendre à l'Armée, et de quelle manière devait-il s'y prendre ? La réponse est immédiate : n'importe quel négociant pouvait prendre l'initiative de proposer ses produits à l'administration militaire. De nombreux marchés étaient en effet ouverts à des fournisseurs privés, leurs propositions adressées au ministre se voyant en général examinées et appréciées par une des nombreuses commissions de l'Administration de la Guerre, dont les ressources d'investigations pouvaient être importantes. Une partie cependant du matériel militaire n'était pas concerné par ce mode « libéral » de répartition des commandes, soit parce que l'Etat prenait en charge sa fabrication dans des établissements publics, soit pour d'autres raisons. C'était en particulier le cas des explosifs et de l'armement classique⁵. Restait alors accessible aux offres des fournisseurs privés et « anonymes » un domaine aux limites quelque peu incertaines, prioritairement consacré à l'équipement du soldat (chaussures, ustensiles de campement, accessoires liés aux vêtements et à l'entretien des armes,

5. Nous n'avons pas examiné ce point de manière approfondie. Nous voulons essentiellement faire observer qu'il n'y a pas de proposition spontanée d'origine privée dans le domaine de l'armement classique. Cette situation va évidemment se modifier considérablement au cours de la première guerre mondiale. Cf infra.

cartouchières, viseurs...). Dans la mesure où les propositions des fournisseurs correspondaient à ce domaine, l'examen d'une offre de vente ne se justifiait que dans le cas d'une innovation. En effet, du point de vue de l'Administration de la Guerre, accepter l'offre d'un fournisseur signifiait soit abandonner le fournisseur habituel, soit répondre à un besoin jusqu'alors insatisfait. Mais on découvre combien large s'entend ici la notion d'innovation; elle comprend aussi bien l'offre d'une économie importante, que l'on mettra parfois, mais pas toujours, au crédit d'un nouveau procédé de fabrication, que la présentation d'une idée réellement originale.

2.2. L'historique de la commission d'examen des inventions

Ce préambule nous permettra de mieux comprendre la constitution en 1887 d'une commission d'examen des inventions intéressant l'armée. La décision ministérielle du 23 octobre 1887 qui instituait cette commission lui donnait pour tâche « l'examen au premier degré de toutes les propositions qui peuvent intéresser les différents services militaires et qui sont adressées par des inventeurs à l'Administration de la Guerre »⁶. Autorisés par l'expérience des dossiers effectivement soumis à la commission, nous avons suggéré dans les lignes qui précèdent qu'il fallait interpréter le terme d'inventeur dans un sens voisin de celui de fournisseur. Si l'on n'accepte pas de partager ce rapprochement inattendu, que l'on soit cependant attentif à la formulation des attributions de la commission : le texte précise « examen au premier degré ». Cela signifie que les dossiers acceptés par la commission des inventions sont ensuite transmis, par l'intermédiaire du ministre, à d'autres commissions déjà existantes de l'Administration de la Guerre, qui ont toutes pour finalités l'attribution de marchés de fournitures. La commission d'examen nouvellement créée joue donc en partie un rôle de boîte aux lettres, orientant chaque proposition vers le service qu'elle estime le plus concerné.

A titre d'exemple, reproduisons le bilan de l'année 1891. Pendant cette période, 684 propositions furent soumises à l'étude de la commission, 277 furent rejetées, 187 envoyées au Ministre de la Guerre pour être examinées par les services compétents, le reste se voyant ajourné faute de renseignements suffisants. Parmi les services les plus généreusement dotés par cette répartition la 3^e Direction (Artillerie) reçut 53 dossiers, la 5^e Direction (Intendance militaire) en reçut 37 et la 4^e Direction (Génie) dut se contenter de 29 propositions.

Le 7 juin 1894, un décret transforme la commission en une « Commission d'examen des inventions intéressant l'armée de terre et de mer », sans en affecter pratiquement le fonctionnement. Siégeant comme auparavant à l'Hôtel des Invalides, ses dépenses prises en charge par la Section Technique de l'Artillerie, la commission se réunit deux fois par

6. L'ensemble de la réglementation concernant la commission et les détails de son historique se trouvent rassemblés d'une part en AN [archives nationales] F17 17 486, dossier « Historique de la commission »; d'autre part en SHAT [service historique de l'armée de terre] 5N 2, dossier « Cabinet du Ministre: Documents de principe et réglementation 1890-1895 ».

mois pour entendre le rapport établi par un de ses membres, dont chaque invention fait l'objet. La grande modification apportée par le texte de 1894 concerne la composition de la commission : jusqu'alors essentiellement constituée de militaires, elle admet désormais en son sein six membres civils nommés par le ministre de la Guerre, qui siègent aux côtés de six membres de l'armée de terre, et quatre membres du département de la Marine. Le président, signataire des décisions de la commission et interlocuteur du ministre, est désigné parmi les membres civils.

Pendant la période 1894-1914, les membres militaires, soumis aux contraintes de leurs affectations successives, furent fréquemment remplacés. Les membres civils firent au contraire preuve d'une remarquable constance à leur poste, où la mort les venait trouver. En 1894 furent nommés Mascart (président), Moissan, Troost, Appell, Boussinesq (tous les cinq membres de l'Institut) et Vieille, ingénieur des poudres et salpêtres. Le décès de Moissan, de Mascart et de Troost entraîna la nomination de Violle, membre de l'Institut (29 avril 1907), de Bouthy, membre de l'Institut (12 décembre 1908) et de Schloesing, membre de l'Institut et directeur de l'École d'application des manufactures de l'Etat (13 novembre 1911). Cette liste ne se modifia plus jusqu'à la disparition de la commission en 1914, Violle en assurant la présidence depuis 1911.

La participation de ces savants aux travaux de la commission a quelque chose d'étonnant : c'est là notre première occasion d'étudier le voisinage spécifique qui lie le savant à l'inventeur. Remarquons tout d'abord qu'en 1894 rien n'obligeait le Ministre de la Guerre à procéder à de telles nominations ; les textes fondateurs ne font en effet nullement mention d'un caractère scientifique qu'il faudrait donner à l'examen, ou encore de la nécessaire présence de savants parmi les examinateurs. Cependant, l'appel systématique à des savants, plus précisément encore à des académiciens, pour procéder à l'examen des inventions n'est pas une idée nouvelle. C'était en particulier l'une des activités fondamentales de l'Académie des sciences de recevoir et de juger les inventions des particuliers⁷. Il semble qu'à l'aube du xx^e siècle le savant fut pour l'Etat comme pour la Nation cet examinateur privilégié capable de faire la distinction entre les chimères et les idées susceptibles d'une réalisation. Couple indissociable que formèrent ensemble le savant et l'inventeur : le premier assurait par son savoir la validité des efforts du second, mais l'inventeur était en retour le seul dépositaire d'une audace créatrice que l'on hésitait à reconnaître chez le savant.

2.3. *Les avis de la commission*

De ce dialogue entre la science et l'invention nous est parvenu le témoignage conservé au travers des avis rendus par la commission. Ces avis définissent concrètement les critères d'acceptation et de refus des

7. Activité qui fut cause de sa suppression passagère en 1793. Cf. Redondi (P.), « La révolution française et l'histoire des sciences », *La Recherche*, n° 208, mars 1989, vol. 20, pp. 320-331. On notera dans cet article l'évocation des rapports entre savants et inventeurs, et comment ces rapports devinrent l'enjeu de stratégies politiques pendant la période révolutionnaire.

propositions, et l'on s'aperçoit que le savant prononce certes le dernier mot, mais qu'il n'en est pas moins attentif à des considérations administratives et politiques fort éloignées du discours scientifique⁸.

Le premier dossier soumis à la commission concerne la proposition de M. Paillard, négociant chargé de la vente d'un produit intitulé la « Corio-Méléine ». La proposition de M. Maillard, datée de 1886, était antérieure à l'existence de la commission : ayant tenté plusieurs fois de vendre son produit à l'Armée, il a pu convaincre plusieurs officiers de l'utiliser ; ces officiers, rapporte le dossier, ont à la suite de cet essai fait l'éloge du produit.

Mais la Commission d'habillement, trois fois sollicitée, par trois fois rejeta l'offre de vente présentée par ce négociant. C'est là un bon exemple des problèmes qui sont à l'origine de la création de la commission d'examen des inventions : la Commission d'habillement était-elle habilitée à statuer ? Son avis de rejet présentait-il un caractère définitif interdisant toute nouvelle démarche de la part du négociant ?

Chargée de dénouer cette affaire, la commission nouvellement créée disposait des éléments suivants pour étayer son appréciation : le détail de la proposition du négociant, l'avis des officiers ayant utilisé le produit, le tout accompagné de trois échantillons du produit, trois boîtes de corioméléine qui avaient été confiées à l'Officier comptable du Dépôt des modèles, à l'Hôtel des Invalides. Ayant pris connaissance de ces divers éléments, la commission rédigea ses conclusions sous la forme d'un « avis », forme qui sera désormais de règle pour toutes les propositions soumises à son examen.

La forme tout à fait représentative de sa rédaction autant que l'aspect pittoresque de son contenu nous encourage à reproduire l'intégralité des attendus de cet « avis d'examen ».

« I. Description sommaire

M. Paillard présente une sorte de graisse dont les propriétés sont fort nombreuses ; son produit, qu'il appelle la « Corio-Méléine » offre, dit-il, les avantages suivants :

- 1) Il conserve le cuir, le rend souple et imperméable, il empêche l'action de l'eau et du soleil ainsi que la corrosion de la neige, de la chaux, du plâtre et de l'eau de mer.
- 2) Il guérit les engelures, les ampoules, les écorchures des pieds et des mains ; l'enflure et la rougeur des pieds occasionnées par la marche.
- 3) Il prévient et guérit le bœuf à la mode (excoriations aux fesses).
- 4) Il guérit les crevasses du paturon des chevaux.
- 5) Il entretient les armes.
- 6) Il procure une économie de 60 %.

8. SHAT 9N 94. Nous avons examiné une quarantaine d'avis rendus par la commission tels qu'ils ont été soumis à la signature du Ministre de la Guerre. Les avis réunis sous cette cote sont pour la plus grande part des « avis d'examen » (c'est-à-dire des propositions transmises par la commission d'examen aux services compétents de l'Administration de la Guerre). Nous n'avons pu consulter qu'un nombre restreint d'« avis de rejet ».

II. Motif d'examen

Considérant, que la Corio-méléine serait fort précieuse, si elle présentait réellement tous les avantages qu'on lui attribue et qui semblent justifiés par les pièces qui figurent au dossier, la Commission est d'avis de faire soumettre le produit de M. Paillard à l'examen de la section technique compétente ».

Cette lecture, au demeurant distrayante, met clairement en évidence le caractère peu restrictif des critères d'acceptation et la superficialité des procédures d'examen. La commission ne dispose en effet que des pièces présentées par l'inventeur; sa fonction consiste seulement à trier et transmettre des dossiers à d'autres services de l'administration du ministère de la Guerre. Une certaine évolution apparaît néanmoins à partir de 1895, date à laquelle les avis de la Commission sont signés de l'académicien Mascart. Si les critères d'acceptation demeurent identiques, les commentaires soulignent parfois que telle proposition n'est qu'une « simple offre commerciale », que telle autre « n'a pas le caractère d'une invention et ne peut être considérée que comme une offre de fourniture. » (Il s'agissait dans les deux cas d'une proposition de savon détachant).

Mais cette distinction n'aménait en rien le rejet du dossier. Par souci de traiter également les divers solliciteurs, la commission retenait systématiquement toute proposition répondant aux exigences suivantes : le produit proposé répondait au but annoncé par l'inventeur, le produit était susceptible de rendre un service quelconque, son prix n'était pas plus élevé que celui des produits de qualité équivalente déjà en utilisation dans les forces armées. Tel fut par exemple le cas des chaussures Vinel, qui quoique ne présentant apparemment guère de nouveauté, obtinrent l'avis suivant : « La Commission, dans un esprit d'équité, pense qu'on peut proposer au Ministre l'essai dans un corps de troupe ».

2.4. *Le destin des propositions*

La commission avait-elle les moyens de vérifier les assertions des inventeurs ? Force est de constater la modestie de ses outils d'investigations. Les textes réglementaires autorisaient pourtant la commission à faire, avant de se prononcer, exécuter des analyses ou des essais dans les établissements de l'administration militaire; mais il semble que cette possibilité n'ait pratiquement pas été utilisée. Lorsque la commission jugeait de tels examens nécessaires, elle donnait un « avis d'examen » (donc un avis favorable), reportant en aval la procédure d'analyse. Ainsi lorsque M. Pageault, Capitaine en retraite, proposa une graisse pour l'entretien des cuirs, graisse qui eût présenté l'avantage d'être chimiquement neutre et de ne pas attaquer les fils de couture, la commission estima qu'il y avait lieu de soumettre cette proposition à l'examen de l'Intendance militaire, « l'analyse chimique et l'expérience pouvant seules permettre de vérifier les allégations de M. le capitaine en retraite ».

Dans ce cas, l'examen que nous qualifions de « scientifique » se produisait dans le ou les services destinataires du dossier, après acceptation de la proposition par la commission des inventions. Nous prendrons pour autre exemple le cas de la proposition Lambert présentée

en 1905 et consistant en un procédé de soudure de l'aluminium. La proposition de l'industriel, assez laconique puisqu'elle ne précisait pas la composition exacte du produit de soudure utilisé, s'accompagnait de plusieurs échantillons de soudure réalisés par ce procédé. La commission transmit cette proposition à la 5^e direction (Intendance) avec avis d'examen formulé dans ces termes : « progrès intéressant, obtenu par les moyens les plus simples ». Le dossier fut alors soumis à la Commission Militaire de l'aluminium que présidait le général Menetrez. Celui-ci, disposant quant à lui de l'analyse des échantillons effectuée au laboratoire de chimie de la section technique de l'artillerie, et constatant le peu de cohésion des soudures pratiquées, proposa de ne pas donner suite à l'offre de M. Lambert, avis de rejet communiqué au Ministre sous le timbre de la 5^e direction.

Quelque périlleux que pût être ce cheminement de commission en commission, toutes les offres n'étaient pas condamnées à de tels refus. Certaines firent l'objet d'achats, à l'échelle d'un service ou d'un corps de troupe. Le destin le plus heureux, nous en trouvons le modèle dans le cas de la société « la Radiante » qui avait proposé en juin 1905 un produit pour étamages instantanés (ce produit permettant de préparer rapidement des surfaces à souder). Sa proposition s'accompagnait d'une analyse complète du produit et d'offres commerciales détaillées. L'avis rendu en juillet 1905 par la commission des inventions souligna l'excellence du produit, l'intérêt économique qu'il présentait, et suggéra de prendre en considération le produit « la Radiante », à titre d'offre de fournitures.

Ce produit fut ensuite examiné tout à la fois par les 3^e, 4^e et 5^e directions. A la suite d'essais exécutés à la Section technique de l'Artillerie, la délégation permanente des Sections Techniques de l'Artillerie et du Génie (3^e et 4^e directions) retint le produit comme intéressant pour la réparation locale de grandes surfaces zinguées ou étamées (mai 1906). A l'opposé, le comité technique de l'Intendance (5^e direction) émit un avis défavorable en ce qui concernait l'étamage des ustensiles de campement. La décision finale du Ministre de la Guerre intervint le 20 juillet 1906 : cette décision autorisa la Société « la Radiante » à faire directement des offres de fournitures aux Directeurs des Etablissement et services de l'Artillerie et du Génie qui pourraient faire emploi de la « Radiante » dans les cas indiqués par la délégation des sections Techniques de l'Artillerie et du Génie. Il était par ailleurs demandé à la 3^e direction de porter à la connaissance des Directeurs des Etablissement, au moyen d'une note insérée dans les revues d'Artillerie et du Génie, les résultats des essais exécutés.

On le voit, l'activité de la commission d'examen des inventions intéressant l'armée s'inscrit naturellement dans l'ensemble du processus administratif de choix et d'achat des fournitures militaires. Faut-il en conclure que l'histoire de cette commission est étrangère à l'origine des institutions scientifiques contemporaines ? Ou bien encore nous accuser d'une excessive volonté de démystifier le passé de ces dernières ? Pourquoi ne pas plutôt s'efforcer de saisir la spécificité du rôle joué par l'inventeur, et de comprendre la situation du savant à son égard ? En fait, la réponse ne se trouve pas dans l'examen des pratiques concrètes de la commission qui, répétons-le, sont parfaitement homogènes.

nes aux tâches exécutées dans l'ensemble de l'Administration du ministère de la Guerre. Il est en revanche instructif d'essayer de tracer un portrait de l'inventeur, en posant d'emblée que ce personnage relève d'un imaginaire public.

2.5. La figure de l'inventeur

Repérons quelques traits de cette figure spécifique telle qu'elle se dessine au travers des dossiers communiqués à la commission. Tout d'abord, l'inventeur n'a pas d'identité sociale bien définie. La moitié environ des propositions émanent de négociants s'avouant comme tels, les autres provenant d'origines les plus diverses, avec une forte proportion d'artisans et de militaires sous les armes. L'inventeur ne fait d'ailleurs jamais mention de sa formation ni de son niveau d'études, tout au plus de son savoir faire et de son expérience lorsqu'il s'agit d'un artisan. On mesure la distance avec notre imaginaire contemporain, où le droit à l'innovation est reconnu indissociable du pouvoir de la connaissance, et l'examen du passé scolaire de l'auteur préliminaire à la prise en considération de sa proposition. Finalement, cet espèce d'anonymat social qui caractérise l'inventeur nous amène à confondre son visage avec celui du « citoyen » tout court.

Ensuite, la démarche de l'inventeur est toujours partiellement désintéressée, ou se donnant comme telle : bien sûr, celui-ci escompte tirer bénéfice de ses propositions ; mais l'invention transcende les intérêts particuliers par les bienfaits qu'elle promet à la collectivité, et cette vocation généreuse nourrit la détermination farouche de l'inventeur. Ainsi M. Paillard, dont nous avons précédemment résumé le dossier, peut-il écrire au ministre de la Guerre : « L'intérêt n'est pas mon seul guide, si mes prévisions ne se réalisaient pas [...], alors dans l'intérêt de l'armée, il faudrait choisir un produit meilleur ». Et dans une autre lettre « j'ai le sentiment de la dignité plus élevé que les quelques mille francs que me procurerait la fourniture de l'armée, je me borne à faire mon devoir comme citoyen Français, en indiquant ce qui est utile à mon pays ». A son tour, M. Laffont, ouvrier cordonnier qui présente un modèle de chaussure, affirme d'emblée qu'il compte réaliser d'importants bénéfices, de l'ordre de 300 000 francs, précisant cependant que cet argent sera pour la plus grande partie employé à des œuvres de bienfaisance. Parce que faire une offre à l'armée, c'est faire une offre à la Nation, il semble impossible de justifier sa démarche par de simples motivations lucratives⁹.

Aux sollicitations de ces citoyens inventeurs, l'Administration du ministère de la Guerre répondait par un fonctionnement bureaucratique que nous nous sommes appliqués à décrire. Avant la constitution de la commission d'examen des inventions intéressant l'armée, ce fonctionnement posait un problème majeur qui trouvait sa cause dans la dilution

9. Cette analyse de la figure de l'inventeur mériterait d'être approfondie et davantage étayée par une documentation diversifiée, un corpus hétérogène de livres, d'articles et d'images qui formeraient la trame de ses manifestations. Cela dit, l'esquisse que nous traçons ici suffit à donner le sens des pratiques politiques auxquelles cet article est consacré.

des responsabilités : chaque service administratif ne donnant de réponse que dans les limites de ses prérogatives et de son champ d'intervention, une proposition pouvait de fait être abandonnée sans qu'aucune instance n'eût pris la responsabilité d'un rejet formel et définitif. Un tel problème devenait réellement sensible au sommet de la hiérarchie administrative, au niveau du ministre; car dans le cadre de la logique politique il n'était pas acceptable qu'une proposition présentée au ministre par un particulier ne reçût aucune réponse, qu'elle fût ou non favorable.

Aussi la commission d'examen des inventions fut-elle très exactement l'outil mis au service du ministre de la Guerre, rendant chaque mois compte de l'état de ses travaux pour un relevé transmis sous timbre du Cabinet, les diverses directions de l'Administration étant soumises à la même obligation pour toutes les décisions prises au sujet des inventions¹⁰.

Mais les critiques des inventeurs ne pouvaient se fonder sur une connaissance aussi détaillée du fonctionnement de l'Administration de la Guerre. Leurs reproches conceptuellement plus élémentaires se cristallisaient autour de deux accusations : la malveillance et l'ignorance. Accusations d'autant plus graves qu'elles répondaient au désintérêt constitutif de l'identité imaginaire de l'inventeur.

2.6. « *Triste, triste, triste* »

« *Triste, triste, triste* » déclarait la lettre que reçut Mascart le 30 novembre 1896. La commission avait en effet rejeté la proposition d'une « chaussure anatomique » que présentait M. Laffont, un ouvrier cordonnier qui s'attribuait le titre de « maître des inventeurs de la cordonnerie ». Son projet d'une chaussure légère, souple, et se modelant exactement sur le pied avait été refusé au motif qu'il était impossible de fabriquer une paire de chaussures aux mesures de chaque soldat.

« Et bien, Monsieur le Président », continuait Laffont dans sa lettre, « le rejet de mon invention atteint du même coup tous les éminents anatomistes et physiologistes qui, depuis Camper jusqu'à ce jour, se sont occupés de la chaussure rationnelle; de là je conclus que vous et les onze membres de la Commission, vous êtes douze parfaits ignorants, du moins en ce qui concerne ma chaussure, ou douze hommes de parti pris qui n'avez trouvé qu'un seul défaut à mon système, celui d'être conçu par un ouvrier ».

Cette protestation résume bien la rhétorique soupçonneuse et récriminatrice de l'inventeur à l'égard de l'administration, rhétorique en partie désarmée par l'existence de la commission des inventions. En effet, à l'inquiétude de citoyens légitimement préoccupés par l'intérêt de la Nation, le ministre de la Guerre offrait la garantie d'un examen systématique confié à la vigilance de personnages dont nul ne pouvait contester le savoir (excepté cet infortuné ouvrier cordonnier), à la bienveillance manifeste et au désintérêt reconnu : les savants.

10. Ministère de la Guerre/Cabinet du Ministre; note adressée aux Directions en date du 7 août 1894. SHAT SN 2.

III. L'OFFENSIVE PARLEMENTAIRE AOÛT 1914-OCTOBRE 1915

Nous avons décrit, dans la partie qui précède, ce que fut au début du siècle cet embryon d'une politique des inventions, dont on peut ainsi résumer la nature : au cœur d'une « économie » essentiellement « libérale » de l'invention, l'action gouvernementale, restreinte au cadre de l'Administration du Ministère de la Guerre, s'exerçait sur la manière d'engager les marchés de fournitures nécessaires à cette administration. Cette description conduit presque immédiatement à formuler une hypothèse relative à l'évolution de la politique des inventions au cours de la première guerre mondiale : l'augmentation considérable des besoins en matériels militaires et en armements nouveaux que le conflit provoqua, et le développement inéluctable des processus d'engagement et de contrôle des marchés qui l'a accompagnée servit de moteur à la croissance d'un domaine plus particulier de l'intervention politique : celui de l'invention intéressant la Défense Nationale.

Cette hypothèse se révèle tout à fait pertinente, sous réserve cependant de considérer le déroulement de la première guerre mondiale dans son ensemble. En effet, l'histoire détaillée de ce processus montre que le développement apparemment « naturel » d'une politique des inventions s'est heurté à l'inertie de l'Administration de la Guerre, inertie qui contrastait fortement avec l'activité remarquable dont faisaient preuve soldats, inventeurs, savants et parlementaires.

Cet obstacle fut levé par la mobilisation intensive de certaines forces parlementaires. Mobilisation aux causes complexes, car la dénonciation des insuffisances de l'Administration de la Guerre participait d'une remise en cause d'ensemble de la conduite de la guerre. Ce processus donne finalement l'exemple d'une politique dont l'élaboration emprunta les chemins détournés de la rhétorique du « scandale » et de la défense de prérogatives institutionnelles.

3.1. La mobilisation des tranchées : « des idées plein la tête »

La première guerre mondiale se distingue rétrospectivement par la durée du conflit et l'importance de l'effort industriel exigé par les nouvelles formes de combat. Or ces caractéristiques essentielles n'apparaissent que très tardivement aux protagonistes du conflit engagé le 1^{er} août 1914. Les projets allemands (plan Schlieffen) prévoient en effet une attaque foudroyante contre la France et sa défaite en quelques semaines. Réciproquement, les stratégies français planifiaient une guerre d'offensive et de mouvement, pronostiquant l'issue décisive au plus tard pour l'automne 1914. Le sentiment de la modernité de cette guerre confortait paradoxalement ces prévisions, car l'on arguait par des considérations économiques que des nations industrielles ne pouvaient survivre à un long conflit. Ce n'est qu'à partir de novembre 1914, une fois la ligne de front immobilisée en un tracé de tranchées inexpugnables, que les

Etats-Majors se résignèrent à l'idée d'une guerre longue. Encore n'était-il alors question que de repousser le règlement du conflit au printemps 1915.

Ces convictions stratégiques ont profondément conditionné l'attitude de l'Administration de la Guerre. L'espérance d'une guerre courte rendait en effet injustifiée la mise sur pied de nouvelles institutions, l'élaboration et l'usage de nouvelles réglementations auxquelles aurait été dénié dès l'origine tout caractère de permanence. Au contraire, des organismes indispensables telles que la Commission des poudres de Guerre de Versailles et les commissions d'expériences de Bourges et de Calais, qui fonctionnaient régulièrement en temps de paix, virent leurs activités suspendues au début du conflit¹¹. Les circonstances se prétaient peu à l'examen et l'adoption des projets et réalisations que des particuliers continuaient à soumettre à cette administration. L'heure était plutôt, pensait-on, à l'utilisation de techniques et de produits éprouvés en temps de paix, et l'on reportait à plus tard toute innovation.

L'Administration de la Guerre était de surcroit aveugle aux exigences nouvelles de la guerre des tranchées. Quelque soit l'élan de la troupe, les lignes ennemis, ceinturées de barbelés, protégées par les mitrailleuses, se révélaient infranchissables. Il eût fallu mettre en œuvre une artillerie considérable, une puissance de feu prodigieusement augmentée et sensiblement adaptée pour espérer vaincre cette résistance, perspective que l'état de la mobilisation industrielle repoussait à un futur éloigné. Or l'Etat-Major considérait le retour à une guerre de mouvement comme inéluctable; il ne sembla pas prendre en considération la spécificité du combat de tranchées, multipliant pendant près d'une année (jusqu'à septembre 1915) des essais infructueux de percée. Il nous paraît raisonnable d'affirmer qu'il faut trouver là, dans les convictions stratégiques de l'Etat-Major, l'origine des négligences dont fit indéniablement preuve l'Administration de la Guerre, et du peu d'intérêt qu'elle manifesta pour les innovations qu'appelait la guerre des tranchées¹².

Si l'Administration de la Guerre ignorait délibérément la spécificité des combats de tranchées, des millions de Français la découvrirent en revanche. Parmi ceux-là venaient en tout premier lieu les soldats envoyés au front, dont les récits susciteront à leur tour passions, colères et enthousiasmes de la part des parents, des amis, et bien sûr des notables attentifs aux états d'âme de leur électorat. Sur le front, les soldats bricolaien des engins avec le peu de moyen à leur disposition. A l'occasion d'une permission, ou plus fréquemment d'une convalescence,

11. Une des principales fonctions de ces commissions consistait à vérifier la qualité des poudres. Ce fait est rapporté dans le texte de l'ordre du jour adopté par la Commission Sénatoriale de l'Armée dans sa séance du 17 mai 1915. 5 pages dactylographiées. AN 313AP 59.

12. Notre analyse des stratégies françaises et allemandes reproduit très fidèlement la synthèse effectuée par Philippe Bernard, « La fin d'un monde 1914-1929 », Paris : Seuil, 1975. Nous avons par ailleurs vérifié le bien fondé de ses analyses concernant les rapports entre parlementaires, gouvernement et Etat-Major par la lecture d'une partie des rapports soumis à la commission sénatoriale de l'armée, ainsi qu'à la commission de l'armée de la chambre des députés; nous avons pour notre part essayé de comparer les critiques des parlementaires, qui prennent par exemple pour objet la manière dont les marchés d'armement sont engagés, avec les récriminations d'une grande variété d'inventeurs.

l'un d'entre eux perfectionnait le projet, porté par les encouragements et les espoirs de tous ses camarades, qui avaient été ses premiers examinateurs. Celui qui dans la vie civile faisait profession d'artisan ou de technicien comptait peut-être trouver ainsi un motif honorable de renvoi à l'arrière. Certains gardèrent d'ailleurs à l'esprit l'éventualité d'un dépôt de brevet, s'informant à cette fin des restrictions apportées aux droits des mobilisés. Mais la plupart n'étaient mus que par la colère d'essuyer le feu ennemi, et de constater l'éternelle avance des « boches » en matière d'innovations guerrières. De cette mobilisation spontanée et désintéressée témoigne à sa touchante manière la lettre que le jeune cycliste Sapin, de l'Etat-Major divisionnaire, adressa au directeur d'un journal : « Excusez-moi, Monsieur, de disposer ainsi de vos instants, mais si vous souriez un peu de ce projet, ne me croyez pas « loufoque » ! Songez plutôt qu'il y a des heures d'inaction et que pendant ces heures-là, il faut avoir des idées plein la tête pour que le cafard n'y pénètre pas »¹³.

Mobilisation surprenante, parvenue à notre connaissance sous la forme d'un catalogue hétéroclite de propositions, d'un album bigarré de citoyens inventeurs sur lesquels allaient s'exercer des classifications, se tracer des lignes de discernement par lesquelles a pu se définir une politique des inventions. Nous devons cependant rester sensible au caractère universel que présentait l'inventeur dans les premiers temps de cette guerre : l'identification de l'inventeur avec le citoyen s'affirma d'autant plus qu'une génération entière, parce que placée sous les armes, participait à ce mouvement collectif d'innovations et d'espoirs; si l'on rencontrait parmi ces inventeurs des artisans, des ingénieurs et des négociants, qui avaient constitué, avant le déclenchement des hostilités, la majorité des auteurs de propositions autrefois présentées à la « commission d'examen des inventions intéressant l'armée », s'y ajoutèrent désormais des agriculteurs, peu en mesure de présenter un dessin ou d'exposer très en avant leurs idées; des officiers, qui s'enthousiasmaient pour les projets de leurs subordonnés à qui ils confiaient parfois des moyens d'expérimentation importants, ce qui ne fut pas toujours apprécié par leurs supérieurs; des parlementaires, tel J.-L. Breton, député du Cher, bricolant à l'aide d'un moteur de motocyclette et d'une scie circulaire un appareil à couper les fils barbelés (ce qui lui permettra ensuite de revendiquer la paternité de l'invention des chars d'assaut); et enfin des savants, illustres ou en voie de le devenir... L'activité de ces derniers présente d'ailleurs un problème d'interprétation; nous avons en effet précisé la fonction bien particulière qu'exerçait le savant, chargé d'examiner pour le compte de l'Etat la multitude des propositions avancées par les particuliers; en ce sens le savant jouait le rôle d'un arbitre investi d'une autorité sans appel. C'est pourtant en inventeur qu'il a voulu apparaître pendant le conflit, partageant alors bien des traits de ses compagnons les plus anonymes : souvent mobilisé, n'ignorant rien de l'horreur des combats (rappelons la disparition de promotions entières de normaliens tombés aux premières lignes), l'invention lui a parfois offert, comme à d'autres, l'opportunité d'un renvoi à l'arrière, ou bien, lorsqu'il n'était plus en âge de combattre, une manière désintéressée de soutenir ses compatriotes envoyés au front.

13. Lettre du 22 juin 1916 de A. Sapin au directeur du Bulletin des Armées; SHAT 5N 568.

La plupart des inventions portaient la marque des spécificités du combat de tranchées. Beaucoup de modèles de grenades à main furent proposés, d'appareils de lancement destinés à envoyer de grandes quantités d'explosifs à courte distance; beaucoup d'abris mobiles, de télescopes, de boucliers destinés à protéger les combattants; la destruction des réseaux de barbelés était apparue comme un problème majeur, et suscita à ce titre une multitude de projets de véhicules, d'explosifs ou d'engins arracheurs. On proposa aussi des batteries de mitrailleuses, des bicyclettes-mitrailleuses, des bicyclettes-projecteur, des fusées éclairantes, des chalumeaux découpeurs... L'importance nouvelle des batteries fixes d'artillerie lourde, l'utilisation de l'aéronautique (d'abord à des fins de reconnaissance), et l'entrée en guerre des sous-marins fut à l'origine d'une classe bien précise de recherches, regroupées sous le terme de « la question du repérage ». Nous verrons que ce domaine a été l'objet d'une particulière attention des inventeurs « savants » et parmi eux de Borel, de Langevin, Dufour, Cotton, Weiss, Hadamard, Debierne, Lebesgue. Mais la question n'en passionna pas moins les poilus, qui s'étonnaient de voir les avions ennemis franchir impunément leurs lignes, et proposaient l'emploi de classiques méthodes d'observations latérales ou triangulaires pour diriger le tir anti-aérien.

La plupart des propositions étaient adressées soit au Ministre de la Guerre, soit au Général Joffre, Général en Chef de l'Armée Française. Ce dernier disposait dans les premières années de la guerre d'un grand prestige, et les auteurs de propositions se recommandaient à son attention personnelle, jugée plus bienveillante et plus équitable que par exemple celle de la commission des inventions. Bien évidemment, ces propositions ne furent pas soumises à l'appréciation directe de Joffre, mais examinées par le général Curmer, en fonction au grand quartier général¹⁴. Celui-ci rendit de nombreux avis négatifs, alléguant fréquemment qu'il n'était pas nécessaire de généraliser les innovations que chaque corps avait mis en œuvre de son propre chef, ou bien encore refusant de prendre en considération les essais et expériences organisés par certains officiers parce que « ce qui compte c'est comment ça marche face à l'ennemi ».

Si les inventeurs accordaient largement leur confiance au Généralissime et au Ministre de la Guerre, ils manifestaient une méfiance infinie à l'égard des intermédiaires anonymes soupçonnés d'écartier leur projet. Une lettre, plus tardive (1916), en témoigne : « Si mon idée peut être utile au tir contre avions, j'en serai content. Je la propose presque par acquit de conscience, mais si M. qui de droit en prend connaissance, j'ai bien peur qu'elle n'aille augmenter la collection de celles qui vont lui être

14. SHAT 16N 262 « Inventions et propositions »; il s'agit des dossiers du Général Curmer, grand quartier général / Etat-Major / 1^{er} Bureau (Mobilisation Organisation). La plupart des propositions contenues dans ces dossiers avaient pour auteur des soldats ou officiers sous les armes, propositions transmises par voie hiérarchique avec avis des supérieurs. La position de Curmer vis-à-vis de la commission des inventions n'apparaît pas clairement : il semble que certains dossiers, en particulier ceux qui parvenaient par voie hiérarchique, étaient ensuite transmis à la commission des inventions, que certains autres étaient au contraire soumis par la commission à l'examen de Curmer. On rencontre enfin le cas de projets déjà rejetés par la commission des inventions, que l'auteur soumit au grand quartier général avec l'idée qu'ainsi la communication serait plus directe.

soumises. Il n'en sortira aucun résultat pratique, c'est dans l'esprit français. On étudiera tout après la guerre¹⁵ ».

Il était le plus souvent reproché à ce « M. qui de droit » de ne pas rencontrer l'inventeur, de ne pas engager avec lui une discussion loyale, ou bien encore de ne pas permettre au public de s'assurer que les idées soumises avaient des chances réelles d'être examinées et n'étaient pas vouées quasi automatiquement à l'avortement. A défaut d'une telle rencontre avec le responsable de l'examen, les inventeurs avaient mis en œuvre une stratégie de recommandation, dont les parlementaires furent les partenaires les plus sollicités. Ainsi adressait-on son idée à l'élu de sa circonscription, en lui priant de bien vouloir attirer sur elle l'attention du Ministre, ou bien encore d'obtenir l'avis du collègue parlementaire réputé pour sa qualité de savant, ses interventions en faveur des inventeurs ou son appartenance à la commission des inventions. Le Parlement devint pour cette raison le siège d'un échange régulier de petites notes où l'on commentait les inventions de ses électeurs, voire les propositions de ses propres collègues.

La première année de la guerre laisse donc l'impression d'une augmentation sensible du nombre d'inventions proposées à l'Administration de la Guerre, de la diversification extrême de l'origine des inventeurs (on est tenté de parler de « démocratisation »), et d'un processus de sensibilisation politique autour d'un sujet qui préoccupa indéniablement l'opinion publique. Quel fut dans ce contexte le fonctionnement de la commission des inventions, qui avait pour rôle, rappelons-le, d'examiner au premier degré les propositions intéressant les différents services militaires ?

3.2. La réforme de la Commission des Inventions

En fait, cette commission avait été réformée dès le début de la guerre. Le 11 août 1914, soit dix jours après la mobilisation générale, alors que toute activité parlementaire se trouvait suspendue depuis le 4 août, Poincaré signa le décret portant création d'une « commission supérieure des inventions intéressant la défense nationale ». Cette création devenait inévitable pour une raison fort simple : du fait de la mobilisation, la plupart des membres militaires de l'ancienne commission des inventions avaient quitté Paris, rendant impossible le travail de cette dernière. La nécessaire réorganisation de la commission se devait de surcroît de tenir compte du caractère exceptionnel des circonstances ; il s'agissait en effet de permettre l'étude dans les plus brefs délais des propositions intéressant la Défense Nationale ; il fut en retour décidé que devaient être écartées non seulement les propositions chimériques, mais aussi celles exigeant pour leur mise en œuvre éventuelle un temps supérieur « à toute durée possible de la guerre ». Restriction d'une grande portée si l'on garde en

15. Lettre du 19 juin 1916 de paul Lefèvre au directeur du Bulletin des Armées, recommandant l'observation latérale pour le tir anti-aérien; SHAT 5N 568.

mémoire que les belligérants pronostiquaient une cessation très rapide des hostilités¹⁶.

Le texte du décret de création portait essentiellement sur la composition de la commission; il établissait une liste de 46 membres, à laquelle continuaient d'appartenir les six membres civils de l'ancienne commission d'examen des inventions. Parmi ces quarante-six, on comptait au total vingt membres de l'académie des sciences, participation qui démontrait spectaculairement la mobilisation du monde savant. Quelques ingénieurs réputés venaient se joindre à eux, parmi lesquels G. Claude et Eiffel. Mais plus significative à nos yeux était la présence de sept parlementaires, deux sénateurs et cinq députés (Cochin, Poirrier, Painlevé, Bienaimé, Grosdidier, Lefèvre et Breton). Cette forte représentation parlementaire, qui manifestait l'importance politique accordée aux relations avec les inventeurs, eut pour conséquence d'accentuer encore cette importance, par l'effet d'entraînement que provoqua la participation personnelle de certains parlementaires aux travaux de la commission et les sollicitations dont ils furent désormais la cible.

Nous possédons très peu d'informations certaines sur le fonctionnement effectif de la commission pendant la première année de la guerre. Il n'a pas été possible de découvrir le moindre dossier, la moindre archive à caractère administratif qui puisse témoigner de son activité. La lecture des archives personnelles de certains membres de la commission, et en tout premier lieu de celles de son président, Paul Painlevé, donne l'impression d'une activité un peu désordonnée, conforme au bon vouloir personnel de chaque membre de la commission¹⁷. Sans doute était-ce là la seule activité possible, car la vie civile, totalement désorganisée durant les premiers mois de la guerre, était alors soumise à l'arbitraire des autorités militaires, en particulier pour toute demande de moyens en hommes, en véhicules, en lieux d'expérimentation... Il faut noter à cet égard les lacunes graves que comportait le décret du 11 Août 1914. Celui-ci ne précisait aucunement le mode de relations à entretenir avec l'Administration de la Guerre. Or la commission se situait très exactement en amont des différentes directions du ministère de la guerre, et son activité perdait toute finalité en l'absence de collaboration harmonieuse avec ces services. Aussi pouvait-on légitimement s'inquiéter de constater que la liste des représentants des ministères de la guerre et de la marine issus de l'ancienne commission d'examen des inventions n'était en rien

16. Nous ne possédons pas d'informations précises sur les conditions de rédaction du présent décret. Aussi ne commentons-nous pas deux attendus relativement surprenants du rapport introductif de Messimy, ministre de la guerre. Le premier rapportait l'augmentation considérable du nombre de propositions transmises aux ministères de la guerre et de la marine depuis l'ouverture des hostilités. Une semblable augmentation en moins de dix jours mériterait vérification. Le second faisait explicitement référence à la mobilisation des savants pendant les guerres révolutionnaires de 1793, formulation où il faudrait peut-être, sous toutes réserves, reconnaître l'influence et la marque des parlementaires de gauche.

17. Le décret du 11 août 1914 placait la commission sous la présidence du président de l'académie des sciences, M. Appell. Celui-ci, absorbé par la présidence du Secours National, laissa rapidement sa place à Painlevé, vice-président de la commission, qui dès le début de la guerre consacra toute son énergie à la poursuite d'études et d'expériences autant à titre personnel qu'au titre de la commission (Cf. brouillon de lettre du 26 septembre 1914 de Painlevé à Millerand; AN 313 AP 58 dossier « Explosif Claude »). Rappelons que Painlevé était alors député de Paris, membre de l'académie des sciences, mathématicien brillant dont l'activité scientifique ne fut jamais interrompue par l'engagement politique.

modifiée, ce qui condamnait implicitement ces représentants à ne pas participer aux travaux de la commission, du fait de leur obligations militaires. Seul le Lieutenant colonel Vallier, secrétaire général de la commission supérieure, paraissait devoir établir le lien avec l'administration militaire.

S'il nous est difficile de dresser le bilan effectif de l'action de la commission au début du conflit, il est en revanche indubitable que son fonctionnement, et plus généralement la manière dont les pouvoirs publics avaient abordé le problème des inventions intéressant la défense nationale, suscita une insatisfaction générale, exprimée suivant la thématique du scandale. Nous allons considérer ici un petit nombre « d'affaires », représentatives des mécanismes qui conduisaient à ce mécontentement. Le premier exemple est donné par l'étude du repérage des batteries par le son. Dès septembre 1914 les physiciens de l'Ecole Normale Supérieure travaillèrent à une méthode qui consistait à détecter le son provoqué par le tir d'une pièce d'artillerie, ou de manière plus sophistiquée par l'onde de choc du projectile envoyé, et à calculer la position de la pièce à partir du retard mesuré entre les détections effectuées par deux postes d'écoutes distincts.

En décembre 1914, plusieurs systèmes avaient été mis au point au laboratoire de physique de l'ENS, par Cotton et Weiss d'un côté, de l'autre par Dufour. L'intervention de Painlevé auprès du gouvernement militaire de Paris leur permit de mener des essais dans les environs de Paris, et le Général Clergerie leur offrit les facilités nécessaires à ces recherches, mettant à leur disposition des voitures et du personnel militaire. En janvier et février 1915 furent effectués des essais sur le front, en présence d'un officier qui représentait le grand quartier général. Le résultat plutôt satisfaisant de ces essais fit alors espérer un emploi assez étendu de ce système. Mais ces espoirs furent bientôt déçus : on créa tout d'abord un service de repérage, au sein du Service géographique de l'Armée, que l'on plaça sous l'autorité de l'ingénieur en chef de la Marine Driencourt. Or cet ingénieur était lui-même inventeur d'un système concurrent, en collaboration avec le Lieutenant-colonel Ferrié. Il paraissait de surcroît, et fort paradoxalement, très sceptique à l'égard des procédés de repérage en général. Sa méfiance théorique, son comportement indéniablement hostile retarda alors considérablement l'adoption des systèmes mis au point : en juillet 1915, des appareils fonctionnant au front à la satisfaction générale étaient encore considérés par l'Administration de la Guerre comme des dispositifs expérimentaux devant faire leurs preuves. Les informations recueillies par les appareils, qui identifiaient avec justesse la position des canons ennemis, n'étaient pas transmises de manière systématique aux artilleurs. Des rapports favorables au procédé, et rédigés par des officiers d'artillerie ne parvinrent jamais au Ministre concerné. Enfin, il fut finalement interdit aux auteurs de ces dispositifs de se rendre de nouveau sur le front pour observer l'utilisation du petit nombre de leurs appareils mis en service¹⁸.

18. AN 313AP 58; Dossier « Méthodes Dufour Cotton Weiss. Repérage des batteries par le son ». L'historique de ces recherches mériterait, à l'égal de beaucoup d'autres, un développement plus détaillé que nous ne pouvons nous permettre ici. Quant aux rapports retenus par une hiérarchie indifférente, c'est à A. Thomas, alors Sous-Secrétaire d'Etat à l'Artillerie et Munitions, qu'ils auraient dû parvenir (Cf. infra).

Cette incurie fut connue des parlementaires, et par eux sévèrement commentée. Tout d'abord et bien évidemment par Painlevé qui depuis septembre 1914 suivait et soutenait le travail de ses amis ou anciens élèves, qui lui adressaient régulièrement leur témoignage. Mais aussi par le député Jules Cels, ancien élève mathématicien de l'Ecole Normale Supérieure et auteur avec Esclangon d'une note consacrée aux fondements théoriques des différents procédés de repérage acoustique. Et encore par Clémentel, alors député radical de Riom, qui assista sur le front aux essais des différents systèmes, et prit la décision énergique de « faire sauter cette bête noire de Driencourt »¹⁹.

L'hostilité de l'administration de la guerre ne s'exerçait pas uniquement à l'encontre des propositions des civils. Abordons maintenant l'exemple d'une affaire qui concernait cette fois une invention née au front. Au tout début de la guerre, le gouverneur de la Place de Verdun eut l'idée de préparer des obus afin qu'ils pussent être lancés avec l'aide d'un fusil, de manière à suppléer l'artillerie de tranchée alors inexistante. L'idée, mise au point vers novembre 1914, fut reprise par le dénommé Feuillette, motocycliste dans la place, et dans le civil inventeur et industriel. Une fois démobilisé, il se consacra énergiquement à la réalisation industrielle de l'invention. Feuillette s'étant tout naturellement adressé au chef de la direction de l'artillerie, le général Baquet, celui-ci « l'engueule, et lui demande de quoi il se mêle, de quoi se mêle le gouverneur... », ajoutant que ce genre de projectiles avaient déjà été essayés et faisaient éclater les fusils. Sans se décourager, et faisant appel à l'aide de quelques membres de la commission des inventions et du comité des Forges, Feuillette démontrait au bout de quatre mois d'efforts la valeur et l'intérêt de ses grenades. Après intervention ministérielle, la section technique du Génie commanda finalement à Feuillette la fabrication de cent milles grenades; mais au moment de la réception, la direction de l'Artillerie persistait encore dans son refus d'utiliser ces obus. Comme précédemment, cette affaire fut portée à la connaissance de certains parlementaires, par l'intermédiaire du député Abrami, élu de la gauche républicaine qui avait été mobilisé en 1914 et envoyé précisément sur le front de Verdun²⁰.

Ces faits pouvaient légitimement nourrir les réactions scandalisées de l'opinion publique et des parlementaires. Cela dit, les protestations des parlementaires ne pouvaient s'exprimer de n'importe quelle manière. Leur intervention prit la forme d'une certaine rhétorique qui détermina la réunion de toute une classe de problèmes à laquelle l'invention se trouvait intégrée, et qui se développa dans les limites que la situation politique fixait au pouvoir parlementaire.

19. Une lettre du 19 juin 1915 de G. Claude à painlevé fait le récit d'un déjeuner qui réunit d'Arsonval, Doumer, Clémentel et Charles Humbert, où l'on critiqua sans ménagement l'inertie et l'hostilité de certains services. AN 313AP 58; dossier « Explosif Claude ».

20. Des notes personnelles d'Abrahi ont été recueillies par Painlevé. AN 313AP 59. L'affaire Feuillette est racontée dans une lettre manuscrite de Jouvenel à Abrami.

3.3. *L'Administration de la Guerre en accusation*

Lorsque le Parlement se réunit en janvier 1915, en session ordinaire, la reprise de son activité succédait à une période longue de plusieurs mois pendant laquelle le grand quartier général, et son chef le général Joffre, avaient pu exercer un pouvoir quasi dictatorial. Même après que le retour des chambres eut permis le rétablissement d'une situation institutionnelle plus conforme à l'ordre démocratique, la popularité des chefs de guerre et le climat antiparlementariste qui régnait dans l'opinion publique interdisait au pouvoir civil toute intervention directe dans le déroulement des opérations militaires. En revanche, la question des moyens d'action matériels et humains mis à la disposition des forces armées, parce qu'elle ne remettait pas en cause le comportement des chefs militaires, offrit aux parlementaires l'opportunité d'exiger le respect de leurs prérogatives constitutionnelles et de combattre l'optimisme excessif, la tendance à l'autosatisfaction alors de mise dans les milieux gouvernementaux.

Une série d'enquêtes furent menées à la demande des commissions parlementaires, dans le respect des règles imposées par les autorités militaires, qui leur interdisaient d'aborder d'autres sujets que celui du fonctionnement d'établissements et d'administrations situés hors de la « zone des armées ». Ces enquêtes révélèrent rapidement les carences catastrophiques et les négligences criminelles qui entraînaient la production en masse de l'armement, production spécifiquement nécessitée par les nouvelles formes du conflit. Il apparut ainsi qu'à la date d'avril 1915 pas un seul fusil neuf n'avait été fabriqué depuis la déclaration de guerre, 700 000 unités ayant pourtant été perdues sur le front sur les 2 880 000 fusils d'infanterie initialement en utilisation. Il apparut encore que les manufactures nationales, débordées, ne pouvaient suffire à la tâche, que les canons perdus n'étaient pas remplacés, que l'on fabriquait désormais les munitions sans procéder au contrôle des qualités requises, et que les obus ainsi fabriqués causaient dans les rangs français presqu'autant de ravages que les projectiles allemands. On s'aperçut enfin que l'Administration de la Guerre faisait preuve de lenteur et d'absence d'initiative, en particulier dans la mise au point des matériels spéciaux destinés aux combats de tranchées, dans l'utilisation de l'aéronautique et l'appel à l'industrie privée²¹.

Dans cette série d'enquêtes, la question de l'invention trouvait naturellement sa place, associée à la préoccupation plus générale de fournir l'armée en « matériels spéciaux » exigés par les aspects novateurs des combats. Aussi est-il permis d'envisager d'un pareil regard la démarche originale de l'inventeur et l'évolution de l'industrie d'armement au cours de l'année 1915. Nous avons auparavant exposé comment l'activité de la commission des inventions pouvait se décrire au début du siècle en termes d'examen d'offres de vente et de critères d'attribution

21. AN 313AP 59; Rapport de Paul Doumer à la Commission Sénatoriale de l'Armée, daté du 26 avril 1915. Ce rapport présentait une utile synthèse des travaux de la commission au cours des mois précédents, reprenant en particulier les conclusions des rapports d'Henry Chéron consacrés à la fabrication des fusils et des rapports de Charles Humbert consacrés à l'artillerie lourde et aux canons de 75.

de marchés à des fabricants privés. Or les premiers mois de l'année 1915 furent précisément le moment d'une remise en marche de l'appareil productif privé et de sa reconversion dans l'industrie de guerre; cette nécessaire reconversion suscita une intense réflexion législative et administrative, profondément originale sur le fond, car elle amenait à justifier des comportements interventionnistes dont l'Etat était jusqu'alors peu coutumier. Par exemple, cette réflexion devait permettre de déterminer dans le détail les conditions d'attribution de marchés d'armement au secteur privé. Réflexion « problématisée » sous des formes généralement polémiques et contradictoires, dont la complexité échappe à notre propos²². Contentons-nous ici de montrer la similitude des réactions parlementaires dans deux situations pareillement « scandaleuses », l'une concernant une branche classique de la production d'armement, à savoir la fabrication de grenades, l'autre un cas plus caractéristique de la typologie des inventions : une proposition de fusées éclairantes.

En juillet et août 1915, le député Colliard, membre de la Commission de l'Armée de la Chambre, présenta deux rapports consacrés aux conditions de passation des marchés pour la fabrication de grenades à main, où il critiquait vivement l'attitude de la direction du Génie. Qu'était-il donc reproché à cette administration ? Celle-ci soutenait que la nécessité d'obtenir une fabrication rapide et abondante des grenades ne lui permettait pas de s'adresser elle-même directement aux producteurs éventuels. La direction du Génie avait donc eu recours à des intermédiaires, concédant ses marchés à des « représentants d'affaires » qui avaient à leur tour sous-traité avec de véritables établissements de fabrication. Les rapports de Colliard soulignaient avec indignation les inconvénients d'une telle procédure : outre le renchérissement des commandes, car l'on payait cher ce que l'on aurait pu obtenir à plus juste prix, ce processus avait provoqué d'importants retards de livraison, le peu de sérieux de certains intermédiaires ayant obligé à l'annulation de plusieurs marchés. L'attitude de la direction du Génie était d'autant plus sévèrement condamnée qu'un certain nombre de producteurs soumettant d'intéressantes propositions s'étaient plaints de voir leurs offres refusées et de se trouver dans la nécessité de travailler en sous-traitance pour les intermédiaires ayant enlevé le marché. La poursuite de ces pratiques en dépit des protestations des parlementaires conduisit d'ailleurs Colliard à conclure son dernier rapport par un appel « à triompher de certaines opiniâtretés bureaucratiques, où se brise l'effort de la main la plus robuste, si elle n'est pas d'abord déterminée à les briser »²³.

C'est une mésaventure très semblable que connut la Maison Collombert. Celle-ci avait présenté en février 1915 un modèle de fusées éclairantes au Ministre de la Guerre et à la Commission Supérieure des Inventions. La direction du Génie, saisie de la proposition, suggéra tout

22. Il est par exemple vraisemblable que certains parlementaires se faisaient les porte-paroles d'industriels lorsqu'ils accusaient de partialité l'Administration de la Guerre, reprenant en fait les plaintes des industriels influents victimes de cette partialité. Mais en retour ces industriels n'approuvaient pas forcément l'extension de l'interventionnisme d'Etat qu'aurait impliquée la mise en place de processus équitables de contrôle.

23. AN 313AP 60; « Rapport Colliard; Marchés des grenades à main ». Le premier rapport fut adopté par la commission de l'armée de la Chambre en sa séance du 7 juillet 1915.

simplement à cette entreprise de se mettre en rapport avec une maison concurrente chargée de centraliser toutes les fabrications de ce type. La direction du Génie conseillait de surcroît aux auteurs de la proposition « de mettre de côté tout sentiment d'amour-propre de fabricant », procédure contre laquelle Painlevé, informé de l'affaire, éleva une protestation vigoureuse : il était en effet injustifiable, faisait-il observer, que le service compétent ne se donnât pas la peine de juger directement le modèle proposé et s'en remît à l'appréciation d'un concurrent de l'inventeur²⁴.

Au bout de quelques mois d'activité parlementaire, les coupables des pratiques ainsi condamnées furent clairement désignés au sein de l'Administration de la Guerre, et les vœux des commissions formaient la trame d'un projet politique articulé autour des exigences suivantes : rapidité, esprit d'initiative et écoute attentive et impartiale des partenaires privés. Exigences qui définirent le cadre très explicite de la politique des inventions à venir.

Mais dans les premiers mois de 1915, les commissions étaient encore bien éloignées d'imposer leurs vues. Leur première victoire fut d'obtenir le renvoi du général Baquet, chef de la direction de l'artillerie, qui s'obstinait à nier l'efficacité de l'artillerie lourde²⁵. Son service fut aussitôt constitué en Sous-Sécrétariat d'Etat, et confié le 20 mai 1915 à A. Thomas, ancien normalien et député membre du parti socialiste. Celui-ci allait désormais fréquemment adopter le point de vue des parlementaires, affrontant parfois l'obstruction de sa propre administration.

Les parlementaires ne déposèrent pas pour autant les armes. Deux décisions de Millerand, Ministre de la Guerre nous paraissent être de manière analogue le résultat de leurs interventions. La première concerna l'institution de « Commissions régionales d'examen des inventions intéressant l'« Armée ». Ces commissions, composées d'officiers et de techniciens civils, furent chargées de recueillir et d'examiner au préalable les inventions présentées par les inventeurs militaires et civils de chaque région, avant leur transmission à la commission supérieure des inventions de Paris. Les détails de l'organisation de ces commissions, dont la création avait été suggérée par une question écrite du député Lacave La Plagne, furent confiés, sans plus de précision, au soin des Généraux commandant les Régions²⁶.

La seconde, plus durable, fut la création par décision du 18 septembre 1915 d'une mission confiée au député Pierre Dupuy, intitulée « Mission d'essais, vérifications et expériences techniques ». Cette Mission avait essentiellement pour finalité l'utilisation du Laboratoire Central d'Essais du Conservatoire National des Arts et Métiers, que le

24. AN 313AP 58; dossier « propositions Collombert (artificier) ». La protestation de Painlevé est adressée au Général Chevalier, directeur du service technique du Génie, par une lettre en date du 17 mars 1915.

25. D'après Ph. Bernard (op. cit.); p. 45.

26. Décision ministérielle du 22 août 1915. La question écrite du député Lacave La Plagne en date du 29 juin 1915 était accompagnée du texte d'un « projet de création de Commissions régionales d'inventions pour la Défense Nationale », SHAT 10N 78 [d2]. Nous n'avons jusqu'ici identifié que très peu de traces de l'activité de ces commissions.

Ministre du Commerce et de l'Industrie venait de mettre à la disposition du ministère de la Guerre. Les objectifs de la mission se conformaient entièrement à la nature du laboratoire d'essais, établissement conçu pour effectuer des essais techniques, ou bien encore élaborer les cahiers des charges à imposer à des productions industrielles. Mais l'activité de la mission ne débuta pas sous de bons auspices, car si le dessein du ministre avait été de compléter ses services et la commission des inventions par l'adjonction d'un organe expérimental. Les directions administratives de son ministère jugèrent pour leur part cette création inutile et redondante : les établissements des services de la Guerre possédaient leurs propres laboratoires d'analyse, et l'intervention de la mission risquerait de mettre en cause l'autorité de ceux-ci²⁷.

Ces deux tentatives ne modifièrent pas le cours inéluctable des événements politiques : usé par la pression parlementaire, le ministère tomba le 25 octobre 1915, et Gallieni prit la tête du ministère de la Guerre, remplaçant Millerand jugé trop complaisant à l'égard du Grand Quartier Général. Le nouveau gouvernement, composé dans une stratégie de reconquête des prérogatives parlementaires, comptait un grand savant parmi ses membres, un parlementaire qui, on l'a vu, n'avait jamais ménagé ses efforts en faveur des Inventeurs, et qui n'était autre que Paul Painlevé. Et c'est au sein du ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts dont il prit la tête qu'allait s'institutionnaliser la politique des inventions élaborée dans les couloirs des deux Chambres.

IV. L'ANNÉE 1916 : LES SAVANTS AU SERVICE DES INVENTIONS

Dès sa nomination à la tête du Ministère de l'Instruction Publique, Painlevé créa une direction des inventions, destinée à conduire cette politique des inventions que les parlementaires et l'opinion publique appelaient de leurs vœux, et qui mettrait fin aux insuffisances gouvernementales constatées et dénoncées depuis le début de la guerre. Le fonctionnement de ce nouveau service, nous le montrerons, fit essentiellement appel à l'expérience antérieurement acquise par les membres de la commission supérieure des inventions, et s'attacha à résoudre les problèmes que celle-ci avait laissés en suspens. Au terme d'un an de fonctionnement, ce service put présenter un bilan fort satisfaisant de son activité, et se prévaloir d'un grand nombre de réalisations concrètes, qu'il s'agit de techniques conçues ou perfectionnées, ou bien encore d'appareils effectivement en utilisation sur le front.

Cela dit, on l'a compris, notre réflexion s'attache avant tout à repérer les innovations dans le champ des rationalités politiques ou administrati-

27. SHAT 10N 78 [d3]; nous nous faisons ici l'écho des réticences exprimées par les inspecteurs des études et expériences techniques de l'Artillerie, certainement la direction la « plus sensible » et la plus attachée à ses prérogatives.

ves : quelles pratiques nouvelles allaient-elles se mettre en place, quelles justifications développeraient-elles au sein de la rhétorique politique et administrative. Les faisceaux thématiques qui manifestent l'expression de ces innovations admettent deux points de focalisation que nous distinguerons. On peut tout d'abord s'interroger sur le sens proprement politique assigné à cette création d'une direction des inventions. Nous reconnaîtrons à cet égard que les propos de Painlevé ne s'identifiaient pas complètement aux thèses développées par les parlementaires, et mêlaient deux types de rhétoriques hétérogènes l'une à l'autre et à notre avis difficilement conciliables : la rhétorique glorifiant la mobilisation des savants et la plaideoirie en faveur des services à rendre aux inventeurs.

Ensuite, on peut être attentif à une problématique plus spécifiquement administrative qui s'est élaborée autour des relations à instaurer entre la direction des inventions et le Ministère de la Guerre. Cette dernière préoccupation, certes moins noble et moins théorique que la précédente, fut pourtant le moteur des évolutions du service des inventions²⁸.

4.1. Fonctionnement et résultats de la direction des inventions

Le principe au fondement de la commission supérieure des inventions intéressant la défense nationale était l'examen des propositions soumises spontanément par des particuliers à l'administration civile et militaire. Un tel principe présentait des inconvénients majeurs : le premier de ne pas permettre l'étude a priori de problèmes posés par l'autorité militaire. Le second, plus fondamental, tenait au fait que cet examen se bornait le plus souvent à une réflexion « sur le papier », ne mettant pas en œuvre un processus d'expérimentations et de mises au point successives. En termes plus modernes, nous expliquerions que la commission des inventions n'était pas un organisme de recherches, mais un organe d'évaluation.

En fait, dans la pratique, certains membres de la commission avaient pourtant effectué ou permis l'engagement de telles recherches et de telles mises au point. Nous avons dans la partie précédente évoqué les travaux de certains physiciens de l'école normale supérieure qui aboutirent à la réalisation de procédés de repérage des batteries ennemis par le son, nous aurions pu ajouter à ce bilan l'exemple des bombes réalisées par l'ingénieur M. Claude, membre de la commission des inventions, ou bien encore la lunette acoustique réalisée par Sagnac. Mais d'autres propositions, comme les premiers projets « d'automobiles d'assaut », furent écartées par l'Administration de la Guerre : les moyens dont disposait la commission des inventions ne lui permettaient pas de réaliser des prototypes suffisamment au point pour convaincre l'administration de

28. La principale source d'information concernant le fonctionnement et les résultats de la direction des inventions est constituée par le « Rapport de la Direction des Inventions » daté du 10 novembre 1916, que l'on pourra consulter en AN 313AP 62, dossier « novembre 1916 ». Un autre exemplaire se trouve en AN 313AP 63. La direction des inventions est créée par le décret du 13 novembre 1915, et le cabinet partiellement constitué par arrêté ministériel du 16 novembre 1915.

leur intérêt. D'une certaine manière, les refus de l'Administration de la Guerre étaient justifiés : son rôle s'était jusqu'à présent toujours borné à l'examen d'offres de ventes concernant des produits parfaitement au point. L'originalité de la situation était de conduire l'Etat à se préoccuper des besoins éprouvés par l'inventeur avant même la réalisation effective de son idée²⁹.

Aussi la direction des inventions, dès sa création par décret du 13 novembre 1915, eut un double objectif. D'une part examiner dans les plus brefs délais les projets que les inventeurs lui présentaient, l'exigence de rapidité étant un thème essentiel des préoccupations des parlementaires. D'autre part, mettre au point, *en accord* avec les inventeurs, certaines des propositions parmi les plus intéressantes. Dans ce dernier cas, cela signifiait que l'Etat donnait à certains inventeurs les moyens effectifs de la réalisation de leurs projets.

En fait, la création de la direction des inventions permit l'institutionnalisation et l'extension de pratiques qui avaient déjà cours dans l'entourage de Painlevé. On en a l'exemple frappant dans le cas des travaux de Constantin Chilowsky, inventeur russe plein de charme et de susceptibilité, qui semble avoir tenu le rôle de l'inventeur fétiche à la direction des inventions. Dès le début de l'année 1915, Chilowsky avait submergé Painlevé d'une multitude de propositions, parmi lesquelles un projet d'obus qu'il réalisa avec la collaboration (difficile) de Langevin. Or en décembre 1915, soit un mois seulement après la création de la direction des inventions, Chilowsky reçut une somme de 10 000 frs des mains de Paul Painlevé, à titre rétroactif et en l'absence de toute justification comptable, somme vraisemblablement imputée au budget du ministère de la Marine, et destinée à couvrir « ses dépenses et son temps employés pour la Défense Nationale » au cours de l'année 1915³⁰.

Le rouage essentiel de la direction des inventions était constitué par le « cabinet technique » adjoint à Painlevé. A sa tête, Painlevé nomma pour chef le mathématicien Emile Borel, alors sous-directeur de l'école normale supérieure, pour chef-adjoint Jean Perrin, et pour directeur administratif M. Bijard, ancien polytechnicien et ingénieur de la Marine. Ce cabinet examinait rapidement toute proposition adressée par des inventeurs, quelque soit la filière, administrative ou politique, par l'intermédiaire de laquelle le dossier avait transité. La plupart des projets était en suite adressée à la commission supérieure des inventions, toujours

29. Le « Rapport de la Direction des Inventions » (op. cit.) donne une rapide historique des services ayant précédé la création de la direction des inventions, et de leurs réalisations. Cette historique, parce qu'elle donne le beau rôle à painlevé, tout en évitant certains propos polémiques, doit être considérée avec prudence. Concernant les travaux réalisés en 1915, des documents plus fiables peuvent être consultés en AN 313AP 58 et AN 313AP 59.

30. AN 313AP 59; dossier « Renseignements ». Ce dossier contient une note du Ministère de l'Instruction publique datée du 20 décembre 1915 et signée de Borel, avisant du versement de la somme à Chilowsky, et le reçu manuscrit de ce dernier, daté du même jour. Il est vraisemblable qu'à cette date les recherches de Chilowsky concernaient déjà la mise au point du repérage des sous-marins par ultra-sons. En ce qui concerne l'activité de Chilowsky avant la création de la direction des inventions, on pourra consulter le dossier qui lui est consacré en AN 313AP 58. Ce dossier contient en particulier une lettre manuscrite du 27 juillet 1915 dans laquelle Chilowsky expliquait qu'il avait pris la décision de quitter la France et de travailler pour l'Angleterre à la suite d'une dispute avec Langevin.

en exercice et désormais rattachée à la direction. La commission des inventions mettait en œuvre la procédure normale d'examen au premier degré. Les propositions jugées intéressantes par la commission, ainsi que les projets retenus dès leur communication au cabinet technique, étaient ensuite transmis à une « direction technique », composée d'une trentaine de savants, d'ingénieurs et d'officiers techniciens, répartis en huit sections techniques (ballistique et armement, mécanique, physique et électricité, chimie, aéronautique, hygiène, guerre de tranchées, marine).

Ces sections étudiaient alors chaque projet, cherchant à mettre en valeur les idées contenues, même lorsqu'elles ne coïncidaient pas avec les objectifs initiaux de leur auteur. En pratique, la direction fournissait toute l'aide nécessaire à l'inventeur. Sur le plan technique, les services des inventions disposaient des laboratoires scientifiques des universités et des grandes Ecoles (Sorbonne, ENS, polytechnique, Observatoire de Meudon, Ecole de Physique et Chimie, Ecole de Pharmacie, Institut Pasteur..)³¹. Un atelier, équipé d'une douzaine de machines-outils, avait été installé à Sèvres, dans la propriété privée d'un généreux donateur. Le Ministère de la Marine avait de plus mis à la disposition de Painlevé les laboratoires de l'Ecole des officiers à Toulon, complétés d'une petite flottille pour les expériences en mer. Il semble enfin que la direction des inventions ait entretenu de bonnes relations avec les industriels du Comité des Forges, qui n'hésitèrent pas à se lancer dans la mise au point et la fabrication de prototypes sur proposition des services de Painlevé, mais en l'absence d'engagement de la part de l'Administration de la Guerre.

Sur le plan financier, l'amélioration était de taille : la nouvelle institution disposait enfin d'un budget véritable, qui s'éléva à environ 250 000 frs pour l'exercice 1916³². De plus, l'état de guerre permettait d'alléger considérablement la part budgétaire consacrée à la rémunération du personnel. En effet, parmi les 49 personnes que la direction employait, 39 étaient mobilisées, et par conséquent à la charge de leur département militaire d'origine. La direction ne rémunérait donc que dix personnes, à titre civil et sur le budget du Ministère de l'instruction publique; avantage important si l'on songe que les réticences parlementaires devant l'extension de dépenses budgétaires ont toujours prioritai-
rement porté sur les dépenses de personnel.

Cela dit, la lecture du budget et l'analyse de sa formulation donne l'impression d'une grande liberté de gestion laissée aux services des inventions. On constate en effet que les dépenses de la direction des inventions étaient réparties entre deux chapitres du budget du Ministère de l'instruction publique, le chapitre 4bis consacré au matériel des bureaux et le chapitre 4ter consacré aux dépenses techniques de la direction. C'est ce dernier intitulé qui regroupait les dépenses concernant

31. Le « Rapport de la Direction des Inventions » explique en particulier que le rattachement de la direction au Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts facilitait la mise à disposition de ces laboratoires à l'œuvre de la Défense Nationale. Mais le fait paraît discutable sur le plan administratif : le rattachement postérieur de la direction au Ministère de l'armement ne modifia en rien la collaboration de ces différents établissements scientifiques.

32. Ce chiffre est indiqué par le « Rapport de la Direction des Inventions » et confirmé par la note récapitulative de J.-L. Breton rédigée en 1918 (Cf. note 55).

le personnel non mobilisé, les dépenses nécessaires à la réalisation matérielle des projets intéressants, et enfin les subventions accordées à des inventeurs ou à des laboratoires collaborant aux travaux de la direction. Ce regroupement est réellement surprenant : il n'apparaissait par exemple aucun décompte autonome des sommes versées aux inventeurs à titre de subventions. Or ce type de dépenses ne saurait se confondre avec la rémunération de personnel régulièrement employé par l'Etat. Il y avait là une bien curieuse désinvolture à l'égard de la rigueur administrative, et l'on est tenté d'y reconnaître une marque de la confiance politique dont bénéficiait alors painlevé et un témoignage de l'assentiment général que rencontraient l'existence de la direction des inventions³³.

En novembre 1916, le « Rapport de la Direction des Inventions » effectuait un premier bilan de l'activité des services des inventions. Il s'agissait tout d'abord d'énoncer la traditionnelle litanie des inventions réalisées envue de donner aux combattants des tranchées les armes et les ustensiles dont ils manquaient cruellement : les perfectionnements apportés au fusil de guerre, les boucliers portatifs, les excavatrices de tranchées, les mitrailleuses à grenades, les procédés d'imperméabilisation des effets de troupe, les flèches et balles incendiaires, etc.

Mais les services des inventions insistaient tout particulièrement sur un petit nombre de réalisations, dont ils retravaient l'historique avec fierté. Curieusement, les exemples ainsi retenus et mis en valeur concernaient pour la plupart des réalisations auxquelles l'inventeur avait pris une part réduite, voire inexistante. Il s'agissait par exemple de l'étude et de la mise au point des chars d'assaut, qui consista en grande part à résoudre les problèmes posés par la réalisation industrielle de ces véhicules. Il s'agissait encore de procédés qui trouvaient leur origine dans des demandes du Grand Quartier Général ou de toute autre autorité militaire ; la question était alors soumise à un des savants membres de la direction technique, qui conduisait entièrement l'étude et la réalisation du procédé espéré. Ce fut très exactement le cas des géophones et des clairons à air comprimé entièrement conçus sous la direction de Jean Perrin³⁴.

De même était-il fait mention du procédé conçu sous la direction de Lapicque, professeur au Muséum, et qui consistait en un système de protection collective contre les gaz toxiques et asphyxiants, système

33. Il est vrai que nous ne disposons pour cette période que des indications données par le « Rapport de la Direction des Inventions ». Il est possible que des justificatifs plus détaillés aient été présentés à un moment ou un autre aux parlementaires, pour compléter la formulation laconique des intitulés budgétaires. Quoiqu'il en soit, l'examen des pièces relatives à l'activité du Sous-Sécrétariat d'Etat des Inventions qui succéda à la direction des inventions, et dont les archives sont beaucoup plus nombreuses et complètes, donne une impression analogue d'un cadre budgétaire extrêmement peu contraignant.

34. Le géophone était un matériel d'écoute destiné aux tranchées et capable de déceler les bruits souterrains qui prévoyaient l'approche souterraine de l'ennemi. Le clairon fonctionnant à gaz comprimé permettait, en temps de brumes et en l'absence de liaisons téléphoniques, la liaison acoustique entre la ligne de feu et les postes de commandement, son emploi s'accompagnant de l'utilisation d'appareils d'écoute grossissant les sons perçus. Comme autre réalisation particulièrement mise en valeur par le « Rapport de la Direction des Inventions », relevons encore un nouveau procédé de vaccination antityphique, appelé lipo-vaccin.

utilisant des filtres en terre végétale. Enfin, les services des inventions se félicitaient tout particulièrement de la mise en place d'un bureau de calculs coordonnant le travail d'une trentaine de personnes parmi lesquelles des astronomes et des professeurs de faculté, qui se consacraient à l'amélioration des tables de tirs pour l'artillerie lourde, élaborant à cet effet des méthodes de calcul sophistiquées.

4.2. *La réquisition des savants; l'espoir d'une politique scientifique*

A la réflexion, l'insistance du « Rapport de la Direction des Inventions » portait sur des pratiques que nous qualifierions aujourd'hui volontiers de « recherche appliquée ». Il nous paraît tout à fait juste et approprié qu'un gouvernement disposant de savants et de laboratoires les utilisât sous la pression des événements, en leur soumettant un certain nombre des problèmes que lui posait la modernité de la guerre. Nous devons cependant rester attentif au caractère exceptionnel de cette dynamique : elle créait, ou tout au moins réactivait, une fonction inhabituelle pour le savant.

Rappelons que la politique des inventions telle qu'avaient pu la constituer les commissions des inventions diverses et successives, assignait un rôle précis au savant : la tâche de celui-ci était d'examiner et d'évaluer des propositions pour le compte de l'Etat. Seul l'inventeur tenait un rôle productif et créateur. Vis-à-vis de cet héritage, de cette distribution des rôles déjà constituée, il semble que la direction des inventions ait adopté un double mode de fonctionnement. Soit un inventeur avait effectivement proposé un projet plus ou moins avancé, et le service des inventions lui donnait alors les moyens techniques et financiers de faire aboutir ce projet. Soit il s'agissait d'un problème posé par l'administration au ministère des inventions, auquel cas un des savants de la direction s'attachait à résoudre la question.

Certes, cette distinction perdait toute signification dans la pratique. Que l'étude fut menée par un inventeur ou par un savant, en quoi les travaux différaient-ils concrètement ? D'ailleurs, dans quelle mesure pouvait-on différencier le savant de l'inventeur ? Pourtant, il convient de décrire différemment ces deux modes de fonctionnement, car chacun d'entre eux fondait un projet politique distinct quant à la manière dont l'Etat pouvait gouverner l'innovation et l'ingéniosité. Cette dualité était d'ailleurs manifeste dès la création de la direction, et l'on peut s'en convaincre à la lecture du rapport introductif au décret du 13 novembre 1915 portant création de l'institution.

Ce texte fixait ainsi les objectifs de la direction : « Orienter vers des buts précis les tentatives des inventeurs et coordonner leurs recherches, démêler dans la multitude des propositions celles qui sont susceptibles d'être efficaces et collaborer à leur réalisation pratique ». Un tel projet était le développement inéluctable de la politique des inventions telle que nous l'avons jusqu'ici repérée. En filant notre métaphore économique, il s'agissait pour l'Etat d'intervenir dans un fonctionnement de type libéral, où l'inventeur, personne privée, gardait l'initiative. L'Etat, mieux en

mesure de déterminer les intérêts de la collectivité nationale, jouait le rôle d'un coordonnateur et indiquait le sens dans lequel devaient s'orienter les initiatives privées. Ce projet présentait donc de remarquables similitudes avec la réflexion politique menée à la même période par le ministre du Commerce Etienne Clémentel, entré en même temps que Painlevé au gouvernement³⁵.

Or le texte introductif au décret de création poursuivait : « Nous nous inspirons ainsi de l'exemple de la Convention nationale qui réquisitionnait au service de la patrie, savants et ingénieurs, aussi bien qu'armuriers et forgerons. Aujourd'hui plus qu'alors, la mobilisation industrielle doit être complétée par la mobilisation scientifique du pays ».

Cette réquisition des savants telle qu'elle se formulait ici fondait incontestablement un autre type de projet politique, une autre tentative de « penser » le gouvernement de la Science. Un des traits spécifiques de cette autre démarche était justement de ne pas définir ou assigner une place précise à l'inventeur, marquant la difficulté de situer ce personnage vis-à-vis de la Science, ou de lui reconnaître une identité aussi discernable que celle de l'armurier, du forgeron et de l'ingénieur.

Mais nous ne pouvons poursuivre plus avant cette distinction. En effet, si la première démarche politique, la politique des inventions, nous a laissé un corpus cohérent de textes qui se succèdent et se répondent dans un enchaînement que nous avons tenté de restituer ici, ce n'est pas le cas de la seconde. Nous n'avons trouvé pour cette période qu'un petit nombre de textes, de réflexions consacrées à ce projet original d'une « réquisition des savants », d'une mobilisation scientifique, formule pourtant promise à un brillant avenir dans l'après-guerre. Peut-être faut-il chercher ailleurs les échos de cette réflexion, peut-être trouvera-t-on dans la communauté scientifique de l'époque d'autres accents d'une même thématique. Peut-être enfin assistait-on à ce moment précis à l'élaboration d'une stratégie commune de la part des savants, qui profitèrent des circonstances exceptionnelles de la guerre pour proposer un mode nouveau de relations entre l'Etat et le savant.

Voilà des hypothèses qui sont autant de travaux à mener. Autorisons-nous toutefois une remarque provisoire et prospective : la proximité du savant et de l'inventeur, la similitude de leurs activités au sein de la direction des inventions a pu permettre de décrire chacun d'entre eux comme un « chercheur œuvrant dans son laboratoire »³⁶. Une semblable description est suffisamment rare dans les textes institutionnels de l'époque pour être relevée. Le terme de chercheur était jusqu'alors très

35. Cf. l'analyse consacrée à Clémentel par Richard F. Kuisel, « Le capitalisme et l'Etat en France. Modernisation et dirigisme au XX^e siècle », Paris : Gallimard, 1984 (chapitre II). L'ensemble de nos travaux doivent beaucoup à cet ouvrage, même si le présent article n'en témoigne que de façon discrète. Remarquons par exemple que Kuisel consacre tout un chapitre à trois hommes, Clémentel, Thomas et Loucheur, qui tout trois eurent de près ou de loin un rôle dans l'aventure qui nous occupe ici. Pour mieux apprécier nos emprunts aux thèses de Kuisel, on pourra consulter notre mémoire de DEA « De la science et de l'industrie. Ministère de Clémentel 1915-1919 »; EHESS 1985.

36. L'expression exactement utilisée par le rapport introductif au décret du 13 novembre 1915, et systématiquement reprise par la suite dans les lettres, les interventions et les commentaires de la presse, est la suivante : « les chercheurs, isolés dans leurs laboratoires ou leurs ateliers... »

exceptionnellement utilisé, et généralement pour désigner l'inventeur: cette influence réciproque a pu aider l'évolution de la figure du « savant » vers celle, plus contemporaine, du « chercheur ».

Ces remarques faites, il convient de rappeler ce qui à nos yeux ne fait aucun doute : l'activité de Painlevé puisait sa légitimité politique exclusivement dans le cadre étroit de la politique des inventions. C'est ce cadre qui déterminait les critiques et le jugement des parlementaires. Leurs préoccupations n'avaient pas varié: chaque proposition d'inventeur devait faire l'objet d'un examen attentif et impartial, chaque idée nouvelle devait être menée à réalisation dans les délais les plus brefs.

4.3. Les relations avec l'Administration de la Guerre

La direction des inventions n'était d'ailleurs pas à l'abri de reproches injustes. Elle s'était parfois trouvée dans la nécessité d'écartier certaines propositions, parce que d'autres concourant au même but avaient déjà été mises à l'étude, voire amenées à réalisation. Or l'inventeur rétorquait alors que les appareils dont on lui opposait l'existence et la qualité n'étaient pourtant pas en service sur le front, fondant ainsi la légitimité de sa plainte³⁷. Ces reproches donnaient idée de la vulnérabilité de la direction des inventions. En quelque sorte, celle-ci répondait devant l'opinion publique des insuffisances de l'ensemble de l'administration et plus particulièrement des insuffisances de l'Administration de la Guerre.

Ces problèmes étaient structurellement inévitables. La direction des inventions avait été conçue comme un organisme d'assistance dont disposaient les inventeurs; sa responsabilité administrative était extrêmement réduite. Dès le début de son activité, une note datée du 3 janvier 1916 et signée d'A. Thomas, le Sous-Secrétaire d'Etat à l'Artillerie et Munitions, vint rappeler les limites de cette responsabilité. Seuls des Services dépendant du Ministère de la Guerre étaient habilités à juger en dernière instance de l'utilité d'une invention et de la nécessité pour l'Etat d'en provoquer la production par des établissement publics ou privés. La direction ne pouvait donc agir qu'à titre de conseil³⁸.

Il était nécessaire d'établir une frontière nette et franche entre deux domaines bien différents. D'une part les services du Ministère de l'Instruction Publique, chargés de mettre au point les inventions, suppléaient en quelque sorte aux insuffisances de la société civile; d'autre part, précisait la note, les services d'études des différentes administrations de la Guerre évaluaient, comme en période de paix, les inventions et les procédés proposés, n'acceptant d'être mis en présence que d'inventions bien au point. Ces derniers services, avec chacun à leur tête un « Inspecteur des études et expériences techniques », suggéraient ensuite au Ministre la décision finale qu'il fallait prendre à l'égard de l'invention.

37. D'après le « Rapport de la Direction des Inventions » (op. cit.).

38. AN 313AP 61; dossier janvier 1916. Note du 3 janvier 1916 de Thomas, adressée à ses services, précisant les modalités de la collaboration avec la Direction des Inventions et leurs attributions respectives.

Un tel partage des tâches semble être apparu difficilement acceptable pour les services de painlevé. Certes, nul ne contestait que les décisions définitives relatives à l'emploi de l'invention ou aux commandes qu'elle pourrait entraîner appartenaient exclusivement aux autorités militaires. En revanche, le fait que les services d'études du Ministère de la Guerre ou du Sous-Sécrétariat d'Etat à l'Artillerie et Munitions pussent s'abstenir de collaborer à la mise au point d'un projet de la direction des inventions, et qu'ils fussent autorisés à refuser tout appareil dont la réalisation n'est pas atteint le stade final, tout cela paraissait autrement condamnable.

Aussi peut-on trouver trace d'une correspondance suivie entre les services de Painlevé et ceux de Thomas, négociant les collaborations et délimitant les prérogatives au coup par coup³⁹.

Là encore, il semble évident que l'autorité politique de painlevé permit de passer outre à de grandes résistances manifestées par les services de l'Administration militaire. Résistances largement justifiées par l'état des procédures administratives en usage. Ainsi, lorsque la direction des inventions réclamait, pour son information et à titre de documentation, les rapports et les procès-verbaux des essais menés par les commissions d'expériences de Bourges et de Calais, le bureau du Matériel de l'Administration de la guerre pouvait répondre ceci : « il convient d'observer que les procès-verbaux et les Notes des Commissions n'ont aucune valeur tant que leurs conclusions n'ont pas été consacrées par une décision ministérielle. Leur communication à des Services extérieurs risquerait donc de mettre le Sous-Sécrétaire d'Etat en contradiction avec les Commissions qui sont sous ses ordres, et de faire juges de ces désaccords des Services Extérieurs, en l'espèce, la Direction des Inventions ». Une pareille situation lui paraissant inadmissible, le bureau du Matériel insista, avec succès, auprès du Cabinet de Thomas pour qu'un refus catégorique fût opposé à la demande du Ministère des Inventions⁴⁰.

Une affaire plus complexe accompagna la mise au point du procédé dit de « tir guidé ». Ce procédé fort simple avait initialement été proposé en avril 1915 par André Blondel, membre de l'Académie des Sciences. L'idée était élémentaire : on fixait un projectile, un obus par exemple, à l'extrémité d'un fil d'acier. L'autre extrémité du fil était attachée à un piquet solidement planté à une distance intermédiaire entre le point de tir et la cible. On lançait ensuite le projectile, à l'aide d'un canon de tranchée. Le projectile ainsi retenu se trouvait alors guidé par le fil d'acier qui se tendait en fin de course, et permettait la destruction d'ouvrages ennemis placés à faible distance du lieu de tir.

39. L'essentiel de la correspondance conservée du côté du Sous-Sécrétaire d'Etat à l'Artillerie et Munitions est regroupé en SHAT 10N 78 [d1], dossier « Ministère de l'Instruction publique ». On en trouve par ailleurs des éléments dispersés dans les archives personnelles de Painlevé, AN 313AP.

40. SHAT 10N 78 [d1], dossier « communication des rapports et procès-verbaux des Commissions d'expériences ». Nous citons ici la lettre du 16 novembre 1916 de la direction des inventions au Sous-Sécrétaire d'Etat à l'Artillerie et Munitions, l'avis du 26 novembre 1916 du bureau du Matériel au Cabinet Technique du Sous-Sécrétaire d'Etat et enfin la lettre du 30 novembre 1916 du Sous-Sécrétaire d'Etat au Ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Inventions.

Décidée à mettre au point l'invention dans de très courts délais, la direction des inventions proposa au Sous-Sécrétariat d'Etat à l'Artillerie et Munitions de mener en commun les essais d'expérimentations, avec les moyens étendus dont disposait la Section Technique de l'Artillerie. Ce service était alors dirigé par le Général Gossot, inspecteur des études et expériences techniques de l'Artillerie. Celui-ci, sans manifester une hostilité de principe à l'idée de collaborer avec la direction des inventions, fit cependant observer qu'il ne pouvait être question d'entreprendre deux études simultanées, sous deux impulsions et deux directions différentes. Soit l'étude était menée par la direction des inventions, et le Général Gossot se réservait par la suite le droit de contrôler les résultats obtenus, soit le Ministre de l'instruction publique se dessaisissait de l'étude, auquel cas l'Inspection des études et expériences techniques de l'artillerie poursuivrait ces travaux. Les études ayant été entamées en dépit de ses avertissements, il renouvela à plusieurs reprises ses protestations à l'égard de procédures qu'il rappelait contraires à la note du 3 janvier 1916 de Thomas (Cf supra). Mais Painlevé fit intervenir le Ministre de la Guerre qui envoya le 19 août l'instruction comminatoire de poursuivre le plus rapidement possible l'étude du procédé de « tir guidé »; le Général Gossot dut finalement s'incliner et admettre cette entorse à la raison administrative⁴¹.

Ces derniers exemples illustrent assez bien la situation paradoxale de l'institution créée par Painlevé. A notre regard contemporain, l'activité des services des inventions paraît répondre d'une manière tout à fait moderne à la nécessité d'organiser le travail de scientifiques et de l'orienter au bénéfice de la collectivité nationale. Mais l'analyse des réglementations et pratiques administratives et politiques de l'époque dessine un cadre et des contraintes très différentes : cette activité n'admettait alors pour interprétation qu'une logique de développement de la vieille et antique commission des inventions de 1887, et une tentative difficile d'organiser la collaboration entre l'Etat et l'inventeur.

Bien des réalisations effectives de la direction des inventions peuvent être mises au compte de la pression des événements et de la conjoncture politiquement favorable, mais virent le jour en dépit du bon sens administratif. Aussi lorsque, dans les années qui suivirent, la direction des inventions trouva à sa tête Jules-Louis Breton, un personnage de moindre envergure politique que painlevé, le rôle de celui-là semble avoir été de permettre une rationalisation administrative des pratiques inaugurées par painlevé, tout en revenant à une interprétation plus orthodoxe de ce que devait être la « politique des inventions »⁴².

41. SHAT 10N 78 [d1]; dossier « Tir trajectoire guidée. » On trouvera dans la lettre du 27 juin 1916 adressée au Sous-Sécrétaire d'Etat /Cabinet/ Service technique, les avis que donnait le Général Gossot sur la procédure à suivre pour les essais.

42. Nous n'avons pas ici commenté la mise en place par la loi du 12 avril 1916 d'une Commission des Brevets, destinée à retarder ou interdire la promulgation de brevets intéressant la Défense Nationale. Cette loi fut lentement élaborée à la suite de débats difficiles, et pleins d'intérêts, qui feront l'objet de travaux ultérieurs.

V. JULES-LOUIS BRETON, SOUS-SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES INVENTIONS

5.1. *Présentation*

Nous avons, au terme d'un parcours déjà long, retracé la naissance de la « direction des inventions », cette institution destinée à mettre en œuvre la politique des inventions. Lorsqu'en décembre 1916 Painlevé quitta le gouvernement, la direction des inventions subit quelques évolutions, qui ne remirent cependant pas en cause ses finalités. Ces modifications permirent plutôt une meilleure adéquation des services à l'esprit de la politique des inventions.

Les archives concernant cette période qui s'acheva le 11 novembre 1918, date de l'armistice, sont beaucoup plus nombreuses et mieux organisées que celles des périodes précédentes, car elles sont l'héritage d'une administration davantage structurée. Il ne nous a pas été facile de résister à la tentation... Procéder à la lecture attentive de tous ces documents aurait enrichi considérablement notre propos; ceux-ci mettent clairement en évidence les problèmes que posait la mise en œuvre d'une politique des inventions, et les difficultés que soulevaient des usages administratifs souvent peu compatibles avec cette politique. Par exemple, s'interrogeait-on alors, comment pouvait-on subventionner un travail dont on ne mesurait pas a priori les chances d'aboutir ?⁴³

Mais cet examen demande du temps et de la patience. Nous avons jugé plus urgent de donner ici quelques repères purement informatifs sur une période mal connue, et sur un personnage dont les aspects pittoresques ont pu cacher l'importance : il s'agit de Jules-Louis Breton. On trouvera donc dans ce qui suit une rapide historique des évolutions de l'organisation de la direction des inventions, accompagnée de quelques éléments biographiques consacrés à Jules-Louis Breton⁴⁴.

43. Signalons tout au moins un échange de correspondance absolument stupéfiant concernant les subventions versées à Chilowsky en 1917. Breton, le Sous-Secrétaire d'Etat des Inventions, exposa par lettre du 16 juin 1917 adressée au contrôleur des dépenses engagées, qu'il était inadmissible d'avoir à donner des renseignements et des prévisions de dépenses lorsqu'il s'agissait de travaux de recherches, présentant de surcroit un caractère secret. AN F17 17486; dossier « Chilowsky ».

44. Deux textes donnent une historique détaillée des services des inventions à partir de 1917. Le premier est constitué par le « Rapport du Contrôleur de l'Administration de l'Armée Gache, sur l'organisation et le fonctionnement administratifs de la direction des inventions, des études et expériences techniques », daté du 4 juin 1918. Nous avons consulté un exemplaire de ce rapport sous la cote SHAT 10N 79; « Documents de principe ».

Le second, intitulé « Historique de la direction des Recherches Scientifiques et Industrielles et des Inventions (Rapport de M. Louis Marin, député, rapporteur général de la Commission du Budget de la Chambre) » a été publié par la revue « *Recherches et Inventions* », novembre 1919. Un exemplaire dactylographié de ce texte peut être consulté en AN F17 17 486.

5.2. *La nomination de Jules-Louis Breton*

Le 12 décembre 1916, à la suite d'un remaniement ministériel, Painlevé quitta le gouvernement. La grande nouveauté de ce remaniement tenait à la transformation du Sous-Sécrétariat d'Etat à l'Artillerie et Munitions en un ministère à part entière. Albert Thomas se trouvait désormais à la tête d'un « Ministère de l'Armement et des Fabrications de guerre »; cette transformation marquait en quelque sorte l'apogée de la carrière politique d'A. Thomas, le défenseur le plus actif du réformisme au sein du parti socialiste⁴⁵. A ce ministère étaient adjoints deux soussecrétaires d'Etat, J.-L. Breton, député et lui-même ancien membre du parti socialiste, et Louis Loucheur, ancien élève de l'Ecole polytechnique et industriel avisé. Breton prenait le titre de Sous-Sécrétaire d'Etat des Inventions, et Loucheur était quant à lui chargé des services des fabrications de guerre⁴⁶.

Qui était Jules-Louis Breton ? Né en 1872, il avait manifesté dès sa jeunesse des goûts pour l'activité et la réflexion scientifique. Apparemment sans avoir reçu une formation scientifique particulière, il devint le préparateur du professeur Schutzenberger au Collège de France et à l'Ecole de Physique et Chimie. Mais c'est en fait la carrière politique qu'il embrassa bientôt. Il fut élu député du Cher à 26 ans, avec le soutien d'Edouard Vaillant. Membre par la suite du parti socialiste, son indépendance d'esprit et son opposition à l'égard de Jaurès firent de lui un élu réfractaire à toute discipline de parti. En fait, ses engagements étaient plus républicains que socialistes, et il s'écarta progressivement du parti socialiste, tout en prenant peu à peu la stature d'un notable⁴⁷.

Il n'est pas inintéressant de constater que plusieurs de ses prises de positions politiques invoquaient une certaine exigence de scientificité. Sans entrer dans les détails, donnons l'exemple de la loi qu'il fit voter portant interdiction de la céruse, cette peinture à base de plomb qui s'était révélée毒ique pour ses utilisateurs. La proposition de loi était accompagnée d'un volumineux rapport exposant la série d'expériences comparatives auxquelles s'était livré Breton, qui faisait preuve d'une foi prosélyte en la méthode expérimentale, alors plus fréquemment dénommée « méthode scientifique »⁴⁸.

45. Cf. Kuisel, op. cit.

46. Décrets du 14 décembre 1916 portant nomination de sous-secrétaires d'Etat au ministère de l'armement; J.O. du 15 décembre 1916, p. 10 800. Décret du 3 janvier 1917 relatif aux services du ministère de l'armement et fixant les attributions du sous-secrétaire d'Etat des inventions; J.O. du 6 janvier 1917, p. 234.

47. Un grand nombre de documents consacrés à la vie de J.-L. Breton se trouvent rassemblés sous les cotes AN 398Ap 1 et 398AP 2. Citons en particulier un article de Gaultier (J. P.); « Un législateur familial, Jules-Louis-Emile Breton » paru dans *Pour la vie*, n° 66, septembre 1956, pp. 225 à 253. Nous avons aussi consulté les comptes rendus sténographiques des 7^e et 8^e congrès nationaux du Parti Socialiste SFIO parus en 1910 et 1911.

48. AN 398Ap 1; dossiers 2 et 3. A noter que Breton fut aussi l'auteur en 1912 d'un amendement destiné à subventionner la caisse des recherches scientifiques. « Amendement au projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1913 » document n° 72; chambre des députés; 27 juin 1912.

Ce parlementaire, tout en ne pouvant prétendre au titre de « savant », présentait cependant aux yeux de ses collègues les garanties d'une certaine compétence vis-à-vis des questions scientifiques. Plus encore sans doute vis-à-vis de la question des inventions, car lui-même n'avait pas hésité à adopter parfois le rôle de l'inventeur, et siégeait depuis 1914 à la commission supérieure des inventions.

5.3. L'évolution des services des inventions

Le sous-sécrétariat d'Etat confié à Jules-Louis Breton s'identifiait à l'ancienne direction des inventions que l'on avait retirée du ministère de l'instruction publique pour la rattacher au ministère de l'armement. Ce transfert prenait donc acte des relations inextricables qui unissaient la politique des inventions et les services des fabrications de guerre. Il manifestait de plus la volonté centralisatrice et organisatrice d'A. Thomas, qui se donna alors les moyens d'une politique d'ensemble vouée à l'augmentation de la production industrielle du pays⁴⁹. De son côté, J.-L. Breton se trouva rapidement confronté aux obstacles constitués par le comportement des services techniques hérités de l'Administration de la Guerre, comportement dont nous nous sommes faits l'écho dans les parties précédentes.

Ces obstacles avaient été en partie levés par la réunion des services des inventions et des services techniques de l'administration militaire sous la responsabilité d'un même département ministériel, celui du ministère de l'armement et des fabrications de guerre. Toutefois, l'impulsion décisive vers une collaboration sans réticence de ces services fut donnée en avril 1917 sous la forme d'une extension des prérogatives du Sous-Secrétaire d'Etat des Inventions⁵⁰. Celui-ci prit en effet la tête de plusieurs services techniques qui s'ajoutaient aux services des inventions. Ces services techniques n'étaient autres que les anciennes « inspections des études et expériences techniques » rebaptisées « Services des inventions, des études et expériences techniques... » (de l'artillerie, des armes portatives, des poudres et explosifs, de l'automobile). Les Généraux Inspecteurs qui dirigeaient ces services devaient donc se soumettre à l'autorité de Breton⁵¹.

Cela donnait un poids considérable et sans précédent au Sous-Secrétaire d'Etat désormais désigné par le titre de Sous-Secrétaire d'Etat des Inventions, Etudes et Expériences Techniques. Cette autorité ne fut pas entamée par la disgrâce d'Albert Thomas. Ce dernier démissionna

49. Cf. Kuisel, op. cit. En ce qui concerne plus spécifiquement le rôle des services des inventions, les conceptions de Thomas trouvèrent leur expression d'une part dans le rapport introductif au décret du 3 janvier 1917 (création du sous-sécrétariat d'Etat des inventions), d'autre part par la lettre du 17 janvier 1917 adressée au Sous-Secrétaire d'Etat des Inventions, dont on trouvera copie en AN F17 17486; dossier « Historique ».

50. Décret du 14 avril 1917 portant modification des attributions du Sous-Secrétaire d'Etat.

51. Il semble bien que Breton ait procédé à une véritable mise au pas de certains services de l'administration militaire. On en trouvera l'exemple dans une lettre de Breton adressée à Thomas, par laquelle il se plaignait de la mollesse d'action et de l'inertie bureaucratique qui régnait encore dans ses services. AN F17 17491 [d65]; « J.-L. Breton Biographie ».

en effet en septembre 1917; le renforcement des courants pacifistes avait amené le parti socialiste à condamner la participation au gouvernement de guerre et obligeait à la rupture de l'Union sacrée⁵². De plus, la politique réformiste de Thomas avait rencontré de puissantes oppositions chez les tenants de l'ordre libéral, et ceux-ci furent probablement à l'origine du démembrement du ministère créé par Thomas. A la suite de sa démission, le Ministère de l'armement et des fabrications de guerre fut confié à Louis Loucheur, avec des attributions réduites. Le Sous-Secrétariat d'Etat des Inventions lui fut retiré et rattaché au Ministère de la Guerre. Coïncidence heureuse, le Ministère de la Guerre était alors aux mains de Paul Painlevé, qui exerçait dans le même temps les responsabilités de Président du Conseil⁵³.

A la chute de Painlevé, l'accession au pouvoir de Clémenceau sonna l'heure du resserrement des effectifs ministériels. Le Sous-Secrétaire d'Etat des Inventions disparut; ses services revinrent intactes au Ministère de l'armement pour être rassemblés sous la forme d'une direction administrative intitulée « Direction des Inventions, des Etudes et Expériences techniques ». Loucheur nomma alors Breton à la tête de cette direction, qui poursuivit son activité sans autres péripéties jusqu'à la fin de la guerre, en novembre 1918. Le 26 novembre 1918, un décret remettait sous les ordres du Ministère de la guerre les services techniques militaires qui en avaient été détachés, et l'organisme que dirigeait J.-L. Breton retrouvait ainsi la taille et l'état primitif de la direction des inventions créée par Painlevé⁵⁴.

5.4. « *M. Breton n'a qu'à les demander...* »

Un des titres de gloire de Breton est indéniablement la combativité et l'efficacité dont il fit preuve pour obtenir les moyens financiers de sa politique. Les sommes obtenues au titre de l'exercice 1917 atteignirent le montant de 1 431 000 frs, la part revenant à la mise au point des inventions proprement dites pouvant être évaluée à environ 1 100 000 frs.

52. Ph. Bernard (op. cit.); p. 78.

53. Décret du 12 septembre 1917 rattachant le sous-secrétariat d'Etat au Ministère de la guerre. Décret du 14 septembre 1917 fixant les attributions du Sous-Secrétariat d'Etat des Inventions, Etudes et Expériences Techniques.

54. Arrêté du Président du Conseil, ministre de la guerre, en date du 18 novembre 1917, rattachant au ministère de l'armement les services du Sous-Secrétariat d'Etat des Inventions. Arrêté du ministre de l'armement, en date du 20 novembre 1917 portant création de la Direction des Inventions, des Etudes et Expériences techniques. Arrêté du ministre de l'armement confiant une mission temporaire et sans traitement au député Jules-Louis Breton, pour exercer les fonctions de directeur des Inventions, des Etudes et Expériences techniques. Il semble, mais nous ne l'avons pas encore vérifié, que la direction des inventions, sous la forme à laquelle le décret du 26 novembre 1918 la réduisait, fut maintenue au ministère de l'armement, devenu après l'armistice le ministère de la Reconstitution industrielle. C'est seulement en 1919, par le décret du 14 avril, que la direction fut rattachée au ministère de l'instruction publique.

Pour les deux premiers trimestres de l'exercice 1918, les sommes engagées s'élèverent à 1 296 600 frs⁵⁵.

L'administration des finances manifesta quelques fois son irritation devant la fougue qui animait Breton, et qui lui faisait attacher peu d'importance aux bonnes manières en matière de transparence et de sincérité budgétaire. Mais celui-ci sut toujours trouver de réels appuis auprès de ses collègues parlementaires. Il citait d'ailleurs avec insistance cette séance du 8 juin 1917 à la Chambre des députés, séance au cours de laquelle Renaudel avait dénoncé à la tribune le montant dérisoire des crédits consacrés aux études contre les sous-marins, à la suite de quoi le président du conseil avait répondu : « Nous donnerons les crédits aussi larges qu'il faudra. M. Breton n'a qu'à les demander »⁵⁶.

5.5. En guise de conclusion

L'activité de Jules-Louis Breton et de ses services pendant les années 1917 et 1918 constitua une expérience marquante. La preuve était faite que l'on pouvait aider les inventeurs, coordonner leurs activités pour le bénéfice du pays tout entier. De surcroit, cette expérience avait soulevé un consensus national ; les parlementaires avaient soutenu cette politique, approuvé son financement ; les savants n'avaient pas ménagé leur peine, l'administration avait multiplié ses efforts, les industriels apporté leur puissance de production. Les militaires eux-mêmes n'avaient pas refusé leur collaboration. Enfin, et surtout, l'esprit d'ingéniosité et d'innovation avait soufflé sur le pays tout entier, pour prendre généreusement part à cette aventure.

Aussi, à la fin de la guerre, des hommes comme J.-L. Breton étaient remplis d'espoir : pourquoi ne pas poursuivre cette entreprise, dans un sens de paix désormais ? Ce souhait fut partiellement exaucé ; le 29 décembre 1922, une loi institua « l'Office National des recherches scientifiques, industrielles et des inventions » (ONRSSI). Cet organisme se constitua autour des services de la direction des inventions, tels qu'ils étaient demeurés après le décret du 26 novembre 1918. Le destin de l'ONRSSI s'identifia ensuite avec la vie de J.-L. Breton, qui en prit bien évidemment la direction ; l'Office disparut le 24 mai 1938, absorbé par le Centre National de la Recherche Appliquée (CNRSA), nouvellement créé, et Jules-Louis Breton s'est éteint le 2 août 1940⁵⁷.

55. Nous nous référons ici à la note récapitulative rédigée le 2 avril 1918 par Breton à l'intention de Ferry. AN 398Ap 6 [d36] ; « budget de la Direction des Inventions... ». Remarquons que ce budget ne concernait pas le fonctionnement des services rattachés par le décret du 14 avril 1917, fonctionnement alimenté par des crédits délégués imputés à d'autres chapitres. Le rapport du Contrôleur Gache (op. cit.) consacre plusieurs pages au peu de clarté de cette situation budgétaire.

56. Cet épisode est relaté dans la lettre datée du 11 juin 1917 de Breton à Thierry, ministre des finances. AN F17 17486 ; dossier « Monsieur le sous-secrétaire d'Etat ».

57. Cf. J.-P. Gaultier (op. cit.). Sur la création du CNRSA, Cf J.-F. Picard, E. Pradouta (op. cit.).

Cela dit, la mise en œuvre de la politique des inventions, comme d'ailleurs celle de la politique de « mobilisation scientifique », était profondément liée aux conditions exceptionnelles imposées par la guerre. Leur sort ne différa pas de celui des nombreux projets politiques élaborés pendant la première guerre mondiale. Le conflit avait autorisé une extension considérable du domaine d'intervention de l'Etat dans la vie publique. La paix revenue, de nombreuses voix s'élèverent pour réclamer un retour à l'état antérieur des choses, et ne permirent pas que fussent cueillis les fruits de l'expérience passée⁵⁸.

Voilà peut-être ce qui désigne notre tâche à venir : déterminer si la « politique des inventions » fut autre chose qu'un souvenir inscrit dans la raison politique des hommes de l'entre-deux-guerres.

58. Cf. Kuisel, (op. cit.); Roussel, mémoire de DEA (op. cit.).



Pierre Radvanyi et Monique Bordry

*Laboratoire National Saturne,
91191 Gif-sur-Yvette Cedex*

Genèse très contrastée de la société Kaiser-Wilhelm (1911) et du C.N.R.S. (1939)

Un grand précurseur du C.N.R.S. auquel il est souvent fait référence est la Société Kaiser-Wilhelm, fondée à Berlin, en janvier 1911. Ce fut le premier grand organisme de recherche pluridisciplinaire moderne et sa fondation eut lieu dans des conditions très différentes de celle du C.N.R.S. près de 29 années plus tard¹.

La Société Kaiser-Wilhelm est devenue, après la dernière guerre, la Société Max-Planck, et ses instituts sont très réputés.

DE HAUTS FONCTIONNAIRES DE PRUSSE...

En 1907-1908, un grand domaine d'état à Dahlem, près de Berlin, devint disponible. Plusieurs hauts fonctionnaires de l'administration de Prusse, préoccupés par le développement scientifique et technique de l'Allemagne, souhaitèrent, en accord avec les autorités universitaires, y voir réservé des terrains pour l'édification d'instituts de recherche².

1. *Histoires d'atomes*, Pierre Radvanyi et Monique Bordry, Belin, Paris 1988.

2. Une documentation de grande qualité se trouve dans les deux ouvrages suivants :
— 50 Jahre Kaiser-Wilhelm Gesellschaft und Max-Planck-Gesellschaft, Generalverwaltung der M.P.G., Göttingen 1961.

Voir en particulier : le mémorandum de F. Schmidt-Ott sur les débuts de la K.W.G., p. 53, le mémoire de A. Harnack, p. 80, les échanges de correspondance entre A. Harnack et les autorités, le discours de l'empereur au jubilé de l'Université, p. 113, le compte rendu de la séance constitutive de la K.W.G., p. 120.

— Dokumente zur Gründung der K.W.G. und der M.P.G., Catalogue de l'Exposition de la M.P.G., J. Lemmerich, Berlin 1981.

Pour que ce projet puisse prendre corps, il parut nécessaire, à ces grands administrateurs, de le présenter au Roi de Prusse et Empereur d'Allemagne, Guillaume II et, pour cela, de le situer dans un plan général de développement scientifique du pays.

Guillaume II, le Kaiser Wilhelm II, était un souverain intelligent, mais très orgueilleux et jaloux de son autorité. Il était préoccupé de la place de l'Allemagne dans le monde, souhaitant qu'elle fut la première. Le nationalisme fleurissait, comme dans les autres grands pays européens à la même époque. On était à quelques années de la première guerre mondiale. À Berlin, les conversations tournaient autour du rôle de l'armée, du développement de la flotte, de la politique coloniale, de la crise bosniaque et des alliances entre les grandes puissances.

Par suite d'un accroissement notable du nombre d'étudiants, les tâches d'enseignement, à l'époque, étaient lourdes et plusieurs grands savants rêvaient d'instituts où ils pourraient s'adonner exclusivement à la recherche avec l'aide d'équipes de chercheurs, comme cela avait déjà commencé aux Etats-Unis.

Ce fut Friedrich Theodor Althoff qui, le premier, élabora un programme de création d'instituts de recherche à Dahlem, à proximité du jardin botanique. Il voulait en faire une sorte d'Oxford allemand. F. Althoff, après avoir enseigné à l'Université de Strasbourg à partir de 1872, était devenu haut fonctionnaire au Ministère de l'Education et des Cultes de Prusse, en 1882. Dans son entreprise, il fut aidé, à partir de 1888, par Friedrich Schmidt-Ott qui collabora à de nombreuses activités comme l'administration de l'Académie des Sciences de Prusse, l'organisation d'expéditions scientifiques lointaines ou encore la construction du Musée Pergamon.

F. Schmidt-Ott reprit toutes les initiatives pour Dahlem à la mort de F. Althoff en octobre 1908. Il fut alors chargé, par le chef du cabinet civil de l'Empereur, von Valentini, de rassembler en un mémoire les propositions de F. Althoff. L'empereur réagit favorablement à ces idées. Les terrains devaient être vendus et il était urgent de réservé une partie d'entre eux. En mai 1909, Schmidt-Ott apprit qu'une initiative se préparait, visant à proposer à l'Empereur d'annoncer une création scientifique à l'occasion du centième anniversaire de l'Université de Berlin. F. Schmidt-Ott pensa que c'était une occasion idéale pour faire aboutir le projet. C'est pourquoi il proposa aussitôt à von Valentini de suggérer à l'Empereur de charger un savant de renom de reprendre le projet, de le situer dans un cadre général et de formuler des propositions concrètes pour sa mise en œuvre.

Pour cette tâche, il avança le nom d'Adolf Harnack, professeur de théologie à l'Université de Berlin, directeur général de la bibliothèque royale de Prusse et membre de l'Académie des Sciences, dont il appréciait la largeur de vue et les talents d'organisateur.

Adolf Harnack était né à Dorpat en Estonie en 1851. Après des études de théologie à Leipzig et différents travaux scientifiques, il enseigna, de 1874 à 1888, à Giessen et à Marburg. Il posa sa candidature à une chaire à Berlin, en 1887. Historien du christianisme primitif, A. Harnack avait des vues modernes et non conformistes pour l'époque en matière de théologie. Il accordait une importance essentielle aux témoi-

gnages historiques pour l'étude des origines du christianisme et privilégiait le message moral de l'évangile. De ce fait, après l'approbation de sa candidature par la Faculté, lorsque le cabinet de l'Empereur soumit, comme le voulait l'usage, sa nomination au Conseil Supérieur de l'Église Evangélique, ce dernier s'y opposa. A. Harnack renouvela sa candidature peu après et l'affaire devint presque un problème politique. Qui devait avoir le dernier mot ? L'église ou le gouvernement ? L'Empereur demanda de nouveau l'avis du Conseil de l'Église Evangélique qui demeura sur ses positions. Le gouvernement impérial passa outre et A. Harnack fut nommé professeur à Berlin. L'ouvrage majeur d'A. Harnack, rassemblant une série de ses conférences à l'Université de Berlin, « l'Essence du christianisme », eut un grand retentissement.

F. Schmidt-Ott pensa que cette personnalité devait à la fois être capable d'apprécier la place scientifique de l'Allemagne dans le monde, de formuler des propositions d'envergure et de jouer ensuite un rôle déterminant dans leur réalisation. Peut-être s'étonnera-t-on d'apprendre qu'une telle tâche ait été confiée à un théologien, à un homme qui, aujourd'hui, serait classé dans les sciences humaines ? Harnack fut effectivement l'homme de la situation. Doté d'une grande ouverture d'esprit, il sut consulter les plus grands scientifiques allemands de l'époque, en particulier le chimiste Emil Fischer, le deuxième prix Nobel de Chimie en 1902 pour la synthèse des sucres, le médecin August Wassermann, à qui on doit la découverte d'une réaction sérologique permettant le diagnostic de la syphilis, Walther Nernst, le fondateur de chimie physique moderne, par la suite prix Nobel 1920 de chimie, et Paul Ehrlich, l'un des créateurs de l'immunologie et de la chimiothérapie, qui venait d'obtenir le prix Nobel de médecine de 1908.

L'Allemagne avait acquis, au cours du 19e siècle, une place majeure dans le développement des sciences de la nature, mais les autres grandes nations n'étaient pas en reste et dans l'atmosphère de compétition nationaliste de l'époque, certains chercheurs allemands craignaient de voir leur pays perdre son rang.

LE RAPPORT D'ADOLF HARNACK

En quelques mois, A. Harnack rédige un mémoire² « imprimé comme manuscrit » remis confidentiellement à l'Empereur le 21 novembre 1909.

Ce texte est remarquable. D'abord, par le verbe et le ton, traversé de part en part par une force de conviction extraordinaire. Pour faire passer son message, A. Harnack fait vibrer la corde patriotique en des termes qui étonnent aujourd'hui et il souligne le rôle du royaume de Prusse dans l'œuvre d'affermissement de la puissance allemande. Il assure qu'au cours des dernières années, la science allemande, qui était la première vers la fin du siècle, n'est plus en tête et que dans plusieurs domaines importants des sciences de la nature, elle est restée en arrière par rapport à d'autres nations : « Or, la première place dans le domaine des sciences

de la nature n'a plus seulement une valeur idéologique, mais une valeur éminemment nationale et politique, sans parler de son importance économique... Déjà certains cercles de l'opinion en prennent conscience, déjà la presse y fait allusion, déjà des articles paraissent avec le titre « la science allemande éclipsée », déjà enfin des chercheurs allemands grisonnants se félicitent de leur âge qui les dispense de devoir veiller à l'avenir et de devoir participer à la compétition scientifique avec des armes inégales ». Le savant décrit la création de nouveaux instituts et fondations à l'étranger... en Angleterre, en Suède, aux Etats-Unis, de l'Institut Oswaldo Cruz à Rio de Janeiro ainsi que « du très riche Institut Pasteur » à Paris, à Lille et même dans différentes colonies françaises. Il cite notamment les fondations privées établies aux Etats-Unis par Andrew Carnegie et John D. Rockefeller. Et l'auteur du rapport conclut : « La capacité de défense et la science sont les deux piliers principaux de la grandeur de l'Allemagne, et l'Etat prussien a, suivant ses glorieuses traditions, le devoir de veiller à les maintenir toutes deux ».

Partant de ces considérations, A. Harnack développe une argumentation résolument moderne avec des attendus et des solutions qui ne dépareraient pas un rapport analogue rédigé de nos jours.

Ces solutions sont, sur certains points importants, différentes de celles adoptées en France pour le C.N.R.S.. Le directeur de la Bibliothèque de Prusse rappelle d'abord que le fondateur de l'Université de Berlin, le linguiste Wilhelm von Humboldt, le frère du naturaliste Alexandre von Humboldt, avait, dès 1810, préconisé la création d'instituts de recherche indépendants à côté des Académies et des Universités. Il les appelait *Hilfsinstitute* (des instituts qui aident). Cette référence diplomatique à Humboldt était utile pour convaincre l'Université de la nécessité de créer des instituts extra-universitaires. A. Harnack, explicitant cette idée, écrit : « la liaison fructueuse de la recherche et de l'enseignement nécessite un complément indispensable, si l'on ne veut pas que la recherche subisse à terme des dommages, car dans les Universités les besoins de l'enseignement auront toujours la priorité; c'est à eux que serviront, en premier lieu, les laboratoires et instituts universitaires et l'emploi du temps des professeurs leur sera toujours, en majeure partie, consacré. » Et il souligne qu'il y avait déjà, à l'époque de Humboldt, des tâches scientifiques qui ne pouvaient être accomplies que si le chercheur, aidé par tout un état-major de savants, s'y consacrait exclusivement pendant plusieurs années; il existe aussi, ajoutait-il, des recherches encore tâtonnantes qui ne sont pas encore mûres pour l'enseignement. De plus, certaines disciplines ont besoin de grands équipements ou de grands instruments qu'aucun établissement d'enseignement supérieur n'a les moyens de financer à lui tout seul.

On ne trouve pas ces arguments à l'origine de la fondation du C.N.R.S. dans les années trente. Peut-être craignait-on de s'aliéner le soutien des professeurs de l'Université ? Une telle crainte était visiblement absente de l'esprit de A. Harnack. C'est peut-être l'esprit des laboratoires propres du C.N.R.S. qui se rapproche le plus de l'esprit des instituts proposés par le professeur de Berlin. De tels instituts, complètement autonomes par rapport aux Universités, devaient être l'ossature du nouvel organisme à créer. De nos jours, les instituts Max-Planck fonctionnent toujours sur la base de ces critères.

A. Harnack recommande la création rapide d'un ensemble d'instituts du type qui avait été autrefois suggéré par Humboldt : « Nous avons besoin d'instituts de recherche, non pas d'un seul, mais de plusieurs, fondés selon un plan général et réunis dans un organisme Kaiser Wilhelm pour les Sciences de la Nature. Si la volonté existe, on trouvera également les moyens d'y parvenir » (« Wo ein Wille ist, da wird sich auch ein Weg finden »).

Il propose de fonder d'abord un grand institut de chimie, pour lequel des plans avaient été faits et des fonds privés d'un montant d'un million de marks avaient déjà été réunis³, puis un institut de biologie et un institut de physique. Les sciences de la nature doivent venir en tête mais, ajoute-t-il, on ne devra pas par la suite oublier les sciences humaines⁴.

A. Harnack formule alors, dans son mémoire, un principe encore appliqué aujourd'hui dans la Société Max-Planck. Chacun des instituts ne doit pas être trop spécialisé, au départ; son orientation doit être donnée par la personnalité et les idées du savant qui le dirigera. (Cette notion est sans doute bien éloignée du cartesianisme français!). Des recherches diverses doivent être possibles dans ces instituts : « Si on les spécialisait trop, on pourrait facilement aboutir à une impasse, car en sciences aussi, un domaine peut s'épuiser parfois avec une rapidité surprenante, et ne pourra être cultivé à nouveau qu'après plusieurs décennies. Le directeur d'un institut doit toujours être un chercheur remarquable ayant fait ses preuves dans le domaine des sciences expérimentales. A part lui-même et un petit nombre d'assistants choisis par lui pour un temps plus ou moins long, il ne devrait pas y avoir de chercheurs permanents, mais un grand nombre de places pour de jeunes scientifiques. Ainsi les instituts resteront toujours capables de travailler sur des questions nouvelles et les nouveaux besoins de la science ».

Cette conception peut surprendre aujourd'hui les chercheurs du C.N.R.S. qui bénéficient du statut de la fonction publique. Elle n'a pas dû, sans doute, être toujours agréable pour tous les jeunes chercheurs concernés qui, quelques années après leurs thèses, devaient quitter les instituts Kaiser-Wilhelm — et aujourd'hui les instituts Max-Planck — pour trouver un poste dans une Université ou une place dans l'industrie; mais les Universités et l'industrie ont su profiter de ces talents, et il ne semble pas que, au cours des 70 ans écoulés depuis le mémoire de Harnack, ce principe ait été sérieusement mis en cause. Un correctif apporté au cours des dernières décennies est que, dans certains instituts, le directeur est remplacé par un collège de directeurs dont chaque membre, à tour de rôle, assure la direction.

Harnack recommande que « des professeurs d'Université aient aussi la possibilité de venir travailler dans les nouveaux instituts pendant un

3. Un institut du Reich pour la chimie avait été proposé par des professeurs de chimie, en particulier par Emil Fischer, Wilhelm Ostwald et Walther Nernst qui avaient réussi, en peu de temps, à rassembler cette somme, sous forme de donations de l'industrie.

4. Dès la fin du xix^e siècle, des liens étroits existaient, en Allemagne, entre recherche scientifique et développement technique, notamment en chimie et en électrotechnique. Ces liens étaient encouragés par l'administration prussienne. Le Président de la Société Max-Planck, H.A. Staab, fait remarquer que cette triple liaison entre science, état et économie fut fondamentale pour la création et le développement de la Société Kaiser-Wilhelm⁵.

ou plusieurs semestres, lorsque leurs études expérimentales les auront conduits à des recherches pour lesquelles les laboratoires d'Université sont trop étroits. Il serait très souhaitable de doter les instituts de crédits de fonctionnement importants pour leur permettre de remettre à d'autres laboratoires des matériaux ou des préparations scientifiques, de manière à soutenir la recherche en dehors des instituts eux-mêmes ».

En plus de leur administration propre, ces établissements devront être dotés de conseils scientifiques. L'Académie des Sciences et l'Université de Berlin devront, chaque fois, y avoir un certain poids. Pour commencer, des instituts de ce type devront être créés dans le domaine de Dahlem.

Le savant suggère alors à l'empereur d'utiliser le centenaire de l'Université de Berlin pour annoncer solennellement la fondation de ces différents instituts et de la Société Empereur Guillaume qui les rassemblerait, l'empereur en devenant le protecteur. A. Harnack propose de constituer cette nouvelle fondation sous forme d'un organisme autonome dont le financement serait assuré à la fois par l'état et par d'importants dons privés. Elle serait administrée par un sénat comprenant notamment de grands mécènes, un certain nombre de savants nommés par l'empereur ainsi que des représentants du ministère de l'enseignement et des cultes qui apporterait un crédit de fonctionnement aux nouveaux établissements. Deux mois après, Harnack, dans une lettre au ministre d'état, von Trott zu Solz, discutant de la participation de l'état au double financement, qui lui paraît essentiel, et du choix des personnalités à nommer, soulignera le « danger d'une dépendance de la science des clans et du capital... Il faut trouver le meilleur chemin entre la tyrannie du grand nombre et de la bureaucratie d'un côté, des clans et du sac d'argent de l'autre... Une libre activité doit non seulement avoir la priorité, mais être dotée de grandes responsabilités et de la possibilité de s'administrer d'une manière autonome ».

LA SOCIÉTÉ KAISER-WILHELM

L'empereur, dès le début de décembre 1909, adoptera avec enthousiasme les propositions de Harnack. Il annoncera publiquement, lors du Jubilé de l'Université, le 11 octobre 1910, la création de la « Kaiser-Wilhelm Gesellschaft pour le développement des sciences » (K.W.G.). De cette manière devait être complété le grand projet scientifique de Guillaume de Humboldt. Il indiquera que 9 à 10 millions de marks de dons privés avaient déjà pu être recueillis. Il est remarquable que cette création d'un organisme extra-universitaire ait pu être annoncée, avec l'assentiment de tous, lors d'une manifestation à la gloire de l'Université.

Le premier président de la nouvelle Société fut von Harnack, de 1911 jusqu'à sa mort en 1930; il fut assisté de deux vice-présidents, l'industriel Gustav Krupp von Bohlen und Halbach et le banquier Ludwig Delbrück. Le premier sénat comprendra notamment les savants E. Fischer, P. Ehrlich et Jacobus van 't Hoff, l'un des créateurs de la stéréochimie.

Lors de l'Assemblée constitutive, le 11 janvier 1911, le ministre von Trott zu Solz donna le nombre de 139 donateurs ayant apporté une somme de 10 328 000 marks à laquelle devait s'ajouter le million de marks collecté auparavant pour le nouvel institut de chimie. Il indiquera, conformément aux vœux de Harnack, qu'il n'y avait eu, pour les statuts, aucune intervention de l'administration, que lors de leur rédaction, aucun despotisme bureaucratique ne s'était manifesté et que la Société Kaiser-Wilhelm devait être une société complètement libre, sans intervention extérieure dans ses décisions.

L'article premier des statuts était le suivant : « La Société Kaiser-Wilhelm pour le développement des sciences se trouve sous le protectorat de Sa Majesté l'empereur d'Allemagne, roi de Prusse. Son but est de promouvoir les sciences, en particulier par la création et le fonctionnement d'instituts de recherche dans les sciences de la nature ».

L'empereur décernera l'autorisation de déployer sur les bâtiments de la Société un fanion impérial marqué de l'aigle.

Les deux premiers instituts Kaiser-Wilhelm furent inaugurés le 23 octobre 1912, en présence de l'empereur. Celui de chimie eut comme premier directeur Ernst Otto Beckmann. Parmi ses collaborateurs, on relève les noms de Richard Willstätter, de Otto Hahn et de Lise Meitner. Le deuxième, celui de chimie physique et d'électrochimie, édifié en grande partie grâce à la fondation Koppel, eut pour directeur Fritz Haber.

Un institut de thérapie expérimentale, qui devint l'institut de biochimie, fut créé en 1913 et dirigé par T. Boveri.

De nombreux autres instituts verront le jour, pendant et après la première guerre mondiale. Plusieurs d'entre eux étaient consacrés aux applications, en particulier celui sur les recherches houillères à Mülheim/Ruhr.

H. A. Staab note⁵ que les créations d'instituts n'ont pas toujours été réalisées selon une programmation logique à long terme, mais souvent en fonction des contraintes et des hasards du moment ainsi que des financements possibles. Des compromis ont donc dû être faits concernant le choix des disciplines ou la localisation géographique, mais ajoute le président actuel de la Société Max-Planck, « aucun compromis ne fut fait sur la qualité scientifique des directeurs choisis ». Les liaisons de la K.W.G. avec l'industrie, son mode d'organisation autonome de droit privé ont sans doute protégé la Société en maintes circonstances. Pendant la guerre de 1914-1918 (comme plus tard pendant la deuxième guerre mondiale) les instituts de la Société furent mobilisés; la recherche fondamentale se poursuivit néanmoins.

En 1918, avec la défaite de l'Allemagne et l'abdication de l'empereur, la Société Kaiser-Wilhelm perdit son protecteur mais poursuivit son activité sous la même appellation.

Par suite de la crise économique qui suivit, les ressources provenant de l'industrie diminuèrent dramatiquement et le budget de la K.W.G. fut en déficit. Mais, grâce aux efforts de A. Harnack et de Max Planck⁶, les finances de la Prusse et du Reich prirent la relève à partir de 1921/1922.

5. Kontinuität und Wandel: 75 Jahre K.W.G./M.P.G., Heinz A. Staab, 1986.

6. Max Planck, une conscience déchirée, J.L. Heilbron, Belin, Paris 1988.

Les années sombres du nazisme marquèrent l'histoire de la K.W.G. Soixante-dix collaborateurs de la Société avaient en 1933 le titre de membre scientifique, vingt d'entre eux furent licenciés ou durent émigrer pour des raisons politiques ou raciales. M. Planck abandonna ses fonctions de président en 1937. Les statuts furent alors modifiés et le régime nazi eut une emprise plus forte sur le fonctionnement de la Société. Après la défaite de 1945, la Société Kaiser-Wilhelm, à la demande des alliés, changera de nom. Les grands savants allemands de l'époque eurent du mal à comprendre l'hostilité des alliés à l'évocation du nom de l'empereur Guillaume; ils durent cependant accéder à cette demande et la K.W.G. devint, sous la présidence de Otto Hahn, en 1948, la Société Max-Planck, nom qu'elle porte toujours.

Sa structure originale est rappelée par l'article 1 des nouveaux statuts : « La Société est une association d'instituts de recherche libres qui n'appartiennent ni à l'état ni à l'industrie. Elle mène des recherches scientifiques en toute liberté et indépendance sans lien avec des commandes et est seulement soumise à la loi ».

Plus de vingt Prix Nobel ont travaillé dans les instituts Kaiser-Wilhelm et Max-Planck.

Le rappel de deux destins particuliers peut servir à illustrer l'histoire des débuts mouvementés de cette double Société.

Celui de F. Schmidt-Ott d'abord, qui, on l'a vu, avait donné l'impulsion initiale et qui fut, de 1917 à novembre 1918, le dernier ministre d'état de l'empereur pour les cultes et l'éducation. En juin 1920 fut créée la Société de Secours à la Science Allemande (Notgemeinschaft der Deutschen Wissenschaft) pour subventionner la recherche universitaire. Schmidt-Ott devint son président, fonction qu'il dut abandonner en 1934, sous la pression des nazis; après la dernière guerre, la Notgemeinschaft fut remplacée par la Société pour la Recherche Allemande (Deutsche Forschungsgemeinschaft, D.F.G.). Il en fut le président d'honneur et participa encore à la création de la Société Max Planck en 1948.

Le destin de Fritz Haber (1868-1934) est particulièrement significatif. Il réussit, par ses travaux de 1904-1910, la synthèse directe industrielle de l'ammoniac à partir de l'hydrogène et de l'azote. Cette découverte permit de fabriquer des engrains à base d'azote, fondamentaux pour l'agriculture. On en produit aujourd'hui annuellement des millions de tonnes. Pour ce travail, il se vit décerner, en 1919, le Prix Nobel de Chimie. On a dit de F. Haber qu'il avait pu tirer de l'air, grâce à l'azote, ce qui était nécessaire à l'alimentation de l'humanité. Et pourtant, porté par la vague de nationalisme effréné de l'époque, F. Haber devint à la tête de son institut, pendant la guerre de 1914-1918, le principal promoteur de la fabrication et de l'utilisation des gaz de combat. Il fut fier de cet engagement. En 1933, peu de semaines après la prise du pouvoir par Hitler, il subit la nouvelle loi nazie sur les fonctionnaires qui prévoyait le licenciement de tous les salariés de l'état d'origine juive. Fritz Haber, en tant qu'officier de la première guerre mondiale, était épargné par cette mesure, mais on lui demanda de renvoyer ceux de ses collaborateurs qui se trouvaient concernés. Il démissionna alors, en écrivant au nouveau ministre de l'éducation et des cultes du Reich : « La tradition exige de moi, occupant un poste scientifique, que je ne prenne en considération, lors du choix

de mes collaborateurs, que leurs qualités professionnelles et humaines, sans tenir compte de leur appartenance raciale. Vous ne pouvez pas attendre d'un homme qui se trouve dans sa 65^e année, un changement de la manière de penser qui l'a guidé au cours des 39 années de son activité universitaire; vous comprendrez que la fierté avec laquelle il a servi pendant toute sa vie sa patrie allemande lui commande maintenant cette demande de mise à la retraite ». Haber mourut quelques mois après, dans l'émigration, à Bâle, le 29 janvier 1934.

VERS LE C.N.R.S.

En France, l'idée d'un grand organisme de recherche chemina lentement et parfois difficilement, contrairement à l'Allemagne où, comme on vient de le voir, moins de quatorze mois s'écoulèrent entre le mémoire de Adolf Harnack et la séance constitutive de la Société Kaiser Wilhelm. Il y eut chez nous des pas en avant, puis des pas en arrière, pendant une longue période, une suite de créations et de décisions partielles. De ce fait, le caractère artisanal d'un certain nombre de mesures prises conduisit à une mosaïque dont les éléments ne constituaient pas encore un grand projet d'ensemble. Cette marche lente, par étapes laborieuses, vers un grand organisme de recherche a évidemment nui à la cohérence du tout. En Allemagne, la décision dépendait d'un seul homme, l'empereur, qui, une fois convaincu, pouvait imposer sa volonté. En France, en revanche, les gouvernements se suivaient rapidement et il fallait persuader successivement de nombreux hommes politiques, davantage préoccupés par le court terme que le long terme, pour lesquels la science n'était pas nécessairement une priorité.

Il existait déjà, bien sûr, au début des années 1920, quelques institutions françaises remarquables. L'Observatoire de Paris qui date de 1667, le Collège de France qui avait été fondé par François Ier à la Renaissance, avec ses formes d'organisation particulières, distinctes de celles de l'Université. Les Grandes Ecoles, dont la première créée encore sous l'Ancien Régime, les suivantes sous la Révolution et l'Empire, étaient inspirées des institutions chinoises dont l'idée nous avait été transmise par les jésuites. L'Institut Pasteur, avec ses moyens de recherche autonomes, avait été fondé dès 1888, à la demande de Louis Pasteur. Une Caisse des Recherches Scientifiques avait été créée en 1901 pour permettre aux savants d'acheter du matériel, de publier et de réaliser des missions (voir à ce sujet l'étude de J.F. Picard et E. Pradoura⁷). L'Institut du Radium était prêt à fonctionner en juillet 1914, mais la guerre interrompit toute recherche.

La France était parmi les vainqueurs de la guerre de 1914-1918, mais elle était exsangue. Des promotions entières d'élèves des grandes écoles



7. La longue marche vers le C.N.R.S. (1901-1945), J.F. Picard et E. Pradoura, Cahiers pour l'histoire du C.N.R.S., 1988-1, p. 7 (et références).

scientifiques, envoyées au front, avaient été anéanties. La recherche française avait à faire face à de nombreux handicaps : la perte de ses jeunes élites, des structures en grande partie désuètes, un centralisme extrême, une vision du progrès de la physique qui n'intégrait pas toujours certaines découvertes récentes, comme la relativité et un peu plus tard la mécanique quantique. Paul Langevin eut les plus grandes peines du monde à inviter Albert Einstein, alors Professeur à l'Université de Berlin, à venir donner des conférences à Paris, en 1922. Les anglais avaient pourtant, en pleine guerre, sur la proposition de A. Eddington et de F. Dyson, décidé l'organisation d'une expédition dans l'île de Principe, au large de l'Afrique Occidentale, pour observer une éclipse de soleil, en mai 1919, afin de confirmer la théorie de la relativité générale d'Einstein.

Dans le journal « *Le Matin* », du 21 février 1921, le recteur de l'Académie de Paris, Paul Appell lance un cri d'alarme : « Tout nous manque, des crédits, des locaux, des terrains... La part contributive de l'Etat ne s'est pas accrue d'un centime. Il donnait à l'Université de Paris 867 882 francs en 1914. Il a inscrit au budget de 1921 le même chiffre fatidique et minable de 867 882 francs. Mais les dépenses ont augmenté, elles ont passé du simple au quintuple pour le moins.... Ne risquons-nous pas de voir les étudiants étrangers accourus chez nous, bien vite, s'évader vers des Universités mieux outillées, en Suisse ou en Belgique d'abord et peut-être ensuite en Allemagne ? Car l'Allemagne fait ce que nous ne faisons pas : un effort énorme pour organiser ses laboratoires ». Plus loin, Appell explique : « La recherche est un placement, et plus qu'un placement, car elle sème pour récolter. Economiser sur la recherche, ce serait commettre la même faute que celle du paysan qui économiserait sur la semence ».

L'appel fut en partie entendu. En décembre 1922 fut institué un Office National des Recherches Scientifiques et des Inventions. Le sénateur Jules Breton y jouera un rôle important⁷. Il est frappant de constater que l'organisation de la recherche appliquée fut souvent conduite en parallèle et indépendamment de celle de la recherche fondamentale. On ne retrouve pas cette sorte de symbiose recherche-industrie et ce double financement si caractéristiques du développement allemand que nous avons décrit plus haut.

L'Académie des Sciences organisa une Journée Pasteur en mai 1923 pour obtenir des dons. La part de la somme recueillie attribuée à la physique permit de réaliser un premier grand équipement : le grand électro-aimant de l'Académie des Sciences, construit à Bellevue par Aimé Cotton.

D'autre part, dans les années 1920 furent créés au Quartier Latin, plusieurs instituts, tels l'institut de chimie-physique dans le cadre de l'Université, et l'institut de biologie physico-chimique, grâce à une donation d'Edmond de Rothschild. En province, la nouvelle Université de Strasbourg — à laquelle les autorités souhaitaient donner un certain prestige, car elle succédait à l'Université allemande — fut dotée d'instituts de recherche.

Des crédits de l'Etat et un organisme national approprié manquaient cependant terriblement, et il était très difficile de trouver des mécènes

dans l'industrie⁸. Depuis leurs études à l'Ecole Normale Supérieure, un groupe de scientifiques de renom, Jean Perrin, Paul Langevin et Emile Borel s'étaient faits les champions du progrès scientifique et de la nécessité d'un effort public en sa faveur. Marqués par l'affaire Dreyfus et par l'idéal laïque, ils pensaient que la Science libérerait l'Homme et que le développement scientifique constituait le moteur du progrès social. Leurs sympathies allaient vers la gauche et c'est à des hommes politiques de ce côté de la Chambre des Députés, qu'ils s'adressèrent pour tenter de les convaincre d'intervenir pour le progrès des sciences.

D'autres savants se joignirent à eux, comme Marie Curie, Aimé Cotton, Georges Urbain. En France, les gouvernements de la Troisième République se succédaient rapidement, les combinaisons politiciennes prenaient le pas sur les développements à long terme. Or les scientifiques français, tout comme leurs collègues allemands, savaient que la recherche est un effort continu portant sur des années et des décennies. Ils eurent beaucoup de mal à se faire entendre. Ajoutons que, dans les cercles cultivés et dans les milieux politiques, la science était souvent considérée comme ésotérique, contrairement à la peinture et à la littérature. L'art abstrait et le surréalisme naissant étaient-ils cependant tellement plus accessibles au grand public que la théorie des quanta ou la relativité ?

En 1924, les électeurs portent au pouvoir le Cartel des gauches. Le mathématicien Paul Painlevé est élu président de la Chambre des Députés et Emile Borel figure dans le groupe radical-socialiste. Le responsable du parti radical, Edouard Herriot, devient président du Conseil. L'argumentation des scientifiques le touche mais, pour lui, les considérations économiques sont prioritaires. Borel a l'idée de prélever une fraction de la taxe d'apprentissage payée par les entreprises. Ce sera le « sou du laboratoire ». Ce développement connaîtra tour à tour des progrès et des régressions avec les différents gouvernements. Vers 1930, le nombre de professeurs de sciences dans les Universités n'était pas beaucoup plus élevé que celui d'avant-guerre et il n'y avait pas plus d'élèves dans l'enseignement secondaire qu'en 1880. Le savant était censé être pauvre et un certain snobisme de la misère prévalait.

Jean Perrin expliquera plus tard⁹ : « Le crédit gagné sur la taxe d'apprentissage était insuffisant. Cependant, pour la première fois, des crédits réguliers de recherche existaient. Mais, comme disait plaisamment Emile Borel lui-même, si on fait de la recherche en second lieu avec des appareils, il y faut, en premier lieu, tout de même, des cerveaux. Or les cerveaux, fâcheusement pourvus d'estomacs, ne se présentaient pas en nombre suffisant ». Le savant partira lui-même en campagne, en 1930, aidé par ses relations personnelles.

Eugénie Cotton, l'épouse d'Aimé Cotton, écrira : « Ceux qui ont fréquenté l'Institut du Radium, vers 1925, gardent le souvenir de Marie Curie et de Jean Perrin revenant de faire une importante démarche ; lui,



8. *Scientists in Power* (chapitre 1 et 2, et références), S.R. Weart, Harvard University Press, Cambridge (Mass) 1979. La traduction française ne contient pas les notes et références de l'édition américaine.

9. *L'Organisation de la Recherche*, Jean Perrin, Hermann, Paris 1938.

robuste et rayonnant, son large feutre rejeté en arrière, elle, silhouette noire et frêle, n'avouant jamais sa fatigue et disant au contraire : "Et maintenant, mon ami, où allez-vous m'emmener ?"¹⁰

Un projet de service national de recherche est conçu par Jean Perrin, P. Girard, A. Mayer, A. Job et G. Urbain. Il comporte déjà les futurs grades de boursiers, chargés, maîtres et directeurs de recherches. Un peu d'argent, destiné primitivement à la Défense Nationale, sert à alimenter, en 1930, la Caisse Nationale des Sciences — dotée jusqu'alors de peu de moyens — afin de lui permettre de distribuer des secours et quelques subventions aux savants. Une grande pétition nationale est lancée ; on relève en particulier les signatures du Dr Roux, de M. Curie, de H. Bergson, de H. Fabry, de Ch. Jacob, de P. Rivet, de Ch. Nicolle, de Louis Lumière, de E. Borel, de P. Langevin, d'Edouard Branly, de d'Arsonval, de Paul Painlevé, de Louis de Broglie et de Jean Perrin. Un organisme de contrôle et d'évaluation de la recherche est mis en place. Ce sera le Conseil supérieur de la Recherche, créé en 1933, et comportant une moitié environ de membres élus.

Les méthodes utilisées par Jean Perrin pour convaincre les hommes politiques apparaissent bien dans son propre récit⁹ : « Un hasard fit alors que mon vieil ami Edouard Herriot me demanda de prononcer un discours dans une distribution de récompenses aux Sociétés d'Enseignement professionnel qu'il devait présider au Grand Théâtre de Lyon. Je pris pour thème de ce discours la Recherche Scientifique ; j'eus la chance d'agir sur l'auditoire et, ce qui importait plus, sur son Président, avec qui, j'eus le jour même, une longue conversation précise et qui décida — fait qui a été capital — d'engager, en faveur de la Recherche Scientifique, son influence et sa responsabilité... Après un nouveau discours (devant les Anciens Combattants, à Cahors) qui me donna l'occasion de convaincre notre Ministre Anatole de Monzie de l'importance que la recherche doit tenir dans l'Economie du pays, et après des démarches laborieuses qui aboutissent à une pétition signée par une centaine de grands savants... ; j'obtins la création du Conseil supérieur de la Recherche ».

Le métier de chercheur n'existe pas et les crédits — malgré les efforts — restaient faibles. Les budgets et le nombre de postes sont en diminution en 1934 et en 1935. De 8 millions de francs pour les chercheurs et une somme égale pour les crédits de recherche, on passe à 6 millions pour chacune de ces subventions. Cependant, en 1935, fut créée la Caisse Nationale de la Recherche Scientifique, regroupant les deux Caisses existantes, chargée de veiller à l'ensemble de la recherche fondamentale en France, y compris dans les laboratoires universitaires.

En 1936, c'est la victoire du Front populaire. Léon Blum, nouveau président du Conseil, accepte de placer la science parmi ses priorités. Il crée le sous-secrétariat d'Etat à la recherche scientifique dont le premier titulaire sera pendant quelques mois Irène Joliot-Curie. Avec l'accord de celle-ci, Jean Perrin lui succédera. Ce dernier, avec l'aide du Ministre de

10. Les Curie et la Radioactivité, Eugénie Cotton, Seghers, Paris 1963.

11. L'organisation de la recherche scientifique, G. Teissier (Collège de France, 17-18 novembre 1948), Imprimerie Nouvelle, Orléans 1950.

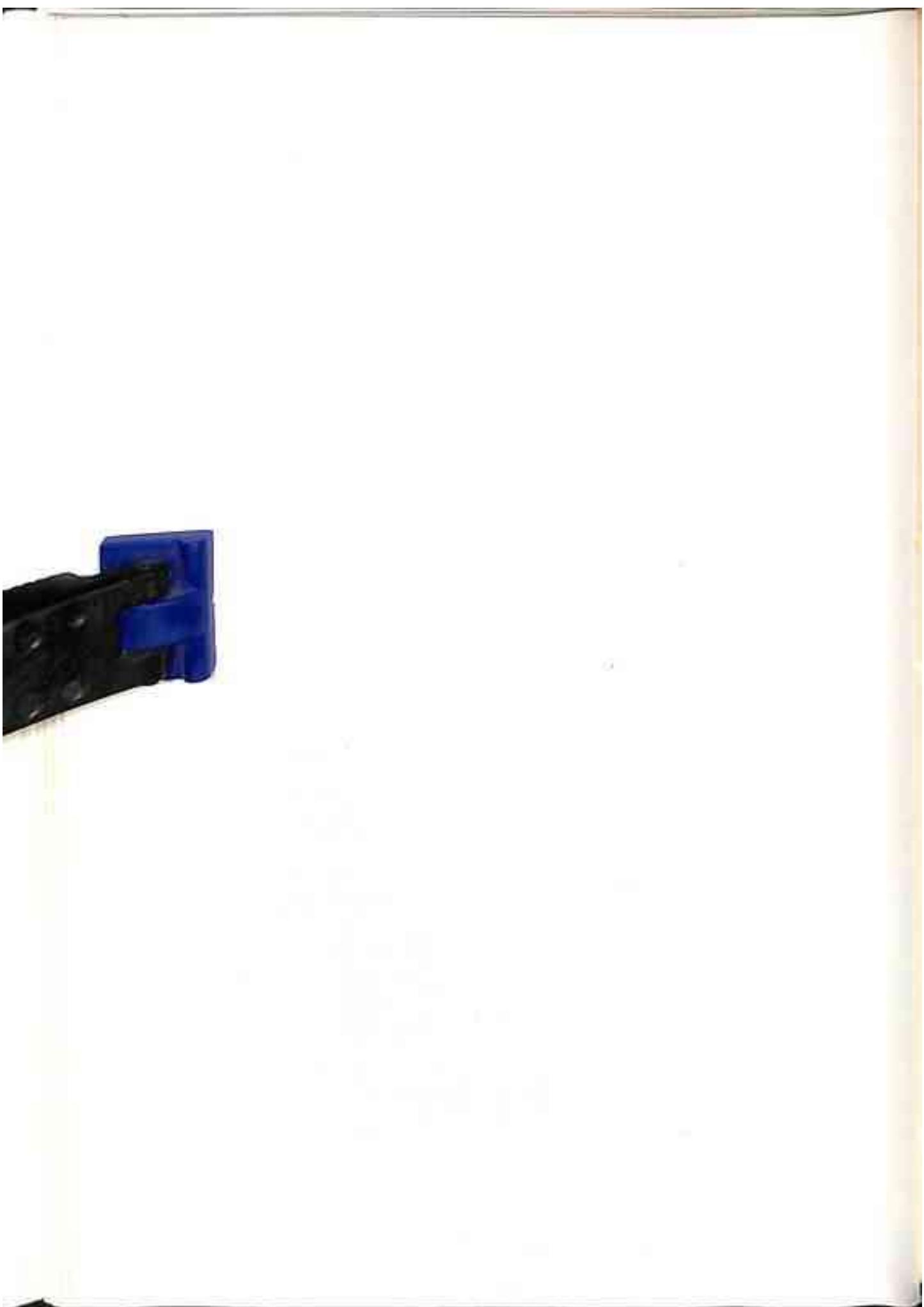
l'Education Nationale, Jean Zay, et des différents partis composant le Front populaire, obtient une augmentation considérable des crédits de recherche qui sont presque triplés de 1935 à 1937. Un service national de la recherche scientifique est constitué au ministère. En mai 1938 est créé le Centre National de la Recherche Scientifique Appliquée (CNRSA). Un cadre des administratifs et un cadre des aides techniques sont mis en place. La Caisse Nationale voit la fondation de ses premiers laboratoires propres; cependant, la plupart de ses chercheurs et de ses techniciens travaillent dans les laboratoires universitaires pour épauler les professeurs de l'Université. Le C.N.R.S., une fois créé, conservera cette idée directrice, différente de celle de la Société Kaiser-Wilhelm (et de la Société Max-Planck).

Dans son discours sur l'organisation de la recherche scientifique en France, déjà cité⁹, Jean Perrin pourra dire, évoquant les résultats de ces efforts : « Six années pleines ont passé depuis que nos premiers chercheurs non fonctionnaires ont été désignés. Six ans, ce n'est pas encore beaucoup.... A la cadence où se sont succédé les découvertes vraiment de premier ordre, nous ne pourrions nous étonner si même en doublant leur fréquence selon le plan que nous nous sommes proposé, nous n'avions pas encore eu la chance d'en provoquer. Cette chance nous l'avons eue pourtant. Un jeune homme, Frédéric Joliot, choisi pour ses qualités évidentes d'intelligence et d'enthousiasme, progressant d'année en année comme boursier de recherches, chargé de recherches, maître de recherches, a fait avec la collaboration d'Irène Curie (elle aussi nommée par nous maître de recherches), la découverte des rayons neutroniques, puis celle plus frappante encore peut-être d'éléments radioactifs inconnus (découverte sanctionnée par le Prix Nobel) selon une méthode qui, maintenant appliquée par de nombreux chercheurs, a déjà permis de trouver deux à trois cents isotopes fugitifs des éléments stables de la vieille chimie ».

Le Centre National de la Recherche Scientifique proprement dit (le C.N.R.S.), est créé en octobre 1939, par un décret-loi signé d'Albert Lebrun, Edouard Daladier, Yvon Delbos et Paul Reynaud. Il regroupe recherche fondamentale et recherche appliquée et accorde des bourses à 600 chercheurs. Il constitue alors un organisme national de recherche original, dont les fruits cependant ne pourront être récoltés qu'après la guerre.

Après la Libération, en 1945, un autre pas est franchi, lorsque Frédéric Joliot, directeur du C.N.R.S., obtient du gouvernement du général de Gaulle que les rémunérations des chercheurs soient assimilées à celles des membres de l'Enseignement Supérieur. Le directeur suivant, Georges Teissier, dira¹⁰ : « Les répercussions de cette décision ont été profondes, autant sur le plan moral que sur le plan matériel. Le régime antérieur était, en fait, le régime du mécénat, puisque le chercheur bénéficiait d'une bourse dont le taux pouvait varier selon ses ressources personnelles ou celles de son conjoint ». La recherche en France était devenue un métier.

On voit, par ces exemples, que la genèse des deux grands organismes de recherche français et allemand a suivi des chemins dissemblables et que, malgré les similitudes, leurs conceptions et leurs manières de fonctionner présentent de notables différences qui subsistent encore de nos jours.



Marie-France Ludmann-Obier

Chargée de recherche

Centre d'Etudes germaniques

Université R. Schuman Strasbourg

La mission du CNRS en Allemagne (1945-1950)

CRÉATION ET INSTALLATION DE LA MISSION

Le rapport d'activité du CNRS pour l'année 1944-45¹ fait remonter à mars 1945 le projet d'envoyer aux armées derrière les troupes de combat des missions scientifiques de prospection, de récupération et d'information. La fonction « récupération » n'était pas une nouveauté : en décembre 1944, le général Koeltz², chef de la mission militaire pour les Affaires allemandes (MMAA)³ signalait l'intention du Gouvernement provisoire de la République française d'opérer, avant même la défaite allemande, des prélèvements de matières, produits et matériels dans les territoires déjà occupés ou qui allaient l'être.

L'idée de systématiser la prospection et l'information scientifique était par contre plus nouvelle et on la voit apparaître simultanément du côté des militaires et des scientifiques. Une note de l'Etat-major général de la Défense nationale⁴, datée du 15 janvier 1945, souligne que la préparation et la conduite de la guerre exigent l'utilisation de tous les moyens scientifiques disponibles. D'où la double nécessité de poursuivre les recherches dans le but d'améliorer l'armement et ses méthodes d'emploi, mais aussi de se renseigner sur les réalisations et les projets de l'ennemi et de leur trouver une parade. Il existait jusque là des organismes dans les différents départements militaires, mais l'auteur de la note préconisait d'associer à leurs travaux des hommes de science qualifiés, dans le but de conseiller le commandement. Trois jours plus tard, le comité de la Défense nationale décidait la création d'un comité de Coordination scientifique (CCSDN) dont la présidence devait être

1. Archives du CNRS 80 284/linssc 55.

2. Lettre au chef de la mission française auprès de l'Etat-major interallié. Service historique de l'armée de terre (abrégué par la suite en SHAT) Mission militaire aux Affaires allemandes (MMAA) 8P25.

3. La MMAA avait été créée le 18 mai 1944 par le général de Gaulle, dans le but de former en France des équipes spécialisées ayant pour tâche de prendre le relais des grandes unités opérationnelles pour l'administration des territoires occupés. Elle dépendait de l'Etat-major général de la Défense nationale (EMGDN).

4. SHAT. EMGDN 4^e section/4Q86.



confiée à un officier général et, pour bien matérialiser la collaboration, la vice-présidence au directeur du CNRS, Frédéric Joliot.

Ce n'était que justice : celui-ci au même moment multipliait les ouvertures et les propositions de collaboration avec les militaires. « *Le CNRS — déclarait-il le 8 février à une réunion de la MMAA⁵ — attacherait un grand prix à ce que des agents de liaison techniques puissent accompagner les troupes de première ligne afin d'obtenir que, dans toute la mesure du possible, soient protégées les installations scientifiques. Il a été remarqué, en effet que lorsque les agents de liaison de l'échelon groupe d'armée arrivaient sur les lieux, les destructions militaires et le pillage avaient en général rendu ces installations inutilisables.* »

Cette proposition ne semble pas avoir rencontré beaucoup d'écho du côté des militaires qui craignaient sans doute d'y voir une entrave à leur liberté d'action en période d'opérations. Nous n'avons en tout cas trouvé nulle part de preuves que des « accompagnateurs » civils aient participé à ce titre à la campagne d'Allemagne. Ceci est corroboré par la manière assez vague dont est rédigé le rapport du CNRS précédemment mentionné. Il indique simplement que son directeur « *avait conçu le projet d'envoyer aux armées derrière les troupes de combat, des missions de prospection, de récupération et d'information scientifique.* » Il est donc à peu près certain qu'aucune mission ne fut envoyée avant la capitulation allemande du 8 Mai. Avec la section T de la 1^{re} Armée rattachée au 2^e bureau de son état-major, les militaires disposaient de suffisamment de spécialistes issus de leurs rangs pour ne pas avoir besoin de civils avant la fin du conflit. Ces spécialistes, placés sous le commandement du colonel de Verbigier de Saint Paul avaient pour mission de découvrir et d'exploiter les « objectifs T »⁶, c'est-à-dire notamment les usines ou centres de recherche susceptibles d'intéresser la Défense nationale au sens le plus large.

C'est tout naturellement à cette section T que furent intégrés les premiers envoyés du CNRS vers le milieu du mois de mai. Voyant la situation se clarifier au point de vue militaire, Frédéric Joliot ne cessait de proposer aux instances compétentes des listes de spécialistes prêts à partir pour l'Allemagne. On retrouve sur ces listes beaucoup de chimistes en raison de l'important développement de cette industrie de l'autre côté du Rhin et également de nombreux alsaciens réputés pour leur bilinguisme⁷.

Les premiers à partir, le 12 mai 1945, furent les professeurs Lwoff et Berthelot qui se rendirent immédiatement à Lindau, au bord du lac de Constance, où se trouvait le quartier général de la 1^{re} Armée. Ils y rencontrèrent le lendemain même Henri Moureu, directeur du laboratoire municipal de la préfecture de police, que l'Etat-major général de la Défense nationale venait de dépêcher d'urgence auprès de la 1^{re} Armée car de nouvelles installations concernant les V2 venaient d'être découver-

5. SHAT, MMAA/8P25.

6. Directive relative à l'exploitation des renseignements d'ordre économique et à la récupération, datée du 7 mai 1945. Archives du CNRS 700 283/laissé 36.

7. On retrouve ainsi notamment les noms de Lwoff, Kastler, Rothe, Denivelle, Maresquelle, Moureu (Henri), etc.

tes dans la zone occupée par les troupes françaises. Il était donc un des premiers à avoir expérimenté les difficultés des missions en Allemagne et la lettre⁸ qu'il adressait quelques jours plus tard à F. Joliot est éloquente à cet égard.

La tenue civile qu'il portait dans un pays hostile et occupé présentait comme seul avantage de pouvoir discuter d'égal à égal avec les militaires de tous rangs. Les inconvénients, en revanche étaient innombrables : difficulté de logement, de subsistance et de transport, alors qu'un officier en mission était automatiquement pris en charge nuit et jour par n'importe quelle unité; méfiance des services de sécurité français et risque d'être pris pour un ressortissant allemand; insécurité résultant du fait qu'un civil ne pouvait être armé et n'avait pas le droit de circuler après le couvre-feu; autorité amoindrie vis-à-vis d'éventuels prisonniers allemands à interroger. Bref, l'envoyé considérait qu'il n'aurait jamais pu accomplir sa mission sans l'aide des deux officiers qui l'avaient accompagné constamment. Il préconisait par conséquent d'attribuer aux scientifiques en Allemagne un grade d'assimilation en rapport avec les fonctions exercées dans le civil, mais de toute façon au moins égal à celui de capitaine. Munis des insignes de ce grade et d'une arme portée de façon apparente, ils seraient alors en mesure de remplir leur tâche efficacement.

Pour l'organisation matérielle de la mission, H. Moureu proposait de créer « une unité indépendante ayant à sa tête un capitaine assisté d'un lieutenant et de quelques sous-officiers qui pourraient avoir la main sur le personnel indispensable de secrétaires, chauffeurs, cuisiniers et hommes pour la popote, personnel chargé du transport et de l'expédition du matériel ». A ce train de vie, il ajoutait encore l'usage de 20 voitures et de chauffeurs, argumentant qu'un tiers des véhicules serait immobilisé en permanence par les révisions et les réparations. Ce pourcentage nous semble exorbitant maintenant; les mois suivants allaient démontrer qu'il était encore très optimiste en raison de la pénurie future en carburant, pièces détachées et surtout en pneumatiques !

Les soucis exprimés par H. Moureu inspirèrent évidemment la lettre⁹ adressée au même moment par le général de Lattre à l'EMGDN et qui souligne la nécessité de mettre en uniforme les scientifiques en mission pour leur faciliter la tâche. Ce qui fut fait en effet : le rapport du CNRS pour 1944-45 déjà cité, nous apprend que les directeurs de recherche et professeurs de faculté recevaient le grade de lieutenant-colonel, les maîtres de recherche et maîtres de conférence celui de commandant, les chargés de recherche et chefs de travaux celui de capitaine et les attachés de recherche et assistants celui de lieutenant. Tous touchaient au départ de Paris un uniforme complet prêté par l'intendance. Ils étaient astreints à la discipline militaire et leur subsistance était assurée par les services de l'administration militaire en Allemagne. Pour couvrir leur frais de nourriture et de logement sur le terrain, ils recevaient du CNRS une indemnité journalière de 190 à 220 Francs par jour suivant leur position universitaire.

8. Lettre de H. Moureu à F. Joliot du 23 mai 1945. Archives du CNRS 700 283/laissé 51.

9. Lettre du 15 mai 1945. SHAT, EMGDN 4^e section 4Q97/dossier 3.

L'échelon précurseur de ce qui allait devenir la mission CNRS était donc constitué, comme nous l'avons vu, d'André Lwoff, le futur prix Nobel de l'institut Pasteur et de Philippe Berthelot, alors assistant au collège de France. Ces deux pionniers, installés au quartier général de la 1^{re} Armée à Lindau, devaient centraliser tous les renseignements intéressant les scientifiques en Allemagne. Dans le cas d'objectifs bien déterminés et nettement précisés, le CNRS procédait à l'envoi sur les lieux d'une mission spécialisée¹⁰. La première de ces missions, conduite par le professeur Cagniard arriva le 22 mai 1945 et fut prévenu par le colonel Dupuy, chef de la mission technique à l'EMGDN que du matériel scientifique enlevé par les Allemands à l'université de Strasbourg venait d'être découvert à Tübingen. Ce matériel une fois identifié — il provenait en grande partie de l'institut de Chimie — fut confié à Hubert Forestier, futur directeur de cet institut, pour être rapatrié.

Une série de missions se succédèrent ainsi pendant cette période transitoire. Les dizaines de rapports conservés dans les archives du CNRS et concernant les visites d'objectifs « T » sont la preuve de l'activité débordante et de l'enthousiasme de ces missions qui travaillaient pourtant dans des conditions pénibles dans un pays dévasté par la guerre.

Petit à petit les structures prirent un tour plus officiel. André Lwoff retourna dès juillet 1945 à son laboratoire et fut remplacé par le professeur Cagniard déjà mentionné. Installé à Offenbourg, il contrôlait¹¹

- une mission Bade-Forêt Noire installée également à Offenbourg,
- une mission Bavière-Wurtemberg à Lindau,
- une mission Tyrol-Vorarlberg à Innsbruck.

Deux autres étaient prévues de surcroit, l'une à Mayence, l'autre à Coblenze.

Même ainsi structuré, l'ensemble continuait à dépendre étroitement de la section T. Lorsque celle-ci fut dissoute à la fin de juillet, en même temps que la 1^{re} Armée dont elle faisait partie, elle fut remplacée par un organisme analogue aux FIAT (Field Information Agency for Technics) anglaise et américaine. Cette section française d'information scientifique et technique — c'était son nom officiel, mais tout le monde continua à parler de FIAT française — vit le jour par un arrêté du Commandant en chef en date du 5 septembre 1945.

Sa mission était de « centraliser et diriger la recherche scientifique en ZFO et de collaborer avec les Alliés au travail d'investigation scientifique sur l'ensemble du territoire allemand »¹². Elle comprenait un état-major sous la direction du colonel de Verbigier de Saint Paul (entre temps devenu inspecteur général) et cinq sous-sections de recherche fournies par les différents départements intéressés : Guerre, Air, Marine, PTT (Centre national d'Etude des Télécommunications) et Education nationale. Cette dernière sous-section n'était autre que la mission CNRS qui nous intéresse.

10. Lettre de F. Joliot au général Juin datée du 26 mai 1945. SHAT *ibid.*

11. Historique de la mission CNRS (s.d.) Archives du CNRS 80 284/laissé 115.

12. Sur l'action de la FIAT cf. M.-F. Ludmann-Obier, *Le contrôle de la recherche scientifique en zone française d'occupation en Allemagne (1945-1949)* dans *Revue d'Allemagne*, N° 4 (1988), p. 397-414.

Pour savoir ce que furent les rapports entre la FIAT et le CNRS, il suffit de laisser la parole aux envoyés de celui-ci : « *Aussi bien auprès de la section T que de la FIAT (...) la mission scientifique a toujours reçu l'accueil le plus bienveillant et l'aide la plus précieuse. Dans le domaine matériel, les questions de logement, de nourriture, d'ordres de mission, de laissez-passer, etc... ont toujours reçu d'heureuses solutions, hors desquelles il aurait été impossible aux membres du CNRS en Allemagne d'effectuer le moindre travail. Dans le domaine moral, la mission scientifique a également trouvé auprès de la FIAT française et de son chef un large esprit de compréhension* »¹³.

Cette collaboration exemplaire avait bien failli être interrompue en octobre 1945 par un de ces conflits d'attribution bien caractéristique de la période. Raymond Schmittlein, alors directeur de l'Education publique dans le gouvernement militaire créé à Baden-Baden souhaitait voir la mission du CNRS rattachée à ses services et non à la FIAT¹⁴. Il basait son argumentation sur ce que, dans l'esprit du ministre de l'Education nationale René Capitant, tous les services dépendant de ce ministère et ayant des représentants en Allemagne devaient être rattachés à l'Education publique. La demande était présentée de telle manière que le colonel de Saint Paul menaçait de démissionner si la section lui était enlevée. Frédéric Joliot, parfaitement conscient de l'avantage que représentait pour le CNRS son intégration à la FIAT, intervint personnellement auprès du ministre pour appuyer cette solution. « *Le général Dassault, à ma demande, avait réussi en accord avec le général Koenig, à faire intégrer notre mission scientifique à la FIAT française, ce qui lui donnait des moyens d'action considérables. Je suis donc très désireux que rien ne soit changé* ». Un arrangement fut trouvé sous la forme d'une liaison permanente entre les deux structures maintenant l'Education publique informée de l'action du CNRS — et préservant donc ainsi les susceptibilités — mais assurant aussi à celui-ci le soutien logistique des militaires dont il n'aurait pu se passer.

L'incident paraissait clos après ces mesures d'apaisement. En fait, une sourde rivalité devait toujours subsister entre les parties et resurgir à tout propos, qu'il soit question de transferts de matériel, de nominations de scientifiques ou de contrôle de laboratoires. Nous aurons l'occasion d'y revenir en examinant l'action de la mission CNRS dans les principaux domaines d'action qui lui avaient été assignés.

LA RÉCUPÉRATION DE MATÉRIEL

Partant de l'idée fort répandue à l'époque que de nombreux laboratoires français avaient été pillés par les Allemands pendant l'Occupation ou détruits par faits de guerre, le CNRS considérait que tout laboratoire ayant plus ou moins travaillé pour la guerre pouvait être

13. Aperçu sur l'activité de la sous-section CNRS de la french FIAT (6 novembre 1946). Archives du CNRS 700 283/liaison 35.

14. Note de De Donder à F. Joliot (17 octobre 1945). Archives du CNRS ibid.

considéré comme prise de guerre. Quoique très large, cette conception était alors parfaitement acceptée. Le CNRS put ainsi récupérer 800 tonnes¹⁵ de matériel scientifique constitué en grande partie par des machines outils, mais aussi par divers appareils de laboratoire, notamment des microscopes électroniques qui étaient inconnus en France jusque là. Ce matériel, évalué à 50 millions de francs figure sur un inventaire transmis à la commission de Répartition, mais une quantité au moins égale d'équipements fut répartie entre l'enseignement technique (500 machines outils), les laboratoires de Bellevue (100 tonnes de matières premières introuvables à l'époque comme du nickel pur, des aciers spéciaux, du laiton, etc...), de Grenoble (2 installations de Rayons X, un microscope électronique) et de la Sorbonne. Tout ce matériel n'avait coûté jusque là à la France que le prix de son transport, encore celui-ci n'était-il pas sans risques. André Lwoff¹⁶ apprenait ainsi le 31 juillet 1945 que des wagons étaient systématiquement détournés de leur destination en gare de Lindau par des équipes qui changeaient les étiquettes apposées sur ceux-ci. C'est ainsi qu'un wagon destiné au CNRS et chargé de machines outils avait été dirigé sur les usines Renault à Boulogne-Billancourt. Dans un autre¹⁷, destiné au centre de Bellevue, les machines envoyées sans aucun calage, ni emballage, ni amarrage, s'étaient renversées les unes sur les autres pendant le trajet et étaient inutilisables !

Malgré ces incidents finalement mineurs, le bilan de l'opération restait très positif et pouvait se défendre sur le plan moral puisque la France pouvait prouver l'enlèvement par les Allemands de 60 000 machines outils dans l'industrie, non comptées les 17 900 prises dans les arsenaux.

D'autres opérations étaient plus discutables. L'idée d'enrichir les collections du Museum d'Histoire naturelle par enlèvement et transfert des fossiles du lias appartenant au musée de Stuttgart, telle qu'elle fut imaginée par un envoyé du CNRS, le professeur Arambourg¹⁸, souleva par contre la plus vive émotion et fit même l'objet d'une plainte du gouvernement régional du Wurtemberg. Celle-ci fut trouver l'oreille de R. Schmittlein qui trop content de traiter d'acte de pillage caractérisé le zèle de l'envoyé du CNRS, pria l'administrateur général Laffon, chef du Gouvernement militaire, de rappeler le coupable « *au respect des règlements et des convenances et de le faire aviser que sa présence en zone n'était plus désirable* ». Pour lui, les réquisitions devaient être demandées à la direction des Réparationsrestitutions par la commission de Récupération artistique... et avoir reçu l'aval de ses services. Dans sa réponse le ministre mettait hors de cause le professeur Arambourg qui s'était entouré de toutes les garanties nécessaires à l'époque des faits et relevait même, non sans ironie, qu'il lui aurait été difficile d'obtenir en juillet 1945 l'aval de l'Education publique, puisque celle-ci n'avait pas encore été mise en place à ce moment.

15. Historique et activité de la mission CNRS. Archives du CNRS 80 284/laissé 115.

16. Note du 31 juillet 1945. Archives du CNRS. Ibid.

17. Rapport d'expert du 24 avril 1946. Archives du CNRS. Ibid.

18. Sur le détail de cette affaire voir : Archives de l'occupation française en Allemagne. Colmar. (Abrégé par la suite en A.O.) Affaires culturelles Cabinet Paquet 70.

L'incident était donc clos cette fois-ci, mais Raymond Schmittlein trouva encore par la suite d'autres occasions de s'opposer aux prélèvements du CNRS en zone. C'est ainsi qu'en janvier 1946, il tenta, mais en vain, de s'opposer à l'enlèvement du matériel de l'école normale de Bad-Rippoldsau, la seule en état de refonctionner d'après lui en Z.F.O. et dont l'ouverture lui paraissait essentielle pour former des instituteurs rééduqués¹⁹.

Beaucoup plus grave pour le CNRS que ces problèmes ponctuels où les justes préoccupations du long terme se mêlaient au mesquines susceptibilités personnelles, fut la création d'un service d'import-export et l'entrée en scène des Douanes. Tout le monde pensait en effet que le matériel récupéré en Allemagne, considéré comme prise de guerre, serait livré gratuitement. Le CNRS fut tout d'abord alerté par la visite d'inspecteurs du ministère de la Production industrielle en mars 1946. Ceux-ci demandèrent à expertiser le matériel récupéré qui avait été déclaré en douane. Aux démarches entreprises par le CNRS auprès de la direction des Prix, l'administration répliqua que les prises de guerre n'existaient pas²⁰ et que le matériel serait facturé à 80 % de sa valeur mondiale, ceci par faveur spéciale faite au CNRS²¹. Du côté des bénéficiaires, ce fut la consternation : la plupart déclarèrent que s'ils avaient pensé devoir payer ce matériel, ils se seraient abstenus de le demander, ou auraient du moins réduit leurs demandes au matériel indispensable.

La situation du CNRS était encore compliquée par les Problèmes douaniers et commerciaux²². Il existait en effet un service des importations et des Exportations (SIE) qui détenait le monopole des importations en France, une mission commerciale, celui des contrats commerciaux entre la France et l'Allemagne et l'OFICOMEX celui des opérations commerciales en zone française d'occupation. Dans sa superbe ignorance basée sur sa bonne foi, le CNRS ignorait simplement que toute infraction à l'un de ces monopoles était passible de la cour martiale pour commerce avec l'ennemi !

Dans la pratique les choses se révélaient tout de même moins tragiques. Si le SIE avait été créé 3 mois avant la fin des hostilités, il n'avait commencé à se manifester que vers la fin du mois de décembre 1945, la douane en octobre seulement, quant à l'OFICOMEX qui datait, lui, du mois de décembre, sa mise en place avait été fort longue et il ne fonctionnait réellement que depuis le mois de mai 1946. Les opérations commerciales du CNRS auraient difficilement pu être tout à fait régulières avant cette date. D'ailleurs, comme le disait Cagniard lui-même : « Si nous avions été esclaves de la règle, nous n'aurions pas importé les 900 000 marks de matériel que nous avons introduits en France honnêtement, quoique frauduleusement ».

19. Lettre du 10 janvier 1946. A.O. Ibid.

20. En droit international, le butin de guerre doit, s'il appartient à un état belligérant, servir ou avoir servi à des buts de guerre et, s'il est propriété privée, appartient à l'une des catégories suivantes : moyens de transport et d'information ou objets à usage militaire. Surtout, ces biens devaient avoir été confisqués pendant la durée des combats.

21. Historique et activité... Op. cit.

22. Sur l'ensemble de cette affaire cf. note de M. Autheman du 2 juillet 1946. (Archives du CNRS Ibid.) et note de Cagniard pour le CNRS du 4 juillet 1946 (Archives du CNRS 700 283/laissé 35).



Il était néanmoins grand temps de régulariser la situation. La direction des Douanes accepta pour sa part de fermer les yeux sur les opérations antérieures au 1^{er} juillet 1946. Elle accorda de surcroit une exemption totale pour le matériel de laboratoire (microscopes, spectrographes, etc.) à l'exclusion d'articles non spécifiques tels que les machines à calculer, les blouses, les machines outils.

En ce qui concerne le règlement des matériaux prélevés en Allemagne pendant les premiers mois de l'occupation, il semblerait que le CNRS n'eut finalement rien à payer, puisqu'un rapport datant de 1948²³ insiste sur le fait que ce matériel fut distribué gratuitement. De surcroit, des tours qui n'étaient pas directement utilisables par le CNRS furent vendus par les Domaines pour un total de 2,1 millions de francs.

Le désir de remise en ordre manifesté par l'administration s'explique probablement en partie par le fait que certaines irrégularités semblaient avoir été commises sous couvert du nom du CNRS pendant la période initiale notamment.

André Lwoff²⁴ avait ainsi vu arriver en juin 1945 un envoyé annonçant qu'il voulait récupérer du matériel « pour les écoles de chimie ». Interrogé sur ces écoles, il n'avait pu fournir aucune explication supplémentaire et, de surcroit, son ordre de mission annonçait comme but « prospection d'appareils pour l'industrie chimique », ce qui était tout à fait différent. Comme le notait le représentant du CNRS en Allemagne, il n'y avait pas d'inconvénient à ce que l'industrie prélève du matériel, mais ce camouflage derrière les écoles de chimie était suspect.

ACHATS DE MATÉRIEL

En dehors des prélèvements de matériel qui portaient en général sur des équipements déjà usagés, la mission CNRS effectua également de très importantes commandes de matériel neuf²⁵ : machines à calculer, balances de précision, appareils de mesure électriques, d'optique, verrerie de laboratoire... Pour ces achats, le CNRS avait demandé le 27 février 1946 au ministère de la production industrielle une inscription au plan d'importation pour une somme de 4,25 millions de marks puis, devant l'urgence de la question, directement au ministère de l'Economie nationale un crédit de 2,9 millions de marks. Ce crédit lui avait été accordé le 19 mars. Les fonds étaient virés à la mission CNRS en Allemagne et, changés au titre militaire, servaient à payer directement les fournisseurs allemands. Cette façon d'agir, totalement irrégulière, ne tarda pas à soulever des problèmes administratifs. En attendant, jusqu'à fin juin 1946, environ 700 000 marks de matériel neuf purent ainsi être achetés.

23. Archives du CNRS 80 284/laissé 115.

24. Archives du CNRS 700 283/laissé 50.

25. Sur les achats de matériel cf. Archives du CNRS 700 283/laissé 35 et 80 284/laissé 115.

dont la valeur, d'après la mission CNRS, était quatre fois supérieure. En fait même après cette date, des achats continuèrent à être effectués, sans l'intervention de l'OFICOMEX, mais avec son accord, dans les zones alliées, en Autriche et surtout à Berlin. Ils étaient faits directement en marks, alors qu'au terme des accords interalliés, ils auraient du l'être en dollars. La régularisation ne devait s'effectuer qu'en cas de protestation des Anglo-saxons, ce qui ne fut pas le cas. Au total, pendant cette période initiale de liberté, puis de semi-liberté, c'est environ 8 millions de francs de matériel qui purent ainsi être importés. Outre l'avantage financier, il est important de signaler que la plupart de ces équipements n'existaient pas sur le marché français ou avec des délais de livraison très supérieurs.

Après régularisation, à partir de juillet 1946, tous les achats faits en zone française le furent par l'intermédiaire de la mission commerciale française. Le fournisseur était payé en marks au prix intérieur allemand, généralement très bas, par l'OFICOMEX. Celui-ci était remboursé par le SIE sur la base de 80 % du prix mondial exprimé en dollars. Les 20 % restants étaient portés au crédit du compte Réparations de la France. Le SIE se faisait rembourser ensuite par le CNRS à un prix dont celui-ci lui-même reconnaissait « qu'il était fixé plus en considération des intérêts de la France que des intérêts de l'Allemagne ». Plus concrètement, un exemple chiffré fut donné à la réunion du 2 juillet 1946 entre les envoyés du CNRS et ceux d'OFICOMEX : un tour coûtant en France 200 000 francs était acheté en Allemagne 50 000 francs et revenait avec le transport et les frais divers à 125 000 francs.

Dans d'autres cas l'opération devait être plus intéressante encore puisque, dans un bilan récapitulatif de 1948²⁶, le CNRS fait état d'une cession au double du prix des matériels ainsi achetés, pour les laboratoires dépendant de l'Education nationale et au triple pour les autres. Pour ceux relevant du Centre, ce prix, directement déduit de leurs crédits d'équipement, ne représentait encore en moyenne que le quart du prix français.

CONTRÔLE DES LABORATOIRES

Un certain nombre d'organismes français en Allemagne, notamment la Production industrielle et les différentes missions militaires, avaient été chargés du contrôle de la recherche allemande, soit sous forme de transfert de savants et de techniciens²⁷, soit de direction et de surveillance des travaux de recherche, éventuellement financés par eux.

Le CNRS ne fut pas appelé à effectuer de tels transferts, ni à financer directement des recherches. Il lui arriva même à l'occasion de jouer un rôle négatif dans ces transferts. Un spécialiste allemand du froid,

26. Historique et activité... op. cit.

27. Sur les transferts de savants et de techniciens cf. M.-F. Ludmann-Obier, Un aspect de la chasse aux cerveaux : les transferts de techniciens allemands en France (1945-1949) dans *Relations internationales* N° 46 (1986), p. 195-208.

le professeur Planck, qui souhaitait venir travailler en France en 1948, se heurta à un refus obstiné du CNRS : « *Les chercheurs français du froid manquent de moyens matériels pour leurs propres recherches. Ils sont très mal payés. Ils sont par principe hostiles à la présence d'un chercheur allemand qui serait beaucoup mieux payé qu'eux* »²⁸.

Cette attitude de repli sur soi-même était heureusement l'exception. Il existait en Allemagne un certain nombre de laboratoires, dépendant généralement des universités ou des anciens Kaiser Wilhelm Institute, dont les recherches, bien que d'une grande valeur, n'intéressaient directement ni les militaires, ni les industriels. Le CNRS prit en charge ces laboratoires²⁹, par l'intermédiaire d'une commission de spécialistes. Celle-ci avait pour tâche d'associer le laboratoire allemand aux laboratoires français travaillant dans le même domaine, de fixer les programmes de recherche et d'approuver les budgets correspondants, de trouver et de prendre en charge des étudiants ou de jeunes scientifiques français désireux de travailler un an ou deux en Allemagne. Des bourses avaient été créées par la direction de l'Enseignement pour financer de tels séjours. C'est ainsi, par exemple, qu'un jeune chercheur fut envoyé en 1946 au laboratoire du professeur Schuler à Echingen, pour s'initier à l'utilisation d'un spectrographe de masse, équipement pratiquement inconnu en France jusqu'alors.

La mission CNRS joua également un rôle prépondérant dans les liens privilégiés qui se créèrent à cette époque entre un certain nombre de laboratoires de physique nucléaire allemands regroupés dans le cadre de la nouvelle université de Mayence et le commissariat à l'Energie atomique dirigé par Frédéric Joliot. Grâce à l'intervention du CNRS cet institut put être doté d'un grand caisson à air comprimé qui était retenu en zone américaine et recevoir dans les plus brefs délais de la zone anglaise, les pièces détachées pour un générateur de neutrons.

Plus généralement, le CNRS systématisa l'échange d'information entre scientifiques allemands et français. Des collections complètes du Bulletin analytique furent vendues aux universités de Freiburg, Tübingen, Mayence, Innsbruck et Vienne et des abonnements à des périodiques souscrits par l'intermédiaire de la mission. Inversement, le centre de Documentation put s'enrichir d'ouvrages allemands importants n'existant pas en France.

Dans le même ordre d'idée, le CNRS s'associa très étroitement à la publication des « Fiat Reviews ». L'idée de base lancée par la FIAT américaine et soutenue par les Britanniques, était de permettre aux scientifiques allemands de publier leurs travaux de la période 1939-1945. En effet, tant en raison de la pénurie de papier que des interdictions de publier frappant ceux qui étaient hostiles au régime, la bibliographie allemande avait été à peu près réduite à néant pendant les dernières années de la guerre. Il était donc prévu de faire paraître 50 volumes de 200 pages, chacune des trois nations alliées étant chargée d'un certain nombre de disciplines et devant fournir 10 tonnes de papier et 75 000 marks pour payer l'éditeur allemand. En fait chaque pays eut à débourser plus du double et la collection compta au total 84 volumes.

28. Procès verbal des réunions de la Commission supérieure de la Recherche scientifique. A.O. Caisse 4433/paquet 250.

29. Sur ce rôle du CNRS, voir historique et activité..., op. cit.

LA FIN DE LA MISSION CNRS

La publication des Fiat Reviews fut semble-t-il la dernière opération de quelque envergure à laquelle participa la mission CNRS. Son effectif ne cessait de toute façon de baisser : d'une vingtaine de personnes en 1946, il était tombé à la moitié l'année suivante et n'en comptait plus que deux en 1948. Elle fut rattachée administrativement en février 1950 au groupe français de Contrôle scientifique et obtint de rester à Gengenbach au lieu de suivre l'office militaire de Sécurité (OMS) à Freudenstadt. Ces deux derniers rescapés revinrent à Paris en octobre 1950 et leurs propos laissaient percer une certaine amertume tant sur le plan professionnel que sur le plan personnel. L'un d'eux, le professeur Decombe, dernier chef de la mission, notait en février 1950 : « *Le CNRS semble avoir déçu beaucoup de monde en zone en se réduisant à une mission d'achat. On attendait de lui une collaboration technique et scientifique qui a été effective à un moment donné, mais qui, depuis plus d'un an, s'est réduite progressivement à zéro* »³⁰.

Avec le recul du temps, ces reproches semblent assez injustifiés, en particulier le mépris envers la fonction de « mission d'achat ». Outre que celle-ci correspondait à un besoin réel des laboratoires que ne pouvait satisfaire une économie française exsangue, le rendement financier de la mission, évalué de façon très précise en 1948, était largement positif. (Cf. Tableau en annexe).

Pour les trois années 1945-46-47, les frais généraux en Allemagne et en France se montaient à 8,7 millions de francs, alors que le bénéfice sur les cessions de matériel pour la seule année 1947, s'élevait à 8 millions de francs. Un nouveau bénéfice de 8,5 millions de francs était à prévoir sur les cessions en 1948 de matériels en magasin, alors que les frais généraux pour la même période seraient très bas, en raison de la forte compression des effectifs de la mission. Si l'on mentionne encore pour mémoire la vente des machines-outils superflues pour 2,1 millions de francs et surtout le bénéfice « en nature » constitué par les 100 millions de matériel récupéré gratuitement en 1945 et 1946, le CNRS n'avait en rien à rougir du bilan de sa mission en Allemagne.

L'importance de la reprise des relations scientifiques entre laboratoires français et laboratoires allemands est évidemment beaucoup plus difficile à évaluer. Elle dépasse le cadre de ce travail et devrait être étudiée sur une période beaucoup plus longue, par exemple jusqu'au traité franco-allemand de 1963. Les reproches faits à l'époque au CNRS s'inscrivent en fait dans un mouvement généralisé de déception devant les résultats de l'occupation en Allemagne, mouvement qui commence à se faire jour en France dès la fin de 1947. Il aboutira à partir de 1948 à l'abandon progressif de la politique d'exploitation d'un pays vaincu et au passage à celle du développement économique et de la coopération avec un futur partenaire.

30. Sur la fin de la mission CNRS, voir Archives du CNRS 80 284/laissé 115.

BILAN DE LA MISSION CNRS AU 1/1/1948

Frais généraux (en francs)

	Allemagne	Paris	SNCF et douane
1945	100 000		
1946	2 200 000	1 500 000	2 000 000
1947	1 400 000	1 500 000	
Total	3 700 000	3 000 000	2 000 000
Total général		8 700 000	

Recettes (en francs)

	Valeur du matériel	Prix de cession
Matériel récupéré	100 000 000	0
Cession 1947	7 000 000	15 000 000
Matériel en magasin au 1 ^{er} janvier 1948	8 500 000	17 000 000

Bénéfice réalisé en 1947 8 000 000
Bénéfice prévu en 1948-49 8 500 000
Vente de tours inutilisables 2 100 000

Source : Rapport sur la mission du CNRS 1^{er} juin 1948, Archives du CNRS 80 284 / classe 115.

Gérald Gaillard
Université de Lille 1

Chronique de la recherche ethnologique dans son rapport au centre national de la recherche scientifique 1925-1980

« Ah ! faute d'une université qui serait ethnologie, allons d'une ethnologie faire université ».

J. Lacan : « Radiophonie », dans « Scilicet », Paris : Gallimard éditeur, 1970, p. 64.

« Je me suis souvent demandé quelle serait mon attitude s'il m'arrivait d'être interrogé par un ethnologue ; aujourd'hui, je n'hésite guère sur la réponse : je le mettrai à la porte sans autre forme de procès ».

E. Terray : « Lettres à la fugitive », Paris : Odile Jacob, 1988, 220 pages, p. 45.

« On ne peut pas se dévouer à plusieurs maisons à la fois. Qui va partout ne trouve d'intérêt vif nulle part. Les grands ne protègent que ceux qui rivalisent avec leurs meubles, ceux qu'ils voient tous les jours, et qui savent leur devenir quelque chose de nécessaire, comme le divan sur lequel on s'assied ».

H. de Balzac : « Splendeurs et misères des courtisanes », Paris : Gallimard, Pléiade, citation p. 508.



PRÉAMBULE

Le texte présenté ci-dessous s'inscrit dans un programme de recherches portant sur l'histoire de l'ethnologie française et fait suite à la rédaction d'une thèse soutenue à « l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales » en 1987. On trouvera dans le texte qui suit une présentation de la constitution de la discipline dans son lien à l'histoire du Cnrs et du point de vue des institutions. Il ne s'agit donc pas ici de traiter de l'histoire de ses concepts, problématiques, méthodes ou objets successifs. Je mène par ailleurs ce dernier travail mais, il me semble, qu'il est

présentement indispensable de placer tout d'abord chronologiquement les meubles plutôt que de proposer une réflexion « épistémologique » prématurée.

Traiter de l'ethnologie au Cnrs pose au moins deux difficultés majeures d'un ordre différent. La première est de circonstance, elle tient à la presque totale absence de documentation consultable due au fait que les archives du « Musée de l'Homme » sont toujours fermées aux chercheurs et que les documents et rapports du Cnrs ne donnent une véritable place à l'ethnologie que dans les années soixante. Il faut ainsi attendre 1961-1962 pour que le « Rapport d'activité » en parle. La seconde tient au fait que ce qui est par consensus admis, non pas comme « objet de l'ethnologie » mais comme « objets ethnologiques », est aussi l'objet et le produit d'autres sections, c'est le cas en 1983 pour « L'Encyclopédie des Pygmées Aka » publiée par un laboratoire de la section 42, c'était déjà le cas en 1939-1940 avec les missions de Jacques Faublée à Madagascar ou celle de Charles Le Cœur qui étaient financées par la section de géographie. Je pourrais, bien entendu, multiplier les exemples, combien de linguistes tels Haudricourt ou Jean-Claude Rivière, de géographes tels Suret-Canale ou Sautter, d'historiens tel Devissé, de juristes tel Verdier, de sociologues tels Balandier ou plus jeune, Bensa, pourraient très bien entrer à la section 33 sans rien avoir à modifier de l'orientation de leur travail ?

I. — AVANT LE C.N.R.S.

A. *Une discipline partagée*

Jusqu'en 1925, date de la création de « l'Institut », l'ethnologie se partage selon de nombreux lieux qu'il faut surtout penser comme répondant à des aires culturelles qui correspondent à des aires géographiques (Afrique Noire, Amérique, Océanie...) auxquelles correspondent diverses institutions. Il y a d'un côté les sociétés savantes (américaniste, de géographie...), de l'autre des lieux d'enseignement qui participent déjà du savoir ethnologique (l'Institut des Langues et Civilisations Orientales Vivantes, « l'Ecole coloniale », la « Cinquième section de l'Ephe », la « Chaire d'Anthropologie du Muséum d'Histoire Naturelle »), des lieux de recherches (« l'Ecole Française d'Extrême-Orient », « L'Institut Français de Damas », « Le Comité historique et géographique de l'Afrique de l'Ouest »...). Le tout composent une miriade d'institutions sans lien organique apparent.

Ce qui va faire événement dans ce champ sera le déploiement de l'Ecole française de sociologie qui va réservé une très large part de son activité à ce que nous nommons aujourd'hui la recherche ethnologique

(Victor Karady a d'ailleurs relevé qu'une moyenne de 45 % des recensions publiées par « l'Année Sociologique » concerne des thèmes ethnologiques et exotiques¹).

B. L'Institut d'ethnologie

Je passerai sous silence le détail des événements qui ont amené à la création de l'Institut puis conduit celui-ci à être l'unique détenteur légitime de l'activité ethnologique en France. Indiquons simplement que l'Institut fut l'œuvre de Marcel Mauss qui occupe la « direction d'études des religions des peuples non civilisés » de la « V^e section », Lévy-Bruhl, professeur à la Sorbonne et Paul Rivet qui occupe la Chaire d'anthropologie du « Muséum » à partir de 1928. Dans le milieu alors conservateur de « l'ethnologie » de l'époque, Lévy-Bruhl, qui fut l'un des fondateurs de « l'Union rationaliste » et des Cahiers du même nom, Marcel Mauss qui participa à la création du journal « l'Humanité » et Paul Rivet bientôt créateur des « Comités anti-fascistes », sont tous trois socialistes. Ils ne sont pourtant pas en antagonisme à la politique de l'époque puisque la gauche dont ils font partie, soutient une politique de colonisation idéologiquement fondée sur l'universalité de la révolution de 1789. Quatre personnages manquent encore pour que la liste des premiers agents institutionnels de la discipline soit complète : Marcel Cohen qui est le secrétaire de l'Institut et le principal héritier du linguiste Meillet, l'abbé Breuil, préhistorien de renom qui viendra rejoindre l'Institut d'ethnologie à son retour d'Afrique australe en 1929, Maurice Leenhardt, pasteur et fondateur des études océaniennes françaises, qui vient se fixer à Paris en 1926. Enfin Maurice Delafosse qui, après une carrière dans l'administration coloniale et la rédaction des premiers classiques de l'africanisme français, est devenu professeur à « l'Ecole Nationale des Langues Orientales » (1911), mais qui décède en 1926.



II. — L'ORGANISATION DE LA RECHERCHE ET LES CHERCHEURS

Dans un article intitulé : « La longue marche du Cnrs (1901-1945) », Jean-François Picard et Elisabeth Pradoura ont reconstitué la liste des étapes et des organismes de financement de la recherche qui ont suivi la création de la « Caisse des Recherches Scientifiques » (1901) qui s'ajoute aux « Services des aides et pensions » et au « Service des missions ». Je renverrai donc le lecteur à cet article en indiquant

1. Karady, Victor : « French Ethnology and the Durkheimian Breakthrough », in « Journal of the Anthropological Society of Oxford », Volume XII, § 3, Michaelmas, 1981, pp. 165-176.

Karady, Victor : « La révolution durkheimienne et la discipline ethnologique en France », texte inédit de 17 pages daté d'avril 1986.

simplement, d'une part : que la IV^e section de la caisse qui soutient les publications subventionne « l'Année sociologique », aide ainsi à s'affirmer la tendance la plus « moderniste » de l'ethnologie. D'autre part que les décrets du 16 avril et du 28 septembre 1930 créent et organisent la « Caisse nationale des sciences » qui comprend plusieurs sections dont une de sciences juridiques et sociales sont fondamentaux. La caisse offre des bourses de doctorat à des « aspirants de recherche » nommés pour trois ans, renouvelables une fois, et ouvrant à des fonctions de maîtres de recherche nommés pour trois ans (renouvelables une fois), qui pouvaient ensuite devenir des « directeurs de recherche », nommés pour cinq ans renouvelables sans limitation de durée. Bref, comme l'indique E. Pradoura et J.-F. Picard, il est désormais possible d'effectuer toute une carrière dans la recherche².

Au sein de la « Commission technique des sciences sociales » le pouvoir se partage entre des juristes (qui ont l'avantage) et l'école de sociologie française (représentée par M. Mauss et M. Halbwachs) et si les crédits de la caisse ne sont égaux qu'à 15 % du total³, l'ethnologie en profite.

Le décret du 11 avril 1933 crée le « Conseil supérieur de la recherche scientifique », placé sous la tutelle de l'Education Nationale, dont deux des huit sections sont destinées aux sciences de l'homme. On attend du conseil des avis concernant l'utilisation des ressources affectées à la science et qu'il coordonne quelque peu l'activité des différents organismes⁴. On y retrouve bien entendu « l'Institut d'ethnologie » représenté par Paul Rivet et, fait essentiel pour l'ethnologie, c'est désormais le conseil qui gérera les « Missions du Ministère de l'Instruction Publique ».

Quelque soit cependant l'importance de la « Caisse Nationale des Sciences », du « Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique » puis de « la Caisse Nationale de la Recherche Scientifique » créée en 1935, on ne doit pas oublier que l'ethnologie française bénéficie d'autres sources de financement qui lui sont essentielles. Ainsi les bourses de « l'Ecole Française d'Extrême-Orient », celles de la « Fondation Rockefeller » ou de « l'Ecole Française de Mexico », auxquelles s'ajoutent les fonds dispensés par David Weil et les « Missions du Ministère de l'Instruction Publique ». L'ensemble de ces ressources est apparemment contrôlé par « l'Institut d'ethnologie » à partir de sa création.

Entre 1928 et 1940 « l'Institut d'ethnologie » patronne cent-quatre missions⁵. Leur statut est des plus variables, certaines sont le fait d'une véritable équipe, d'autres celui d'un individu isolé, certaines ont une

2. Picard, Jean-François et Pradoura, Elisabeth : « La longue marche du Cnrs (1901-1945) », dans « Cahiers pour l'histoire du Cnrs », § 1, Paris, Editions du Cnrs, 90 pages, 1988, pp. 7-41.

3. Desmoulin, Olivier : « Les sciences humaines et la préhistoire du Cnrs », dans la « Revue française de sociologie », XXVI, 1985, pp. 353-374. Référence page 363.

4. Loc. cit. : Picard J.-F. et Pradoura E., 1988. Référence pages 22-23. Notons qu' O. Desmoulin, 1985, indique, lui, 18 membres par section, dont 10 élus. Toutes les informations contenues dans ce passage et ne concernant que Cnrs lui-même sont issues de ces deux articles et de Druesne G. : « Le Centre National de la Recherche Scientifique », Paris : Masson et Cie, coll. Organisation et politique de la recherche scientifique, 1974, 372 pages.

5. Rivet, Paul : « L'ethnologie en France », dans Bull. du Muséum National d'Histoire Naturelle, série 2, tome XII, 1940, I, janvier 1940, pp. 38-52.

durée de quelques jours, d'autres au contraire durent plusieurs mois. Leurs buts sont bien définis et distinguables : l'un d'entre eux, et non le moindre, est de remplir des objets collectés les salles et les réserves du « Musée d'ethnographie », devenu « Musée de l'Homme » en 1937. L'autre d'effectuer un travail de terrain : le relevé ethnographique.

III. — LE C.N.R.S. AVANT LA GUERRE : L'ETHNOLOGIE COMME SOCIOLOGIE

Les décrets d'octobre 1935 et de mai 1936 créaient la « Caisse Nationale de la Recherche Scientifique » qui associe les missions de la « Caisse des Recherches Scientifiques », celles de la « Caisse Nationale des Sciences » et celles du « Service des Missions de l'Education Nationale ». C'est alors plus qu'une première ébauche du futur Cnrs qui « appuie modestement » un certain nombre de missions ethnologiques qui complètent leur financement par des crédits venus pour la plus grosse part des organismes plus haut cités.

Mais surtout, prolongeant la formule de la « Caisse nationale des sciences », la Cnrs offre des bourses de doctorat ouvrant sur les fonctions de chargé, maître et directeur de recherche. Je n'ai pu, à ce jour, constituer la liste de ceux qui en bénéficieront mais si l'on se rapporte au « Tableau de classement des chercheurs du Cnrs » daté de 1967. Michel Leiris et Jean-Paul Lebeuf seraient en 1937 les premiers ethnologues à entrer au Cnrs. On peut penser que d'autres qui auraient quitté le Cnrs entre 1937 et 1967 pourrait aussi figurer auprès de ces deux noms.

Par ailleurs une loi de décembre 1936 inscrit au compte de la Cnrs un budget de 26 millions de francs pour l'année 1937, soit une augmentation des deux tiers du précédent et crée un « corps d'aides techniques » (...), qui sont « les ancêtres du corps des « ingénieurs-techniciens-administratifs » du Cnrs. Il est prévu de les rénumérer notamment grâce à des crédits dits de « chômage intellectuel »⁶. Une formule qui sera très largement employée par Paul Rivet qui a besoin de personnel pour le « Musée de l'Homme » qu'il vient d'inaugurer.

La naissance du « Centre National de la Recherche Scientifique Appliquée » en 1938, transformé en « Centre National de la Recherche Scientifique » en octobre 1939, ne modifie pas la place et la situation de l'ethnologie au centre, sinon par une participation plus active de celui-ci au financement des missions. A partir de janvier 1940 le Cnrs publie le « Bulletin Analytique » mais il ne concerne pas la discipline.

En fait, c'est dessiner depuis 1925 une situation qui se prolongera longtemps. Sous la direction de Paul Rivet « l'Institut d'ethnologie » coordonnant les enseignements, la recherche et la muséologie et les

6. Loc. cit. : Picard, Pradoura, 1989. Référence page 27. Ainsi Denise Paulme, Jean Guiart, Georges Balandier, Paul Mercier, Simone Dreyfus-Gamelon et bien d'autres rejoindront le « Musée de l'Homme » sur la base de ces chantiers.

recherches menées par le Cnrs en ethnologie sont celles-mêmes que patronne l'Institut dont il est en quelque sorte l'une des principales caisses.

On doit préciser que d'une part des recherches en Indochine sont effectuées par « l'Ecole française d'Extrême-Orient » qui émerge de « l'Institut des Inscriptions et des Belles Lettres » et qui ne fonctionne en aucune manière sur des crédits du Cnrs. D'autre part que bien qu'appartenant à l'université de Paris où il gère et coordonne un « certificat de lettres » et un « certificat de sciences », « l'Institut d'ethnologie » n'y a pas de tradition et n'y détient aucune Chaire. De là que contrairement à d'autres domaines, l'ethnologie n'eut pas à sortir de l'université pour aller au Cnrs. Enfin que pour beaucoup, issue de « l'Année sociologique », l'ethnologie universitaire, est couplée à la sociologie et elle est souvent appelée (et pour longtemps) : sociologie coloniale ou sociologie primitive plutôt qu'ethnologie alors que « l'Année » est elle-même, en quelque sorte, issue d'une rupture qui n'est pas complètement consommée avec la philosophie. Le combat que Mauss mène au Cnrs est donc d'y voir définitivement séparée la sociologie de la philosophie. Dans l'avant-guerre ce combat n'est pas gagné et il doit rappeler « le désir qu'il avait manifesté de voir séparée la philosophie de la sociologie, alors que le projet actuel prévoit leur groupement » lors de la session du 13 juin 1941⁷.

A cette époque la sociologie est le dernier des onze groupes que le Cnrs compte. Lors de ses sessions le groupe examine essentiellement les questions de reconduction des allocations aux chercheurs et les nouvelles candidatures à ces allocations (ainsi que les deux présentées le 12 mai 1940, l'une est rejetée, l'autre acceptée). Notons que Mauss suggère ce jour-là que la caisse publie plutôt que de subventionner des éditeurs privés.

IV. — LA PÉRIODE DE L'OCCUPATION

La dernière réunion du conseil supérieur du Cnrs avant la débâcle se tient le 6 juin 1940. Ses deux directeurs : MM. Laugier et Longchambon rejoignent l'Angleterre dans la nuit du 18 au 19 juin. Laugier est remplacé le 9 août 1940 par Charles Jacob, membre de l'Institut et professeur à l'université de Bordeaux et lui est adjoint G. Dupont. Les deux hommes réunissent leur premier conseil d'administration le 24 juillet 1941.

Alors que les premières mesures discriminatoires concernant les juifs se mettent en place, la commission de la onzième section (sociologie) se réunit le 20 novembre 1940. Marcel Mauss et Maurice Halbwachs sont encore présents. La commission prend une décision concernant l'ethno-

7. P.V. signé par Ed. Dolleans de la réunion de la section 11 (sociologie) du Cnrs tenue le vendredi 13 juin à 10 heures. Archives du Cnrs. Carton 800 284. Citation page 9.

logie : l'attribution de deux bourses : l'une à M^{me} Savineau pour la classification et la mise au point d'enquêtes de sociologie faites en A.O.F. (800 F accordés), l'autre à M^{me} Tillion pour une enquête dans l'Aurès.

Dès le 30 décembre 1940, et avant tout autre, un réseau constitué à partir du « Musée de l'Homme » imprime le premier numéro d'un bulletin intitulé « Résistance ». Ses membres sont arrêtés au bout de peu de mois ; certains sont exécutés, d'autres déportés⁸. Paul Rivet qui avait aidé le réseau se rend « d'urgence » en Colombie en février 1941 grâce à un passeport que lui procure l'abbé Breuil.

Avec l'application dans l'administration des lois anti-juives du 2 juin 1941, Mauss qui porte l'étoile jaune, est interdit d'enseignement et une bonne partie du personnel de l'anthropologie française se trouve sur la touche ou en exil. En juillet 1941, seuls deux membres de l'ancien conseil de la section des sciences humaines y sont encore présents et l'Ecole de sociologie française n'y est plus représentée.

Outre ces « transformations » l'occupation signifie aussi pour l'ethnologie le tarissement des ressources offertes par David Weil comme celles de la Fondation Rockefeller. Cet assèchement pousse les ethnologues restant à s'adresser plus qu'auparavant au Cnrs et leurs demandes sont alors faites à plusieurs des sections. C'est ainsi que la commission de novembre 1941 de la section des sciences naturelles accorde ses sommes les plus importantes à Marcel Griaule pour la publication des documents recueillis au cours des missions Dakar-Djibouti et Sahara-Soudan (50 mille F) et que la section d'histoire et de géographie subventionne les missions de G. Granddidier et de Charles le Cœur. Le premier travaille à Madagascar, le second chez les Touhou et Teda du Tibesti. Quant à la onzième section, elle contribue à la publication du « Journal de la Société des Africanistes » et à celle de la « Revue du Folklore Français et Colonial » de René Maunier.

Du point de la recherche ethnologique au Cnrs, les événements les plus importants de cette période ne sont pas internes mais externes au centre. J.-F. Picard et E. Pradoura comme Antoine Prost⁹ ont noté que la vocation du Cnrs à coordonner l'ensemble de la recherche publique (rappelée par la loi de 1941) avait été battue en brèche par la création d'un « Office de la Recherche Scientifique Coloniale ». Dès l'avant-guerre, J. Perrin avait lancé l'idée d'un secteur de la recherche spécifiquement destiné aux colonies. De là, qu'à la demande du « Ministère des Colonies » et après la tenue du Congrès de la recherche scientifique en territoires d'Outre-Mer, un « Comité de la France d'Outre-Mer » avait été créé au sein du Cnrs en septembre 1937. Notons que c'est cette même année que le Centre engage ses deux premiers ethnologues : J.-P. Lebeuf

8. Citons ici les noms de Boris Vildé, Anatole Lewitsky, Yvonne Oddon, Germaine Tillion... On se référera à Blumenson, Martin : « Le réseau du Musée de l'Homme. Les débuts de la résistance en France », (original anglais 1977), Le Seuil, 1979, 283 pages. Notons que « l'Institut d'Histoire du Temps Present » a publié un recueil des textes écrits en prison par Boris Vildé avant son exécution.

9. Prost, Antoine : « Les origines de la politique de la recherche en France (1939-1958) », dans « Cahiers pour l'histoire du Cnrs », 51, Paris, Editions du Cnrs, 90 pages, 1989, pp. 41-63.

Prost, Antoine : « Exposé du 5 décembre 1988 » dans le cadre de son séminaire. Notes prises par l'auteur.

et M. Leiris. Le vieux projet d'un « Office de la Recherche Coloniale » spécifique est ensuite relancé en 1941 par le « Ministre des Colonies » et prend corps en novembre 1942 contre l'opinion de Charles Jacob (c'est-à-dire contre un Cnrs unificateur), après que ce dernier en ait appelé à l'arbitrage du Chef du Gouvernement et que Laval ayant succédé à Darlan « le Gouverneur Général Brévié en charge des colonies, ait obtenu un « Office de la Recherche Scientifique Coloniale » (Orsom) le 19 novembre 1942¹⁰. On a cependant laissé ce nouvel institut sous la dépendance du Cnrs qui en gère les subventions, mais le 11 octobre 1943 le « Ministre des Colonies » obtient qu'il soit placé sous sa tutelle, ce que l'ordonnance du 24 novembre 1944 confirme. Pour être bref, disons que l'office a pour mission de se mettre à la disposition des gouverneurs coloniaux. La création de cet office ne fut pas l'unique occasion où le Cnrs se vit dépossédé de ses prérogatives en Outre-Mer et celle d'un « Institut Français d'Afrique Noire », qui fut pour l'histoire de l'ethnologie française un événement essentiel, devait lui prendre un espace institutionnel et géographique que le Centre ne retrouvera qu'après les indépendances.

En 1931, le Maroc, l'Algérie, l'Indochine sont dotés d'organismes officiels de recherche, alors que l'Afrique noire n'a qu'un informel « Comité d'études historiques et scientifiques de l'A.O.F. ». Le Gouverneur Général de l'A.O.F. demande à Albert Charbon un rapport qu'il remet en août 1931 et qui, bien entendu, exprime le besoin d'un institut comparable en Afrique. Cette année-là se tient « l'exposition coloniale de Vincennes », et après un énorme battage publicitaire, la « mission Dakar-Djibouti » prend le départ, alors qu'est fondée la « Société des Africaniens ».

Il faudrait cependant attendre 1936 pour qu'un institut voit le jour sur le papier. En 1937 M. Adandé et Villard, Maupoil et Richard-Molard y sont successivement nommés et après le refus de M. Griaule, Théodore Monod en devient le secrétaire général. Ce dernier qui est assistant au « Muséum National d'Histoire Naturelle » où il fera toute sa carrière, va faire de l'Ifan une « succursale » du Muséum. L'Institut comprendra donc : d'un côté : les sciences naturelles, de l'autre : les sciences humaines et cela inscrit matériellement dans un bâtiment qui comportait deux ailes jointes par une pièce où se logeait la géographie.

Fait essentiel : le siège de l'Institut est à Dakar et non à Paris et contrairement au « Cnrs » et à « l'Ors(t)om », il ne relève pas de la juridiction française mais de celle du « Gouvernement Général de l'Afrique Occidentale française ».

On remarquera aussi que si l'Orsom a une orientation de recherche appliquée et que c'est, semble-t-il, celle qui officiellement prévalut au Cnrs durant la guerre, l'Ifan construit sur le modèle du Muséum a une toute autre optique. Pourtant si, jusque dans les débuts des années soixante, le Cnrs semble avoir totalement ignoré l'existence de l'Ifan et vice-versa, il n'en fut pas de même avec « l'Orstom » qui, dès sa création, entre en rivalité avec lui.

10. Idem.

L'institut fonctionne au ralenti durant la guerre et l'occupation, mais dès 1939 il commence à publier un « Bulletin », crée plusieurs collections et organise le premier des « Colloques scientifiques de l'Afrique de l'Ouest » en 1945.

Le personnel de l'Institut réside en Afrique en permanence et à partir de 1946 sont ouverts des centres locaux dans les différents territoires de la colonie. Ainsi au Dahomey (avec P. Mercier, puis J. Lombard), en Guinée (avec G. Balandier, puis M. Houïs), en Haute-Volta (avec G. Le Moal)...

Reste encore à signaler que depuis quelques années se prépare, sous la pression de Mauss, la création d'une chaire d'ethnographie à l'université de Paris. L'espace nous manque pour développer ici ce point mais indiquons que Griaule l'obtient en 1942, après avoir soutenu sa thèse en 1938.

V. — ENTRE 1944 ET 1950

A. *Les premières réunions, l'Ors(t)om, l'Institut d'ethnologie*

Le 23 août 1944, avant même la libération de Paris, Frédéric Julliot est nommé directeur du Cnrs (contre Laugier) et Marcel Cohen, secrétaire du comité directeur (contre Jamati). Se tiennent ensuite les premières discussions pour un redécoupage des commissions et leur mise en place.

Le 6 octobre 1944 composé de Vallois, Brehier, Chollier, Bargin, Renondé, Pelio, Cohen, Mazon, Touela, Le Sourd, Le Bras, Joliot, Schaeffner, Bruhat, Peiron⁹, puis le 13 octobre (Rivet, qui est dit revenir incessamment, est encore absent), la « Commission des sciences humaines » se réunit et après avoir désigné huit géographes pour représenter cette discipline, la commission aborde « l'anthropologie et l'ethnographie ». La sténotypie de la session est malheureusement très incomplète et seule une page et demie est consacrée à cette discussion.

Pour l'histoire de la discipline il faut surtout noter qu'Henri Vallois propose qu'on adjointe « deux branches (...) à l'anthropologie et l'ethnographie, la préhistoire » (et les participants sont d'accord pour que l'abbé Breuil l'incarne), et « le Folklore », ce qui semble alors poser un problème, puisque ceux qui pourraient le représenter ne sont pas en mesure de le faire : Georges-Henri Rivière, directeur du « Musée des Arts et Traditions Populaires » est suspendu et Varagnac, son adjoint, est en instance de l'être. J'ignore si c'est du fait de ces difficultés originaires, mais remarquons-le : jamais une sous-section (appelée ici branche) « Folklore » ne verra le jour au sein de la section qui se constitue. Elle se composera de l'anthropologie, de l'ethnographie, de la préhistoire » et c'est au sein de l'ethnographie que les recherches « folkloriques » (puis « ethnologiques ») sur les populations françaises se développeront au Cnrs.



Je n'ai pu trouver d'indication sur ce qui eut lieu ou non du 13 octobre 1944 au 28 décembre 1944, date où le « Comité directeur d'ethnologie, d'anthropologie et de préhistoire » qui se compose finalement de l'abbé Breuil, Robert Delavignette, Maurice Leenhardt, Paul Rivet, André Schaeffner, Henri Vallois, Jacques Soustelle, Paul Lester, se réunit, peut-être donc pour la première fois. Breuil et Lester sont des préhistoriens qui appartiennent au personnel enseignant de l'Institut d'ethnologie, Vallois dont nous parlerons bientôt se consacre à l'anthropologie physique, ancien administrateur colonial, Robert Delavignette est encore directeur de « l'Ecole Coloniale », M. Leenhardt, A. Schaeffner, J. Soustelle, P. Rivet représentent l'ethnologie. Lors de la réunion du 6 janvier 1945 où les huit mêmes membres sont de nouveau présents, des propositions sont lancées. Henri Vallois voudrait une grande enquête intitulée « anthropologie de la France », André Schaeffner demande que le « Bulletin Analytique » s'intéresse à la discipline, Paul Rivet se préoccupe de « l'Institut d'Ethnologie de Bogota » en Colombie, (car, suite à son départ, la Fondation Rockefeller a supprimé la subvention qu'elle lui attribuait et il demande en quelque sorte que le Cnrs prenne le relais), la commission formule un vœu auprès du « Ministère des Finances » pour la constitution d'une bibliothèque à « l'Ecole de la France d'Outre-mer ». Enfin, et c'est incontestablement le fait le plus important de cette session : indiquant la création imminante d'un centre de biologie marine en Océanie, Paul Rivet propose celle d'un centre pluridisciplinaire, selon ses mots : « tel que l'Ifan » et pense à Madagascar dans les mêmes termes. Le comité s'accorde pour adresser un vœu en ce sens à ce qu'il appelle encore « Office de la Recherche Coloniale » mais qui a désormais pour nom « Office de la recherche scientifique Outre-Mer ».

A partir de 1947 et peut-être à la suite de ce vœu, l'Office va jouer un rôle essentiel dans le développement d'une ethnologie de l'Océanie en y créant un centre placé sous la direction du Pasteur Leenhardt où elle envoie un ethnologue : Jean Guiart qui résidera de longues années dans plusieurs îles du Pacifique, alors qu'au même moment Pierre Métais, un des élèves de Leenhardt, travaillait en Nouvelle-Calédonie grâce à une allocation du Cnrs. Mais l'office jouera aussi un grand rôle pour l'ethnologie indochinoise et africaine. En Indochine elle envoie en 1947 Georges Condominas, dont l'approche fera rupture avec celle de « l'Ecole Française d'Extrême-Orient ». En Afrique, elle lance en 1945 la « Mission anthropologique de l'Afrique de l'Ouest » (dirigée par le docteur Pales et à laquelle participe M^{me} Tassin de Saint-Pereuse) qui entreprend la première étude systématique sur l'alimentation en A.O.F. Toujours en Afrique, l'Orstom crée en 1948 et sous la direction de Georges Balandier, l'« Institut de sociologie de Brazzaville » sur les territoires de « l'Afrique Equatoriale Française » où n'opèrent pas encore les chercheurs de l'Ifan, bien que l'intégration d'un « Institut de Recherches Camerounais » créé par le Capitaine Dugast dont la veuve continuait l'œuvre, commençait un processus que justement l'Orstom empêchera d'aboutir. Enfin, après que Jean Poirier ait créé « l'Institut de Recherches Scientifiques de Madras », l'Office envoie des chercheurs à Madagascar (Luc Molet en 1950).

Le 28 juillet 1945 se tient une nouvelle réunion du Comité directeur de la VI^e section du Cnrs : Rivet, Le Bras, Cohen, Leenhardt, Vallois, Lavelle, Bayer sont présents.

Rivet, tout à fait critique vis-à-vis de la création d'un « Institut de Sociologie » (qu'il dit être comme une façon de « suppléer au problème » et de le « prendre un peu trop par la bande »), insiste beaucoup sur le déclin de la sociologie française « dont le Collège de France a supprimé la Chaire » alors qu'il souhaite « la création d'un véritable enseignement de sociologie à Paris et en province ». Notons qu'il se réfère à Claude Lévi-Strauss qui serait « absent pour quelques mois » mais qui pourrait très bien occuper à son retour l'une de ses chaires. Il entend ainsi manifestement l'ethnologie (ou l'anthropologie) comme une sous-discipline de la sociologie dans la lignée de Durkheim et Mauss, mais aussi comme Georges Gurvitch, le directeur de « l'Institut de Sociologie », dont la création inaugure précisément un processus de division plus ferme entre sociologie et ethnologie à partir de l'étude de nouveaux objets¹¹.

Nous avons donc là une réunion où l'on ne dira rien de l'activité de la section, sans qu'aucun des participants ne semble s'en formaliser. On peut faire l'hypothèse que ces premiers comités qui rassemblaient les membres les plus éminents de chacune des disciplines, ont plus été les lieux de discussion de ceux qui, dans l'après-guerre, réorganisaient l'enseignement et la recherche scientifique dans son ensemble, que des instances se préoccupant uniquement du mode de fonctionnement de leur discipline au sein du Cnrs.

Le 2 novembre 1945 le Cnrs prend un nouveau statut qui conserve le partage en deux classes dont l'une est celle des sciences humaines (toujours dirigée par Georges Jamati) qui comprend sept sections, dotées chacune de comités comprenant six membres. Avec ce découpage, la sociologie est rapprochée de la psychologie et l'ethnologie restera unie à la préhistoire et à l'anthropologie physique. Le remplacement en janvier 1946 de Frédéric Joliot par son ami Georges Teissier à la tête du Cnrs (où il restera jusqu'en 1950) est un événement qui ne semble pas avoir touché notre discipline. Indiquons que les sociologues sont désormais dotés d'un « Centre d'Etudes Sociologiques » tout d'abord logé à « l'Institut des Sciences Politiques », puis rue Cardinet alors que la base de la septième classe (anthropologie, préhistoire, ethnologie) est au « Musée de l'Homme ».

Durant la guerre puis l'occupation, « l'Institut d'Ethnologie » a continué à fonctionner et à délivrer des certificats. En 1926-1927 il comptait trois inscrits, en 1946-1947, il en compte déjà deux-cent-dix, en 1947-1948 cent-quatre-vingt-dix-neuf (dont cent-soixante-douze français). Les étudiants se répartissent entre quatre-vingt-trois inscrits appartenant

11. On peut dire que la polémique de Gurvitch avec Lévi-Strauss consomme la « séparation » conceptuelle de l'ethnologie et de la sociologie. On se reportera sur cette question au chapitre cinq de ma thèse. Notons que dans la première version des « Structures élémentaires » de 1949, Lévi-Strauss parlant de Robert Lowie (spécialiste des indiens des plaines), écrit : « Le sociologue américain a sans doute raison de... » (citation page 95) mais qu'en 1965 il s'agit désormais du « maître américain qui a sans doute raison » (citation page 95).

à la faculté des lettres et soixante-dix-sept appartenant à la faculté des Sciences, le reste entre les facultés de médecine, de droit... A examiner les chiffres des reçus de ceux qui se présentent aux différentes sessions on arrive à peu près à un étudiant sur deux. Si l'on s'en tient à la moyenne que j'ai établie, entre 1940 et 1948, ce sont, tous les ans, de vingt à vingt-cinq étudiants qui obtiennent le certificat d'ethnographie ou d'anthropologie¹² et de ces derniers quelques-uns grossissent le nombre de ceux qui choisissent de faire de ces disciplines une profession.

L'ordonnance du 14 juin 1949 qui modifie pour la seconde fois depuis la libération, les statuts du Cnrs maintient les sept groupes (ou treize sections) de la classe des sciences humaines. Chaque groupe comprend un conseil non plus de six, mais de douze membres nommés par le « Ministre de l'Education Nationale ». Le corps professoral et équivalent en propose six, celui des assistants et grades assimilés, deux, et le directeur du Cnrs, quatre. Rappelons que la hiérarchie du Cnrs est alors la suivante : stagiaire, attaché de recherche, chargé de recherche (à partir du 20 juin 1950), maître de recherche, directeur de recherche. En 1949 quarante-trois chercheurs appartiennent au VII^e groupe.

La documentation portant sur l'activité de ces quarante-trois chercheurs (dont je n'ai pu à ce jour reconstituer la liste complète) est inexistante mais il est évident que le Cnrs se comporte comme un mécène. La stature des membres du comité de la section étant le gage (qui semble avoir été suffisant) du bon usage des fonds distribués.

Les procès-verbaux du directoire de ces années (qui sont les principales sources écrites actuellement consultables), font peu de place à l'ethnologie : le 20 juin 1950 rien n'en est dit, le 19 décembre 1950 l'accord que le centre de formation d'André Leroi-Gourhan a signé avec le Cnrs et dont nous parlerons dans un instant, est mentionné; le 15 janvier 1951 une ligne indique que Jacques Soustelle, élu directeur d'études à la VI^e section de l'EPHE, conserve son grade de maître de recherche car il ne s'agit « que » d'un poste cumulant; le 17 avril 1951 rien n'est dit concernant l'ethnologie; le 26 juin 1951 le septième groupe ayant demandé la réintégration de Louis Dumont comme chargé de recherche après son retour des Indes, le directoire l'accepte, le 17 juin 1952 la nomination de Germaine Dieterlen au grade de maître de recherche est acceptée et l'allocation de Pierre Métais est renouvelée « à condition qu'il reparte en Océanie ».

La place spécifique de la discipline au sein du Cnrs des années d'après-guerre jusqu'à la fin des années cinquante fut certainement au moins en partie déterminée par la personnalité de Georges Jamati qui, « détaché au Cnrs à partir du 29 décembre 1942 », « fait fonction de directeur adjoint pour les sciences humaines, poste qui ne sera officiellement créé qu'en 1949 »¹³ mais qui est aussi et entre autre, membre de la « Société des gens de lettres », « Vice-Président de la société d'histoire du théâtre » et « Vice-Président de la société d'esthétique ». On est en droit de penser que son intérêt pour l'ethnologie n'a pas été très

12. Calculs effectués à partir des « Rapports de l'Institut d'Ethnologie » successifs, publiés dans « Le Bulletin de l'Université de Paris ». On se reporterà la bibliographie.

13. Loc. cit. : Picard, Pradoura, citation page 36.

important. Il organise de « gros coups » dans le domaine des lettres tels de fameux colloques sur les « manuscrits médiévaux datés », sur la « Musique et la poésie au XVI^e siècle » et sur « Le Graal dans la littérature française et étrangère au moyen-âge », porta en grande partie le développement de « l'Institut de Recherches et d'Histoire des Textes », mais il n'organise rien de comparable vis-à-vis de l'ethnologie. Une attitude que semble avoir plus ou moins répétée Gaston Dupouy qui remplace Teissier à la direction du Centre à partir de 1950.

Il est donc ici important de marquer que l'espace des références de la pensée intellectuelle commune est encore à l'époque celui des beaux-arts. C'est-à-dire que le vocabulaire, que les concepts, que le style utilisé par les journalistes et par les intellectuels en général (y compris les ethnologues) est celui d'un humanisme venu de la littérature. Cette situation se transformera puisque les références viendront bientôt principalement des sciences humaines : Lévi-Strauss, Lacan et Foucault (suivant les goûts)... remplaçant Valéry, Alain et Péguy.

B. Cinq événements

On a déjà parlé de la création de l'Ifan et de l'Ors(t)om, on a aussi mentionné celle d'une « Chaire d'ethnographie » à la Faculté de Paris, voyons à présent cinq autres événements qui vont marquer la discipline de la libération à l'année 1950 incluse.

En premier lieu Griaule qui a obtenu la médaille de Guerre, qui fut l'avocat de l'Ethiopie à la S.D.N. (« La Peau de l'ours » 1936) et qu'un journal collaborateur traitait d'« anti-fasciste délirant », va se trouver momentanément mis sur la touche à la libération, du fait de ses liens avec le régime de Vichy. Liens qui ne furent ni plus, ni moins étroits que ceux qu'entretenaient le Pasteur Leenhardt ou l'Abbé Breuil avec le même régime mais Marcel Griaule avait cumulé les motifs de rancœur. Il s'était violamment disputé avec Michel Leiris à l'occasion de la publication de « L'Afrique fantôme » en 1934 et l'ouvrage fut mis au pilon en octobre 1941 par le gouvernement de Vichy, « ... après », écrit Leiris dans une préface de 1950, « que quelqu'un de ses collègues ou confrères, bien intentionné, ne l'ait signalé »¹⁴. Une suspicion pesait sur Griaule alors que l'on sait aujourd'hui que ce « collègue » était l'un des administrateurs coloniaux que le livre n'avait pas ménagé. S'ajoutait une rivalité avec Denise Paulme qui, sous l'influence de l'école anglaise, propose un autre africanisme. Enfin et surtout M. Griaule avait tenté de détacher le « Musée de l'Homme » du « Muséum National d'Histoire Naturelle » pour le rattacher à l'administration de la « Direction des Musées de France », ce qui n'avait pas manqué de lui attirer les soudres de Rivet. Bref, à l'automne 1944 une lettre de dénonciation envoyée par André Schaeffner va circuler contre Griaule qui sera suspendu durant quelques semaines. Après être passé devant une commission d'épuration dont le président écrira que l'y avoir soumis, était un scandale, Griaule retrouve sa Chaire de la Sorbonne, où il garde une équipe qui n'aura plus guère



14. Leiris, Michel : « Prélude à l'Afrique fantôme », Paris, Gallimard, 1950, 1981, 535 pages, pp. 7-10. Citation page 7.

de contact avec celle de Rivet. L'ethnologie française est désormais scindée. Quoi que relevant d'un autre ordre, la création du « Centre de Formation à la Recherche Ethnologique » de Leroi-Gourhan en 1946, constitue un autre événement majeur de l'immédiat après-guerre.

Durant la guerre, deux chantiers de « chômeurs intellectuels » fonctionnent au « Musée de l'Homme », l'un est sous la direction de Vallois, l'autre sous celle de Griaule. Jean Guiart qui arrive au Musée dans ce cadre en 1943, est attribué par Griaule à Leenhardt et devient le responsable d'un de ces chantiers à la libération. Ces chantiers dépendent du Ministère du travail qui fait alors pression pour qu'ils se transforment en centre de formation. Jean Guiart rencontre au Ministère son responsable administratif puis fait le tour des chercheurs du Musée pour qu'ils donnent chacun une conférence aux jeunes « chômeurs intellectuels ». C'est de cette manière qu'a lieu officieusement une première année « d'enseignement »¹⁴ pendant qu'André Leroi-Gourhan a l'idée d'aller négocier avec l'Ors(t)om des accords qui se mettront en place en 1946. Il fonde ainsi deux centres : un « Centre de Formation aux Recherches ethnologiques » et un « Centre de Documentation et de Recherches Préhistoriques ». Tous deux sont placés sous sa direction et n'en feront rapidement plus qu'un.

Dans la période d'avant-guerre la formation des futurs ethnologues consiste, comme nous l'avons vu, en un ou deux certificats délivrés par « l'Institut d'ethnologie » dans le cadre d'une licence, auxquels s'ajoute éventuellement le diplôme de « l'Institut des Langues Orientales ».

Avec le « Centre de Formation aux Recherches Ethnologiques », ceux que la discipline avait intéressé dans le cadre d'une licence, complètent leur formation par un cycle d'étude de deux ans, au bout desquelles ils entrent à l'Ors(t)om. Cet arrangement ne durera que deux ans. L'Office ne désire ensuite plus de personnel supplémentaire et refuse aussi d'assurer plus longtemps le financement du Centre.

Il semble qu'en 1946 Leroi-Gourhan n'a pas encore apprécié le fait que le Cnrs pouvait devenir un élément essentiel pour la profession et son modèle est encore celui de « l'Ecole Française d'Extrême-Orient ». Ce n'est qu'après le refus de l'Ors(t)om qu'il se tourne vers le Cnrs qui, agréé au rattachement du Centre (arrêté du 2 janvier 1948), le subventionne pour environ 1 million de Francs¹⁵ et qui, surtout, accepte qu'après la rédaction du diplôme de deuxième année, les élèves deviennent stagiaires au Cnrs où ils préparent leurs thèses comme l'avaient fait les allocataires dans les années précédentes.

En 1946-47, quinze stagiaires sont inscrits au CFRE et neuf satisfont aux épreuves du diplôme. En 1947-48, trente demandes sont déposées au centre qui ne retient que dix-huit stagiaires, déjà licenciés et titulaires du certificat d'ethnologie. Seuls quelques-uns d'entre eux satisferont aux

15. Leroi-Gourhan A. : « Rapport 1949-1950, sur le Centre de Formation à la Recherche en Ethnologie », 5 pages. (Carton 800 218).

Notons que fait surprenant, le procès-verbal de la réunion du directoire du 19 décembre 1950, nous dit au contraire que le centre est rattaché au Cnrs mais sans qu'aucune subvention ne lui soit attribuée.

épreuves. Entre 1948 et 1950 les premiers diplômés sont professionnalisés : Georges Condominas, Marcel Soret, Jean Guiart sont nommés à l'Orstom, Lucien Bernot et Pierre Clément travaillent pour l'Unesco, l'Ifan engage Jean d'Auriac et Guy le Moal, l'Université de Bordeaux donne un poste à M. Papy. Mais le Cnrs devient par la suite le principal débouché.

Après la première scission du courant ethnologique issu de « l'Institut » et la création du « Centre de Formation à la Recherche Ethnologique », nous avons, toujours dans ces années, et en troisième lieu, l'événement rétroactif que constitue l'envoi d'une série de boursiers aux U.S.A. en 1950-1952. Claude Tardits, Eric de Dampierre, Marguerite Dupire, Mandelbaum découvrent les moyens, les méthodes et l'histoire de l'anthropologie américaine et, de retour en France, constituent derrière Lévi-Strauss, un petit clan qui se propose de reprendre et redéfinir le champ de la discipline.

Deux autres événements font de l'année 1950 l'une de celles qui déterminent le plus profondément l'histoire de l'ethnologie. Paul Rivet prend sa retraite, quitte la « Chaire d'anthropologie du Muséum » et de ce fait la direction du « Musée de l'Homme ». D'après tous les témoignages que j'ai pu recueillir la chose était attendue avec impatience par l'assemblée des Professeurs du Muséum car, du fait du battage publicitaire qu'il avait su organiser autour du Musée et de son succès comme en raison de la coloration de ses opinions politiques, (il fut député et membre du comité directeur de la S.F.I.O.), Paul Rivet n'avait pas que des amis au collège des professeurs. De plus, aux dires de tous ses contemporains, c'était un homme « autoritaire et même violent »¹⁶, la très gentille Madame Georgette Soustelle le nommant « un dictateur éclairé »¹⁷ d'autres, plus sévères : « un tyran »¹⁸ et il était considéré par certains comme peu fiable scientifiquement.

Mais surtout « le coup de Paul Rivet avec le Musée de l'Homme », selon les mots de Jacques Lautman¹⁹, ne fut pas seulement un coup vis-à-vis du public mais aussi par contre-coup un coup vis-à-vis des autres chaires du Muséum. Rivet avait donné entre autre chose à sa chaire un profil bien particulier, il avait en effet pris une chaire orientée vers l'anthropologie physique pour en faire une chaire résolument tournée vers l'anthropologie culturelle. Prenant sa retraite, il va tenter de préparer une succession en ce sens, en pensant faire élire à sa place Jacques Soustelle ou Claude Lévi-Strauss mais sans y parvenir. Déjà prévenu par Roger Heim, puis persuadé in extremis par Henri Lehmann, qu'il n'avait

16. « Orgueilleux et se disant lui-même capable d'explosion de violence », dans M. Cohen « Sur l'ethnologie en France », La Pensée, § 105, oct. 1962, pp. 85-96. Citation page 87.

17. L'américaniste Robert Ricard, étudiant de P. Rivet, premier boursier de « L'Ecole Française de Mexico », parle « d'attitude discutable (...) qui ne comportaient pas toujours un sentiment assez vif des nuances ». Cf. : R. Ricard : « Souvenir de Paul Rivet », dans le « Journal de la Société des Américanistes », vol. 58, 1969.

18. Soustelle, Georgette : « Entretien du 4 avril 1989 avec G. Gaillard », inédit, non décrité.

19. Faublée, Jacques : « Systèmes sociaux et civilisations : I : Recherches ethnographiques », Comptes rendus publiés dans « L'Année Sociologique », 3^e série, 1969, publié en 1971, pp. 228-258. Citation page 241.

19. Lautman, Jacques : « Entretien du 16 février 1987 avec J.-F. Picard et E. Pradoura », sous presse.

aucune chance, Lévi-Strauss ne se présente pas. Jacques Soustelle qui le fait, est battu, et c'est Henri Vallois qui, après la fuite de Rivet en Colombie en février 1941, avait déjà occupé cette chaire, qui est élu par l'assemblée des professeurs du Muséum.

La chronique des relations entre P. Rivet et H. Vallois n'est pas anodine. Bien des choses restent à éclairer sur ce qui se passa précisément durant cette période et à un niveau tel que l'histoire d'une discipline comme l'ethnologie, les détails, l'anecdote, les petits événements, ont une importance toute particulière. Songeons qu'en 1939 l'ethnologie, l'anthropologie physique et la préhistoire rassemblent une communauté de peut-être moins d'une vingtaine de personnes comptant vraiment et, qu'à peu de choses près, ce sont les mêmes qui sont encore présents en 1945 comme en 1950. Les rapports qu'entretiennent entre eux ces individus sont donc absolument déterminants dans un cadre qui est lui-même, bien entendu, pris et soumis à d'autres cadres plus larges ou le chevauchant.

Médecin et anatomiste de renom, Henri Vallois occupait la chaire d'anatomie du Muséum et Rivet avait été favorable à ce qu'il reprenne sa chaire et la direction du Musée lorsqu'il avait dû prendre la fuite. Le 27 mai 1943, Vallois donnait donc une leçon inaugurale où il rendait un long et vibrant hommage à Rivet pourtant alors poursuivi par Vichy.

Paul Rivet « parti fonder » le « Musée National Colombien d'Anthropologie », restaient au « Musée de l'Homme » ses deux sœurs qui depuis sa création, s'y dépensaient sans compter. Qui se donne ainsi à une œuvre, pense à tort ou à raison qu'il a des droits et Madeleine Rivet qui occupait un bureau adjacent à celui de son frère, se considérait comme représentante et détentrice exclusive de son pouvoir en son absence. Henri Vallois, pour sa part, comptait exercer les fonctions pour lesquelles il avait été élu; le conflit ne pouvait pas manquer d'avoir lieu... Madeleine dut déménager. L'existence d'un appartement de fonction situé au dernier étage ajoutait au conflit. Madeleine le voulait vide en l'absence de son frère, Vallois l'ambitionnait et un Ministre du Gouvernement de Vichy voulait l'occuper.

A son retour en France, Rivet retrouve son poste et alors que la bienséance habituelle eut voulu qu'il nomme Vallois directeur-adjoint, il refusera de lui laisser même un bureau dans les bâtiments du Musée.

En 1950 Henri Vallois ne bénéficiait pas d'un important crédit auprès des ethnologues et son travail concernait strictement l'anthropologie physique. Après son élection, Lévi-Strauss quitte son poste de directeur-adjoint du Musée, Soustelle démissionne lui aussi, Leroi-Gourhan qui à la sortie du maquis avait été chargé des fonctions de sous-directeur, se tient à l'écart de Vallois et ne conserve pas son titre.

Henri Vallois va donc nommer deux nouveaux sous-directeurs : les docteurs Léon Pales et Pierre Champion. Or, avec ces nominations, on est passé de deux ethnologues qui étaient aussi des agrégés de philosophie, à deux médecins, dont le travail a toujours été dirigé vers l'anthropologie physique. Le premier effet de cette transformation est de disjoindre le Musée de l'Homme de l'ethnologie en train ou qui va se faire et de répercuter cette scission au sein du Cnrs.

Ce n'est bien entendu qu'avec un décalage temporel que ces événements vont se faire sentir pleinement car il faudra trouver ou créer d'autres structures. Quant au Musée de l'Homme, du point de sa relation au public et à la vie culturelle et intellectuelle, il entre pour un temps dans une phase déclinante.

Après Paul Rivet, Maurice Leenhardt qui a épousé le sursis accordé par le Ministère, prend lui aussi sa retraite en cette année 1950. La « direction d'études des religions des peuples primitifs » qu'il avait repris à Mauss en 1941, est libérée. Les candidats éventuels à cette succession sont Claude Lévi-Strauss, Pierre Métais, Roger Bastide, Georges Soustelle, Germaine Dieterlen et Jeanne Cuisinier de l'E.F.E.O. Une commission est désignée au sein de la V^e section et le 3 décembre 1950 l'assemblée procède à l'élection. J. Soustelle et J. Cuisinier ne se sont finalement pas présentés, R. Bastide retire sa candidature au dernier moment, restaient Germaine Dieterlen, Pierre Métais et Claude Lévi-Strauss. La première bénéficiait du soutien du réseau de Marcel Griaule mais qui comptait peu d'affiliés à la V^e section de l'EPHE, Maurice Leenhardt avait désigné Pierre Métais comme son successeur, Paul Lévy et Georges Dumézil poussaient Claude Lévi-Strauss. Après une dure lutte menée par Dumézil, Lévi-Strauss fut élu par douze voix contre six.

On a aujourd'hui presque oublié Pierre Métais, mais arrêtons-nous un instant sur cette élection. Lévi-Strauss et Métais ont l'un et l'autre soutenu leurs thèses en 1948 et ont choisi tous deux d'y traiter de la parenté. Le premier intitule sa thèse principale : « Les structures élémentaires de la parenté », le second : « Mariage et équilibre social dans quelques sociétés archaïques ». Tous deux sont partis de l'idée maussienne du don et contre-don et parlent des femmes en ce sens : c'est en ce qu'elles circulent entre les hommes que se crée le tissu du social et analysent ainsi les mariages Iroquois aruntas. S'il existe d'autres parallèles, les « distinctions » sont nettes. Lorsqu'il rédige sa thèse principale Lévi-Strauss était attaché culturel à l'Ambassade de France des Etats-Unis où il était entendu qu'il ne travaillerait qu'à mi-temps. C'est lui qui, à ce titre, accueille et guide à New-York Simone de Beauvoir, le Corbusier et bien d'autres. Lorsqu'il rédige la sienne, Métais séjourne en Nouvelle-Calédonie, grâce à une allocation du Cnrs obtenue par Leenhardt. D'origine modeste, P. Métais était instituteur avant de se tourner vers l'ethnologie alors que C. Lévi-Strauss fut reçu au concours de l'agrégation de philosophie avant de faire de même. Indépendamment de la qualité de leurs travaux respectifs, on avait là une concurrence par trop inégale, Lévi-Strauss est donc élu en 1950.

En 1951, Roger Bastide et Jacques Soustelle sont élus directeur d'études à la VI^e section de l'E.P.H.E., Germaine Dieterlen sera nommée maître de recherche au Cnrs en 1952 et Pierre Métais obtient une maîtrise de conférences à l'université de Bordeaux en 1953, l'année même du décès de Leenhardt.



VI. — ENTRE LES PREMIÈRES ÉLECTIONS ET LA CRÉATION DES R.C.P.

A. Le Cnrs, les structures, les élections

En 1950 Marcel Griaule occupe à la Sorbonne depuis 1942 la seule « chaire d'ethnologie » qui existe en France, André Leroi-Gourhan une « Maîtrise de conférences d'ethnographie coloniale » créée en 1944 à la « Faculté de Géographie de l'Université de Lyon », Henri Vallois la « Chaire d'Anthropologie du Muséum » et Claude Lévi-Strauss (qui est le secrétaire général-adjoint de « l'Institut d'ethnologie » dont Rivet est président), la « Direction d'études des religions des peuples primitifs de la V^e section ».

Pour la plus grosse part les décisions qui seront prises au Cnrs (subventions des missions ou à l'édition, allocations des bourses) sont presque déjà le fruit des luttes et des alliances entre les quatre personnages que nous venons de citer. Bien qu'assez éloignés et même pratiquement en situation d'antagonisme, Lévi-Strauss et Leroi-Gourhan y feront alliance contre Vallois et Griaule qui ne sont pas non plus très liés.

Bien que d'autres protagonistes soient encore en scène dont Paul Rivet, les élections du Comité de la VII^e section reflètent dès 1950 ce partage qui recoupe alors aussi celui de découpage entre les collèges A et B.

Ce comité est néanmoins soumis à une autre instance : le directoire qui lui-même dépend du directeur. Si l'on inclut les trois directeurs du centre, le décret du 11 juin 1949 avait réduit le nombre des membres du directoire de dix-huit à douze, de sorte que seuls neuf des treize groupes du comité national y étaient au maximum représentés. Un tiers des membres du directoire était nommé, deux tiers élus, et la classe des sciences humaines y avait trois représentants²⁰.

L'important est pour nous de remarquer qu'alors que, comme on l'a vu, dans l'avant-guerre et dans l'immédiate après-guerre, l'ethnologie était fortement représentée dans l'instance dirigeante; en 1950, le directoire ne comprend pas d'ethnologues ou d'anthropologues, ni comme membres titulaires ni même comme suppléants. Il faudra attendre 1960 après une réforme qui fait passer de neuf à vingt-quatre les membres du directoire, pour que notre section y soit de nouveau présente. Pour une courte période d'ailleurs, puisque si le directoire gagne deux nouveaux membres en 1963, que la sociologie dispose de trois représentants, la littérature de deux, la discipline perd cet unique siège que Lévi-Strauss occupait. En 1967 comme en 1971, toutes les sections sont représentées au directoire excepté une : l'anthropologie.

20. Loc. cit. : Druesne G. : « Le Centre National de la Recherche Scientifique », 1974, Référence page 100.

Indiquons encore qu'existent des comités permanents des treize groupes (comités donc eux-mêmes divisés en sections). Chacun d'eux comprend un président de groupe, le président de chacune des sections que le groupe représente et trois personnalités choisies par le directeur du Centre parmi les membres du groupe. Enfin, le dispositif est complété par un conseil d'administration du centre qui prend ses fonctions en 1950 relevant un conseil provisoire établi dans l'après-guerre.

En 1950, les premières élections du comité de la VII^e section se tiennent. Le corps électoral A, celui des professeurs et maîtres de conférences ou de recherche, a droit à six sièges élus par les quarante-deux inscrits (et en ce cas votants). Avec 31, 23, 23, 23, 22 et 22 voix, H. Vallois, M. Griaule, Vaufrey, Th. Monod, L. Pales et Gaudron sont élus alors qu'avec 13, 10 et 8 voix, ni Paul Rivet, ni Jacques Soustelle, ni André Leroi-Gourhan ne le sont. Notons que la majorité absolue, nécessaire, pour être élue sans deuxième tour, est de 22 voix et que des six membres élus, cinq le sont à 22 ou 23 voix, ce qui laisse supposer une stratégie organisée du parti majoritaire.

Dans le collège B, celui des assistants, les soixante-trois électeurs inscrits ont droit à deux représentants. En fait ne se présentent que sinon des disciples, du moins des partisans de Paul Rivet qui se divisent donc les voix : Claude Lévi-Strauss et André Leroi-Gourhan en obtiennent chacun vingt-quatre, Guy Stresser-Péan vingt-trois, André Schaeffner vingt-deux, Georges-Henri Rivière treize. Ce n'est qu'au cours d'un second tour que Leroi-Gourhan et Lévi-Strauss sont élus.

Remarquons que les cinq candidats du collège B sont tous des membres du collège A, que dans l'ensemble on obtient une majorité africaniste et que l'élection fut largement favorable à la tendance représentée par Henri Vallois. Ce n'est qu'avec les choix effectués par le directeur du Cnrs que va s'établir un certain équilibre puisqu'il désigne Paul Rivet, Jacques Soustelle, l'Abbé Breuil et Robert Lantier, repêchant ainsi les candidats malheureux. En mai 1950 le premier comité national de la section est en place.



B. L'apport du Cnrs à l'ethnologie

Dans l'état actuel des recherches et tant que les archives du « Musée de l'Homme » resteront fermées, il est difficile de mesurer le poids scientifique représenté par le Cnrs dans notre discipline au début des années 1950. On peut cependant tenter de le faire à travers des indicateurs, tels par exemple les appartenances institutionnelles des communicants lors d'importantes manifestations professionnelles. Je commencerais par la plus prestigieuse d'entre elles : le « Congrès international des sciences anthropologique et ethnologique » qui se tient tous les quatre ans et dont la quatrième conférence a lieu en 1952, la délégation française y présente vingt-six communications mais aucune n'est le fait d'un chercheur du Cnrs ou du moins, aucun des communicants ne se déclare comme tel. La même année se tient le « Congrès international des Américanistes » où sur cinquante-sept communications, six sont présentées par la délégation française, dont deux par le Cnrs (H. Lehmann et

A.G. Haudricourt). Par contre, en 1953 lors de la cinquième « Conférence Internationale des Africanistes de l'Ouest » qui se tient à Abidjan, le Cnrs n'est représenté par aucune des communications qui sont pratiquement toutes données par des membres de l'Ifan. J'ai tenté autre part²¹ de dresser la liste des missions effectuées tout au long de l'histoire de l'ethnologie, on peut donc s'y reporter et obtenir ainsi un second indicateur. Si l'on considère celles qui furent effectuées au début des années cinquante, il apparaît que la part du Cnrs est extrêmement faible à côté de celles d'autres organisations telles l'Orstom et l'Ifan (auxquelles s'ajoutent les bourses de recherches de l'Ecole Française d'Afrique), « l'Institut International Africain », le « Ministère des Affaires Etrangères » ou « l'Unesco ». De façon plus précise, dans ces années le Cnrs subventionne pour partie les missions Griaule dans les falaises de Bandiagara, celles de Jean-Paul et Annie Lebeuf au Tchad, des Faublée dans l'Aurès, et les missions archéologiques des Reichlen (Mexique), de Guy Chauvet de Beauchêne (Sahara) puis à partir de 1952, celles d'Annette Laming et José Emperaire (Brésil). Certaines de ses missions, qui seront répétées les années suivantes, prolongent ou sont le début de grandes entreprises comme nous le verrons.

Au titre de troisième indicateur on peut encore se référer au « Panorama de l'ethnologie (1950-1952) » que Lévi-Strauss publie en 1953 et à celui que dresse Balandier en 1955. Concernant les travaux français amérindiens, Lévi-Strauss ne fait référence qu'à la « Bibliographie des langues Aymara et Kicua » (de Paul Rivet et Guy de Créqui-Montfort) publiée, grâce à l'aide financière de l'Unesco, par l'Institut d'Ethnologie en 1951. Concernant l'Europe, Lévi-Strauss renvoie à « l'enquête encore inédite de Bernot et Blancard » sur un village français (financée par l'Unesco). Il mentionne les travaux « encore inédits » de Louis Dumont et « les études, encore inédites de Georges Condominas de l'Orstom » pour l'Asie et concernant l'Afrique cite les travaux de l'équipe du docteur Pales « de l'Orstom », ceux de Balandier et Mercier « de l'Ifan », de Paulme et Schaeffner (effectués grâce à une bourse de « l'Ecole Française d'Afrique »), enfin les travaux de M. Griaule et son équipe et de Jean-Paul Lebeuf sur les Sao. Les premiers sont pour partie financés par le Cnrs, les seconds le sont presque entièrement.

Publiée deux ans plus tard par Georges Balandier « France revue de l'ethnologie en 1952-1954 » montre que les choses bougent vite. Aux recherches déjà citées par Lévi-Strauss, Balandier ajoute celles de J. Rouch, A. Métraux, C. Tardits, M. Leiris, L. Bernot, J. Guiart, G. Stresser-Péan, R. Bastide, P. Métais, J. Lombard, R. Mauny, F. Girard et J. Cuisinier. Il passe aussi en revue l'ensemble des institutions participant de l'activité de l'ethnologie et cite « l'Ifan », « l'Orstom », « l'Institut d'ethnologie », « la VI^e section de l'Ephe », « l'Institut International Africain », « l'Efeo », « l'Ecole Nationale de la France d'Outre-Mer », « le Cheam », « l'Institut d'études politiques » mais bien qu'il y ait été employé entre 1952 et 1954 (ce qui lui avait alors permis d'écrire ses thèses), Balandier oublie le Cnrs ! On mesure ici « la place » que tient le centre dans l'esprit des chercheurs !

21. Gaillard Gérald : « Répertoire de l'anthropologie française, 1950-1970 », 4 volumes, 720 pages et 715 pages. À paraître aux éditions du Cnrs.

Comme le remarque Jacques Lautman dans l'entretien qu'il a accordé à E. Pradoura et J.-F. Picard : « les premières disciplines en sciences humaines dans lesquelles il y eut des chercheurs au Cnrs sont certainement la sociologie, l'ethnologie, l'anthropologie, la préhistoire, c'est-à-dire des disciplines dans lesquelles il n'y avait pas d'emplois universitaires ». J'ajouterai à ses mots : « pas d'emplois dans le secondaire non plus » et plus que comme un organisme finançant des missions, le Cnrs fonctionne, comme une caisse, versant des salaires à un certain nombre d'ethnologues, dont la plupart se trouvent presque automatiquement rattachés (si l'on en croit du moins le « Bulletin du Muséum d'histoire naturelle ») au « Laboratoire des Hommes actuels et des hommes fossiles du Musée de l'Homme ». Dans une discipline qui demande un long investissement, il faudra encore attendre pour que les ethnologues recrutés produisent leurs premiers travaux d'envergure.

Concernant les publications, remarquons que lorsque G. Jamati suscite les éditions du Cnrs, il pense en premier lieu à l'œuvre et la correspondance de Paul Valéry et si l'on excepte « *Gallia Préhistorica* », dont A. Leroi-Gourhan sera l'un des éditeurs, la réédition en deux tomes en 1952 « *Des langues du monde* » est longtemps l'unique ouvrage à caractère « ethnologique » figurant au catalogue du Cnrs. Ses éditeurs : Cohen et Meillet sont bien entendu des linguistes, mais Rivet, Leenhardt, Stresser-Péan, Guiart, Faublée... en ont rédigé des chapitres. En fait, alors qu'assez vite le Cnrs publie des travaux de sociologie, sa politique sera toute différente vis-à-vis de l'ethnologie qui bénéficie déjà de la collection des « *Travaux et mémoires de l'Institut d'ethnologie* », des « *Mémoires de l'Ifan* » et d'un certain nombre de collections chez des éditeurs privés. Le Cnrs choisit de les subventionner.



C. D'autres institutions

D'autres institutions ont cependant vu le jour qui attirent notamment cette partie de la profession que la nomination d'H. Vallois à la direction du Musée n'a pas satisfaite.

D'une part nous avons l'Unesco et les organismes qui s'y rattachent. Ils joueront un rôle — absolument — essentiel pour l'ethnologie entre 1950 et 1960. A partir de 1950, Alfred Métraux s'y occupe de la section des sciences humaines, en 1952 Lévi-Strauss devient le secrétaire du « Conseil International des Sciences Sociales », en 1953 Paul Rivet est nommé président de la « Commission Française de l'Unesco » et la même année Georges Balandier prend la direction d'un « Bureau International de Recherche sur les Implications Sociales du Progrès Technique » et on pourrait continuer...

D'autre part, nous avons le développement de la VI^e section de l'E.P.H.E. où Lévi-Strauss est élu directeur d'études cumulant en 1948. A partir de la seconde moitié des années 1950 la VI^e section de l'E.P.H.E. devient le pôle alternatif au Musée de l'Homme et à la chaire de la

Sorbonne. Concernant la VI^e section de l'Ephe on devra bien entendu se reporter au travail de Brigitte Mazon²².

Enfin, alors que Claude Lévi-Strauss pousse à la création de plusieurs directions d'études tournées vers l'Outre-Mer au sein de la V^e section, le séminaire qu'il y tient rassemble quelques-uns des plus importants protagonistes de l'ethnologie qui se dessine²³.

D. Le Cnrs et l'ethnologie dans la première moitié des années cinquante

Comme on l'a indiqué, en 1950, le directoire qui inclut G. Jamati (vice-président du Cnrs), le Doyen Davy, L. Febvre (de la V^e section), Hulliot de la Morandière (de la faculté de droit) ne comprend plus d'anthropologue ou d'ethnologue. Georges Davy, qui est avec Mauss l'héritier de Durkheim (Mauss ayant pris la part ethnologique de l'héritage et lui la part sociologique) y est en quelque sorte le représentant de la discipline. C'est lui qui en juin 1952, énonçant que « les recherches poursuivies par M. Métais justifient son maintien au Cnrs », demande le renouvellement de son allocation ou qui, lors de la session de décembre 1952, demande que l'on « ouvre à M. Rivet, secrétaire de la « Société des Américanistes », un crédit de vacations destiné à rémunérer les services de M. d'Harcourt », (ce qu'il obtient après un débat collectif).

En 1953, selon A. Leroi-Gourhan « il y a 164 ethnologues français, à cinq ou six près »²⁴. Mais l'ethnologie n'apparaît toujours pas dans les rapports du Cnrs, alors que le centre recrute désormais des ethnologues suivant une procédure établie depuis les accords qu'il a signés avec le « Centre de formation » de Leroi-Gourhan.

Il faut ici rappeler que les entrants au CFRE sont peu nombreux et les « bonnes sorties » plus encore. Ainsi « Le centre a formé pendant l'année scolaire 1949-1950 dix stagiaires parmi les anciens étudiants de l'Institut d'Ethnologie (...), trois ont satisfait aux examens de sortie ». En 1951 il recrute de nouveau dix stagiaires, mais en 1952 sept seulement et en 1957 on peut lire : « le Centre fonctionne avec un effectif limité à six stagiaires, les professeurs ayant estimé ne pas vouloir retenir d'autres candidatures parmi celles qui étaient proposées »²⁵ (le centre admet aussi des auditeurs libres).

22. Mazon, Brigitte : « Fondations américaines et sciences sociales en France 1920-1940. De la genèse de la VI^e section de l'Ephe à la fondation de la Maison des Sciences de l'Homme », Ehess, doctorat de troisième cycle, sous la direction de François Furet, 1985, 2 vol, 369 pages.

23. Mazon, Brigitte : « Aux origines de l'Ephe. Le rôle du mécénat américain (1920-1960) », Préface de Pierre Bourdieu, Paris, le Cerf, 1988, 187 pages.

24. En 1950-1951 : G. Balandier (qui y donne le premier exposé), Evelyne Falck, Champault, Thomas, Pairault... En 1952 : Chiva, Bernot, MacDonald... En 1953 : Jaulin, Boutilier, Condominas...

25. Leroi-Gourhan A. : « Qu'est-ce que c'est... l'ethnologie ? », Bull. du Cfré § 5, janvier 1953, pp. 1-5. Citation p. 1 et 4.

25. « Rapport de l'Institut d'Ethnologie » publié dans « Les Annales de l'Université de Paris », 1951, 1953... « Rapport du secrétaire général pour l'année scolaire », 1956-57, citation page 67.

Les élections de 1953 pour le renouvellement du comité de la section ethnologique diffèrent de celles de 1950 puisque si le comité comprend toujours douze membres, il n'est renouvelé que d'un tiers et le nombre des élus est passé de huit à quatre. Le collège A n'a droit qu'à trois élus et le collège B qu'à un. Les quarante-huit votants du collège A élisent de nouveau Vallois (41 voix) (Cté P), Griaule ²⁶, Th. Monod ²⁷. Soustelle qui s'est présenté, n'a obtenu que neuf voix. Dans la catégorie B (soixante-et-onze votants), on assiste à un match entre Claude Lévi-Strauss et Jean Rouch, le premier emporte l'élection au second tour par vingt-neuf voix contre vingt. R. Lantier (Cté P), Leroi-Gourhan (Cté P), P. Rivet, J. Soustelle, Vaufrey, Pales, Breuil et Gaudron sont nommés. En 1953 nous obtenons un comité qui est la réplique exacte de celui qui l'a précédé en 1950.

A partir de 1952 Jamati commence à se faire systématiquement excuser des sessions du directoire et il décède en août 1953. Après un temps de flottement, Michel Lejeune est nommé à sa place en 1955 et y reste jusqu'en octobre 1963. Si Georges Jamati était très proche de la littérature, c'est à l'archéologie que Lejeune s'intéresse surtout. En ce qui concerne l'ethnologie, il est d'ailleurs symptomatique qu'à l'occasion du long entretien qu'il a accordé à Pierre Mounier-Khun et Elisabeth Pradoura ²⁸, M. Lejeune prononce à plusieurs reprises les termes d'assyriologie, d'archéologie, d'antiquités nationales, de sociologie, de linguistique alors que ceux d'ethnologie, d'anthropologie ou de préhistoire ne le sont pas une fois, contrairement à tous les autres entretiens effectués dans le même cadre où ces derniers termes apparaissent toujours à plusieurs reprises.

Ces préalables énoncés, si l'on observe l'apport du Cnrs à l'ethnologie dans ces années on devra retenir que :

En premier lieu il continue à régulièrement recruter des ethnologues entre 1950 et 1954 : Germaine Dieterlen, Jean Cazeneuve, Georges Balandier (en sociologie), Geneviève Calame-Griaule, Simone Dreyfus-Gamelon, Eric de Dampierre (en sociologie), Robert Jaulin, Claude Tardits, Jean-Pierre Berthe, Nicole Chavaillon, Jean Chelhod, Wilhelm Staude, Marguerite Dupire, Robert Cresswell, Jean Laude... sont parmi d'autres, embauchés. Ils sont désormais salariés par le Cnrs qui a tout simplement permis d'exister à ces jeunes chercheurs. Si certains allaient le quitter pour l'enseignement, d'autres y forment peu à peu un personnel stable important.

En second lieu, à partir de sa nomination, Michel Lejeune qui « prévoit le repli prévisible de l'Afrique du nord, fonde un organisme d'accueil à Aix-en-Provence » ²⁹, organisme sur lequel s'articuleront bientôt d'importantes recherches menées par des unités du Cnrs.

En troisième lieu, des missions dont certaines ont déjà été citées (celle de José et Annie Emperaire, celle des Lebeuf...) vont être soutenues année après année et apparaîtront rétrospectivement comme des unités de recherche avant qu'elles ne le deviennent formellement.

26. Lejeune M. : « Entretien du 11 juin 1986 avec E. Pradoura et P. Mounier-Khun », sous presse.

27. Idem.

Enfin et en quatrième lieu le Cnrs, faisant un gros effort financier, construit en 1955 une vedette-laboratoire ethnographique qu'il met à la disposition de l'équipe Griaule.

De 16 mètres 50 de long, dotée de tous les derniers perfectionnements techniques et de la climatisation, baptisée « le Monnogo » du nom d'un poisson mythologique du Soudan, la vedette est destinée à l'étude des diverses populations vivant le long des rives du fleuve Niger. Répondant à un courrier de Blaise Calame du 2 mars 1957, P. Delaroche, administrateur civil et chef du V^e bureau, précise le 26 mars que la décision du Cnrs relative à l'octroi d'une subvention (au total 14 000 000 F) pour la construction date du 3 novembre 1954 et que, construite à Bordeaux, la vedette fut inaugurée en septembre 1955 par M^{me} Dupouy, marraine du bâtiment et épouse du Directeur général du Cnrs. Transporté en Afrique, le bateau est mis à l'eau à Koulikoro le 8 octobre 1955 et la première expédition qui comprenait G. Dieterlen, M. Z. Ligers, M^{me} Ligers, dura d'octobre à décembre 1955 et le mena de Koulikoro au lac Debo. Bien d'autres missions suivront (1956-57, 57, 58, 59, 60..) mais la vedette arrive trop tard pour que le maître d'œuvre en prit les commandes puisque Marcel Griaule, déjà depuis longtemps malade, décède en 1956.

E. Initiatives gouvernementales

En avril 1952, le gouvernement décide la création du « Conseil Supérieur de la Recherche Sociologique Outre-Mer » auquel il confie « l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-Mer ». Un dixième des chercheurs de l'Orstom se préoccupe de sciences humaines et en 1952, Balandier, Condominas, Soret et quelques autres y sont employés. Si le Cnrs n'avait pu obtenir la maîtrise de l'organisation et de la gestion de la recherche en Outre-Mer, le « Conseil Supérieur » ne l'obtiendra pas non plus. Il tente d'intégrer l'Ifan à l'Ors(t)om mais, bien que Leroi-Gourhan se soit rendu en ambassadeur auprès de Théodore Monod, ce dernier refusa catégoriquement une telle réforme.

La création de ce conseil ne fut qu'une des mesures de transformation qui touchent la politique de la recherche scientifique française et d'autres se répercuteront dans le champ de l'ethnologie. Ainsi, lorsque Pierre Mendès-France constitue le Gouvernement de 1954, il crée par le décret du 16 juin un « Secrétariat d'Etat à la recherche » occupé par Longchambon qui prend Georges Balandier dans son cabinet. Ce dernier profite alors des quelques mois qui vont précéder la chute du Gouvernement pour faire créer à « l'Ecole des Langues Civilisations Orientales » deux chaires de linguistique africaine qu'occuperont Pierre Alexandre (Bantou) et Pierre-Francis Lacroix (Peul).

Ces chaires ne seront pas seulement le lieu d'un développement de la linguistique africaine mais le début d'un « renouveau » ethnolinguistique, dont seuls quelques rares travaux publiés par l'Ifan (R.P. Prost, M. Houis), l'Eso (Martini) et Haudricourt « maintenaient » la flamme.

En septembre 1954 le gouvernement ordonne la création du « Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique et du Progrès Technique » où, sur soixante-neuf des membres cités au Journal officiel du 3 décembre 1954,

cinq noms concernent notre domaine : Marcel Griaule qui y est désigné en qualité de représentant de l'Assemblée de l'Union Française, Raoul Combes qui représente le Ministre de la France d'Outre-Mer, Fernand Braudel la VI^e section, Roger Heim le Muséum, Jacques Soustelle, qui y est présent au titre de « Maître de recherche au Cnrs ». Une seconde vague de nominations publiées dans le journal officiel du 14 décembre, amène le nombre des membres du Conseil à cent-treize, dont C. Lévi-Strauss, P. Gourou et L. Senghor. Comme le montre Antoine Prost dans son article intitulé « Les origines de la politique de la recherche en France (1939-1958) », « le conseil accélère la professionnalisation de la recherche et la création de ressources exceptionnelles »²⁸.

Un comité de patronage (dont Jacques Soustelle fait partie) prépare un grand colloque portant sur la recherche scientifique qui se tiendra à Caen en 1956. Il réunira cent-trente participants répartis en douze commissions²⁹. Celle des lettres et du droit réunit douze personnalités dont Sauvy, Labrousse, Berger, Le Bras, Stoetzel, Lévi-Strauss, Fourastié (invités, Rivet et Vernant se font excuser). Le colloque propose notamment d'émanciper la recherche de l'enseignement, sa coordination par le gouvernement en dehors de l'éducation nationale et juge que les Laboratoires du Cnrs sont encore trop universitaires³⁰.

F. Les élections de 1957, note sur les postes attribués

En 1957 Jean Coulomb, qui restera directeur du Cnrs jusqu'en 1962, remplace Gaston Dupouy. Comme je l'ai plus haut écrit, Michel Lejeune est depuis 1955 directeur-adjoint pour les sciences humaines, un poste qu'il conserve jusqu'en 1963.

L'année 1957 voit le renouvellement du comité national dont les sections comptent désormais quinze membres, soit trois de plus que celles qui précédent et avec une proportion différente entre nommés et élus. En 1953 nous avions huit nommés et quatre élus dont trois de rang A et un de rang B, en 1957 nous avons cinq nommés et dix élus. La commission de la VII^e section comprend Balout, Breuil, Lantier, Rivet, Soustelle qui sont nommés et Dieterlen, Gaudron, Giot, Leroi-Gourhan, Lévi-Strauss, Métais, Pales, Rivière, Vallois, Vaufrey qui sont élus.

Deux membres de l'ancien comité (1953) sont sortis : Marcel Griaule qui est décédé et Théodore Monod qui, bien que membre des deux comités précédents, réside à Dakar depuis 1938 et n'était que rarement présent aux séances. Si deux membres sont sortis du comité, cinq nouveaux y sont entrés : Lionel Balout qui y est nommé et G. Dieterlen, Giot, Métais, Rivière qui y sont élus. Balout et Giot sont des préhistoriens, Georges-Henri Rivière dirige le Musée des Arts et Traditions populaires. Océaniste, Métais a été nommé maître de conférences à l'université de Bordeaux en 1953 (où il inaugure ainsi après Paris et Lyon, la troisième « chaire » d'ethnologie); G. Dieterlen qui est encore maître

28. Loc. cit. : Prost, Antoine, 1988, 1989.

29. Idem.

30. Idem.

de recherche au Cnrs, vient d'être nommée directeur d'études à la V^e section où elle concentre l'héritage de M. Griaule.

Il est difficile d'en juger, mais avec cette nouvelle commission « le pôle représenté par Vallois » semble minoritaire. Si l'on excepte Lantier nommé et ancien conservateur en chef du « Musée des antiquités nationales », nous avons dans la commission deux anthropologues physiques, cinq préhistoriens, sept ethnologues et Leroi-Gourhan entre les deux dernières disciplines. Comparé aux élections qui ont précédé la position des ethnologues s'est légèrement renforcée, parmi ceux-ci les américanistes sont prépondérants, ils sont trois alors que nous n'avons qu'un européeniste, qu'un océaniste, qu'un africaniste.

Il m'a semblé pouvoir compter que durant le règne de la précédente commission, vingt-quatre personnes sont entrées dans la section « anthropologie, préhistoire, ethnologie » du Cnrs, dont dix en 1956. Ces chiffres n'indiquent pas cependant les postes créés mais les postes libérés. Il y a des retraites et des décès mais Joseph Tubiana et Guy Stresser-Péan ont par exemple quitté le Cnrs pour l'enseignement. Entre 1957 et 1960, la section recruterá environ vingt-huit personnes dont les spécialités se partagent approximativement selon les proportions qu'occupent les trois disciplines au sein du comité. Par contre, les africanistes engagés sont largement majoritaires, alors que les océanistes et les orientalistes n'obtiennent chacun qu'un poste. Il faut dire que le Cnrs commence à prendre en Afrique la relève de l'Ifan et qu'en 1960 — année des indépendances — s'effectuent onze des vingt-huit recrutements.

Les entrants comme attaché ou chargé de recherche sont rattachés à un directeur qui est aussi souvent leur directeur de thèse, ainsi en ethnologie Arlette Frigout à Claude Lévi-Strauss, Michel Panoff à Jean Guiart, Corneille Jest à André Leroi-Gourhan. Jusqu'en 1960 et bien qu'en légère augmentation, il ne semble pas que le nombre des missions financées par le Cnrs soit en proportion de beaucoup supérieur à ce que nous avons exposé pour les années précédentes. Par contre, s'il ne publie toujours pas d'ethnologie, le Cnrs augmente considérablement les subventions qu'il accorde à l'édition.

G. Crédation de la Direction Générale de la Recherche Scientifique et Technique (D.G.R.S.T.)

En 1958 le cabinet du Gouvernement de de Gaulle crée un comité inter-ministériel à la recherche scientifique de douze sages devant faire des propositions au Gouvernement en matière de recherches et en 1959 est créée la « Direction Générale de la Recherche Scientifique et Technique » qui doit établir la politique française en cette matière. Grâce à l'amitié d'Alfred Sauvy qu'il avait rencontré à l'institut Carrel puis suivi à l'Ined, Robert Gessain est nommé au Conseil des sages.

R. Gessain, médecin, est lié au « Musée de l'Homme » depuis les années trente. Il fut membre de la première puis de la seconde expédition française au Groenland que dirige Paul-Emile Victor en 1934 et 1935, puis cinquième pensionnaire de « l'Ecole Française de Mexico » en 1937. Il est nommé sous-directeur du « Musée de l'Homme » en remplacement

de Léon Pales en 1958 et profite de sa présence au conseil pour monter presque immédiatement un important programme de recherches (du moins à l'échelle de la discipline) financé par la D.G.R.S.T.

Son programme propose d'étudier « les modes et les capacités d'adaptation humaine » et prolonge en quelque sorte, ce que déjà Carrel avait envisagé. Gessain veut rendre compte en ce sens, pluridisciplinai-
rement et comparativement, de trois isolats démographiques : un isolat esquimo du Groenland (Angmassalimiut), un isolat sénégalais-Bassari (Kédougou) et deux isolats français situés en Bretagne (Plozévet et Goulien). Notons qu'en 1934 il avait déjà travaillé à Angmassalimiut et auprès des Bassari en 1946, puis en 1948-49. Financé par la « Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique » que Pierre Piganiol puis qu'André Maréchal dirige, le programme de recherches recevra des fonds du Cnrs à partir de la création de la « R.C.P.11 » puis du « Laboratoire de Recherche Anthropologique du Musée de l'Homme ». Mais nous sommes ici en 1960 et avant d'exposer ces points, il convient de nous arrêter et de revenir sur quelques années, afin de balayer d'autres innovations institutionnelles.

H. La Sorbonne, la VI^e section, le Centre d'Analyse Documentaire pour l'Archéologie

Le premier des changements n'est pas une innovation mais l'élection de Leroi-Gourhan à la chaire de M. Griaule décédé. D'après plusieurs témoignages Griaule aurait souhaité que Lévi-Strauss prenne sa relève, sa veuve lui communiquera ce désir et c'est sous la direction de Lévi-Strauss que Geneviève Calame-Griaule continuera sa thèse. Est-ce la proximité de la guerre ? Lévi-Strauss refusera de se plier au rite des visites, obligatoire pour être élu, Balandier pense se présenter mais Leroi-Gourhan ayant été son responsable du temps des « chantiers de chômeurs intellectuels », les règles institutionnelles lui seront rappelées. Leroi-Gourhan est donc élu à une chaire qui n'est plus « d'ethnographie », mais « d'ethnologie générale et de préhistoire » et le Cfse qu'il dirige devient le prolongement direct de cette chaire.

Nous avons mentionné l'Unesco comme particulièrement importante dans la décennie des années cinquante et, en ajoutant qu'il ne fallait pas négliger la création de directions d'études à la V^e section de l'Ephé, indiqué l'importance toute particulière de la VI^e section de l'Ephé. C'est au sein de cette dernière que va se mettre en place l'idée de « Centre de documentations et de recherches » dont le « Centre d'études africaines » que dirigera Georges Balandier et dont j'ai raconté ailleurs la naissance³¹ sera parmi les premiers. D'octobre à décembre 1955, Fernand Braudel enquête aux U.S.A. sur les programmes « d'Area Studies » des universités américaines. En décembre la Fondation Rockefeller accorde à la VI^e



31. « Le premier centre d'études africaines », de loc. cit. : Gaillard, Gérald : « Images d'une génération. Éléments pour servir à la constitution d'une histoire de l'anthropologie française de ces trente dernières années ». Thèse dite de nouveau régime, directeur : G. Balandier, soutenue en juin 1988, 10 volumes, tome II : chapitre II, pp. 549-569.

section deux années de subventions (qui seront renouvelées) pour un programme relatif au développement d'études sur les aires culturelles.

A une époque où Clémens Heller, responsable des subventions de la « Fondation Rockefeller » puis de celles de la « Fondation Forde », donnait des exposés dans le cadre du séminaire de Claude Lévi-Strauss³², il semble que l'idée de ce dernier ait été de créer au sein de la VI^e section, un « Centre d'ethnologie comparée » et des centres régionaux à vocation plus ethnographique qui auraient été chapeautés par le premier.

Pour des raisons qui en partie m'échappent, ce n'est pas ainsi que les choses vont évoluer mais plutôt vers la création de lieux indépendants. Viendront donc successivement un « Centre d'études chinoises », puis des centres d'études indiennes, d'études maghrébines, d'études arctiques, de l'Asie du Sud-Est... alors que parallèlement, Cl. Lévi-Strauss monte un « Centre d'audio-visuel » dont il laisse la direction à J. Rouch et G. Dieterlen au sein de la V^e section et qu'il aide J. Guiart à créer un « Centre d'études de documentations océaniennes » (1962). Ces différents centres, qui joueront un rôle essentiel pour l'ethnologie et dont la vocation régionale dépassait largement une démarche strictement ethnologique, seront les noyaux originels de nombreux laboratoires du Cnrs qui existent aujourd'hui.

Si ce n'est pas exactement sur le modèle qu'il souhaitait que le programme des « aires culturelles » vit le jour, l'option scientifique que Lévi-Strauss avait choisie et que rien ne symbolise mieux que les séminaires portant sur les mathématiques et les sciences humaines (organisés sous l'égide de l'Unesco), devait aussi croiser d'autres démarches visant et croyant à ce même passage des sciences de l'homme à la scientificité.

I. Le « Centre d'Analyse Documentaire pour l'Archéologie » et le « Groupe de Recherche sur l'Analyse Sémantique de la Littérature Orale »

Présentant en 1955 au séminaire de Lévi-Strauss une communication sur « la notion de modèle dans la documentation archéologique », Jean-Claude Gardin publie en juillet 1955 dans la revue « Diogène » un article où il met en exergue le manque d'organisation de l'information scientifique et où il propose, pour y remédier, un principe mécanographique qu'A. Seyrig, directeur de l'Institut d'Archéologie de Beyrouth, le charge de mettre au point sur un matériel concret. C'est ainsi que J.-C. Gardin et J. Deshayes vont créer un premier fichier mécanographique sur les « Outils de l'âge de bronze des Balkans à l'Indus ». Le fichier publié par le Cnrs rencontre un grand succès et J.-C. Gardin est invité aux U.S.A. et en Allemagne. En 1957, le Cnrs décide de transformer sa mission en service permanent : le « Centre mécanographique de documentation archéologique » appelé ensuite « Le centre d'analyse documentaire pour l'archéologie » qui diffusera « un certain nombre de

32. C. Heller : « La collaboration entre l'historien et l'ethnologue », séminaire de Cl. Lévi-Strauss. Annuaire de la V^e section de l'E.P.H.E., 1954-1955. Exercice 1953-54.

répertoires sur cartes perforées, pour les secteurs de l'archéologie envisagés jusqu'alors mais qui prétera aussi son concours aux spécialistes qui souhaiteraient promouvoir dans d'autres domaines, des entreprises analogues ».

En 1958, J.-C. Gardin qui continue à suivre le séminaire de Lévi-Strauss, commence à travailler sur l'analyse structurale en cours des mythes d'origine des indiens Zuni sur lequel le maître s'était penché à partir des années 1952-1953. En 1959 il présente son travail et en 1960 Lévi-Strauss lui confie la direction d'un de ses séminaires intitulé « Méthode moderne et révolution dans les techniques des sciences humaines » au cours duquel plusieurs de ses collaborateurs présentent leurs propres recherches : Françoise Héritier-Izard, Lucien Sébag, Fiskus, le R.P. Allard. A citer ces noms, (et on pourrait en ajouter d'autres tels ceux d'Alfred Adler, Marie-Paule Ferry, B. Rupp-Eisenreich, Colette Piault) le centre joue le rôle d'un lieu d'accueil pour les chercheurs qui n'avaient pas encore de poste. Issu du centre de Gardin, se forme ensuite au « Laboratoire d'Anthropologie Sociale » un « Groupe de Recherche sur l'Analyse sémantique de la littérature orale » qui comprend Mme Gamelon, N. Belmont, J. Bolens, L. Sébag puis Judith Bataille et Pierre Smith.

Depuis 1950 C. Lévi-Strauss est directeur d'études à la V^e section, en novembre 1958, il est élu à une chaire au Collège de France dont M. Merleau-Ponty a obtenu pour lui la création.

On trouve la présentation suivante du « Laboratoire d'Anthropologie Sociale » dans les archives de la VI^e section : « Le Laboratoire d'Anthropologie Sociale regroupe les travaux et recherches poursuivis autour de l'enseignement de M. C. Lévi-Strauss au Collège de France et à l'EPHE (VI^e et V^e section). Si le Musée de l'Homme est le lieu des études portant sur les produits de l'industrie humaine, le laboratoire d'anthropologie sociale est celui des études portant sur les créations de la pensée humaine telles qu'on peut les apprécier de façon concrète dans les coutumes, croyances, institutions, etc. ». Ce document daté de 1960 qui n'est pas signé, révèle aussi que trois livres sont en cours de rédaction : de C. Lévi-Strauss : « Le totémisme aujourd'hui » et « Les exercices d'analyse mythologique », de Lévi-Strauss et J.-C. Gardin : « L'Analyse structurale de la mythologie des indiens Zuni du nouveau Mexique » et que, sous la direction d'Isaac Chiva, deux enquêtes sont menées. L'une porte sur l'économie et le droit coutumier en Corse, l'autre sur les réactions sociales suscitées par la construction d'un centre atomique.

Publié par Lévi-Strauss dans « l'Annuaire du Collège de France » le compte rendu « 1960-1961 » nous indique que « le personnel permanent » du laboratoire comprend neuf personnes : M^{me} S. Pinton, M^{me} E. H. Lemay, M^{me} N. Belmont, M^{me} M.C. du Bouchet, M. L. Core, G. Chaliamel, J. Pouillon, M. Izard et I. Chiva (qui en est le sous-directeur). Michel Izard est employé par la Dgrst, Nicole Belmont par l'université de Paris (il est probable que Lévi-Strauss a obtenu ce poste en tant que directeur-adjoint de l'Institut d'ethnologie), quatre des autres membres sont dits être « chef de travaux à la VI^e section. Aucun n'appartient à la V^e section (qui attribuera un poste à Lévi-Strauss en 1963), aucun n'appartient au Collège et aucun non plus au Cnrs.



J. La section au sein du Cnrs, des Ifan au Cnrs, quelques missions

En 1958 la section « Anthropologie, préhistoire, ethnologie », compte cent-trois chercheurs alors qu'à titre de comparaison, la sociologie en compte cent-trente-six et la géographie vingt-cinq. Une année plus tard quatre postes supplémentaires sont créés et elle en compte cent-sept dont soixante-trois ethnologues, trente-trois préhistoriens et onze anthropologues. En 1949, la section comptait quarante-trois chercheurs, ce qui représente donc une augmentation de 151 % des effectifs en dix ans, alors que sur la même période, de quatre enseignements (trois à Paris, un à Lyon) la discipline est passée à vingt-six, soit 550 % d'augmentation. Si l'on considère que tous ces enseignements ne concernent que le supérieur, que les enseignants sont en majorité habilités à diriger des thèses et qu'ils sont forcément en poste pour assez longtemps puisque venant pour la plupart d'être nommés, on devine les problèmes de débouchés qui se profilent pour la génération suivante.

Depuis 1949, les statuts du Cnrs n'ont pas bougé mais le 9 décembre 1959 une nouvelle série de décrets qui prévoient l'annualité du rapport de conjoncture, qui s'accompagne d'une augmentation importante de crédits, réorganisent les sections, modifient la désignation des commissions dont les membres n'étaient que proposés à la nomination du Ministre et qui sont désormais nommés pour moitié par le « Ministre de l'Education Nationale » et le « Premier Ministre », et pour moitié par des corps électoraux qui sont d'ailleurs réorganisés : les assistants de l'université n'en font plus partie. On va bien là, comme on le voit, dans le sens défini par le colloque de Caen : l'augmentation des crédits de la recherche et sa séparation de l'enseignement universitaire.

En 1959-1960 nous avons cent-neuf chercheurs relevant de la section vingt mais le rapport d'activité d'octobre 1959 à octobre 1960 ne relève l'existence que de deux centres dédiés aux sciences humaines. Le « Centre d'études sociologiques » que dirige Jean Stoetzel (et qui compte onze sections dont l'une est intitulée : « Sociologie de l'Outre-Mer ») et le « Centre d'Analyse Documentaire pour l'Archéologie » dirigé par J.C. Gardin qui est dit travailler « sur trois projets mécanographiques » : la peinture des vases grecs, le projet Coran et celui des mythes Zuni. N'est donc mentionnée par ce rapport aucune « autre » activité touchant l'ethnologie ni aucun centre s'y rapportant.

Si le « Rapport d'activité » ne mentionne l'apport du Cnrs à l'ethnologie qu'à travers l'exposé du centre de Gardin et n'en traite qu'à partir du « Rapport d'activité d'octobre 1961-octobre 1962 », le « Rapport National de Conjoncture » de novembre 1959 lui donne une place comme ceux qui suivent.

Etonnamment pourtant les « Rapports de Conjoncture » 1960-1963, pas plus que le « Rapport d'activité 1962-1963 », ne mentionnent la signature d'importants accords qui, selon les archives de la RCP.11, viennent d'avoir lieu entre des gouvernements d'anciennes colonies et le Cnrs. Durant l'année 1959, on prépare les indépendances des pays africains et, avec la décolonisation, la démembralisation de l'Ifan en plusieurs centres nationaux, dont la question des ressources se pose très vite.

Si les quatorze membres de l'Ifan (excepté l'un d'entre eux) sont versés à l'Orstom, et que l'Office est responsable du contrôle financier des anciens « centrifan », elle ne put en prendre le contrôle en dépit de son désir³³. C'est dans ce contexte que, sous l'impulsion de Jean Rouch, le Gouvernement du Niger signe en 1960 un accord avec le Cnrs pour constituer à Niamey une base de recherches. Les termes de cet accord sont simples : le gouvernement local fournit l'infrastructure, le Cnrs le fonctionnement de la recherche. Un double programme est d'ailleurs défini qui comporte l'ethnographie des différentes ethnies du Niger et l'étude de problèmes particuliers (telle l'étude des problèmes de la pêche traditionnelle). Pour le mettre en œuvre : Guy Nicolas, Suzanne Bernus, Henri Raulin, Edmond Bernus, Marc Piault, Colette Piault qui, pour la plupart, ont déjà travaillé sous la direction de Jean Rouch, viendront assez vite rejoindre le « Centre national de la recherche en sciences humaines du Niger ». Trois d'entre eux entrent au Cnrs en 1960 et deux autres en 1961. Cette année-là, un autre accord est signé pour la création d'un Centre Tchadien des sciences humaines. Jean-Paul Lebeuf en est le directeur, Annie Lebeuf et R.P. Pairault y sont nommés, tous trois appartiennent au Cnrs. Alfred Adler viendra bientôt les rejoindre. En 1961 un troisième accord est signé par le Gouvernement Voltaïque, l'Ifan y est alors dirigé par Guy le Moal (de l'Ifan) et par Jean Capron (entré au Cnrs en 1959). Guy le Moal entre au Cnrs en 1964 et plusieurs chercheurs entrés au centre, vont travailler en Haute-Volta (Michel Cartry et Michel Izard en 1964, Françoise Héritier en 1966). Notons que Robert Pageard participe aux travaux du centre, magistrat prolongeant ainsi la tradition de l'honnête homme.

L'Ifan de Dakar que dirige Théodore Monod, sera intégré à la toute nouvelle université de Dakar et les conditions financières des centres qui étaient financés sur les budgets des Etats naissants ou par le « Ministère de la Coopération » furent certainement inégales. Celui d'Abidjan (Tournier, Holas) tout simplement périclitera et l'Orstom et l'Université en prendront la relève en 1964. Le centre Ifan de Bamako (anciennement dirigé par G. Brasseur) sera remplacé par un « Institut Malien de sciences humaines » créé en 1963 et dirigé par Hampaté Ba et O. Cissé. Au Dahomey, J. Lombard qui avait bien du mal à prolonger le travail accompli, avait quitté le pays pour le Sénégal.

Comme je l'ai écrit, les accords signés ne sont pas signalés dans les « Rapports de conjoncture du Cnrs » pour les années 1961/1962 et 1962/1963, qui pourtant considèrent la question des Centres Ifan. En effet, après de brèves remarques touchant l'anthropologie et la préhistoire, ils ne mentionnent qu'un seul point à la rubrique ethnographie : « La disparition des centres d'ethnologie régionaux de l'Ifan » (1960-61) (...) « la situation dramatique des centres régionaux de recherches ethnologiques dans les anciennes A.O.F. et A.E.F. », précisant (rapport 1961-62) que « les centres ne reçoivent plus l'aide de l'Ifan, devenu lui-même institution universitaire franco-sénégalaise. L'Orstom refuse de les prendre en charge » (1961-62). En fait, comme on l'a dit, le personnel avait été versé à l'Orstom (ce qui lui avait valu de très considérables

33. Entretien de l'auteur avec Guy le Moal, Théodore Monod, Jean Rouch...

augmentations de salaire) et l'Office se battait pour que les Centrifans deviennent des centres Orstom. S'agissait-il de pousser le Cnrs par les déclarations alarmistes qui n'étaient donc pas totalement fondées ? On peut le penser ; Jean Rouch est alors au comité national de la section et s'oppose à une main mise de l'Orstom sur les anciens centres Ifan ce qui implique qu'il se tourne vers le Cnrs. Avec un personnel de recherche Cnrs, les centres de recherches nationaux au Niger, en Haute-Volta et au Tchad, constituent des équipes qui sont, en quelque sorte, déjà des unités de recherches bientôt regroupées au sein de la RCP.11.

En 1960-1961, il existe par ailleurs d'autres pôles de l'activité ethnologique qui se rapporte au Cnrs. Dans les pages qui précédent, j'ai insisté sur des missions partiellement ou entièrement financées par le Centre (missions Griaule, Lebeuf, Reichlen, Emperaire...) en disant d'elles qu'elles étaient le début ou la continuité de grandes entreprises, mais je n'ai rien dit d'autres missions qui devaient débuter un peu plus tard, telle la « mission sociologique de l'Oubangui-Chari ». Effectuée par l'Orstom, entre 1954 et 1955 à la demande du Haut-Commissariat de l'A.E.F., elle fut dirigée par Eric de Dampierre, « Exchange Fellow » de l'université de Chicago entre 1950 et 1952, puis entré au Centre d'études sociologiques du Cnrs. La mission comptait aussi P. Clément et J.M. Singa. En 1957-1958, Eric de Dampierre organise une seconde mission, cette fois sous l'égide de la VI^e section et du Cnrs, qui comprend Jannie Maurel, R. Banghni, P. Clément et surtout, outre E. de Dampierre, Anne Laurentin. En 1958 puis 1959 elle étudiera sur six-cent cinquante femmes, le lien existant entre stérilité et condition physique, débutant une longue première enquête d'anthropologie médicale. Dampierre publiera un énorme ouvrage sur un ancien royaume africain de cette région et bien des années plus tard, en 1980. Anne Retel-Laurentin organisera dans les locaux du Cnrs une première table ronde sur « santé et sciences humaines » puis, en 1983 et peu avant son décès, le premier colloque français d'anthropologie médicale qui se tint sous l'égide du Cnrs.

Il me faut encore au moins citer d'autres grandes missions marquant l'histoire de la discipline jusqu'en 1960 : en Côte d'Ivoire, celles de Raulin, de Meillassoux et Deluz; au Tchad, celles de Cl. Pairault, de Jaulin et Pouillon; en Afrique Centrale celle de Lucien Demesse et Cl. Huchin; aux confins du Tchad celle de J. Tubiana, Bailloud, Pénissou, Capot-Rey; au Cameroun celle de C. Tardits. Aucune de ces missions ne semble avoir été financée par le Cnrs. Par contre et dans les mêmes années celles de Dreyfus, Chapman, J. Michéa aux Amériques, de Louis Berthe à Timor, de Bernot au Pakistan, de Jest au Népal sont des missions Cnrs.

K. Le Laboratoire d'Anthropologie sociale et son réseau

« En mars 1960 Pouillon, Chiva et Lévi-Strauss se retrouvent tous les trois avenue d'Iéna, dans l'ancienne salle de bain de Monsieur Guimet, créateur du Musée du même nom ». Ce local appartient à la V^e section et s'y constitue « le Laboratoire d'anthropologie sociale ». Comme l'énonce encore Isaac Chiva, Lévi-Strauss se fixe dès ce moment trois objectifs : contre l'isolement géographique constituer un corps théorique

commun, doter le monde professionnel d'une revue scientifique, améliorer l'enseignement de l'ethnologie en premier cycle³⁴. Pour le premier de ces points la cause est déjà entendue. Lévi-Strauss a gagné les joutes auxquelles l'ont appelé Caillois, puis Gurvitch et s'apprête à gagner un grand combat contre Sartre³⁵. Il a repris la Chaire de M. Mauss au « Collège de France » et non seulement domine la discipline, mais attire à elle une génération d'intellectuels. En 1961, il accomplit le second des points de son programme en créant la revue « *l'Homme* » publiée par le laboratoire sous la direction d'E. Benveniste, de P. Gourou et de lui-même. Dès le premier numéro, il invite de grands noms qui n'ont rien de structuraliste à écrire dans la revue et il a le génie « stratégique » d'en confier la direction à un ethnologue non-professionnel, puisque Jean Pouillon est, et restera jusqu'à sa retraite, rédacteur à l'Assemblée nationale. Il remet en selle la collection des « *Cahiers de l'Homme* », qu'il avait créée en 1949 (et n'avait que trois numéros) et lance aussi une seconde revue de grandes qualités : « *Etudes rurales* » dont s'occupera I. Chiva et qui fera le lien avec des milieux extérieurs à l'ethnologie dans la mesure où il en confie la direction à G. Duby et D. Faucher. Nous verrons dans la seconde partie de cet article ce qu'il en fut de l'enseignement, troisième point de son programme.

Le compte rendu de 1961 publié dans l'annuaire du Collège de France nous dit que « M^{me} S. Pinton assure, à travers le « Centre Documentaire d'Ethnologie Comparée », l'exploitation du seul exemplaire européen de « *l'Human Relations Area Files* de l'Université de Yale », « le Cnrs ayant fourni les premiers équipements ».

Les archives de la VI^e section de l'Ephe révèlent qu'après une première démarche faite par le directeur de l'Unesco en octobre 1958, Gaston Berger obtient que l'exemplaire de l'*« Human Relations Area Files* de l'Université de Yale » que le Gouvernement américain comptait offrir à l'Europe, soit remis à la VI^e section de l'Ephe, laquelle avec la « Maison des Sciences de l'Homme », assure les frais de transport « car sans cette décision les Files seraient partis pour la Hollande ». La direction scientifique des « Files » est confiée à C. Lévi-Strauss à qui est accordé du personnel supplémentaire pour gérer le fichier. Notons qu'un courrier, daté de 1961, indique que l'Unesco « dépensait plus de fonds pour l'utilisation des seuls fichiers que pour le reste de l'Ecole »³⁶. Crée par Georges Murdock à l'université de Yale en 1937 et financé par la U.S. Navy, le « *Human Relations Area Files* » présente une compilation codifiée d'informations distribuées sur 1 300 000 fiches concernant 170 populations au moment où le laboratoire en prend possession et chaque semaine arrivaient de nouvelles fiches.

Ce fut à l'époque un grand succès. Lacan y alla voir quels sont « les gestes de dénégation et d'affirmation à travers le monde », G. Friedman



34. Cf. : Témoignage d'Isaac Chiva diffusé sur « France culture » le 15 novembre 1986 dans l'émission « Le bon plaisir de C. Lévi-Strauss ».

35. On se reportera aux chapitres 1 : Lévi-Strauss, 4 : Lévi-Strauss et Sartre de ma thèse pour un long développement sur ces questions.

36. Archives de la VI^e section de l'Ephe, carton Aires culturelles.

« les attitudes à l'égard du travail dans les cultures non-industrielles », R. Aron celles à l'égard de la « guerre et de la paix » et bien d'autres s'y rapportèrent : B. Pignède, S. Moscovici, Verdier, Guiart, Bekombo, Baudez...

Outre l'activité du « Centre Documentaire d'Ethnologie Comparée » constitué à partir du fichier, et les publications plus haut mentionnées, le compte-rendu de « l'Annuaire du Collège de France 1960-1961 » indique deux entreprises de recherche menés en collaboration. L'une avec le laboratoire de Gessain, à travers l'enquête pluridisciplinaire sur les isolats de la Dgrst et pour laquelle Michel Izard travaille sur le terrain breton. L'autre avec le « Centre d'Analyse Archéologique du Cnrs » dans le cadre duquel M^{me} Gamelon, M^{me} Bollens et M. Sébag ont commencé à travailler sur les mythes d'origine des indiens Zuni.

Si, en 1961, le personnel du « Laboratoire d'Anthropologie Sociale » comprend neuf personnes, à ce personnel on peut ajouter les vacataires du Cnrs et de la « Fondation Forde » du centre de Gardin, que le rapport d'activité du laboratoire n'inclut pas comme faisant partie de son personnel permanent.

Une année plus tard, en 1962, le rapport indique que : « l'effectif permanent du laboratoire d'anthropologie sociale comprend dix-sept personnes ». Onze relèvent de la VI^e section de l'Ephe et cinq du « Groupe d'Analyse Mythique » issu du Centre de Gardin et fonctionnant grâce à des crédits de vacations sous la direction de Lucien Sébag. En 1963, le rapport ne compte plus que neuf personnes comme « l'effectif permanent du laboratoire » (dont Michel Izard, qui est dit avoir terminé son enquête sur un isolat en Bretagne). Notons qu'Arlette Frigout, Pierre Clastres, Lucien Sébag, tous trois attachés au Cnrs et relevant de l'autorité de Lévi-Strauss, ne sont pas inclus parmi les membres du laboratoire bien qu'ils entreprennent les premières missions effectuées sous son égide aux Amériques (Arizona et Paraguay).

On peut aussi ajouter que le « Centre d'Analyse et de Recherche Documentaire sur l'Afrique Noire » fait le pont avec le « Laboratoire d'anthropologie sociale ». Durant l'année académique 1957-1958, le centre africaniste de la VI^e section de l'Ephe s'était scindé en un « Centre d'Etudes Africaines » et en un « Centre documentaire ». Très enthousiasmé par les perspectives qu'ouvriraient les méthodes de Gardin, C. Heller avait poussé à la mise en place d'un service de « documentation automatique » pour l'Afrique, qu'Ariane Deluz réclamait dans son rapport de 1959, en y préconisant l'emploi des méthodes de Gardin sous le contrôle de ce dernier.

Après une proposition faite par C. Heller, Françoise Héritier accepte de prendre la direction du centre en septembre 1960 mais à la condition que ce soient bien ces mêmes méthodes qui y soient employées. En 1961 elle donne une série de conférences aux U.S.A. sur ce thème, puis dirigera le Cardan jusqu'en 1965. Enfin, quittant l'Ephe, elle obtient son détachement au Cnrs et entre au laboratoire de C. Lévi-Strauss. On devine sans peine que toute l'entreprise se fit au grand dam de Georges Balandier qui, très lié à Lévi-Strauss jusqu'en 1960 et ne marchant pas aux « Mythologiques », devient ensuite son principal adversaire.

Entre 1960 à 1963, Claude Lévi-Strauss est membre du directoire du Cnrs qui est passé de neuf à vingt-quatre membres. Cette nouvelle responsabilité cumulée aux diverses positions de pouvoir que déjà il occupe, fait de lui l'ultime instance de l'ethnologie.

L. Le quatrième comité de la section, l'enquête sur les isolats, la création des Rcp

Lors de son renouvellement et conformément aux nouvelles dispositions, la commission de 1960 compte vingt membres contre quinze pour celle qui avait précédé. Gaudron, Soustelle, Vaufrey n'y sont plus, alors que Joffroy, Deschamps, Guiart, Rouch, Gessain, Ferembach, Marcel-Dubois, Stresser-Péan et le Père O'Reilly y entrent.

De ces vingt membres, dix sont élus et dix nommés (dont quatre des cinq préhistoriens). En y incluant Leroi-Gourhan, douze sont des ethnologues et on peut dire que toutes les tendances qui coexistent dans la discipline sont représentées. Plus encore, pour que tous les fondateurs de l'époque y soient présents, il ne manque que Georges Balandier qui relève du collège de la section de sociologie, Georges Condominas qui vient d'entrer à la VI^e section après avoir travaillé pour l'Orstom depuis 1946, et Louis Dumont, qui ne sera jamais membre du comité national et qui, étrangement, n'apparaît qu'en 1970 sur les listes électorales.

C'est dans la rubrique « Anthropologie » de la section 20, que le « Rapport national de conjoncture 1961-62 du Cnrs » nous indique qu'« après la création de la Délégation Générale, une équipe pluridisciplinaire a été constituée ». Elle a son centre au « Laboratoire d'anthropologie biologique du Musée de l'Homme » et enquête notamment sur deux communes de Bretagne. Placée sous la direction de R. Gessain, l'équipe comporte des spécialistes en anthropologie physique, en démographie et des ethnologues dont Christian Pelras et Michel Izard qui mène une enquête sur les réseaux d'alliance.

C'est dans le même esprit d'interdisciplinarité que sont créées les Rcp, comme le souligne le « Rapport national de conjoncture » 1962-1963. Ajoutons qu'il s'agit aussi de lutter contre une possible sclérose des laboratoires en retrouvant un esprit d'entreprise par la désignation d'un responsable.

Cette restructuration fut imposée à l'ethnologie qui n'avait aucun laboratoire par une politique que le Cnrs mettait surtout en place vis-à-vis des sciences exactes. Mais c'est avec la création des R.C.P. qui sonne le glas des subventions attribuées à titre individuel, que le Centre rompt avec une conception Cnrs-Caisse. Dans notre domaine, la première de ces Rcp est la RCP.11, qui groupera des anthropologues, des sociologues, des géologues, des archéologues... Le responsable de la R.C.P. répartira les voitures, les missions etc. et va faire tourner le tout.

Avant de terminer cette première partie, il m'importe de faire le point sur un des aspects du développement de l'ethnologie vers la fin des années cinquante. Depuis la création de la discipline et avec des aléas, il y a eu un va et vient constant, ou plutôt une véritable relation entre



professionnels et non-professionnels. Ces derniers sont présents au bureau des associations (sociétés des africanistes, des océanistes, d'anthropologie etc.), ils écrivent des livres et des articles publiés dans les journaux professionnels ou semi-professionnels (telles que « Notes africaines »), ils donnent des communications, participent aux colloques. Ils sont donc producteurs d'ethnologie et en consomment beaucoup. A partir des années 1955 les professionnels commencent à les critiquer et s'attaquent à l'ethnologie des non-professionnels, qualifiés d'amateurs ou d'aventuriers. C'est pourtant sous ce vocable et ceci nous ramène aux « sentiments » de l'époque, qu'en 1957 « les Nouvelles littéraires » lancent une série de reportage intitulée « les chevaliers de l'aventure » : le premier chevalier étant Lévi-Strauss, le second Balandier... et cette même année André Bazin (critique filmographique) parle de « film d'exploration » à propos de J. Rouch³⁷. On verra que ces dénominations seront abandonnées au début des années soixante.

Avec l'avènement de « la science » se sont constituées au sein des sociétés savantes comme deux sociétés parallèles. L'une à prétention scientifique écrit pour ses pairs, l'autre plus « littéraire » continue à s'adresser au public cultivé. On peut dater de 1956-1960 l'évincement de « l'amateur lettré », la disparition de l'honnête homme (colon ou ancien colon, fonctionnaire colonial ou élite locale) intéressé par l'ethnologie. En 1960, les professionnels ont gagné : le livre de voyage remplace les pages des amateurs éclairés. Peu de non-professionnels parmi les collaborateurs des journaux à partir de 1960, date où d'ailleurs une société aussi typique que celle des « Amis de l'Ifan » est dissoute par son président Louis-Vincent Thomas. Elle était passée de 228 cotisants en 1956 à 161 en 1960.



37. Cf. : « Les Nouvelles Littéraires : Les chevaliers de l'aventure », le 9.2.1956, interview de C. Levi-Strauss par André Bourin. Le 23.3.1956 de A. Gheerbrandt, puis le 1.8.1957 de G. Balandier, suivra P.H. Victor. André Bazin : « L'évolution du film d'exploration (à propos de « Mogambo », de « Forêt sacrée » et du cinéma de J. Rouch) », dans « Monde Nouveau Paru », § 89, 1955, p. 255.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE : HISTOIRE DE L'ETHNOLOGIE AU CNRS

Cette bibliographie ne comprend que la documentation utilisée pour la rédaction de cette première livraison de notre article.

A. Séminaire

Séminaire de Monsieur le Professeur Antoine Prost : « Histoire du Cnrs », année 1987-1988 ; 1988-1989.

B. Collection de périodiques

- « Annales de l'université de Paris Sorbonne » 1941-1959 (Rapport sur l'activité de l'Institut d'ethnologie pendant l'année scolaire).
- « Bulletin du Centre de Formation à la Recherche Ethnologique », 1951-1953, 8 numéros.
- « Bulletin Officiel de l'Education Nationale » : du jeudi 13 juillet 1950, suppl. § 25, 16 pages; du jeudi 8 octobre 1953, suppl. § 35; du 28.3.1957; du lundi 11 avril 1960, pour la composition du comité national.



C. Livres et articles

- Anonyme (Rivet, Lévi-Strauss ou Leroi-Gourhan ?) : « Rapport sur l'activité de l'Institut d'Ethnologie de l'Université de Paris durant l'année scolaire 1954-1955 », dans « Annales de l'Université de Paris Sorbonne », 26 année, 1956, § 1, pp. 92-102.
- Anonyme : « Institut d'Ethnologie. Rapport du secrétaire général pour l'année scolaire 1955-1956 », « Annales de l'Université de Paris Sorbonne », 27 année, 1957, § 1, page 231.
- Anonyme : « Institut d'Ethnologie. Rapport du secrétaire général pour l'année scolaire 1956-1957 » dans « Annales de l'Université de Paris Sorbonne », 28 année, 1958, § 1.
- Anonyme : « Institut d'Ethnologie. Rapport du secrétaire général pour l'année scolaire, 1957-1958 », dans « Annales de l'Université de Paris Sorbonne », 29 année, 1959, § 1, pp. 87-93.
- Balandier, Georges : « France. Revue de l'ethnologie en 1952-1954 », dans « Yearbook of Anthropology », New-York, Wenner-Gren Foundation for Anthropological Research Incorporated, 1955, pp. 525-540.
- Desmoulin, Olivier : « Les sciences humaines et la préhistoire du Cnrs », dans la « Revue française de sociologie », XXVI, 1985, pp. 353-374.
- Druesne G. : « Le Centre National de la Recherche Scientifique », Paris : Masson et cie, coll. organisation et politique de la recherche scientifique, 1974, 372 pages.

Cahiers pour l'Histoire du CNRS

- Faublée, Jacques : « Systèmes sociaux et civilisations. I : Recherches ethnographiques », (compte rendu); dans « l'Année Sociologique », 3^e série, 1969 publié en 1971, pp. 228-258.
- Gaillard, Gérald : « Images d'une génération. Eléments pour servir à la constitution d'une histoire de l'anthropologie française de ces trente dernières années ». Thèse dite de nouveau régime soutenue le 7 juillet 1988. Directeur de thèse : G. Balandier. Volumes I et II de texte (xxxvi, 838 pages), volume III : annexes (191 p), volumes 4 et 5 : « Répertoire de l'anthropologie française 1950-1970 » (720 pages), volumes 6 et 7 : « Indices du répertoire » (682 pages), volumes 8 et 9 : « notes » (610 pages), volume 10 : Indice du texte et des notes, bibliographie (350 pages).
- Gessain, Robert : « Sénégal oriental 1966 », dans « Objets et Mondes », revue du Musée de l'Homme, tome VII, fasc. 1, printemps 1967, pp. 66-78.
- Griaule, Marcel : « Rapport sur l'activité de l'Institut d'Ethnologie pendant l'année scolaire 1949-1941 », dans « Annales de l'Université de Paris Sorbonne », 16 année, 1941, § 3.
- Jamati, Georges : « Le Centre National de la Recherche Scientifique » dans « l'Elite du travail », 1 mai 1950, pp. 5-8.
- Jamati, G. : « Courrier du 21 mars 1950, adressé à A. Leroi-Gourhan », (carton 800 218).
- Karady, Victor : « French Ethnology and the Durkheimian Breakthrough », in « Journal of the Anthropological Society of Oxford », volume XII, § 3, Michaelmas, 1981, pp. 165-176.
- Leiris, Michel : « Préambule à l'Afrique fantôme », Paris : Gallimard, 1950, 1981, 535 pages, pp. 7-10.
- Leroi-Gourhan, André : « Courrier du 13 novembre 1947 adressé au directeur du Cnrs », 5 pages, (carton 800 218).
- Leroi-Gourhan, A. : « Rapport 1949-1950, sur le Centre de Formation à la Recherche en ethnologie », 5 pages.
- Leroi-Gourhan, A. : « Courrier du 28 mai 1950 adressé au directeur du Cnrs ». 2 pages.
- Lévi-Strauss, Claude : « La sociologie en France », dans G. Gurvitch éd. : « Les sociologies au xx^e siècle. II : les études sociologiques dans les différents pays », Paris : les Puf, 1947, pp. 513-545.
- Lévi-Strauss, Claude : « Panorama de l'ethnologie (1950-1952) », dans « Diogène » § 2, Paris, Gallimard, 1953, pp. 96-123.
- Lévi-Strauss, C. : « Chaire d'anthropologie sociale, compte rendu », Annuaire du Collège de France, 59 année, année scolaire 1959-1960, pp. 191-207.
- Lévi-Strauss, C. : « Chaire d'anthropologie sociale, compte rendu », Annuaire du Collège de France, 61 année, année scolaire 1960-1961, pp. 191-205.
- Lévi-Strauss, C. : « Chaire d'anthropologie sociale, compte rendu », Annuaire du Collège de France, 62 année, année scolaire 1961-1962, pp. 211-227.
- Longchambon, Henri : « Les sciences sociales en France, un bilan, un programme », Les Annales, janvier-mars 1958, vol. 13, § 1, p. 94.
- Mazon, Brigitte : « Aux origines de l'Ehess. Le rôle du mécénat américain (1920-1960) », préface de Pierre Bourdieu, Paris, le Cerf, 1988, 178 pages.
- Picard, Jean-François et Pradoura, Elisabeth : « La longue marche vers le Cnrs (1901-1945) », dans « Cahiers pour l'histoire du Cnrs », § 1, Edition du Cnrs, 90 pages, 1988, pp. 7-41.
- Pradoura, Elisabeth : Cf. Picard, Jean-François.

- Prost, Antoine : « Les origines de la politique de la recherche en France (1939-1958) », dans « Cahiers pour l'histoire du Cnrs », § 1, Edition du Cnrs, 90 pages, 1988, pp. 41-63.
- Rivet, Paul : « L'ethnologie en France », dans « Bull. du Muséum National d'Histoire Naturelle », série 2, tome XII, 1940, I, janvier 1940, pp. 38-52.
- Rivet, Paul : « Rapport sur l'activité de l'Institut d'Ethnologie pendant l'année scolaire 1938-1939 » dans « Annales de l'université de Paris Sorbonne », 16 année, 1941, § 1-2, pp. 114-119.
- Rivet, Paul : « Rapport sur l'activité de l'Institut d'Ethnologie durant l'année scolaire 1948-1949 », dans « Annales de l'Université de Paris Sorbonne », 21 année, 1951, § 2, pp. 285-290.
- Rivet, Paul : « Institut d'Ethnologie, Rapport du directeur pour l'année scolaire 1952-1953 », dans « Annales de l'Université de Paris Sorbonne », 24 année, 1954, § 1, pp. 56-64.

D. Archives

Archives de la V^e section de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes.

Archives de la VI^e section de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes.

Archives du Centre National de la Recherche Scientifique : « Généralités et préhistoire du Cnrs » (carton 80 0284), « Direction générale (correspondance, dossier et P.V. du directoire) » (carton 85 0505 et 86 0369).

Archives complètes de la R.C.P.11.



E. Rapports et documents

Rapports et documents du CNRS et de ses formations de recherches :

Cnrs : « Rapport sur l'activité générale du Cnrs, mai 1950-octobre 1951 », 26 pages, sans date, numéroté 8.51.647.

Cnrs : « Rapports d'activités » : 1956/57; 1957/58; oct. 1958/oct. 59; oct. 1959/oct. 1960; oct. 1960/oct. 1961; oct. 1961/oct. 1962; oct. 1962/oct. 1963.

Cnrs : « Rapports Nationaux de conjoncture. Sciences humaines » : Nov. 1959; 1959/1960; 1960; 1961/1962; 1962/1963; 1963/1964.

Cnrs : « Tableau de classement des chercheurs au 31 mars 1967. Tome II : Classe des sciences humaines », Centre national de la Recherche Scientifique, 41 pages.

Cnrs : « Annuaire des chercheurs du Cnrs au 22 juillet 1983 », 1983.

F. Entretiens et témoignages

Alexandre, Pierre : « Entretien du 26 mars 1987 et du 6 avril 1987 avec G. Gaillard ».

Calame-Griaule, Geneviève : « Entretien du 19 janvier 1988 avec G. Gaillard ».

Chiva, Isaac : « Témoignage », dans « Le bon plaisir de C. Lévi-Strauss », Emission diffusée sur France-Culture le 15 novembre 1986.

Guiart, Jean : « Entretien du 22 janvier et du 2 février 1988 avec G. Gaillard ».

Lautman, Jacques : « Entretien du 16 février 1987 avec J.-F. Picard et E. Pradoura », sous presse.

Cahiers pour l'Histoire du CNRS

Lejeune, Michel : « Entretien du 11 juin 1986 avec Pierre Mounier-Khun et E. Pradoura ».

Le Moal, Guy : « Entretien du 10 mai 1989 avec G. Gaillard ».

Lévy, Paul : « Entretien du 16 juin 1987 avec G. Gaillard ».

Monod, Théodore : « Entretien du 19 avril 1989 avec G. Gaillard ».

Rouch, Jean : « Entretiens des 15, 18 et 29 avril et des 7 et 14 mai 1987 avec G. Gaillard ».

Soustelle, Georgette : « Entretien du 4 avril 1989 avec G. Gaillard ».

Soustelle, Jacques : « Entretien du 4 avril 1989 avec G. Gaillard ».

Les entretiens recueillis par Elisabeth Pradoura, Jean-François Picard et Pierre Mounier-Khun ont été partiellement publiés dans le deuxième numéro des « *Cahiers pour l'Histoire du CNRS* » depuis la Rédaction et cet article.

J'adresse de très vifs remerciements à tous ceux qui ont bien voulu relater des anecdotes et évoquer des souvenirs.



RÉSUMÉ DE LA PREMIÈRE PARTIE

L'histoire de l'ethnologie française est ici considérée depuis celle du Cnrs. On examine le poids et l'action du Cnrs au sein de la discipline, les recrutements, les missions, les comités nationaux successifs.

A. On peut extraire de l'exposé trois points essentiels :

- La création du Cnrs renforce la prépondérance d'une ethnologie issue de l'école de sociologie dans le champ de la discipline en France.
- Les créations et le développement de « l'Institut Français d'Afrique Noire » dépendant du Gouvernement Général de l'A.O.F. et de « l'Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre-mer » dépendant du Ministère des Colonies, empêcheront le Cnrs de remplir sa mission de coordinateur de la recherche.
- De 1939 à la mise en place de la formule des « Recherches Coopératives sur Programme » en 1962, le Cnrs a fonctionné comme un mécène vis-à-vis de la discipline.

B. Durant cette période, ont lieu les événements suivants :

- En dépit du désintérêt que G. Jamati puis G. Dupouy ont pour la discipline, l'accord que le Cnrs signe avec le « Centre de Formation à la Recherche Ethnologique » d'A. Leroi-Gourhan, assure un recrutement qui sera du Cnrs le premier employeur de la profession.
- Une première scission de l'école de « l'Institut d'Ethnologie » sépare à la libération l'équipe de Griaule de celle de Rivet et se répercute au sein du Cnrs.
- L'élection d'H. Vallois à la tête du « Musée de l'Homme » en 1950 détermine le développement alternatif d'autres centres tournés vers l'ethnologie et plus particulièrement de la VI^e section de « l'Ecole Pratique des Hautes Etudes » qui devient l'interlocuteur principal du Cnrs au début des années soixante.
- L'élection de Claude Lévi-Strauss à la V^e section, puis au Collège de France, la force de son œuvre, la réception de l'« Human Relations Area Files », la création du « Centre de documentation sur l'archéologie » (où beaucoup de jeunes chercheurs trouvent un emploi : F. Héritier, C. Piault, M.-P. Ferry, P. Smith...), puis du « Laboratoire d'anthropologie sociale » font de lui le protagoniste majeur de la discipline. Il sera membre du Directoire du Cnrs entre 1960-1963 et jusque dans les années 1980, le seul ethnologue à l'avoir été.



— Grâce à la D.G.R.S.T., Robert Gessain monte un important programme de recherche interdisciplinaire concernant des isolats en Bretagne, au Groenland et au Sénégal.

— Avec en 1962 la création des Rcp, le Cnrs prend une place tout à fait différente dans le champ de la discipline et se donne pour la première fois, les moyens d'une politique.

— Notons aussi l'éviction des amateurs éclairés par les professionnels, qui s'opère entre 1956 et 1961.



Jean-Christophe Bourquin

*Université de Paris I et Université de Lausanne
(Institut de Recherches Interdisciplinaires, Faculté des SSP)*

Le Comité National de la Recherche Scientifique : Sociologie et Histoire (1950-1967)

C'est le professeur Antoine Prost qui a eu l'idée de cette recherche. Appelé à d'autres tâches, il a bien voulu me la confier et a été mon mentor méthodologique au cours de sa réalisation. Qu'il reçoive ici l'expression de ma reconnaissance¹.

Aucune institution scientifique ne peut faire l'économie d'une commission chargée d'évaluer les recherches qui se font en son sein ou les chercheurs qu'elle entretient. On trouve partout des groupes de spécialistes qui jugent des travaux de leurs pairs. Le Comité National de la Recherche Scientifique, qui mène cette tâche pour le Centre National de la Recherche Scientifique², diffère de ceux qui existent en Allemagne Fédérale, aux Etats-Unis, ou en Suisse par le fait qu'une partie de ses membres est élue. Ailleurs, les « sages » sont cooptés, par l'institution, ou par leurs pairs déjà en place. L'institution française se distingue encore par l'étendue de ses compétences : le Comité National ne s'occupe pas uniquement d'évaluer le travail des chercheurs ou celui des laboratoires. Il est également chargé de répartir entre eux les crédits et de décider dans une certaine mesure, des orientations de la recherche. Il est donc l'un des organes essentiels du CNRS.

Le Comité National est une assemblée de chercheurs, regroupés selon leurs domaines de recherche, dont la taille et la composition varient dans le temps. Six Comités Nationaux sont en fonction entre 1950 et 1967³.

1. La liste de ceux qui m'ont prêté main forte au cours de ce travail est longue. Je ne citerai ici que quelques noms. Emmanuelle Moreno, a saisi les données de l'enquête avec une compétence historienne et informatique rare; Madame Aline Roy (CNRS, Secrétariat du Comité National), a bien voulu m'ouvrir sa documentation et m'accueillir dans ses locaux; Christophe Charle (CNRS, IHMC) m'a indiqué de nombreuses et précieuses sources; Philippe Cibois (CNRS, LISH) enfin m'a formé aux techniques de l'analyse des correspondances et a accepté d'examiner avec moi les résultats de ma recherche.

2. Ci-après CNRS, ou « Centre ».

3. Ils sont élus ou nommés en 1950, 1953, 1957, 1960, 1963 et 1967.

C'est leur population qui a été étudiée ici, avec des moyens informatiques légers⁴, pour tenter d'en tracer une sociologie (restreinte) et de saisir les changements en leur sein et, plus largement, de comprendre les oppositions et les connivences qui les parcourent. Au delà d'une simple description, il s'agit ici de comprendre comment la population des Comités Nationaux reflète le problèmes réels ou vécus du CNRS lui-même. Le découpage chronologique choisi s'explique aisément : le Comité National de 1950 est le premier d'une série qui continue encore aujourd'hui. S'arrêter au Comité National de 1967, dont les fonctions cesseront en 1970, permet de conserver à la population observée sa cohérence : celle de la société scientifique d'avant Mai 1968.

Il n'existe pas de travail de synthèse globale sur le Comité National de la Recherche scientifique. L'ouvrage de Gérard Druesne⁵ qui en traite dans sa seconde partie est construit d'un point de vue d'abord juridique. Les statistiques qu'il propose ne concernent pas l'ensemble des Comités Nationaux de 1950 à 1967, sauf en certains cas, et sont construites sur des bases qui troublent la vision des choses (je reviendrai sur ce point). Cet article fournira donc un certain nombre de résultats statistiques, présentés « à plat », qui permettent de distinguer le profil des Comités Nationaux au fil du temps. La compréhension de l'ensemble des traits constitutifs de la population observée exige cependant une méthode analytique qui puisse en rendre compte simultanément, au sein de la toile d'araignée de leurs relations. De ce point de vue, l'analyse des correspondances, est un instrument irréplacable et dont l'efficace n'est plus à prouver⁶.

On trouvera ci-dessous un rappel rapide des ancêtres des Comités Nationaux de 1950-67; une étude des textes légaux qui déterminent leur rôle, leur fonctionnement et la structure de leur population; des données sur les bases de cette recherche (codages et variables adoptés); quelques résultats statistiques fondamentaux et des indications sur la syndicalisation des Comités Nationaux; une vue d'ensemble, enfin, construite par l'analyse des correspondances.

LES ANCÊTRES DES COMITÉS NATIONAUX

La consultation des milieux scientifiques pour qu'ils évaluent ou orientent la recherche étatique française ne date pas de 1950.

En 1933, lorsque se crée la Caisse Nationale des Sciences, le Conseil supérieur de la Recherche Scientifique tient ce rôle. Il est divisé en huit

4. Base de donnée constituée sur ordinateur compatible PC, avec les logiciels DBase III et Foxbase Plus.

5. Gérard Druesne. *Le Centre National de la Recherche Scientifique*. Paris, Masson, 1975, 372 pages. Le Comité National est traité dans la partie consacrée aux « Structures » du CNRS, pp. 67-94.

6. Le logiciel de traitement des données TRI-DEUX, mis au point par Philippe Cibois (LISH, CNRS) a été utilisé ici. Il permet d'obtenir des dépouilllements statistiques classiques : pourcentages, trac croisés, etc. en plus de l'analyse des correspondances.

sections, dont deux de sciences humaines⁷. Une partie de ses membres est élue par la communauté scientifique et l'autre est nommée. Sa fonction est d'orienter les crédits de la recherche scientifique et de coordonner les efforts de celle-ci. Il se réunira quatre fois et restera en place jusqu'en 1940.

En 1942, ce même Conseil est réformé par le gouvernement de Vichy et intégré au CNRS de Charles Jacob. Son rôle devient alors purement consultatif⁸.

En 1945, F. Joliot qui a pris le contrôle du CNRS à la Libération reconstitue un Comité National de la Recherche scientifique, cette fois-ci purement coopté, en faisant jouer ses relations scientifiques et universitaires⁹. Cet organisme diffère pourtant de ses prédécesseurs sur un point essentiel. Son organisation interne n'est pas calquée sur celle du monde universitaire, qui regroupe les scientifiques selon les divisions académiques. Conçu dans l'optique de la reconstruction et du redressement de la science française, il fonctionne de manière interdisciplinaire, sur des objectifs à atteindre. En ce sens, il marque aussi une nette originalité par rapport aux Comités Nationaux qui lui succéderont¹⁰. Dans sa population, cependant, il est le plus proche du Comité National de 1950¹¹.

Le « parlement de la science » désigné en 1950 n'est donc pas dépourvu de racines et de références historiques. Jean-François Picard et Elisabeth Pradoura font remarquer¹² que le Conseil Supérieur de 1933-39, essentiellement composé de membres de l'Enseignement supérieur va fonctionner comme un « contre-pouvoir scientifique face à l'Etat organisateur. (...) on peut noter une contradiction entre les buts théoriques de la Caisse Nationale des Sciences, qui devait créer et maintenir un corps de chercheurs en dehors du cadre universitaire et la composition du Conseil. Cette contradiction on la retrouvera comme un leitmotiv dans l'histoire du CNRS ». On verra plus loin comment ce hiatus fonctionnel parcourt également la structure de la société des Comités Nationaux de 1950 à 1967. Dans leur organisation et leur mode de nomination, ces derniers sont aussi les héritiers directs du Conseil Supérieur de 1933¹³, plutôt que de celui de 1945.



LES RÈGLEMENTS

Comprendre le Comité National exige une analyse attentive des textes légaux, issus du Ministère de l'Education Nationale qui détermi-

7. L'ensemble de ces renseignements est tiré de l'article de Jean-François Picard et Elisabeth Pradoura : *La longue marche vers le CNRS (1901-1945)*. Cahiers pour l'Histoire du CNRS, 1, pp. 22-23.

8. J.-F. Picard et E. Pradoura : art. cit. p. 36.

9. J.-F. Picard et E. Pradoura : art. cit. p. 39.

10. Indications fournies par J. F. Picard, *Perspective cavalière sur l'histoire du CNRS*, Séminaire de l'Université de Paris I : « Histoire du CNRS », dirigé par A. Prost, séance du 9 janvier 1989.

11. Sur les passages du Comité National de Joliot à celui de 1950, cf. *infra*.

12. J.-F. Picard et E. Pradoura : art. cit. p. 23.

13. Voir *infra*.

nent son rôle et sa composition. Dans la période étudiée, on en trouve six¹⁴. Deux d'entre eux règlementent d'ailleurs l'ensemble de l'activité du CNRS. Ce sont ces derniers que j'examinerai d'abord.

Le décret de 1949 met sur pied la nouvelle organisation du CNRS. Il prévoit l'existence de quatre organes : Conseil d'administration (titre premier), chargé du fonctionnement administratif du Centre; Comité National (titre II); Directoire (titre III), composé de neuf membres, qui fonctionne comme un intermédiaire entre le comité National et la Direction et se prononce sur les créations de laboratoires ou d'autres organismes de recherche (commissions, etc.); Direction Scientifique et Administrative, enfin (titre IV), avec le Directeur du CNRS et ses adjoints (il y en a deux au début, l'un pour les Sciences Exactes, l'autre pour les Sciences de l'Homme et de la Société¹⁵) qui gère l'ensemble de l'activité du Centre, contrôlant les dépenses, engageant les chercheurs, etc.

L'article 1 du Titre II prévoit que le Comité National « détermine l'activité scientifique du Centre ». L'article 16 précise qu'il assume la « charge du développement et de l'organisation de la recherche ».

En 1959, l'organisation générale du CNRS reste la même. En ce qui concerne le Comité National (titre II), la mention de son rôle moteur pour l'activité scientifique disparaît. D'un point de vue strictement réglementaire, il perd du poids et du pouvoir¹⁶.

Malgré ces restrictions, les compétences du Comité National sont réelles et importantes. Il est chargé, dès 1949, et pour toute la période étudiée, de l'évaluation des candidats (contrôlant ainsi le recrutement des chercheurs) et de l'évaluation de leur travail¹⁷, ainsi que de la répartition des subventions pour le matériel ou pour les missions. En 1959, s'ajoutera le contrôle de l'activité des organismes de recherche bénéficiant de subventions du CNRS.

14. A propos du CNRS dans son ensemble : Décret No 49-771 du 11 juin 1949; Décret no 59-1398 du 9 décembre 1959. A propos de l'organisation des élections et de la composition des Comités Nationaux : Décret No 53-453 du 13 mai 1953; Arrêté du 5 juin 1956; Décret No 63-475 du 13 avril 1962; décret No 64-1046 du 7 octobre 1964.

15. Cette situation durera jusqu'en 1965, moment où apparaissent les directions scientifiques.

16. Il ne faut cependant pas ici tomber dans un juridisme étroit. Il semble évident que les avis émis par le Comité National n'ont pas été du jour au lendemain ignorés. Le fonctionnement du CNRS demande une cohabitation aussi harmonieuse que possible entre ses différents organes et il n'est certainement pas dans l'intérêt de la Direction de se mettre à dos les chercheurs en négligeant leurs désirs. La légitimité historiquement acquise par le Comité National interdit ce traitement. Par ailleurs, on notera que les textes organisant le CNRS de l'immédiat Après-Guerre (ordonnance du 2 novembre 1945, modifiée par la loi du 2 juin 1948) lui donnaient le premier rôle. Le Directoire (art. 5) n'avait qu'un rôle d'exécutant, chargé d'appliquer les décisions du Comité National et la Direction n'était qu'administrative. La réorganisation de 1949 rogne donc déjà une partie de pouvoirs de l'assemblée des chercheurs.

17. Cette compétence peut poser quelques problèmes, les réflexes de conservatisme corporatiste qui favorisent le maintien dans l'institution de chercheurs dont les travaux ne valent rien jouant probablement ici. Il est difficile moralement pour un chercheur de mettre à la porte un autre chercheur de rang égal au sien, tandis que pour un directeur scientifique, le problème ne se pose pas dans les mêmes termes : il envisagera plus aisément les intérêts larges de la discipline ou du CNRS (ce qui ne veut pas dire qu'il n'a pas de scrupules moraux lorsqu'il demande le renvoi d'un incapable).

La structure du Comité National lui-même varie quelque peu entre 1949 et 1967. La cellule de base reste la Section¹⁸ (on en trouvera la liste en annexe), qui regroupe les chercheurs par domaines scientifiques. En 1949, les Sections sont chapeautées par les Groupes qui les rassemblent par disciplines dans un sens plus large : Mathématiques, Chimie, Physique, etc. (voir également en annexe). Ils disparaissent en 1959. Groupes et sections se répartissent en deux classes : celle des Sciences Exactes (dures) et celle des Sciences Humaines¹⁹. L'essentiel du travail du Comité National se fait au sein des Sections. Les groupes, avant qu'ils ne disparaissent, tranchaient pour les nominations aux grades supérieurs de la hiérarchie du Centre : Maître et Directeur de Recherche²⁰. L'idée était que l'attribution d'un de ces postes, qui sont rares, on le verra, et donc fort recherchés, ne doit pas être le seul fait de la Section concerné, mais que l'ensemble des scientifiques en principe compétents doit juger de la qualité du candidat. Cette mesure devait permettre, éventuellement, d'éviter trop de népotisme scientifique. La suppression des groupes peut être considérée comme un indice du poids des cloisonnements scientifiques étroits et académiques au sein du Comité National²¹.

Voici le tableau des changements qui affectent le nombre et l'effectif des sections entre 1950 et 1967 :

Sections :

	Sc. exactes	Sc. Humaines	Total	Effectif	Total
1950	19	12	31	12	372
1953	19	12	31	12	372
1957	19	12	31	15	465
1960	19	13	32	20	637
1963	19	13	32	22	704
1967	22	12	34	22	745 ²²

Deux modifications affectent la répartition entre disciplines. En 1960 une nouvelle section s'ajoute à la classe des sciences humaines, qui est du même coup remodelée. En 1967, ce sont deux nouvelles sections qui naissent et les cartes sont redistribuées dans les sciences dures²³.

18. Le terme réglementaire est « Section », l'usage a cependant adopté celui de commission. J'utiliserais, dans ce survol des règlements, leur vocabulaire.

19. La dénomination des classes change également, mais ces changements sont sans importance. La classe des sciences exactes a toujours été la plus importante en nombre et en poids scientifique au CNRS.

20. Gérard Druet, op. cit. p. 69.

21. Ils font qu'un physicien nucléaire estime qu'un spécialiste des fluides ne peut aucunement juger des qualités scientifiques et des compétences de l'un de ses collègues ou collaborateurs.

22. Les déficits de 1960 (637 au lieu de 640) et de 1967 (745 au lieu de 748) sont dus au Premier Ministre qui a renoncé à nommer des membres dans certaines sections : Philosophie et Psychologie en 1963; Géologie, Histoire Moderne et Contemporaine et Philosophie en 1967.

23. Ce qui suit est la retranscription du travail effectué, lors de la constitution de la base de données, par Emmanuelle Moreno. La liste complète des sections, de 1950 à 1967 se trouve en annexe.

Sections de 1957

- 20 Anthropologie, préhistoire et ethnographie
- 21 Géographie
- 22 Linguistique et philologie classique
- 23 Linguistique et philologie non classique
- 24 Etudes littéraires et Musicales
- 25 Etudes juridiques
- 26 Etudes économiques et financières
- 27 Sociologie et psychologie sociale
- 28 Civilisations non classiques (Histoire)
- 29 Antiquité classique
- 30 Moyen-Age et Temps Modernes
- 31 Philosophie

Sections de 1960

- 20 Anthropologie, préhistoire et ethnographie
- 21 Géographie
- 22 Linguistique générale, langues modernes et littérature comparée (peuplée par 23)
- 23 Linguistique française et études littéraires (par 24)
- 24 Langues et civilisations Orientales (22, 23 et 28)
- 25 Langues et civilisations classiques (22 et 29)
- 26 Antiquités nationales et histoire médiévale (29 et 30)
- 27 Histoire Moderne et contemporaine (30)
- 28 Sciences politiques et juridiques (25)
- 29 Sciences économiques et financières (26)
- 30 Sociologie et démographie (27)
- 31 Psychologie (27)
- 32 Philosophie

Le remaniement indique à mon sens quelles sont les disciplines dominantes dans le champ des sciences humaines, à ce moment. Historiens et archéologues (sections 29 et 30) se retrouvent plus au large dans trois sections (25, 26 et 27). Les philologues, orientalistes ou non se rapprochent d'ailleurs des archéologues et complètent ce bloc hégémonique des « Belles-Lettres » (historiquement construit). Si les sociologues gagnent de la place en 1960, c'est à mon sens grâce aux médecins. La sociologie dispose bien en 1960 d'une section pour elle seule, mais cela ne tient pas uniquement à son poids propre (bien qu'elle occupe au CNRS une place d'autant plus importante qu'elle n'a pas d'implantation universitaire réelle). La place de la psychologie²⁴ est ici à considérer attentivement. Elle est en France très proche de la médecine (dont le poids social ne se discute pas) et rejoindra d'ailleurs en 1967 la classe des sciences exactes, recevant le numéro 21, juste entre Physiologie végétale et Pathologie expérimentale.

La réorganisation de 1967 est plus large et se combine avec un renouvellement important de la population du Comité National²⁵. De 19 on passe à 22 sections de sciences dures. Le cadre hérité du découpage disciplinaire académique fait place à de nouvelles appellations.

24. Elle se partage la section 27 avec la sociologie.

25. Cf. *infra*.

Sections de 1963

- 1 Mathématiques pures
- 2 Théories physiques, probabilités et applications
- 3 Mécanique générale et mathématiques appliquées
- 4 Astronomie, Astrophysique, physique du globe
- 5 Minéralogie et cristallographie
- 6 Géologie, Paléontologie, géologie appliquée
- 7 Optique, physique moléculaire et instruments
- 8 Mécanique physique, thermodynamique
- 9 Physique nucléaire et corpusculaire
- 10 Electricité, électronique, magnétisme
- 11 Chimie physique
- 12 Chimie minérale
- 13 Chimie organique
- 14 Chimie biologique
- 15 Physiologie
- 16 Biologie Cellulaire
- 17 Zoologie et biologie animale
- 18 Botanique et biologie végétale
- 19 Pathologie expérimentale, pharmacodynamie et thérapeutique expérimentale

Sections de 1967

- 1 Mathématiques (peuplée par 1 et 2)
- 2 Phys théorique et probabilités (par 2)
- 3 Electronique, électrotechnique, automatisme (par 10)
- 4 Mécanique (3)
- 5 Thermodynamique et cinétique chimique (8 et 11)
- 6 Physique nucléaire et corpusculaire (idem)
- 7 Optique et physique moléculaire (idem)
- 8 Physique des solides (10 et 2)
- 9 Cristallographie et minéralogie (idem)
- 10 Astronomie, physique spatiale, géophysique (4)
- 11 Géologie et paléontologie (idem)
- 12 Physico-chimie atomique et ionique (11 et 8)
- 13 Physicochimie moléculaire et macromoléculaire (11)
- 14 Chimie Minérale (12 et 13)
- 15 Chimie Organique (13)
- 16 Chimie biologique (idem)
- 17 Biologie cellulaire (idem)
- 18 Biologie et physiologie végétale (18)
- 19 Biologie animale (17)
- 20 Physiologie (idem)
- 21 Psychophysiologie et psychologie (Psychologie)
- 22 Pathologie expérimentale et pharmacodynamie (idem).

Le remaniement est, on le constate, parfois simplement nominal (c'est le cas de la section 3 « Mécanique générale et Mathématiques appliquées » qui devient en 1967 « Mécanique » en conservant 10 des membres de la section de 1963). Mais la population de certaines sections vient d'horizons différents, ainsi « Thermodynamique et cinétique chimique » (sct. 5) reçoit du personnel de « Mécanique physique et thermodynamique ».



namique » et de « Chimie physique » en nombre égal (5 de chaque). Les autres mélanges se fond dans des proportions moins égales : « Chimie Minérale » (sct. 14 en 1967) accueille dix membres de son homonyme de 1963 et deux de « Chimie Organique »; « Physique des Solides » (sct 8), six membres de « Electricité, électronique, magnétisme » et un seul de « Théories physiques probabilités et applications »; « Physicochimie atomique et ionique » (sct. 12), quatre de « Chimie physique » et un de « Mécanique physique, thermodynamique ». Les sections ne se mélangent que peu. Si le brassage du personnel du Comité National doit être considéré comme indice, l'interdisciplinarité reste limité en 1967. Cette remarque doit cependant être nuancé par le fort taux de renouvellement observé cette année là. Les nouveaux membres du Comité National viennent peut-être d'horizons scientifiques divers et se retrouvent dans une même section²⁶.

Je n'entrerai pas en matière sur le fonctionnement du Comité National ou sur son efficacité. L'analyse des débats internes aux sections, des conflits scientifiques ou personnels est une tâche pratiquement impossible pour qui veut considérer les choses dans leur ensemble. Je signalerai simplement deux faits. L'augmentation des effectifs n'est certainement pas sans effet sur la nature des relations entre membres du Comité National : on ne discute pas de la même manière à douze ou à vingt-deux. En bref, s'il est possible d'avoir une conversation interpersonnelle, à dix ou douze (si l'on tient compte des absents), à vingt ou vingt-deux, les rapports changent et il y a bien des chances pour que les échanges passent de l'ordre de l'échange « intime » à celui du discours « public » (voire politique). On sait d'autre part que certaines sections, particulièrement en sciences humaines, entretiennent une culture du conflit, qui n'est d'ailleurs pas sans lien avec les enjeux stratégiques et scientifiques propres à leur domaine²⁷. Le regard microhistorique reste cependant exclu, dans ce cadre-ci.

Le travail scientifique produit par les sections pourrait être mesuré au travers de l'analyse des rapports de conjoncture (c'est la partie « déterminer l'activité scientifique du Centre »). Mais les limites des connaissances de l'historien interviennent ici : je me sens totalement incapable de comprendre si le texte produit en 1967 par la section « Physicochimie des molécules et macromolécules » (pur exemple) est gros de futures moissons scientifiques brillantes ou n'est qu'un exercice de langue de bois technico-administrative...

Les membres des Comités Nationaux de 1950 à 1967 sont élus ou nommés, comme ceux du Conseil Supérieur de 1933. Les règlements électoraux déterminent assez largement la composition de la population d'une assemblée et le Comité National n'échappe pas à cette règle.

Un corps électoral²⁸ désigne les élus, qu'il choisit en son sein. Il est divisé en deux collèges. Le collège « A » se compose des professeurs des

26. Mais je ne dispose d'aucune information sur ce point.

27. On peut se figurer que Georges Gurvitch et Raymond Aron, assis autour d'une même table, à la section de sociologie, ne devaient pas toujours débattre dans la sérénité la plus totale. Et que les discussions entre ethnologues, spécialistes de la préhistoire et anthropologues « physiques » pouvaient (peuvent) être vives.

28. Dont la composition est déterminée par le Ministre de l'Education Nationale et peut faire l'objet d'après négociations entre universitaires fonctionnaires.

Facultés, des Directeurs de Recherche du CNRS, des Maîtres assistants et de recherche, ainsi que des grades supérieurs de la hiérarchie académique, doyen, etc. Le collège « B » regroupe tous les personnels de grade inférieur à celui de Maître de recherche ou assistant, à l'exclusion du personnel administratif et technique, qui ne trouvera pas de place au Comité National avant 1970. La séparation reproduit la hiérarchie académique, légitimée par la répartition du capital scolaire et/ou scientifique entre ceux qui ont une thèse et ceux qui n'en ont pas²⁹. Les collèges « A » et « B » n'envoient pas le même nombre de représentants aux Comités Nationaux. En 1950, six places sur huit soumises à élection sont réservées au collège « A »; en 1957 et 1960, six sur dix; en 1967, sept sur douze.

Cette inégalité de représentation pénalise le CNRS, dont le personnel se recrute essentiellement parmi les membres du collège « B » (en 1960, 90,65 % des chercheurs occupent les grades inférieurs à celui de maître de recherche³⁰). Il n'y a pas de restriction à la nomination d'un membre du collège « A » par le collège « B » (ou, en théorie pure, d'un « B » par les « A »)³¹. La faible place laissée, par l'effet de sa démographie propre, au CNRS dans les Comités Nationaux fait l'objet en 1960, juste après les élections d'une action syndicale concertée³². Celle-ci aboutira en 1962 à une représentation minimale de deux membres du CNRS par section, choisis parmi les cinq élus du collège « B »³³. Cette disposition est d'ailleurs critiquée par ces mêmes syndicats qui craignent de voir la représentation CNRS retomber à ce seuil minimum dans les sections où elle le dépassait (ce qui ne sera pas le cas).

Les membres nommés au Comité National le sont jusqu'en 1959 par le Ministre de l'Education Nationale, sur proposition du directeur du CNRS (Gaston Dupouy, Georges Teissier, limogé en mai 1950 n'aura pas le temps d'exercer cette prérogative). En 1960, cinq le sont directement par le Ministre de l'Education Nationale et cinq par le Premier Ministre. On verra plus loin la position particulière qu'occupent ces derniers dans l'espace des Comités Nationaux, mais on retiendra d'ores et déjà qu'ils sont choisis « pour leurs qualification scientifique, technique ou économique, afin de permettre notamment la représentation des scientifiques (...) extérieurs à l'Education Nationale »³⁴. Pour tenter de rééquilibrer le corps électoral en faveur des chercheurs du CNRS, les assistants des facultés ont été exclus du Corps électoral en 1959. Ils sont pourtant réintégrés en 1962, à condition qu'ils aient une activité de recherche ou une ancienneté suffisante : la décision avait provoqué de vives réactions

29. Cette opposition réglementaire entre « A » et « B » est à la base de l'ensemble de la littérature consacrée au Comité National qu'elle soit syndicale ou sociologique. Je reviendrai sur sa pertinence lors de l'examen des codages hiérarchiques adoptés dans cette recherche-ci.

30. Tableau du personnel. *La Vie de la Recherche Scientifique* (dorénavant VRS), 26, juin 1960, p. 19.

31. On verra plus loin que les syndicats feront de ce point précis l'un des objectifs de leur lutte.

32. VRS, 28, nov. 1960, pp. 5-7 et 29, déc. 1960, p. 3. La lettre envoyée à ce sujet en décembre 1960 à tous les chercheurs est signée par Mlle Yon (SGEN-CFTC), de Saint-Girons (SNIRS) et Kepes (SNCS-FEN).

33. Décret du 13 avril 1962, art. 9 al. 4.

34. Décret du 9 décembre 1959, titre 2, art. 6, al. 2.

des patrons de l'enseignement supérieur, privés d'une partie de leur base électorale³⁵.

Les élus forment les deux tiers des Comités Nationaux de 1950 et 1957, mais la moitié seulement de celui de 1960 et un peu plus de la moitié de ceux de 1963 et 1967³⁶. Les Comités Nationaux de la fin de la période étudiée sont donc relativement moins représentatifs de la communauté scientifique que ceux des années 50.

Le mandat des membres est fixé à six ans en 1950. Il passe à 4 ans en 1953, sans restrictions en ce qui concerne son renouvellement. En 1962, des limites sont posées à l'élection ou à la nomination de personnalités de plus de 70 ans³⁷. En 1964, le nombre de mandats est limité à deux et on ne peut être réélu à plus de 70 ans³⁸. Ces artifices réglementaires visent à éviter le vieillissement et (donc ?) la sclérose intellectuelle et l'immobilisme supposé du Comité National.

De cet ensemble de données réglementaires, on retiendra l'intervention directe du pouvoir politique par l'intermédiaire de la nomination de personnalités extérieures au monde scientifique au sens étroit (universitaires et chercheurs du CNRS). La disposition, destinée à « aérer » le Comité National induit l'une des tensions fondamentales de l'espace des comités nationaux entre 1950 et 1967. D'autre part, la division en collèges électoraux désavantage les chercheurs du CNRS, par un simple effet démographique : l'assemblée qui décide de leur avenir ne leur appartient pas, mais est plutôt celle de l'ensemble de la communauté scientifique³⁹.

QUELQUES REMARQUES SUR LES CODAGES ADOPTÉS

La source utilisée pour la constitution de la base de données qui forme la colonne vertébrale de ma recherche a permis le relevé, outre des noms et des appartenances aux diverses commissions, de quelques traits

35. VRS, 28, nov 1960, p. 5.

36. Les changements des mandats au Comité National.

	Elus par A	Elus par B	Nommés (MEH)	Nommés (PMin)	Total
1950	6	2	4		12
1957	6	4	5		15
1960	6	4	5	5	20
1963	7	5	5	5	22
1967	7	5	5	5	22

(Source : G. Druesne, op. cit., p. 75).

37. Ce sont les membres du Corps Electoral désignés à titre personnel par le Ministre de l'Education Nationale (décret du 9 avril 1962, art. 8, alinéas 7 et 9).

38. Décret du 7 octobre 1964, art. 4.

39. Ce qui est un héritage direct du Comité National de la Libération.

d'identité des chercheurs⁴⁰. Le sexe, la position hiérarchique, la localisation géographique et l'appartenance institutionnelle, ainsi que deux indices de poids institutionnel et scientifique : l'appartenance à l'Institut de France et le statut de professeur honoraire ont ainsi pu être codés dès le début de la recherche⁴¹.

Je tiens à clarifier quelques points sur le choix de codage effectué en ce qui concerne les positions hiérarchiques.

Il est de tradition, au CNRS, de considérer les chercheurs en fonction de leur appartenance aux collèges électoraux, « A » ou « B ». Cette division parcourt l'ensemble des statistiques, tant syndicales que directoriales⁴² et est un clair indice du poids de l'héritage historique du CNRS, dont les premiers membres appartenaient dans leur grande majorité aux grades inférieurs de la hiérarchie. De même, Gérard Druesne⁴³ construit son ensemble statistique sur ce registre.

Dans cette étude, cette division de la population n'a pas été retenue, parce qu'elle tord la réalité hiérarchique en la rendant plus polie. Mettre les maîtres de conférence ou de recherche dans le même sac que les professeurs, directeurs de recherche ou doyens contribue à effacer la différence sociale essentielle qui passe entre ceux qui ont accédé au grade professoral de ceux qui tentent de l'atteindre. Tous les maîtres de conférence ou de recherche ne deviennent pas professeurs ou directeurs de recherche, mais ce grade supérieur existe bel et bien, et un chercheur qui n'y accède pas aura eu une carrière certes intéressante, mais qui sera considérée, et socialement et par lui-même, comme inaboutie. La division entre « A » et « B » est un instrument d'illusionnisme, de brouillage social, que l'historien ne peut retenir comme instrument de travail. On verra d'ailleurs comment le plus élémentaire des relevés statistiques fait éclater ce cadre d'analyse.

A partir de ces données de base, ont été précisés : l'âge des membres des Comités Nationaux⁴⁴ et leur passage éventuel par l'Ecole Normale



40. Source principale : les listes des membres des Comités Nationaux parus dans le Bulletin Officiel de l'Education nationale-Mouvements du Personnel : 10 avril 1950; 14 mai 1953; 28 mars 1957. Pour 1963 et 1967, on a été utilisées les listes publiées à ces dates par le CNRS lui-même.

41. Le tableau complet des codages se trouve en annexe.

42. VRS, 26, juin 1960, ou les « Statistiques du Personnel », éditées en 1968 par le Centre.

43. G. Druesne, *op. cit.* pp. 75-89.

44. Les relevés ont été faits à partir des sources suivantes :

Archives du Secrétariat général du Comité National de la Recherche Scientifique : Listes électorales du Comité National 1975 et 1976. Centre National de la Recherche Scientifique : Tableau de classement des chercheurs, 1967. CNRS : Annuaire des Chercheurs 1971-1975. Ministère de l'Education Nationale : Tableau de classement des personnels enseignants. Facultés des Lettres, de Droit, de Médecine, des Sciences et de Pharmacie, 1950-1967. C. Charle : Les professeurs de la Faculté des Lettres de Paris. Dictionnaire biographique, vol. 2, 1909-1939. Paris, INRP-CNRS, 1985, 215 p. Christophe Charle et Eva Telkes : Les professeurs du Collège de France. Dictionnaire biographique 1901-1939. Paris, INRP-CNRS, 1988, 246 p. Who's Who in France, 1956-1970. Association amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Normale Supérieure : Annuaire. 1950-1988. Annales de l'Université de Paris. 1950-1976.

Au total, 1391 dates de naissances ont pu être retrouvées, soit un taux de réponse de 92,79 %, réparti chronologiquement comme suit : 1950 : 350 sur 372 (94,08 %); 1953 : 355 sur 372 (95,43 %); 1957 : 450 sur 465 (96,77 %); 1960 : 592 sur 637 (92,93 %); 1963 : 674 sur 704 (95,73 %); 1967 : 714 sur 744 (95,96 %).

Supérieure de la rue d'Ulm (indice de capital scolaire)⁴⁵ ; comme indices de poids institutionnel et scientifique : la participation aux Comités Consultatifs des Universités (CCU) entre 1946 et 1966; au Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique et du Progrès Technique (CSRSPT), dit « Commission Longchambon » de 1954; à la Comité Consultatif de la Recherche Scientifique et Technique (CCRST), dit « Comité des Sages » (il n'y a que douze places) entre 1958 et 1967; aux Comités Scientifiques d'Action Concertée (CSAC) entre 1961 et 1966 enfin⁴⁶. La participation au colloque de Caen de 1956 a été également codée⁴⁷. Autre élément d'identité retenu : l'appartenance syndicale, sur laquelle je reviendrai plus loin.

Les données de la source principale permettaient encore le codage de certaines qualités propres à l'appartenance au Comité National : la longévité en son sein, considérée depuis 1950, et la nature du mandat : élu ou nommé. Un dernier élément a en outre été retenu, qui fixe historiquement le poids des différents membres du Comité National : l'appartenance ou non aux Comités d'avant 1950 et permet de distinguer ceux qui sont parmi les « pères fondateurs » du CNRS⁴⁸.

LA POPULATION DES COMITÉS NATIONAUX : TRAITS GÉNÉRAUX

Quelques résultats statistiques simples permettent de faire une première esquisse des Comités Nationaux dans la période considérée et de se défaire d'un certain nombre d'idées reçues à leur propos⁴⁹.

L'examen des longévités et des renouvellements est de ce point de vue riche d'enseignements. Il est de bon ton, en effet, de considérer le Comité National comme une structure figée et sclérosée, dans laquelle

45. Relevé dans Association Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole Normale Supérieure, Annuaire, 1983.

46. CCU : relevé dans Ministère de l'Education Nationale : Annuaire de l'Education Nationale, années 1946, 1950, 1958, 1962 et 1966 et dans le Bulletin Officiel de l'Education nationale, Mouvement du Personnel, 3 juin 1954, p. 1 et 10 février 1955, pp. 34-35. Les CCU ont été renouvelés en 1946, 50, 54, 58, 62 et 66.

CSRSPT : Bulletin Officiel de l'Education Nationale, 34, 30 sept. 1954.

CCRST : Archives Nationales, Versement 87/325, carton 1, liasse 2. Relevé effectué par Antoine Prost.

CSAC : Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique : Les Actions Scientifiques concertées. 1961, 62, 63, 64, 65.

47. Relevé effectué dans *Les Cahiers de la République*, 5, janvier-février 1957. No spécial sur le Colloque de Caen, pp. 157-160. Les personnalités excusées, dont la liste suit celle des présents, ont été considérées comme participant au Colloque. L'envoi d'un mot d'excuse peut être considéré comme une simple preuve de bonnes manières (mais qui, dans ces milieux en est dépourvu ?), mais la liste indique une communauté de vue, scientifique et politique, qui autorise cette liberté.

48. Pour le CSRS de 1933 : Archives Nationales, versement 80-284, liasse 42 (session du printemps 1940, le CSRS n'a pas été renouvelé depuis 1933). CSRS de Vichy : Journal Officiel du 1^{er} février 1942. CN de 1945-46, AN versement 78-283, liasse 2. Ces relevés ont été effectués par J.-F. Picard.

49. Les résultats d'ensemble sont donnés en annexe.

on s'incruste et on dure, en soulignant que certains de ses membres sont continuellement présents de 1950 à 1970 etc. Mes statistiques permettent bel et bien de retrouver un certain nombre d'individus qui ont au Comité National une remarquable longévité : quatre de ses membres de 1967 (qui y resteront donc jusqu'en 1970) étaient présents, non seulement dans tous les Comités Nationaux de 1950 à cette date, mais aussi dans le CSRS de 1939, dans celui de 1942 et dans le Comité National coopté de Joliot. Nommés ou élus en 1933, ils ont 37 ans de présence et de pouvoir scientifique derrière eux. Trente-sept des membres des différents Comités Nationaux ont participé à plus de 6 d'entre eux (en comptant ceux d'avant 1950⁵⁰). On ne sera pas surpris de retrouver parmi eux un grand nombre de physiciens (8), de chimistes (6) de biologistes (5) ces disciplines étant représentées majoritairement dans les Comités Nationaux. La longévité des historiens (6) peut être considérée comme un indice du conservatisme institutionnel de la profession.

Quoiqu'il en soit, l'arbre cache ici la forêt. 1499 chercheurs sont passés par le Comité National. Quarante cumulards ne représentent donc que 2,66 % de la population d'ensemble. La longévité moyenne, se situe entre deux et trois mandats, sur six possibles, ce qui n'est certes pas négligeable, mais nous situe assez loin de l'asphyxie par non renouvellement du personnel. 620 chercheurs ne reçoivent, entre 1950 et 1967, qu'un seul mandat, soit plus de 41 % de l'ensemble.

D'autres résultats contredisent encore le point de vue du sens commun, qui touchent au renouvellement du personnel des Comités Nationaux. En 1950, 51,9 % des membres du Comité National sont nouveaux. En 1953, 5,9 % seulement sont dans ce cas, ce qui s'explique par le règlement électoral de 1949, qui prévoyait un renouvellement par tiers tous les trois ans. En 1957, 33 %; en 1960, 45,8; en 1963, 32,8 % et en 1967⁵¹, 54,4 % du CN n'ont *jamais* fait partie de cette instance. A chaque fois, c'est un tiers au moins de sang frais qui arrive. La base de la population est stable (ces chiffres peuvent être lus à l'envers) mais les points de vue trop tranchés trouvent ici une nuance.

Les âges des chercheurs permettent aussi de mieux comprendre la population étudiée. L'âge moyen d'accès au Comité National est de 49,7 ans, ce qui est relativement jeune, et nuance encore l'idée d'une organisation peuplée de gérontes. Les catégories les plus peuplées de la pyramide des âges sont situées entre 35 et 55 ans et réunissent près de 60 % des entrants. Trente personnes entrent bien à plus de 70 ans, mais leur nombre est contrebalancé par les 88 jeunes de moins de trente ans.

Si on considère la population des Comités Nationaux dans son ensemble⁵², la pyramide apparaît décalée vers la droite, vers des âges

50. Le trop grand nombre de combinaisons de présences interdit d'entrer dans les détails, mais ce sont peut-être des membres qui, présents en 1939, ne le sont plus en 1942, et réapparaissent en 1945, obtenant par la suite 3 mandats sur 6 possibles dans les Comités Nationaux de 1950 à 1967.

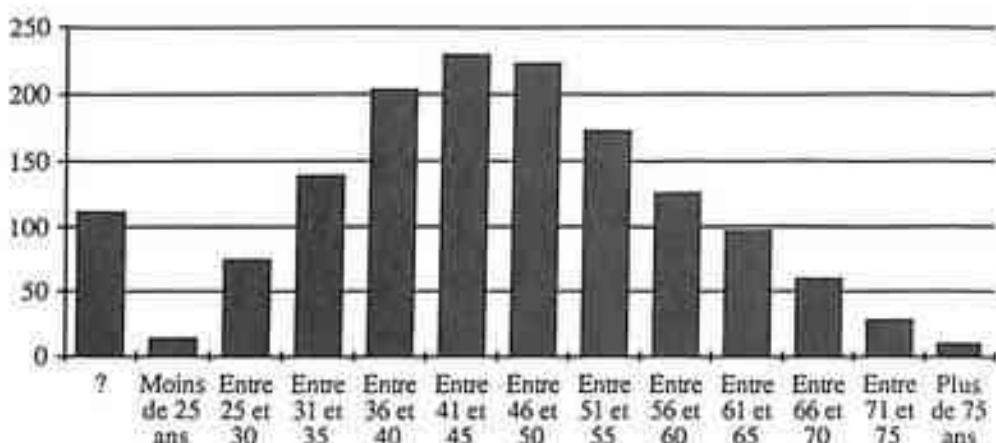
51. Ne font pas partie du Comité National coopté de 1945-46. L'assemblée de 1950 est donc constituée pour moitié par l'establishment scientifique tel que le concevait Joliot.

52. L'interdiction de recevoir plus de deux mandats successifs, décidée en 1964 explique ce résultat qui apporte par ailleurs une nuance au chiffre des « nouveaux » en 1967. 406 personnes partent alors part pour la première fois aux travaux du Comité.

53. C'est-à-dire en additionnant la population du Comité de 1950 à celle de 1953, de 1957 etc.



Pyramide des âges des entrants au Comité National de la Recherche Scientifique.



plus avancés. Et la plus grande part se situe entre 41 et 60 ans (52 %). C'est la stabilité relative des personnels qui explique ce changement.

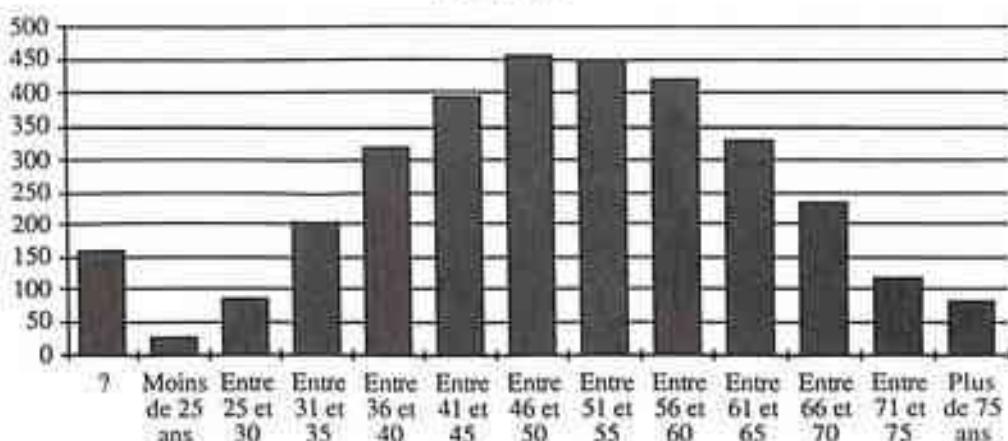
Sans entrer dans plus de détails, on retiendra que le Comité National de 1967 est celui dont la moyenne d'âge est la plus basse (50,3 ans), largement devant celui de 1950 (53,1 ans). 1957 donne la représentation la plus âgée (57,7 ans) devant 1963 (56,7 ans). 1953 (55,2 ans) et 1960 (55,5 ans) donnent les chiffres les plus proches de la moyenne de l'ensemble, qui se situe à 54,6 ans.

Ces chiffres sont à lire en fonction des renouvellements et de la longévité moyenne des membres. Les grands apports de sang frais, en 1950, 60 et 67, font baisser la moyenne d'âge, non par rapport à l'ensemble de la période considérée, mais par rapport au Comité National immédiatement précédent (ici 1957, et 1963). La moyenne d'âge se trouve être la plus haute précisément à ces dates. Il semble donc qu'il y ait une forme de mécanisme d'autorégulation démographique au sein des Comités Nationaux qui n'est pas du aux règlements électoraux⁵⁴ et qui permet un rajeunissement périodique de la population. Les données manquant pour le Comité National de Joliot, on prendra ceci avec précaution, comme une hypothèse de travail.

L'examen de la hiérarchie des statuts personnels prouve, si besoin était, l'inanité d'une approche statistique fondée sur la division en collèges, « A » ou « B ». Les grades supérieurs de la hiérarchie, directeurs à responsabilités nationales, doyens et directeurs de laboratoire, professeurs et directeurs de recherches fournissent les trois quarts des personnels entre 1950 et 1967. Les maîtres de recherche ou de conférence ne représentent que 12,7 % de la population. Chronologiquement, les grades inférieurs de la hiérarchie (qui fournissent, on s'en souvient le gros des troupes du CNRS) voient leur représentation augmenter, mais sans

54. Les restrictions réglementaires en ce qui concerne l'âge n'interviennent qu'en 1964 et ne peuvent donc influencer que le chiffre de 1967.

Pyramide des âges du Comité National de la Recherche Scientifique. Cumul 1950-1967.



jamais dépasser le tiers de l'ensemble. (En 1967 : 135 Maîtres de recherche, 18,15 %; 61 Chargés de recherche, 8,2 % et 23 Attachés de recherche, 3,09 %)⁵⁵. Dans cette sous population, les grades élevés sont à nouveau les mieux représentés, ce qui nous donne une représentation hiérarchique tirée dans son ensemble vers le haut.

L'appartenance institutionnelle, qui dans sa globalité consacre la domination du personnel des facultés (52,4 % de l'ensemble), évolue également. Le CNRS y prend de plus en plus de place⁵⁶. Il est bien réduit, en 1950 et 1953, à la portion congrue (moins de 10 % de la population), mais en 1967 plus du quart des membres du Comité National viennent de ses rangs (27,02 %). Le phénomène de réappropriation du Comité National par le CNRS⁵⁷ s'amorce ici et achève la rupture avec l'état d'esprit qui a présidé à sa création juste après la guerre. Il n'était, pas plus que le Centre, pas alors la « chose » des chercheurs, et d'eux seuls, mais concernait l'ensemble de la communauté scientifique, de Paris comme de province, des anciens comme des jeunes, des facultés comme de l'EPHE. Un indice de la faillite de cet idéal est la création (en 1955 déjà) du Syndicat National de la Recherche Scientifique, en rupture avec le Syndicat de l'Enseignement et de la Recherche, sourd aux problèmes propres des chercheurs⁵⁸. L'indifférence, voire le mépris des personnels de l'Enseignement supérieur pour

55. On comparera ces chiffres avec ceux de la répartition de la hiérarchie des grades au CNRS en 1960 (cf. *supra*) pour se faire une idée du déséquilibre que crée le mécanisme de représentation et de la frustration que pouvait ressentir les personnels du Centre face à une domination aussi manifeste. Il reste que la société des délégués n'est jamais, même (surtout) lorsqu'elle est désignée démocratiquement, la reproduction en miniature de la société des déléguants. Le tripotage des règlements électoraux est une tentative d'aménagement qui gauchit la règle du jeu, à juste titre, diront les uns, à tort, diront les autres.

56. Aidé en cela par les textes réglementaires de 1962, qui lui octroient une représentation minimale de deux sièges par section.

57. En 1970, 41 % du Comité National appartient au CNRS. (G. Druesne, *op. cit.* p. 84).

58. Pour plus de détails sur le SNCS, voir *infra*.

le développement propre du Centre a ouvert la voie au mécanisme qui aboutira à ce que le Comité National devienne celui « du CNRS » plutôt que « de la Recherche Scientifique ».

LES SYNDIQUÉS DANS LES COMITÉS NATIONAUX

L'appartenance syndicale des membres est un facteur essentiel pour la compréhension de l'espace des Comités Nationaux. Il importe de l'étudier avant de considérer l'ensemble révélé par l'analyse des correspondances. Le relevé en a été fait pour les CN de 1957 à 1967. En 1950 et 53, il n'y a pas de listes syndicales⁵⁹.

Le Syndicat National des Chercheurs Scientifiques (SNCS)⁶⁰ est fondé en 1955, par des membres du Syndicat de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. Celui-ci avait au départ une double appartenance, CGT d'une part (beaucoup d'adhérents étant alors inscrits au Parti Communiste) et FEN de l'autre. Cet état de fait disparaîtra sous la pression de la FEN.

Les chercheurs sont en 1955 confrontés à des problèmes qui ne touchent pas l'Enseignement supérieur : absence de statut du chercheur et stagnation des crédits du CNRS⁶¹. L'immobilité de leur syndicat face

59. Relevés effectués dans VRS, 4, avril 1957, pp. 9-11; 41 (Hors Série), avril 1962, pp. 13-19; 50, mars 1963, pp. 6-8; 112, 2 février 1967, pp. 3-6. Les résultats mentionnent également les appartements autres que SNCS, sauf pour 1962. Le traitement des données n'a par ailleurs pas tenu compte des différentes affiliations, pour ne retenir que le trait syndiqué ou non syndiqué.

60. Je ne parlerai pas ici des autres syndicats de chercheurs : Syndicat National Indépendant de la Recherche scientifique (SNIRS) et Syndicat Général de l'Education Nationale (SGEN) qui, dans la période examinée n'envoient que peu de leurs membres aux CN :

	1957	1960	1963	1967
SNCS	63	106	189	218
SNIRS	4	—	5	4
SGEN	2	—	3	7
Nombre d'élus au CN	310	320	384	404
Population du CN	465	637	704	745

61. Le SNCS n'est pas un syndicat « maison » n'existant qu'au sein du CNRS, il s'implante rapidement ailleurs, à l'Institut d'Hygiène ou parmi les chercheurs du Collège de France. J'ai dépouillé la VRS d'abord pour y trouver des plates-formes et des résultats électoraux, mais les rubriques parlant de la vie des sections et du développement du syndicat ont attiré ma curiosité et ont été l'objet d'une lecture cursive. La courbe des crédits du CNRS entre 1950 et 1958 a été fournie par J. F. Picard, *Perspective cavalière sur l'histoire du CNRS*, Séminaire de l'Université de Paris I : « Histoire du CNRS », dirigé par A. Prost, séance du 9 janvier 1989.

à ces échéances essentielles pour eux les décide à créer leur propre organisation, la scission ne se faisant pas sans heurts.

Le travail du SNCS au sein du CNRS se fait à trois niveaux. Sur le terrain, au sein des laboratoires, par l'intermédiaire des syndiqués de Gif de Bellevue ou du Centre d'Etudes Sociologiques: au Comité National, ensuite, où les sections de chimie et de physique sont le plus fortement syndicalisées, les sciences humaines restant relativement peu actives⁶²; dans les discussions avec la direction, enfin. Mon propos n'est pas ici de faire l'histoire du SNCS et de son activité dans le CNRS. Il faut néanmoins évoquer brièvement deux aspects de l'action syndicale dans les années 1957-67, pour comprendre la position spécifique des syndiqués dans l'espace des Comités Nationaux, inscrite dans une double opposition, face à l'establishment scientifique d'une part et face au pouvoir politique d'autre part (voir, plus loin, le Diagramme 1), évoquer brièvement deux aspects de l'action syndicale dans les années 1957-67.

La lutte pour la modification du statut de chercheur, régularisé en 1959, d'abord. Avant cette date, les chercheurs du CNRS sont particulièrement mal lotis. Absence d'avantages sociaux, pas de retraite, avancement inexistant, salaires calqués sur les grades les plus bas de l'Enseignement supérieur⁶³. Un salaire de chargé de recherche ne permet pas de nourrir une famille avec deux enfants. L'action syndicale est ici décisive : en 4 ans, les choses changent. Ce travail de définition sociale du chercheur doit d'abord se faire au sein du pôle scientifique, en opposition avec les fractions reconnues de ce pôle : facultés et professeurs et plus loin, membres de l'Institut et enseignants des grands établissements. Il s'agit de se faire une place parmi les scientifiques, ce qui peut aussi passer par une confrontation avec la direction du Centre dont les membres appartiennent tous à l'establishment scientifique⁶⁴.

Le second aspect de l'activité syndicale s'inscrit plutôt dans l'opposition au pouvoir politique : c'est la défense du CNRS comme tel, en tant qu'institution⁶⁵. Le travail se fait ici en collaboration ouverte avec la direction, l'intérêt général passant au dessus des conflits internes, lorsqu'il s'agit d'aller se battre à la direction des finances pour obtenir des crédits décents. La fin des années 50 voit la naissance de la DGRST et des la CCRST, le début des années 60 celle d'un nouveau type de pratique



62. Ce qui peut s'expliquer par la démographie propre de ces disciplines. Les seuls chercheurs de Sciences Humaines à être plus de 100 en 1967 sont les ethnologues, les sociologues et les orientalistes (155, 106 et 112 chercheurs), toutes disciplines, on le notera, qui n'ont pas leur place dans les structures de l'Enseignement supérieur. La corrélation entre l'appartenance au CNRS et la syndicalisation étant l'une des plus importantes de celles observées (χ^2 de 423), l'anomalie trouve ici une partielle explication statistique.

63. VRS, 22, nov. 1959, encarté à l'occasion des élections au CN, première page.

64. Ainsi que le montre Christophe Charle : Le personnel dirigeant du CNRS 1937-1967 inédit, mais 1989.

65. Le rapport du CNRS au pouvoir a toujours été plutôt conflictuel, de son approbation par Joliot en 1944 en passant par le limogeage de Teissier en 1950. Au niveau du chercheur de base, il est difficile, dans l'état actuel des sources disponibles, de se faire une idée précise. L'intuition permet néanmoins de supposer une sensibilité sinon de gauche, du moins critique face au gouvernement. Les fréquentes notes de la VRS sur la situation en Algérie, à la fin des années 50 constituent peut-être un « *topos* » conditionné par la proximité de l'événement, mais sont sans doute un indice des restrictions des chercheurs face à l'activité gouvernementale.

scientifique, les Actions Concertées, placées sous l'autorité de la DGRST. Ces institutions sont volontairement extérieures au CNRS, qui est ainsi court-circuité. Défendre la maison devient alors un impératif auquel le SNCS n'hésite pas à se rendre.

L'identité syndicale ne doit pas se lire seulement en opposition à d'autres points de l'espace des Comités Nationaux, mais aussi en fonction de son environnement le plus proche : la « galaxie CNRS », qui regroupe les échelons inférieurs de la hiérarchie des statuts, les jeunes de moins de 40 ans et les femmes. Le SNCS, défenseur des « petits » ressemble ici à tous les syndicats. Sa pratique s'inscrira électoralement dans la lutte pour l'élection aux Comité National par les membres du collège électoral B de leurs congénères et non de « A » (Professeurs, Directeurs de recherches, Maîtres de recherches et Maîtres assistants). Les rapports « féodaux » qui font qu'un attaché de recherche ou un assistant de faculté aura tendance (voire intérêt) à voter pour son patron disparaissent donc devant d'autres types de solidarités⁶⁶.

UNE VUE D'ENSEMBLE...

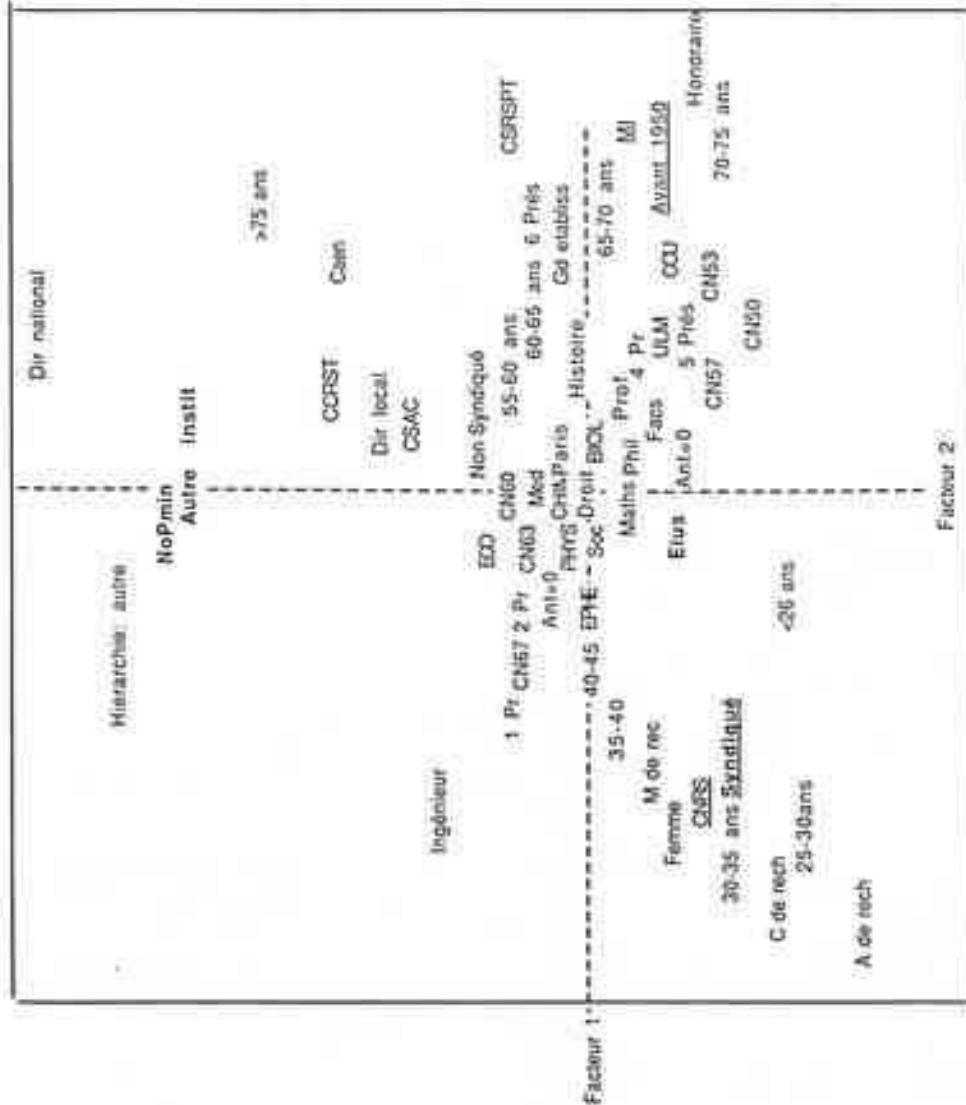
L'analyse factorielle dite « des correspondances » est trop souvent utilisée comme instrument de terrorisme intellectuel et scientifique pour que je ne dise pas en quelques mots ce qu'elle fait et ce qu'elle permet de voir⁶⁷. Mon enquête a permis de relever un certain nombre de traits qui caractérisent les membres du CNRS : passage par la rue d'Ulm, appartenance aux divers CCU, âge, etc. Ceux-ci s'ajoutent aux caractéristiques de hiérarchie, de localisation... données par la source elle-même et permettent de tracer un portrait plus ou moins précis de chacun des individus observés⁶⁸. L'analyse des correspondances permet de dessiner une géographie du groupe social observé, considérant l'ensemble de leurs traits pertinents et en donnant des approximations successives. Chaque caractéristique de chaque individu est ainsi située sur des axes, le premier décrivant de plus près (mais pas totalement) la structure de l'ensemble, les suivants améliorant la première approximation. Sur le papier, deux (ou trois) traits qui se retrouvent régulièrement ensemble chez plusieurs individus seront proches les uns des autres. Par contre, deux caractéristiques qui ne se rencontrent pas ou très rarement ensemble chez un même individu seront situées à des points opposés de l'espace tracé. Le diagramme permet ainsi de visualiser les relations qui s'établissent dans une population, en montrant ce qui rapproche les individus et ce qui les sépare. Il doit être lu de manière relationnelle, car les qualités

66. En 1960, 59 % des membres à élire par le collège B font partie du collège A. En 1963, 48 %, en 1967, 31 % et en 1970, 7 % seulement (mais 68 est passé par là). G. Druesne, op. cit. p. 76.

67. On se référera, comme moi, à Philippe Cibois : *L'analyse factorielle*. Paris, PUF, 1983, 128 p. (Que sais-je ?, No 2095).

68. Plus ou moins précis seulement, parce que ce genre d'enquête pourrait être infini, les seules limites étant fixées par les moyens en temps et en personnel.

Diagramme 1 : Analyse des correspondances, Plan des facteurs 1 et 2.



Les quatre contributions les plus fortes au premier facteur ont été soulignées. Celles au second facteur sont en gras.



relevées par l'enquête ne se retrouvent pas à tel ou tel endroit en fonction de leur « génie » propre, mais à cause des relations qu'elles établissent avec l'ensemble des traits pertinents retenus par l'enquête.

L'analyse des correspondances de l'ensemble des Comités Nationaux⁶⁹ révèle donc les tensions structurelles qui les parcourent (Diagramme 1).

Le plan des deux premiers facteurs⁷⁰ trace un espace tripolaire : Au sud ouest, la « galaxie CNRS », à l'est, l'establishment scientifique et au nord le pôle du pouvoir étatique.

La première opposition divise les scientifiques rattachés à l'Education Nationale. Elle sépare les notables, Membres de l'Institut, professeurs honoraires, enseignants des grands établissements de ceux qui ne sont pas reconnus : membres du CNRS, grades inférieurs de la hiérarchie et femmes, et qui sont, de ce fait, syndiqués. Les premiers ont au sein des Comités Nationaux une légitimité historique, traduite par la qualité de « Père fondateur » (membre des Comités d'avant 1950) et par une longévité importante : 4 présences et plus. Les seconds ne sont présents qu'une ou deux fois, seulement depuis 1950. Le passage par la rue d'Ulm, indice de capital scolaire, complète, avec la participation au CCU, indice de pouvoir universitaire, et à la « Commission Longchambon » de 1954 (sur laquelle je reviendrai), les traits de l'establishment scientifique. La position des normaliens les rapproche du personnel des facultés et du rang professoral, plutôt que des membres de l'Institut. La participation au CCU, se situe dans la même zone, mais plus proche de la grande société scientifique. On ne sera pas surpris de retrouver de ce même côté de l'axe, mais dans une position particulière sur laquelle je reviendrai, les non syndiqués (les dominants ont-ils besoin de se défendre ?). Les âges suivent, ce qui n'est que logique, la répartition de la hiérarchie institutionnelle. Les personnels des facultés et les professeurs occupent une position centrale qui montre que ce facteur n'oppose pas des institutions (Facultés contre CNRS) ou des grades (les petits contre les gros), mais des qualités qui sont autant d'indicateurs du statut social des scientifiques.

Ces traits confirment, en la précisant, la vision intuitive (et vécue par ses personnels) d'un CNRS-Cendrillon du champ scientifique, qui s'inscrit dans les faits par la longue stagnation de ses crédits entre 1950 et 1958 et modérément corrigée par la lente augmentation qui suit jusqu'en 1967 et par l'absence de reconnaissance sociale de ses membres⁷¹. Cette position dominée ne se définit pas seulement face aux

69. De la population de 1950, ajoutée à celle de 53 et ainsi de suite. Le codage a été effectué pour chaque année de présence des individus, ce qui permet de les considérer comme différents au fil du temps (ils ont monté en grade, ou se sont déplacés, et tous vieillissent).

70. Valeurs propres 0.04534 et 0.01847, expliquant 26.53 % du tableau. Ce pourcentage relativement faible s'explique par l'utilisation par le programme d'Analyse des correspondances de TRI-DEUX d'un Tableau de Burt. On trouvera en annexe la liste des modalités dont la contribution est la plus forte, avec leurs coordonnées factorielles.

Le troisième facteur, qui n'est pas examiné ici précise les divisions au sein du pôle scientifique, en opposant les enseignants (personnels des facultés, professeurs, membres du CCU) aux chercheurs (Grades inférieurs de la hiérarchie, personnels du CNRS, Membres de l'Institut et enseignants des grands établissements).

71. Cf supra le passage sur le SNCS.

Facultés ou aux personnels de rang professoral, mais bien face à l'ensemble des institutions et positions hiérarchiques ou de pouvoir qui composent l'espace scientifique.

La seconde tension se crée entre les scientifiques proches du pouvoir et ceux qui ne le sont pas. On retrouve ici l'une des dimensions du « conflit des facultés » décrit et analysé par P. Bourdieu⁷².

La nomination au Comité National par le premier Ministre est le principal indice de proximité au pouvoir politique, comme le statut de directeur à responsabilités nationales⁷³ ou celui de directeur à responsabilités locales. Cette dernière catégorie regroupe les directeurs scientifiques et directeurs de laboratoires du CNRS et les doyens des facultés. Ce qui rassemble ces personnes est le fait qu'elles ont quitté la sphère du travail scientifique pour celle du travail administratif, ce qui semble évident pour les directeurs scientifiques ou les doyens, mais l'est moins pour les directeurs de laboratoires. Terry Shinn⁷⁴ montre pourtant quelle est la frontière qui passe entre le directeur de laboratoire et les autres chercheurs, tracée par les types de résultats de recherche, mais aussi par la répartition du temps de travail et les réseaux sociaux d'insertion professionnelle, ce qui justifie le codage adopté ici. L'appartenance à d'autres institutions que celles rattachées à l'Education nationale (grandes entreprises, organismes de recherche du Ministère de la défense, etc.) souligne le lien avec le pouvoir politique comme avec le pouvoir économique.

En face, les traits les plus marqués sont ceux de syndiqué et d'élu, qui caractérisent au mieux la légitimité scientifique (traduite par l'élection) et l'opposition à l'autorité politique (dimension traditionnelle de la pratique syndicale). La position particulière des attachés de recherche et assistants et des chargés de recherche, en complète opposition au pouvoir, tant scientifique que politique, confirme leur marginalité dans la société considérée⁷⁵. On remarque qu'à part ces excentriques, l'ensemble du pôle scientifique se trouve placé à peu près une même ligne, membres des Facultés, du CNRS, Membres de l'Institut (dont la contribution au facteur est faible). La position des Normaliens, purs produits d'un système de sélection fondé sur l'excellence scolaire, est également logique.

La localisation des participants aux commissions spécialisées, « Comité des Sages » (sur le diagramme : CCRST), « Commission Longchambon » (CSRSP), Comités scientifiques d'Action concertée (CSAC) et au Colloque de Caen de 1956 est particulièrement intéressante. Ces commissions s'alignent en effet entre le pôle du pouvoir et celui de l'établissement scientifique. La plus proche du premier étant la CCRST, qui prend

72. P. Bourdieu : *Homo Academicus*. Paris, Editions de Minuit, 1984, pp. 71 à 96.

73. Ces postes à responsabilité sont, on le sait, une chasse gardée du pouvoir politique qui y nomme presqu'exclusivement ses créatures.

74. Terry Shinn : *Hiérarchies des chercheurs et formes de recherches. Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 74, sept. 1988, pp. 1-22.

75. Et explique dans une certaine mesure leur implication dans le mouvement de Mai 68, soulignée par P. BOURDIEU, *Homo Academicus*, op. cit. pp. 213-227. Son étude fait une large place à l'identité des acteurs sociaux en termes de disciplines académiques, montrant ainsi le rôle moteur des sociologues et ethnologues dans le mouvement. Mon analyse des correspondances ne me permet pas de retrouver ces traits spécifiques.

place dans la tentative de renouvellement des institutions de recherche scientifique, bâtie autour de la DGRST⁷⁶, les CSAC, autre pan de cette rénovation de la fin des années 50, qui sont un peu plus proches du pôle scientifique. La position des participants au Colloque de Caen, au nord-est du diagramme révèle le double aspect de cette réunion. Derrière Pierre Mendès-France, certains membres de l'establishment scientifique prennent position sur l'état de la recherche en France, non seulement d'un point de vue interne, mais aussi politiquement, en s'interrogeant sur les moyens pratiques de résoudre la crise. Ils se rapprochent ainsi du pôle du pouvoir. La position de l'appartenance au CSRSPT est également déterminé par l'identité propre de l'institution, dont le trait principal est l'absence totale de capacité décisionnel⁷⁷. Il n'est donc pas surprenant de la retrouver plus près des indicateurs de poids scientifique et du monde de l'establishment (qui a trouvé sans doute là une nouvelle marque de distinction) que du pôle politique.

Les non syndiqués ont une position intermédiaire, qui les met du côté des dominants du champ scientifique, mais qui les tire également vers le nord, ce qui confirme « *a contrario* » l'opposition syndicale au pouvoir politique.

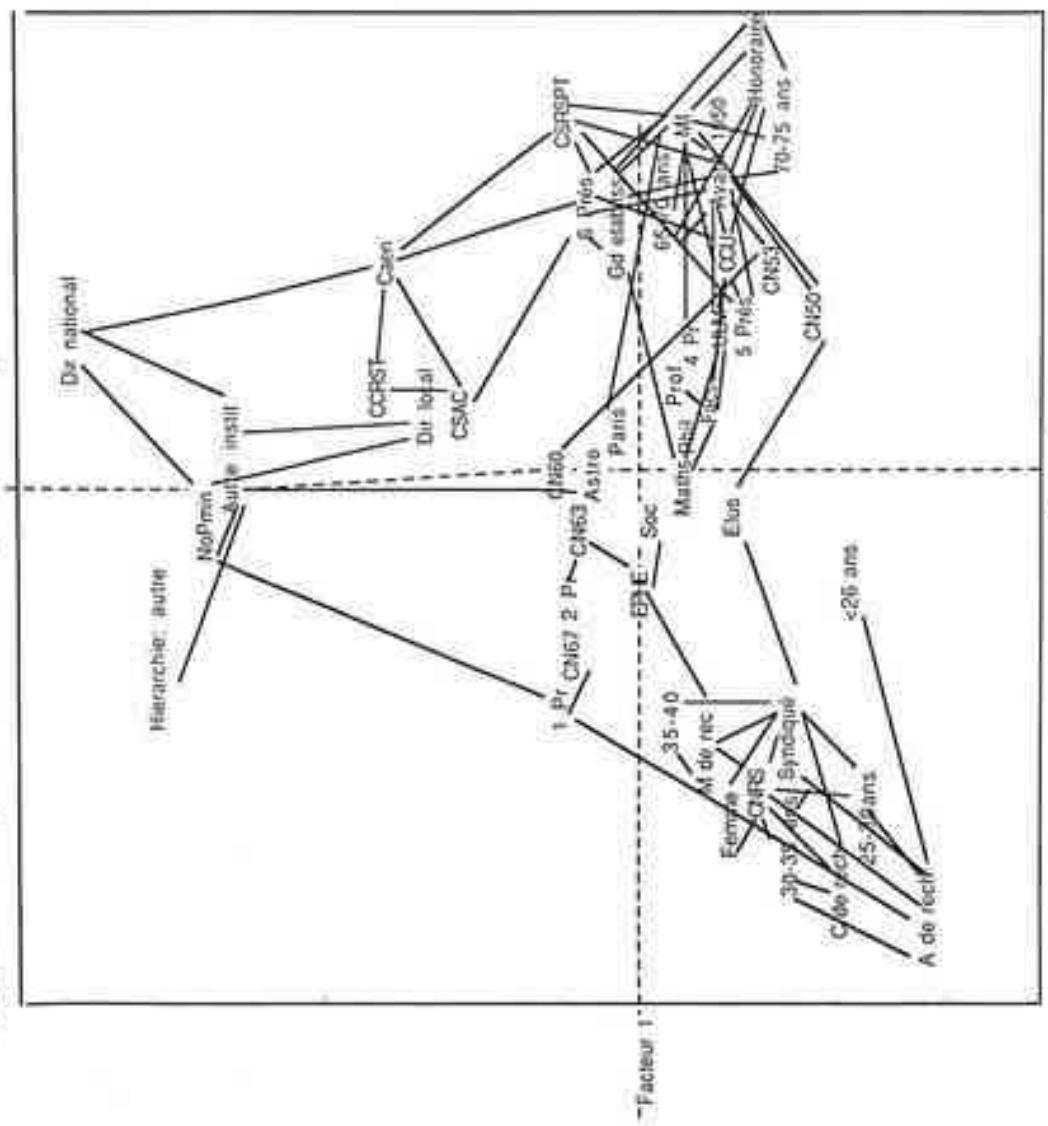
Les déplacements des divers Comités Nationaux méritent de retenir l'attention. Groupés au sud-est du diagramme, les 3 Comités des années 1950 sont caractérisés par la domination en leur sein des personnels des facultés (60,8 % du CN de 1950, 60,2 % en 53 et 58,3 % en 57) et des professeurs ou directeurs de recherche (65,9 %, 67,2 % et 60,6 %). Ce sont également ceux qui comptent de moins de femmes (2,7 %, 2,4 % et 4,1 %) ou de membres du CNRS (9,7 %, 9,9 % et 17,2 %) dans leurs rangs. Le Comité National de 1950 est celui où la proportion d'élus est maximale, ce qui l'éloigne plus que les autres de la sphère d'influence du pouvoir politique. Dans cette décennie, la proportion de membres de l'Institut et d'honoraires est forte (MI : 1950 : 32,3 %; 1953 : 31,2 %; 1957 : 23,9 %. Honoraires : 15,6 %; 15,9 % et 11,6 %) et explique la position légèrement décentrée des trois premiers Comités Nationaux. Pour les années 60, la base des choses change. La réforme du CNRS de 1959 prévoit qu'un quart du personnel du Comité National est nommé directement par le Premier Ministre⁷⁸. Cette règle tire les Comités Nationaux vers le champ du pouvoir et les recentre sur le diagramme, le changement s'inscrivant d'abord contre l'ordre établi, celui des dominants du pôle scientifique. A nouveau, la place des Académiciens et des honoraires est un bon indicateur de cette rupture (15,5 %, 10,5 %, 5,2 % pour les premiers et 6 %, 3,1 % et 0,3 % pour les seconds). Les déplacements ne sont pas pour autant terminés, car le CN de 1967 se retrouve tiré vers l'ouest, ce qui s'explique par la montée de la représentation du CNRS et des grades inférieurs de la hiérarchie en son sein (on notera également que les présences uniques lui sont voisines, indice du fort renouvellement du

76. La mise en place de ces institutions au fil des années 50 est analysée par Antoine Prost : *Les origines de la politique de la recherche en France (1939-1958)*. *Cahiers pour l'Histoire du CNRS*, 1, 1988, pp. 41-62.

77. Crée par un décret (No 45-918, du 14 septembre 1954), le Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique et du Progrès Technique est purement consultatif.

78. On remarquera que cette prérogative va dans le sens du renforcement de l'exécutif, caractéristique de la Constitution de la V^e République.

Diagramme 2 : Report des 90 liaisons les plus fortes sur plan des facteurs 1 et 2.



Facteur 2

personnel à ce moment⁷⁹). On peut avancer, sans trop risquer de se tromper, que le Comité National de 1970, qui compte encore plus de chercheurs CNRS, se trouverait encore tiré vers l'ouest. L'observateur attentif aura noté que les Comités Nationaux des années 50 se situent du côté « âgé » du diagramme, tandis que ceux des années 60 tendent à rajeunir.

La partie nord-ouest du diagramme est vide : rien ne vient relier la sphère du pouvoir politique aux dominés de la hiérarchie scientifique. Le report sur le graphique des 90 liaisons les plus fortes entre les modalités observées (diagramme 2) trace un réseau où le seul lien entre le nord et le sud-est est celui qui rattache les personnalités nommées par le premier Ministre à la présence dans un seul Comité National, caractéristique partagée par les jeunes du CNRS qui arrivent en 1967. La présence unique des premiers ne semble pourtant pas pouvoir être relativisée par le fort renouvellement des personnels de 1967 comme c'est le cas pour les seconds. Entre 1960 et cette date, les proches du pouvoir ne restent pas longtemps au Comité National⁸⁰.

A l'est du diagramme, par contre, les liens sont multiples et suggèrent l'articulation sociologique du pouvoir politique avec les membres de l'establishment scientifique le plus relevé. Entre celui-ci et le CNRS, deux liaisons, passent par le statut d'élu (lié à la syndicalisation) et par l'EPHE, dont la corrélation avec le statut de Maître de recherche ou de conférence est forte⁸¹. Dans l'ensemble, le CNRS est plutôt isolé du reste de l'espace des Comités Nationaux. Le report une à une des liaisons les plus fortes montre comment les trois pôles de cet espace se constituent indépendamment les uns des autres dans un premier temps, les relations entre eux tardant à s'établir, tout particulièrement en ce qui concerne la « galaxie CNRS ».

L'analyse des correspondances souligne les contradictions internes à la politique de la recherche scientifique en France. Jean-François PICARD a indiqué, lors de son exposé déjà cité sur l'histoire du CNRS devant les participants au séminaire d'Antoine Prost, la systématique tension entre partisans d'un CNRS « fondamentaliste » et ceux d'un CNRS « appliqué ». L'Etat, conscient des besoins de la société, tente d'impulser une dynamique de recherche « utile », en créant, dès avant le Seconde Guerre Mondiale, des institutions parallèles à celles existantes⁸². Le problème est qu'il ne peut les peupler qu'avec du personnel appartenant, du point de vue de leur formation, donc de leur vision de la pratique scientifique, au organismes de recherche même qu'il cherche

79. Cf supra l'examen à plat des variables hiérarchiques.

80. La corrélation de la modalité « Nommé par le PM » avec « Deux présences » est faible, ce qui montre que cette longévité limitée n'est pas déterminée par le règlement électoral.

81. Cet élément étant du à un choix de codage qui range les Directeurs d'Etude de l'EPHE parmi les Maîtres de recherche, pour des motifs sociaux (un DE n'hésitera pas si on lui propose une chaire) et économiques (les salaires des directeurs d'études sont plus bas que ceux des professeurs). En pratiquant l'assimilation, on supprimerait le lien statistique, ce qui accentuerait encore l'isolement du CNRS.

82. Cette politique ne diffère pas de celle de Victor Duruy qui créait sous le Second Empire l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, à côté de la Sorbonne, trop fermement défendue pour pouvoir être réformée.

à contourner. Le point de vue du scientifique « pur » oppose ici une formidable résistance aux tentatives étatiques (et n'est pas près de perdre du terrain)⁸³.

Cette tension fondamentale se retrouve dans la structure de la population des Comités Nationaux. Les scientifiques font bloc face à l'Etat qui tente de modifier leurs pratiques, et aux « missi dominici » s'opposent les élus du champ scientifique.

J'ai souligné la contradiction relevée par J.-F. Picard et E. Pradoura entre les buts du Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique de 1933 et la composition de son personnel. La remarque vaut largement pour le Comité National de la Recherche Scientifique. Il faut après-guerre reconstruire une science française dynamique, interdisciplinaire, qui permette au pays de se relever et de tenter de reconquérir la position dominante qu'il avait avant le conflit. La tentative de création d'un CNRS qui répond à ces besoins, dégagé du cadre universitaire et soutenant l'effort industriel, échoue et les Comités Nationaux des années 50 sont les plus « académiques » de la période observée. Demander à leur personnel de dynamiser la « recherche appliquée » revient à lui suggérer de scier la branche sur laquelle il est assis.

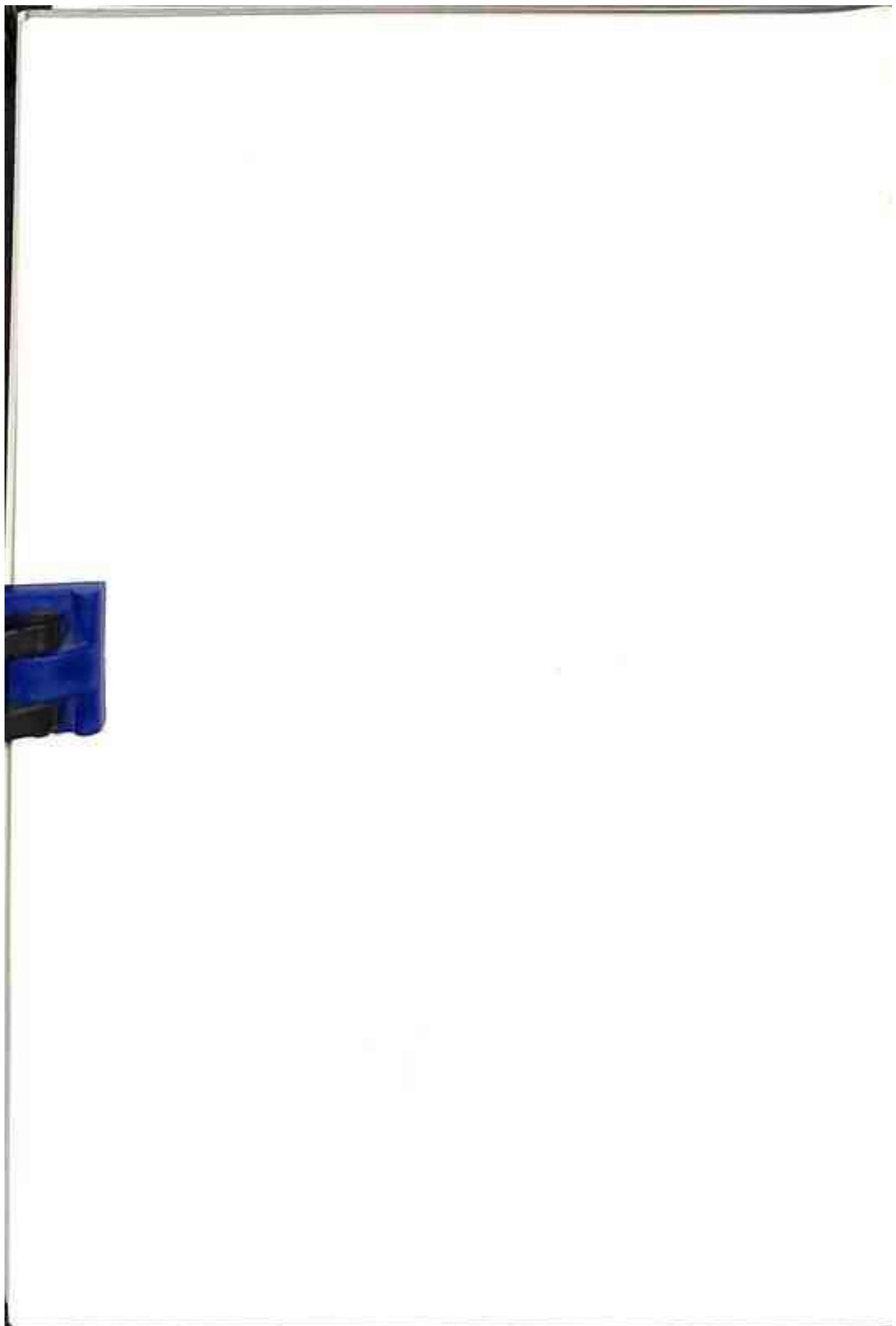
La création de la DGRST et la mise en place de la « Commission des Sages » et des Comités Scientifiques d'Action Concertée consacrent les retrouvailles de l'Etat avec sa politique traditionnelle d'empilage des institutions. Une première tentative avait eu lieu avec la création de la « Commission Longchambon », perdue dans le naufrage de la IV^e République⁸⁴. Les envoyés du Premier Ministre au Comité National auront donc un statut ambigu, de représentants d'un pouvoir qui, dans les faits, renoncé à faire du CNRS l'instrument de sa politique de la recherche, mais qui ne veut pas le laisser entièrement aux mains des scientifiques.

On peut donc considérer que l'échec de la constitution d'un CNRS répondant aux demandes en contribuant aux progrès de la « science appliquée » est du au conflit structurel qui oppose les scientifiques proches du pouvoir de ceux qui en sont éloignés, d'une part et d'autre part à la position dominée du Centre dans le champ scientifique, qui lui impose la tutelle de l'establishment. C'est l'un des résultats de mon analyse des Comités Nationaux.

Paris, mai-juillet 1989

83. Cette position corporatiste trouvera un renfort inattendu dans les syndicats de chercheurs de l'après Mai-1968. On lit en effet dans le Bulletin d'Information des militants du SNCS en juin 1970 (No spécial sur la préparation des élections au Comité National, p. 6) « Les élus interviendront dans les commissions pour s'opposer à la mise en oeuvre concrète de la politique de recherche du gouvernement(...) qui vise à démanteler le secteur de la recherche publique au profit des intérêts privés ou [sic] en le faisant fonctionner selon des critères de profit capitaliste... » Derrière la langue de bois pointe la défense de l'identité scientifique et sociale propre aux chercheurs et inscrite historiquement dans l'opposition à l'Etat (ce qui ne fait pas de tous les chercheurs des anarchistes).

84. Cf. A. PROST, art cit, pp. 54-56.



ANNEXE 1 LES SECTIONS DU COMITÉ NATIONAL 1950-1967

Sections de 1950 à 1957

- 1 Mathématiques pures
- 2 Théories physiques, probabilités et applications
- 3 Mécanique générale et mathématiques appliquées
- 4 Astronomie, astrophysique, physique du globe
- 5 Minéralogie et cristallographie
- 6 Géologie, paléontologie, géologie appliquée
- 7 Optique, physique moléculaire et instruments
- 8 Mécanique physique, thermodynamique
- 9 Physique nucléaire et corpusculaire
- 10 Electricité, électronique, magnétisme
- 11 Chimie physique
- 12 Chimie minérale
- 13 Chimie organique
- 14 Chimie biologique
- 15 Physiologie
- 16 Biologie cellulaire
- 17 Zoologie et biologie animale
- 18 Botanique et biologie végétale
- 19 Pathologie expérimentale, pharmacodynamique et thérapeutique expérimentale
- 20 Anthropologie, préhistoire et ethnographie
- 21 Géographie
- 22 Linguistique et philologie classique
- 23 Linguistique et philologie non classique
- 24 Etudes littéraires et musicales
- 25 Etudes juridiques
- 26 Etudes économiques et financières
- 27 Sociologie et psychologie sociale
- 28 Civilisations non classiques.

- 29 Antiquité classique
- 30 Moyen-âge et temps modernes
- 31 Philosophie

Sections de 1960 à 1963

- Sections 1 à 19 sans changement
- 20 Anthropologie préhistoire et ethnographie
 - 21 Géographie
 - 22 Linguistique générale, langues modernes et littérature comparée
 - 23 Linguistique française et études littéraires
 - 24 Langues et civilisations orientales
 - 25 Langues et civilisations classiques
 - 26 Antiquités nationales et histoire médiévale
 - 27 Hist. moderne et contemporaine
 - 28 Sciences politiques et juridiques
 - 29 Sciences économiques et financières
 - 30 Sociologie et démographie
 - 31 Psychologie
 - 32 Philosophie



Sections de 1967

- 1 Mathématiques
- 2 Phys. théorique et probabilités
- 3 Electronique, électrotechnique, automatisme
- 4 Mécanique
- 5 Thermodynamique et cinétique chimique
- 6 Phys. nucléaire et corpusculaire
- 7 Optique et physique moléculaire

- 8 Physique des solides
- 9 Cristallographie et minéralogie
- 10 Astronomie, physique spatiale, géophysique
- 11 Géologie et paléontologie
- 12 Physico-chimie atomique et ionique
- 13 Physicochimie moléculaire et macromoléculaire
- 14 Chimie minérale
- 15 Chimie organique
- 16 Chimie biologique

- 17 Biologie cellulaire
- 18 Biologie et physiologie végétale
- 19 Biologie animale
- 20 Physiologie
- 21 Psychophysiologie et psychologie
- 22 Pathologie expérimentale et pharmacodynamie.

Les sections de la classe des sciences humaines ne subissent qu'un changement de numérotation mais la psychologie, qui leur était rattachée rejoint la classe des sciences exactes...

ANNEXE 2. CODAGES ADOPTÉS

Statut personnel

- 1 Directeur, responsabilités nationales, (par exemple directeur des Charbonnages de France de l'Enseignement Supérieur ou des Archives Nationales (AN))
- 2 Directeur, responsabilités locales, Doyen, Directeur scientifique ou Directeur de laboratoire CNRS, Directeur de division de recherche des grandes entreprises, Conservateur en Chef, etc.
- 3 Professeurs, Directeurs de recherche, Conservateur aux Archives Nationales, Astronome, Chef de Service (Institut Pasteur)
- 4 Maître de conférence, de recherche, Chargé d'enseignement, Professeur adjoint, Maître assistant, Conservateur adjoint AN
- 5 Chef de travaux, Chargé de recherche, Chargé de cours
- 6 Assistant, attaché de recherche
- 7 Ingénieur
- 8 Autres (archivistes, bibliothécaires, etc.)

technique, Ecole Nationale d'Administration, Ecoles françaises de Rome et d'Athènes, Conservatoire National des Arts et Métiers, Ecole des Langues-Orientales)

- 2 CNRS
- 3 Facultés
- 4 Ecole Pratique des Hautes Etudes
- 5 Autres (Institut Pasteur, Institut National d'Hygiène, Centre d'études et de recherches du Charbon, Direction de la Recherche et des Moyens d'Essai, etc. S'ajoutent les entreprises privées, Saint-Gobain, Kuhlmann, etc.

Les autres codages sont de type disjonctif, à l'exception de la pyramide des âges (divisée en 12 tranches de 5 ans, de moins de 26 à plus de 75 ans) et de la longévité (pour laquelle un indice a été construit, rendant compte par simple addition des présences au Comité National, le code maximal est ici de 6).

Disciplines

Le logiciel employé pour l'analyse des correspondances ne permettait pas de coder les appartenances selon les sections en tenant compte des changements de noms survenus au fil du temps. Des regroupements ont donc

Appartenance institutionnelle

- 1 Grands Etablissements (Collège de France, Ecole des Chartes, Ecole Normale Supérieure, Ecole Poly-

été effectués et qui posent parfois des problèmes de frontières, mais on constatera que la question de l'appartenance disciplinaire n'intervient pratiquement pas dans l'analyse des correspondances.

- 1 Mathématiques : composé par les sections 1 à 3 de 1950 à 1967
- 2 Astronomie : Sct 4 jusqu'en 1963, 11 en 67
- 3 Sciences de la Terre : Set 5 et 6 (1950-63), 9 et 10 (1967)
- 4 Physique : set 7, 8, 9, 10 et 4, 5, 6, 7, 8 en 1967
- 5 Chimie : set 11, 12, 13 et 14 puis 12, 13, 14, 15, 16 en 1967
- 6 Biologie : set 15, 16, 17, 18 puis 17, 18, 19, 20 en 1967

- 7 Médecine : set 19 jusqu'en 1963, 31 en 1960 et 63, 21 et 22 en 1967
- 8 Anthropologie : set 20 puis 23 en 1967
- 9 Géographie : set 21 puis 25 en 1967
- 10 Linguistique : set 22, 23 et 24 puis 28, 29, 31 en 1967
- 11 Droit : set 25 puis 28 en 1960-63, enfin 27 en 1967
- 12 Economie : set 25 puis 29 en 1960 et 1963, enfin 26 en 1967
- 13 Histoire : set 28, 29, 30, puis 25, 26, 27 en 1960 et 1963, enfin 30, 32, 33 en 1967
- 14 Sociologie : Sct 27, puis 30 en 1960-63, puis 24 en 1967
- 15 Philosophie : Set 31 puis 32 en 1960-63, enfin 34 en 1967.

ANNEXE 3. RÉSULTATS STATISTIQUES DE BASE

Population : 1 499 personnes, répartie comme suit dans les différents Comités Nationaux :

	1950	1953	1957	1960	1963	1967
	372	30	168	292	231	403
%	24,8	2	11,2	19,5	15,4	27,1

Hiérarchies à l'entrée au Comité National

	Nombre	%
Directeurs, responsabilités nationales	19	1,3
Doyens, resp. locales	211	14,1
Professeurs, directeur de recherche	743	49,6
M de conf. m de recherche	231	15,4
Ch de trav. de recherche	131	8,7
Assistants	114	7,6
Ingénieurs	6	0,4
Autres	18	1,2
Inconnus	26	1,7

On notera que le codage hiérarchique « inconnu » a été attribué aux personnalités désignées dans la source comme « Membre de l'Institut », sans autre précision.

Localisation

	Nombre	%
Paris	933	62,2
Départements	441	29,4
Inconnue	125	8,3

Le codage inconnu a souvent été attribué aux personnels du CNRS dont le laboratoire d'appartenance n'était pas toujours précisé et n'a pu être partout retrouvé, ainsi qu'aux personnalités extérieures, appartenant par exemple au monde économique et caractérisés par une raison sociale souvent abrégée et dont il ne m'a pas été possible de retrouver la trace.

Appartenance institutionnelle des entrants

	Nombre	%
Grands établissements	84	5,6
CNRS	357	23,8
Facultés	715	47,7
EPHE	53	3,5
Autres	271	18,1
Inconnue	19	1,3

Traits généraux

Femmes	88	5,9
Hommes	1 411	94,1
Normaliens de la rue d'Ulm	297	19,8
Membres du CCU	266	17,7
Membres de CSAC	76	5,1
Membres du CSRSPT	14	0,9
Membres du CCRST	17	1,1
Membres de l'Institut	150	10
Honoraires	64	4,3
Participants au colloque de Caen 1956	75	5

Âges

	Nombre	%
Inconnu	112	7,6
Moins de 26 ans	14	0,9
Entre 26 et 30 ans	74	4,9
Entre 31 et 35 ans	140	10
Entre 36 et 40 ans	205	14,7
Entre 41 et 45 ans	230	16,5
Entre 46 et 50 ans	224	16
Entre 51 et 55 ans	174	12,5
Entre 56 et 60 ans	127	9,1
Entre 61 et 65 ans	98	7
Entre 66 et 70 ans	61	4,4
Entre 71 et 75 ans	28	2
Plus de 75 ans	11	0,8

Population constituée par l'addition de celles des différents Comités Nationaux : 3 295 individus statistiques.

Elle forme la base de l'analyse des correspondances. Le fait que des individus se retrouvent dans plusieurs Comités Nationaux n'a pas d'importance, leurs statuts hiérarchiques, appartenances etc. ayant été codés pour chaque apparition. Les longévités ont été codées de manière progressive, pour chaque individu.

Positions hiérarchiques

	Nombre	%
Directeurs, responsabilités nationales	64	1,9
Doyens, responsabilités locales	515	15,6
Profs., directeur de recherche	1 903	57,8
M. de conférence, maître de recherche	420	12,7
Chef de travaux de recherche	178	5,4
Assistants	123	3,7
Ingénieurs	7	0,2
Autres	28	0,8
Inconnu	57	1,7

Localisation

	Nombre	%
Paris	2 221	67,4
Départements	897	27,1
Inconnue	177	5,4

Appartenance Institutionnelle

Grands établissements	300	9,1
CNRS	620	18,8
Facultés	1 726	52,4
EPHE	106	3,2
Autres	498	15,1
Inconnue	45	1,4

Âges

Inconnu	239	7,3
Moins de 26 ans	27	0,8
Entre 26 et 30 ans	85	2,6
Entre 31 et 35 ans	207	6,3
Entre 36 et 40 ans	322	9,8
Entre 41 et 45 ans	396	12
Entre 46 et 50 ans	458	13,9
Entre 51 et 55 ans	448	13,6
Entre 56 et 60 ans	423	12,8
Entre 61 et 65 ans	333	10,1
Entre 66 et 70 ans	234	7,1
Entre 71 et 75 ans	118	3,6
Plus de 75 ans	5	0,2

**ANNEXE 4. ANALYSE FACTORIELLE,
PREMIER ET SECOND FACTEURS :
MODALITÉS DONT LA CONTRIBUTION
EST SUPÉRIEURE À LA MOYENNE (SITUÉE À 11.3)**

Premier facteur (valeur propre : 0.04534)

	Coordonnée	Contribution
Honoraires	721	48
CRSPT	625	27
Age entre 71 et 75 ans	618	17
Présence avant 1950	539	80
Age : entre 66 et 70 ans	462	19
6 présences au CN	444	21
Grands Etablissements	413	19
Participation au CCU	377	44
Participation au CN 153	340	19
5 présences au CN	272	14
4 présences au CN	263	12
Normaliens de la rue d'Ulm	238	16
Professeurs et directeurs de recherche	161	19
Non syndiqués	144	19
Pas de participation au CCU	-131	16
Pas de présence avant 1950	-160	24
Deux présences au CN	-206	13
Participation au CN 1967	-315	28
Une seule présence au CN	-392	36
Age entre 36 et 49 ans	-394	19
Syndiqués	-480	67
Appartenance CNRS	-537	66
Age entre 31 et 35 ans	-567	25
Femmes	-578	19
Chargé de recherche, de travaux	-699	32
Attaché de recherche, assistant	-732	24

Deuxième facteur (valeur propre 0.01847)

Directeur, responsabilités nationales	875	45
Hiérarchie : autre rang	743	14
Nommé par le Premier Ministre	674	200
Appartenance institutionnelle autre	620	174
Participation au Colloque de Caen (1956)	398	28
Participation au CCRST	381	14
Directeur, resp. locales	345	56
Participation aux CSAC	305	38
Participation au CN 1960	165	16

Cahiers pour l'Histoire du CNRS

Appartenance aux Facultés	— 110	19
Elus	— 168	50
Participation au CN 1957	— 187	15
Appartenance au CNRS	— 190	20
Syndiqués	— 215	33
Participation au CN 1950	— 248	21
Charge de recherche, de travaux	— 325	17
Attaché de recherche, assistant	— 448	22

Photocomposition et impression
IMPRIMERIE LOUIS-JEAN
BP 87 — 05002 GAP
Tél. : 92.51.35.23
Dépôt légal : 613 — Septembre 1989
Imprimé en France



ÉDITIONS

Le Centre National de la Recherche Scientifique a été fondé en 1939. Depuis un demi-siècle, il est resté la principale institution française chargée d'animer la recherche fondamentale dans les principaux domaines de la science. Parmi les différentes manifestations prévues pour commémorer ce cinquantenaire, le Département des sciences humaines et sociales du CNRS a entrepris de soutenir certains travaux historiques concernant le passé de cet organisme, dont rendront compte les Cahiers pour l'histoire du CNRS. Cette publication, dont la parution s'échelonnera au cours de l'année à venir, se veut un lieu de rencontre totalement ouvert à tous ceux, chercheurs CNRS ou non, qu'intéresse l'histoire contemporaine de notre recherche et de ses relations avec les grands organismes étrangers.



9 782222 043591

PRIX : 70 F

ISBN 2-222-04359-X